DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE 2020

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 23/09/2021 sous la référence EN/EM/026/2021

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

AVERTISSEMENT

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

ABREVIATIONS

ABB	Al Barid Bank
ALM	Asset and Liability Management
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
APSF	Association Professionnelle des Sociétés de Financement
BAM	Bank Al-Maghrib
BP	Business Plan
BSF	Bons de sociétés de Financement
CDG	Caisse de dépôts et de Gestion
CEC	Comité des Etablissements de Crédit
CES	Créances En Souffrance
CMR	Caisse Marocaine des Retraites
CMT	Crédit à Moyen Terme
CNCE	Conseil National du Crédit et de l'Epargne
CTI	Computer Telephony Interface
Dh	Dirham
EB	Encours Brut
FCP	Fonds Commun de Placement
FPCT	Fonds de Placement Collectifs en Titrisation
Gdh	Milliard de dirhams
GPC	Gestion Pour Compte
HCP	Haut-Commissariat au Plan
IFRS	International Financial Reporting Standards
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
ISIN	International Securities Identification Number
Kdh	Millier de dirhams
LCR	Liquidity Coverage Ratio
LOA	Location avec Option d'Achat
Mdh	Million de dirhams
MPO	Management Par Objectif
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
PBS	Points de Base
PCEC	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
PIB	Produit Intérieur Brut
PNB	Produit Net Bancaire
PPR	Paierie Principale des Rémunérations
RCAR	Régime Collectif d'Allocation de Retraite
ROA	Return On Assets

RMA	Royale Marocaine d'Assurances
ROE	Return On Equity
RPAT	Règlement Par Anticipation
SAV	Service Après-Vente
SBVC	Société de la Bourse des Valeurs de Casablanca
SCR	Société Centrale de Réassurance
SI	Système d'Information
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
SIRH	Système d'Information des Ressources Humaines
TCN	Titre de Créance Négociable
TIMP	Taux d'Intérêt Moyen Pondéré
TMIC	Taux Maximum des Intérêts Conventionnels
TMP	Taux Moyen Pondéré
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
VCH	Valorisation du Capital Humain

DEFINITIONS

Bucket	Catégorie de provisionnement du risque de crédit depuis son origination
Coefficient d'exploitation	Rapport entre les Charges Générales d'Exploitation et le Produit Net Bancaire
Créances en souffrances	Les créances clients sur lesquelles porte un risque de recouvrement. Elles sont classifiées par degré de risque et provisionnées en application de la circulaire BAM n°19/G/2002.
Crédit personnel	Crédit amortissable non affecté à l'acquisition d'un bien.
Crédit revolving	le crédit renouvelable (ou revolving) offre une réserve d'argent permanente au client qui l'utilise en partie ou en totalité. Les intérêts n'étant dus que sur le montant effectivement utilisé.
Encours bruts	Somme de l'encours net augmenté du stock de provisions constituées pour couvrir les créances en souffrance liées à ces encours
Encours brut moyen	Moyenne du capital restant dû par les clients pendant une période n et n-1
Encours pondéré	Pondération du risque déterminé en fonction des sûretés * Actif
Encours sains	Encours n'intégrant pas les créances en souffrance
Front Web	Application informatique destinée au contact direct avec le client
Location avec option d'achat	Formule permettant au client (locataire) de jouir du bien sans en être propriétaire en s'acquittant des charges y afférentes, avec possibilité de l'acquérir en fin de contrat.
Prêt affecté	Crédit dont l'octroi est subordonné à l'acquisition d'un bien ou d'un service
Prêt non affecté	Crédit dont l'octroi n'est pas subordonné à l'acquisition d'un bien ou d'un service.
Production brute	Somme des montants financés durant un exercice par une société de crédit.
Production nette	Somme des montants financés durant un exercice par une société de crédit nette des remboursements par anticipation.
Taux de contentialité	Correspond au rapport entre le montant des créances en souffrance et l'encours brut.
Taux de refinancement	Taux auquel les fonds sont levés sur le marché financier (emprunts bancaires, BSF)
Taux de sortie	Taux de crédit octroyé à la clientèle (correspond aux produits d'intérêt rapportés à l'encours brut moyen).

SOMMAIRE

PARTIE I – ATTESTATIONS ET COORDONNEES 8
I.Le Président du Conseil d'Administration 9
II.Les Commissaires aux Comptes 10
III.Le conseiller financier 11
IV.Le responsable de l'information et de la communication financière 12
PARTIE II – PRESENTATION GENERALE DE SOFAC 13
I.Renseignement à caractère général 14
II.Capital social 16
III.Endettement 21
IV.Gouvernance 26
PARTIE III – ACTIVITE DE SOFAC 50
I.Historique de SOFAC 51
II.Appartenance de SOFAC à un Groupe 53
III.Filiales de SOFAC 63
IV.Secteur d'activité de SOFAC 66
V.Produits et marché de SOFAC 87
PARTIE IV – INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES 103
I.Approche RSE de SOFAC 103
PARTIE V – STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES 109
I.Stratégie d'investissement de SOFAC 110
II.Moyens techniques et informatiques 112
PARTIE VI – SITUATION FINANCIERE DE SOFAC 115
I.Principaux indicateurs de SOFAC 116
II.Rapports des commissaires aux comptes 117
III.Analyse de l'état des soldes de gestion 123
IV.Analyse du bilan 131
V.Indicateurs financiers 139
VI.Analyse du tableau des flux de trésorerie 142
PARTIE VII – SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DE SOFAC 144
I.Principaux indicateurs consolidés de SOFAC 146
II.Note de SOFAC sur les comptes consolidés 147
III.Rapports des commissaires aux comptes 152
IV.Analyse des comptes consolidés (2018-2019) 157
V.Analyse des comptes consolidés IFRS (2019-2020) 170
PARTIE VIII – Principaux indicateurs trimestriels DE SOFAC 191
I.Principaux indicateurs trimestriels (T1) de SOFAC 192
II.Principaux indicateurs trimestriels (T2) de SOFAC 193
PARTIE IX – PERSPECTIVES DE SOFAC 195
I.Orientations stratégiques de SOFAC 196
II.Prévisions chiffrées antérieures de SOFAC 198
PARTIE X - FAITS EXCEPTIONNELS 199
I.Gestion de la crise sanitaire 200
II.Impact de la crise sanitaire sur l'activité de SOFAC 200
Partie XI - LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES 204
PARTIE XI – FACTEURS DE RISQUES 206
I.Risque client 207
II.Risque de baisse de la rentabilité en raison de la baisse du TMIC 208
III.Risque relatif à la dépendance structurelle des marges d'intermédiation 208
IV.Risque de liquidité et de taux 209

V.Risque concurrentiel 210
VI.Risque opérationnel 210
VII.Risque de modification du cadre réglementaire 212
VIII.Risque Informatique 212
IX.Caractère imprévisible de la durée et des effets de la pandémie de Covid-19 213
ANNEXES 214

PARTIE I – ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. Le Président du Conseil d'Administration

Dénomination ou raison sociale :	SOFAC
Représentant légal :	M. Lotfi SEKKAT
Fonction :	Président du Conseil d'Administration
Adresse :	187, avenue Hassan II, Casablanca.
Numéro de téléphone :	+212 5 22 47 99 00/02
Numéro de fax :	+212 5 22 05 22 47/09
Adresse électronique :	Lotfi.sekkat@cihbank.ma

Attestation du Président du Conseil d'Administration

Objet : Document de référence de SOFAC S.A relatif à l'exercice 2020

Le Président du Conseil d'Administration atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de SOFAC. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. Lotfi SEKKAT
Président du Conseil d'Administration

II. Les Commissaires aux Comptes

Dénomination ou raison sociale :	COOPERS AUDIT Maroc S.A	Fidaroc Grant Thornton	MAZARS Audit et Conseil
Représentant légal :	Abdelaziz Almechatt	Faïçal Mekouar	Abdou Diop
CAC ayant audités les comptes de SOFAC :	Abdellah Laghchaoui	Faïçal Mekouar	Taha Ferdaous
Fonction :	Associé	Associé Gérant	Associé
Adresse :	83, Avenue Hassan II, 2ème étage, n° 83, Casablanca	7, Boulevard Driss Slaoui, 20 160, Casablanca	101, Bd Abdelmoumen, Casablanca
Numéro de téléphone :	+212 5 22 94 40 40	+212 5 22 54 48 00	+212 5 22 42 34 25
Numéro de fax :	+212 5 22 99 11 96	+212 5 22 29 66 70	+212 5 22 42 34 00
Adresse électronique :	Abdellah.laghchaoui@pwc-cl.com	Faïcal.MEKOUAR@ma.gt.com	Taha.ferdaous@mazars.ma
Date de nomination	2011	2017	2020
Date de renouvellement du mandat	AGO tenu le 27 mars 2017	AGO tenu le 23 mars 2020	-
Date d'expiration du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2019	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2022	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2022

Attestation de concordance des commissaires aux comptes de SOFAC sur les comptes relatifs aux exercices 2018, 2019 et 2020 contenues dans le document de référence

Objet : Document de référence de SOFAC S.A relatif à l'exercice 2020

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières de SOFAC contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- les états de synthèse annuels sociaux tel qu'audités par les soins des Co-commissaires aux comptes COOPERS AUDIT Maroc et Fidaroc Grant Thornton au titre des exercices clos au 31 décembre 2018, 31 décembre 2019 et par nos soins au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020.
- les états de synthèse annuels consolidés tels qu'audités par les soins des Co-commissaires aux comptes COOPERS AUDIT Maroc et Fidaroc Grant Thornton au titre des exercices clos au 31 décembre 2019 et par nos soins au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités de SOFAC.

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton
Faïçal Mekouar
Associé Gérant

MAZARS Audit et Conseil
Taha Ferdaous
Associé

III. Le conseiller financier

Dénomination ou raison sociale :	CDG Capital
Représentant légal :	Saad Lemzabi
Fonction :	Directeur Equity Capital Market
Adresse :	Place Moulay El Hassan, Tour Mamounia – Rabat
Numéro de téléphone :	+212 5 37 66 52 04
Numéro de fax :	+212 5 37 66 52 00
Email :	lemzabi@cdgcapital.ma

Attestation du conseiller financier

Objet : Document de référence de SOFAC S.A relatif à l'exercice 2020

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de la société SOFAC à travers :

- Des commentaires, analyses et statistiques de la Direction Générale de SOFAC recueillis par le Conseiller ;
- Les comptes sociaux de SOFAC pour les exercices 2018, 2019 et 2020 ;
- Les comptes consolidés de SOFAC pour les exercices 2019 et 2020 ;
- Les liasses fiscales de SOFAC pour les exercices 2018, 2019 et 2020 ;
- Les rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux ainsi que des rapports de gestion de SOFAC relatifs aux exercices 2018, 2019 et 2020 ;
- Le rapport des CAC sur les états financiers annuels consolidés au titre des exercices clos au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020.
- Les rapports spéciaux sur les conventions réglementées relatifs aux exercices 2018, 2019 et 2020 ;
- Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées générales ordinaires et extraordinaires tenues durant les exercices 2018 à 2020 et de l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement du présent document de référence ;
- Les statistiques et analyses de Bank Al-Maghrib ;
- Des rapports et statistiques de l'APSF pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

A notre connaissance le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de SOFAC. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

SOFAC est une filiale du CIH Bank qui compte parmi les filiales de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), qui, elle-même est actionnaire principal de CDG Capital, qui agit en tant que conseiller financier de SOFAC. Compte tenu de ce qui précède, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Saad Lemzabi
Directeur Equity Capital Market
CDG Capital

IV. Le responsable de l'information et de la communication financière

Pour toute information et communication financière, prière de contacter :

Dénomination ou raison sociale :	SOFAC
Nom et prénom :	ZOUHAL Asmaa
Fonction :	Directeur Adjoint Trésorerie & ALM
Adresse :	57, boulevard Abdelmoumen - Casablanca
Numéro de téléphone :	05 22 42 97 30
Numéro de fax :	05 22 42 97 31
Adresse électronique :	azouhal@sofac.ma

PARTIE II – PRESENTATION GENERALE DE SOFAC

I. Renseignement à caractère général

Dénomination sociale	SOFAC
Siège social	57, boulevard Abdelmoumen, Casablanca
Téléphone	05 22 42 96 96
Télécopie	05 22 42 96 00
Site Web	www.SOFAC.ma
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'administration
Date de constitution	1947
Durée de vie	99 ans
Registre de Commerce	29.095 – Casablanca
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre
Objet social	Article 3 des statuts : « La société est agréée en qualité de société de financement conformément aux dispositions du Dahir portant Loi n° 1-93-147 du 15 Moharram 1414 (6 Juillet 1993) relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle. Elle est habilitée à collecter auprès du public des fonds d'un terme supérieur à deux ans. La société a pour objet d'apporter son concours financier en vue de permettre à toute personne physique ou morale d'acquérir tous biens mobiliers ou immobiliers. La société pourra réaliser cet objet soit seule, soit en participation tant au Maroc qu'à 1'étranger. Elle pourra, en vue de la poursuite de son objet, effectuer toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, constituer toutes sociétés ou associations sous quelque forme que ce soit, faire tous apports en nature et toutes souscriptions dans toutes sociétés existantes ou à créer. La société pourra concevoir, mettre en œuvre et utiliser tous instruments financiers et de crédit susceptibles de permettre ou de faciliter la réalisation desdites opérations. D'une manière générale, la société pourra effectuer toutes opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social dont les différents éléments viennent d'être précisés ou simplement susceptibles d'en favoriser la réalisation ou le développement »
Capital social au 31 décembre 2020	193 200 000,00 dirhams

Textes législatifs et réglementaires applicables à SOFAC	De par sa forme juridique, SOFAC est régie par le Dahir n°1-96-124 du 14 Rabii II 1417 (30 août 1996) portant promulgation de la loi n°17-95 relative aux Sociétés Anonymes, tel que modifié et complété. De par son activité, SOFAC est régie notamment par le Dahir n°1-14-193 du 1er Rabii I 1436 portant promulgation de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit. De par ses émissions de Titres de Créances Négociables, la société est régie par la loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables telle que modifiée et complétée. De par son appel public à l'épargne, SOFAC est régie par toutes les dispositions légales et réglementaires suivantes : ▪ Disposition de la loi n°43-12 du 13 mars 2013 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ; ▪ Disposition de la loi n°44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne; ▪ Dahir n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de la loi n°35-96 relative à la création d'un Dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, modifiée et complétée par la loi n°43-02 ; ▪ Règlement général de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux approuvé par l'arrêté du ministre de l'Economie et des Finances N°2169-16 du 14 juillet 2016 ; ▪ Règlement Général du Dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 et l'arrêté n°77-05 du 17 mars 2005 ; ▪ Les circulaires de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ; Par ailleurs, SOFAC est régie par l'Arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2179-11 du 19 chaabane 1432 (21 juillet 2011) relatif à la présentation des opérations d'assurances par les sociétés de financement.
Tribunal compétent en cas de litige	Tribunal de Commerce de Casablanca.
Régime fiscal	SOFAC est régie par la législation commerciale et fiscale de droit commun. Elle est ainsi assujettie à l'Impôt sur les Sociétés au taux de 37%. Les opérations courantes de la société sont assujetties à la Taxe sur la Valeur Ajoutée au taux actuellement en vigueur de 20% pour la LOA et 10% pour le crédit à la consommation.
Lieux de consultation des documents juridiques	Les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales ainsi que les rapports des commissaires aux comptes, peuvent être consultés au siège social de SOFAC sis à 57, boulevard Abdelmoumen, Casablanca

Source : SOFAC

II. Capital social

II.1. Composition du capital

Le capital social de SOFAC s'élève, au 31 décembre 2020, à 193 200 000 Dhs, divisé en 1 932 000 actions, intégralement libérées, d'une valeur nominale de 100 Dhs, toutes de même catégorie.

II.2. Historique du capital

Depuis la constitution de SOFAC, le capital social a enregistré les évolutions suivantes (*) :

Date	Capital Initial	Nature de l'opération	Nombre d'action émises	Valeur nominale	Montant de l'opération (hors prime)*	Capital après l'opération*
1947	-	Constitution	-	-	-	6.000.000
22/11/1973	6.000.000	Augmentation de capital par incorporation des réserves	20 000	100	2.000.000	8.000.000
22/11/1973	8.000.000	Augmentation de capital en numéraire	20 000	100	2.000.000	10.000.000
04/06/1976	10.000.000	Augmentation de capital en numéraire	50 000	100	5.000.000	15.000.000
15/10/1981	15.000.000	Augmentation de capital en numéraire	50 000	100	5.000.000	20.000.000
15/04/1987	20.000.000	Augmentation de capital par incorporation des réserves	100 000	100	10.000.000	30.000.000
13/06/1989	30.000.000	Augmentation de capital par incorporation des réserves	150 000	100	15.000.000	45.000.000
13/06/1989	45.000.000	Augmentation de capital en numéraire	50 000	100	5.000.000	50.000.000
16/05/1991	50.000.000	Augmentation de capital par incorporation des réserves	250 000	100	25.000.000	75.000.000
08/12/2003	75.000.000	Augmentation de capital en numéraire	666 664	100	66.666.400	141.666.400
11/05/2015	141.666.400	Augmentation de capital en numéraire	242 857	100	24.285.700	165.952.100
20/09/2016	165.952.100	Augmentation de capital en numéraire	272 479	100	27.247.900	193.200.000

Source : SOFAC - (*) : En dhs

La société a été constituée en 1947. En 1963, la société a changé de dénomination pour devenir SOFAC Crédit et son capital est passé sous le contrôle de l'Etat.

Plusieurs augmentations de capital ont eu lieu depuis l'introduction en bourse de SOFAC en 1973, pour porter le capital à 193 200 000 Dhs. A fin 2013, SOFAC s'est retirée de la cote de la Bourse de Casablanca en 2013, à travers une offre publique de retrait portant sur les 12.326 actions constituant le flottant en Bourse.

En 2015, SOFAC a réalisé une augmentation de capital en numéraire par l'émission de 242 857 actions nouvelles au prix de 350 Dhs soit une prime d'émission de 250 Dhs.

La dernière opération sur le capital date de 2016, réalisée à travers une augmentation de capital en numéraire par l'émission de 272 479 actions nouvelles au prix de 367 Dhs soit une prime d'émission de 267 Dhs. L'opération avait pour objectif d'accompagner le développement de l'activité de SOFAC, en restant conforme aux exigences des ratios prudentielles de Bank Al Maghrib.

A ce jour, Le capital social de SOFAC s'élève à 193.200.000 Dhs.

II.3. Evolution de l'actionnariat

a. Historique et structure de l'actionnariat

	31/12/2016		31/12/2017		31/12/2018		31/12/2019		31/12/2020	
Actionnaires	**Nombres d'actions détenues**	**% de capital et droits de vote**	**Nombres d'actions détenues**	**% de capital et droits de vote**	**Nombres d'actions détenues**	**% de capital et droits de vote**	**Nombres d'actions détenues**	**% de capital et droits de vote**	**Nombres d'actions détenues**	**% de capital et droits de vote**
CIH Bank	1 280 956	66,30%	1 280 956	66,30%	1 280 956	66,30%	1 280 956	66,30%	1 281 010	66,30%
BARID AL MAGHRIB	648 241	33,55%	648 241	33,55%	648 241	33,55%	648 241	33,55%	648 241	33,55%
Divers actionnaires	2 803	0,14%	2 803	0,14%	2 803	0,14%	2 803	0,14%	2 749	0,14%
TOTAL	**1 932 000**	**100%**	**1 932 000**	**100%**	**1 932 000**	**100%**	**1 932 000**	**100%**	**1 932 000**	**100%**

Source : SOFAC

Depuis l'année 1999, le groupe CDG était l'actionnaire de référence de la société SOFAC.

En juillet 2007, la CDG a procédé à une cession de 35% du capital de SOFAC au profit de BARID AL MAGHRIB. Cette opération a fait de BARID AL MAGHRIB un nouvel actionnaire de référence au côté du groupe CDG et a permis d'enclencher un partenariat de choix avec ce nouvel actionnaire.

Le 31 décembre 2011, la CDG a cédé sa participation dans le capital de SOFAC au CIH Bank.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du plan de développement stratégique du CIH Bank, visant à compléter l'offre de la banque dans le domaine du financement des activités spécialisées (crédit à la consommation, leasing…). Ainsi, il a été décidé que :

- ✓ Le CIH Bank cède ses participations dans les différents actifs hôteliers à la CDG.
- ✓ Le CIH Bank acquiert les parts de la CDG dans le capital social des sociétés SOFAC et MAROC LEASING.

Cette stratégie a été amorcée par l'acquisition en Mars 2011 de la totalité de la participation de la CDG dans la société MAROC LEASING (34%).

Suite au franchissement de seuil de 40% du capital et droits de vote de SOFAC, le CIH Bank a lancé une offre publique d'achat (OPA) obligatoire sur les titres SOFAC, conformément aux dispositions légales et réglementaires en matière d'offres publiques sur le marché boursier.

Au 31 décembre 2020, le CIH Bank détient 66,30% du capital et des droits de vote de SOFAC.

b. Actionnariat actuel

A ce jour, l'actionnariat de SOFAC se présente comme suit :

	30/06/2020		
	Nombres d'actions et droits de vote détenus	**% de capital**	**% des droits de vote**
CIH Bank	1 281 010	66,30%	66,30%
BARID AL MAGHRIB	648 241	33,55%	33,55%
Divers actionnaires	2 749	0,14%	0,14%
TOTAL	**1 932 000**	**100%**	**100%**

Source : SOFAC

En application des dispositions de l'article 44 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes tel que modifié et complété et l'article 17 des statuts de SOFAC, les administrateurs à l'exception des administrateurs indépendants détiennent, respectivement, une action chacun.

c. Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

Depuis le 30/12/2011, les actionnaires de référence de SOFAC sont le CIH Bank et BARID AL MAGHRIB.

- **CIH Bank**[1]

Dénomination sociale	Crédit Immobilier et Hôtelier par abréviation « CIH Bank»
Siège social	187, avenue Hassan II, Casablanca
Forme juridique	Société anonyme
Registre de commerce	203 au tribunal de commerce de Casablanca
Téléphone / Fax	05 22 47 90 00 / 05 22 47 91 11
Adresse électronique	www.cihbank.ma
Date de constitution	1920
% d'intérêt dans SOFAC	66,30%
Activité	Etablissement bancaire

Source : CIH Bank

Créée en 1920, CIH Bank est un acteur clé dans le paysage bancaire du Royaume, sa participation dans la SOFAC s'inscrit dans le cadre de son plan de développement stratégique, visant à compléter l'offre de la banque dans le domaine du financement des activités spécialisées (crédit à la consommation, leasing…).

- **BARID AL MAGHRIB**

Dénomination sociale	BARID AL MAGHRIB
Siège social	Avenue Moulay Ismail, Hassan 10000 RABAT
Forme juridique	Société anonyme
Téléphone / Fax	05 37 21 06 49 / 05 37 21 06 60
Adresse électronique	www.poste.ma
Date de constitution	1892, transformé en SA en 1998
Actionnariat	100% Etat
Chiffre d'affaires (2019*)	2 869 MDH
Résultat net (2019*)	286 MDH
Fonds propres (2019*)	2 908 MDH
Activité	Poste et services financiers

(*) Données 2020 indisponibles à la date d'enregistrement du document de référence.

Source : Barid Al Maghrib

Barid Al Maghrib est un établissement public, créé sous forme d'établissement public en 1892 suite à l'entrée en vigueur de loi 24-96 et la séparation des secteurs Poste et Télécommunications ainsi que la loi 79-99 venue modifier et compléter la loi 24-96.

Les principales missions de Poste du Maroc sont :

- Emission de timbre-poste et affranchissements ;
- Courrier national et international ;
- Collecte de l'épargne à travers la CEN (Caisse d'Epargne Nationale) ;

[1] La présentation du CIH Bank figure au niveau de la partie « Appartenance de la société à un groupe »

- Emission de mandats-poste (national & international) ;
- Gestion du service des comptes courants des chèques postaux (CCP).
- Services ouverts à la concurrence.

Pacte d'actionnaires : A ce jour, aucun pacte d'actionnaires n'existe entre le CIH Bank et Barid Al Maghrib.

II.4. Capital potentiel de SOFAC

A la veille de l'enregistrement du document de référence, aucune opération ayant un impact significatif sur le capital social et sur la structure de l'actionnariat n'est envisagée.

II.5. Politique de distribution des dividendes

a. Dispositions statuaires

L'article 38 des statuts de SOFAC prévoit ce qui suit :

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le solde, augmenté les cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable, sur lequel est attribué le premier dividende.

L'Assemblée Générale a ensuite la faculté de prélever les sommes qu'elle juge à propos de fixer pour les affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ordinaires ou extraordinaires, pour attribuer tout superdividende ou les reporter à nouveau, le tout dans la proportion qu'elle détermine.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle. En ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial en vue d'être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs, jusqu'à extinction.

A noter qu'aucune disposition statutaire n'est mentionnée concernant les restrictions éventuelles en matière de distribution de dividendes. La nature de distribution des dividendes est à la seule discrétion de l'Assemblée Générale.

b. Stratégie de distribution des dividendes

La distribution de dividendes de SOFAC tient compte du niveau de résultat dégagé et des besoins en fonds propres nécessaires pour accompagner le développement de l'activité, tout en assurant une rémunération satisfaisante de ses actionnaires. De ce fait, aucune politique de distribution de dividendes n'est préalablement définie SOFAC.

c. Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

KDH	2018 (n)	2019 (n)	2020 (n)
Dividendes de n distribués en n+1 (A)	69 455	78 400,6	-
Résultat Net (B)	105 241	118 790	17 326
Taux de distribution (A) / (B)	66,0%	66,0%	-
Nombre d'actions	1 932 000	1 932 000	1 932 000
Dividende par action (en Dhs)	35,95	40,58	-
Résultat net par action (en Dhs)	54,47	61,49	-

Source : SOFAC

La distribution des dividendes aux actionnaires de SOFAC est fortement corrélée au résultat dégagé tout en respectant les ratios de fonds propres réglementaires en vigueur.

Au titre de l'exercice 2018, SOFAC a revu à la hausse le montant des dividendes distribués qui ont atteint 35,95 Dh par action soit un montant global de 69 455 Kdh contrairement à l'année 2017 où le dividende par action est ressorti à 27,78 Dh, soit un total dividende de 53 671 Kdh.

En 2019, le taux de distribution est au même niveau par rapport à l'année précédente soit 66%, néanmoins le dividende par action est ressorti à la hausse à 40,58 Dh, soit un total dividende de 78 400,6 Kdh.

Au titre de de l'exercice 2020, SOFAC n'a pas distribué de dividendes au profit de ses actionnaires.

III. Endettement

III.1. Dette privée

a. Obligations

En décembre 2015, SOFAC a procédé à une émission d'obligations subordonnées pour un montant de 130 Mdh réalisée en placement privé réservé à CIH Bank.

Les caractéristiques de cette émission se présentent comme suit :

Nature des titres	Obligations Subordonnées non cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription en compte auprès des intermédiaires financiers habilités et admises aux opérations du dépositaire central Maroclear.
Montant de l'opération	130 000 000 MAD
Nombre de titres	1 300
Valeur nominale unitaire	100 000 MAD
Maturité	10 ans
Date de jouissance	31 décembre 2015
Mode de remboursement	Remboursement annuel
Date d'échéance	31 décembre 2025
Prime de risque	168 pbs
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000 MAD à la date de jouissance
Négociabilité des titres	De gré à gré. Sous réserve des règles du placement privé tels que prévus dans la loi n°44-12 relative à l'APE et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, ainsi que la Circulaire de l'AMMC.
Taux d'intérêt facial	Taux Fixe à 5,30%.
Remboursement du principal	Amortissement linéaire du principal. Le remboursement débutera à partir de la 6ème année.
Garantie de remboursement	Les obligations émises par SOFAC ne font l'objet d'aucune garantie.

Source : SOFAC

L'émission obligataire réalisée par SOFAC en 2015 d'un montant de 130 Mdh, a comme caractéristique un remboursement linéaire annuel à partir de la 6ème année (2021), dont l'échéance est prévue au 31 décembre 2025. L'encours obligataire de SOFAC au 31 décembre 2020 s'établi ainsi à 130 Mdh.

L'encours de dettes subordonnées de SOFAC sur la période se présente comme suit :

En Mdh	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20
Dettes subordonnées	**130**	**130**	**208,3**	-	*60,26%*

Source : SOFAC

A fin 2019, l'encours de dettes subordonnées est en stagnation à 130 Mdh et est composé de l'encours de l'émission obligataire réalisé en 2015 dont le remboursement ne débutera qu'à compter de la 6ème année.

Au titre de l'exercice 2020, les dettes subordonnées ont enregistré une hausse de 60,26% pour s'établir à 208,3 Mdh contre 130 Mdh en 2019. Cette hausse s'explique par la conversion des bénéfices distribués en

2019 par SOFAC en instruments de fonds propres additionnels matérialisés par une dette subordonnée auprès de ses actionnaires de référence.

A noter que, SOFAC a tenu son AGO ayant arrêté les comptes et autorisé la distribution des bénéfices le 23 mars 2020, préalablement au communiqué de presse publié par Bank AL Maghrib le 11 mai 2020 recommandant à l'ensemble des banques et société de financement, dont SOFAC, de suspendre la distribution des dividendes au titre du résultat de l'exercice 2019, eu égard du contexte économique perturbé par la crise sanitaire COVID-19.

- **Emissions décidée par les instances et non encore réalisées**

Le conseil d'administration de SOFAC, tenu en date du 10 février 2020, a décidé la mise en place d'un programme d'émissions obligataires, classiques ou subordonnées, avec ou sans appel public à l'épargne, plafonné à deux milliards (2 000 000 000) de dirhams, réalisable en une ou plusieurs fois avant l'expiration d'un délai de cinq (5) ans, en application des dispositions des articles 292 à 315 de la loi n°17-95 telle que modifiée et complétée.

L'assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 23 mars 2020, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration à mettre en place un programme d'émissions obligataires, classiques ou subordonnées, avec ou sans appel public à l'épargne, plafonné à deux milliards (2 000 000 000) de dirhams, réalisable en une ou plusieurs fois, en application des dispositions des articles 292 à 315 de la loi n°17-95 telle que modifiée et complétée.

b. Bons de société de financement

Conformément à l'article 5 de la loi n°35-94 telle que modifiée et complétée, les sociétés de financement doivent respecter un rapport prudentiel maximum entre l'encours des bons de sociétés de financement émis et celui de leurs emplois sous forme de crédits à la clientèle, ledit rapport étant fixé par voie réglementaire. L'article premier de l'arrêté du ministre des Finances et des investissements extérieurs n°2560-95 du 9 octobre 1995 fixe ce rapport à 50%.

Dans ce sens, et en respect de ce plafond, SOFAC, dispose au 31 décembre 2020 d'un encours de BSF de 2 677,4 millions de dirhams pour un encours de crédit (créances sur la clientèles et LOA) à la même date de 7 561,3 millions de dirhams : soit un rapport de 35,41%.

Au 01 mars 2021, l'encours des BSF de SOFAC s'établit à 3 112 300 Kdh.

Le Conseil d'Administration de SOFAC, tenue en date du 10 février 2020, a autorisé l'extension du plafond des émissions de bons de sociétés de financement de 3 milliards de dirhams à 3,7 milliards de dirhams.

Nature des titres	Bons de Sociétés de Financement (BSF)
Plafond du programme d'émission	3 700 Mdh
Nombre maximum de titres à émettre	37 000 BSF
Valeur nominale	100 000 dh
Maturité	De 2 à 7 ans
Jouissance	A la date du règlement
Encours BSF au 31/07/2021	3 677 467 Kdh

Source : SOFAC

L'encours BSF émis par SOFAC au 31 juillet 2021 est détaillé comme suit :

Date d'émission/ jouissance	Date d'échéance	Code ISIN	Maturité	Montant de l'émission* (Kdh)	Encours (Kdh)	Taux facial (**)	Prime de risque	Mode de remboursement	Nombre de bons
14/11/2016	14/11/2021	MA0001006669	5 ans	65 500	65 500	3,36%	75	In fine	655
22/03/2017	22/03/2022	MA0001006693	5 ans	151 300	151 300	3,52%	75	In fine	1 513
30/03/2017	30/03/2022	MA0001006719	5 ans	75 000	75 000	3,52%	75	In fine	750
04/04/2016	04/04/2022	MA0001006503	6 ans	150 000	150 000	3,51%	80	In fine	1 500
14/11/2018	14/11/2022	MA0001007246	4 ans	160 000	80 000	3,23%	55	Linéaire annuel	1 600
12/01/2021	12/01/2023	MA0001008285	2 ans	270 000	270 000	2,28%	45	In fine	2 700
03/02/2021	03/02/2023	MA0001008319	2 ans	300 000	300 000	2,18%	45	In fine	3 000
14/11/2018	14/11/2023	MA0001007253	5 ans	90 000	54 000	3,34%	60	Linéaire annuel	900
03/06/2019	03/06/2024	MA0001007592	5 ans	100 000	60 000	3,04%	55	Linéaire annuel	1 000
08/08/2019	08/08/2024	MA0001007691	5 ans	80 000	64 000	3,04%	55	Linéaire annuel	800
22/11/2019	22/11/2024	MA0001007816	5 ans	180 000	144 000	2,97%	55	Linéaire annuel	1 800
25/12/2019	25/12/2024	MA0001007865	5 ans	300 000	240 000	2,84%	45	Linéaire annuel	3 000
05/02/2020	05/02/2025	MA0001007915	5 ans	150 000	120 000	2,88%	45	Linéaire annuel	1 500
19/02/2019	19/02/2025	MA0001007352	6 ans	130 000	86 667	3,35%	62	Linéaire annuel	1 300
19/02/2020	19/02/2025	MA0001007931	5 ans	70 000	56 000	2,89%	45	Linéaire annuel	700
18/03/2019	18/03/2025	MA0001007360	6 ans	300 000	200 000	3,27%	62	Linéaire annuel	3 000
22/03/2019	22/03/2025	MA0001007402	6 ans	100 000	66 667	3,27%	62	Linéaire annuel	1 000
30/04/2020	30/04/2025	MA0001008046	5 ans	70 000	56 000	3,09%	60	Linéaire annuel	700
30/11/2020	28/11/2025	MA0001008251	5 ans	60 000	60 000	2,71%	60	Linéaire annuel	600
13/01/2020	13/01/2026	MA0001007873	6 ans	250 000	208 333	2,90%	50	Linéaire annuel	2 500
19/02/2021	19/02/2026	MA0001008327	5 ans	200 000	200 000	2,41%	60	Linéaire annuel	2 000
25/03/2021	25/03/2024	MA0001008350	3 ans	170 000	170 000	2,25%	50	In fine	1 700
16/04/2021	16/04/2024	MA0001008392	3 ans	400 000	400 000	2,32%	50	In fine	4 000
13/07/2021	13/07/2026	MA0001008533	5 ans	400 000	400 000	2,48%	60	Linéaire annuel	4 000
Encours au 31/07/2021 (Kdh)				**3 677 467**					
Intérêts courus au 31/07/2021 (Kdh)				***43 574***					

(*) La valeur nominale d'un titre BSF est de 100 Kdh
*(**) Le taux d'intérêt est **un taux fixe** pour l'ensemble des BSF émis*
Source : SOFAC

L'encours des BSF de SOFAC sur la période se présente comme suit :

En Mdh	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20
BSF	**2 010,2**	**2 690,2**	**2 677,4**	*33,83%*	*-0,48%*

Source : SOFAC

SOFAC continue à privilégier sur la période 2018-2020, l'émission de BSF avec un remboursement linéaire annuel comme mode de remboursement permettant ainsi de renouveler tout ou partie de ses tombées par de nouvelles émissions dans le respect du plafond de son programme d'émission.

Cependant, au titre de l'exercice 2021, la société a réalisée deux émissions de BSF dont le mode de remboursement est in fine.

III.2. Dette bancaire

Au 01 mars 2021, la dette bancaire à moyen terme de SOFAC se présente comme suit :

Type d'engagement	Mode d'amortissement	Mode de remboursement	Date de jouissance	Date de maturité	Montant accordé (en Kdh)	Montant du tirage (en Kdh)	Capital restant dû (en Kdh)
CMT	Linéaire	Mensuel	23/01/2020	05/02/2022	600 000	600 000	437 500
CMT	Linéaire	Mensuel	30/11/2020	30/11/2027	500 000	500 000	482 142,9
CMT	Linéaire	Mensuel	22/12/2020	05/12/2025	300 000	300 000	290 000
Total du capital restant dû au 01 mars 2021 (en Kdh)							**1 209 642,9**

Source : SOFAC

Au 01 mars 2021, la dette bancaire à court terme[2] de SOFAC se présente comme suit :

Type d'engagement	Mode d'amortissement	Mode de remboursement	Date de jouissance	Date de maturité	Montant accordé (en Kdh)	Montant du tirage (en Kdh)	Capital restant dû (en Kdh)
CCT	In fine	Trimestrielle	24/12/2020	29/03/2021	500 000	499 955,3	499 955,3
Total du capital restant dû au 01 mars 2021 (en Kdh)							**499 955,3**

Source : SOFAC

Le montant total des facilités de caisse accordées s'élève à 570 Mdh dont un encours de 22 Mdh consommée au 01 mars 2021.

L'évolution de la dette bancaire de SOFAC sur la période 2018-2020 se présente comme suit :

En Mdh	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20
Dettes envers les établissements de crédit	**1 513,1**	**1 342,8**	**2 101,2**	*-11,26%*	*56,48%*

Source : SOFAC

A la date d'enregistrement du document de référence, le total de nouvelles dettes bancaires obtenues par SOFAC s'élève à 878,3 Mdh.

A la date d'enregistrement du document de référence, aucun crédit bancaire n'est en cours de conclusion ou de négociation par SOFAC.

Au titre d'un contrat de dette bancaire signé avec une banque de la place, SOFAC est tenue au respect des covenants ci-après :

- Situation Nette Comptable : L'Emprunteur s'engage à ce que, lors de chaque Date de Test, sa Situation Nette Comptable soit supérieure à 25% de ses capitaux propres pendant toute la durée du Crédit.

- Fonds de roulement : L'Emprunteur s'engage à maintenir un fonds de roulement positif durant toute la durée de crédit. Fonds de Roulement désigne, à tout moment, la ressource nette stable de l'Emprunteur

[2] La dette bancaire à court terme contracté par SOFAC est essentiellement des prêts-emprunts de titres.

formée de l'excédent du financement permanent sur l'actif immobilisé.

Le non-respect des convenants par SOFAC entraine un cas de défaut vis-à-vis du bailleur et une exigibilité immédiate du crédit.

Les autres contrats bancaires de SOFAC ne stipulent pas de covenants financiers à respecter.

III.3. Engagements hors bilan

Les engagements de financement et de garantie donnés par SOFAC concernent exclusivement des engagements de financement en faveur de la clientèle et de financements et garanties reçus d'établissements de crédits.

En KDH	2018	2019	2020	*Var 18/19*	*Var 19/20*
Engagements de financement en faveur de la clientèle	100 193	37 664	3 766	*-62,41%*	*-90,00%*
Engagement de financement et de garantie donnés	**100 193**	**37 664**	**3 766**	*-62,41%*	*-90,00%*
Engagements de financement reçus d'établissements de crédits	-	-	-	***NA***	***NA***
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédits	520	602 975	3 489	*>100%*	*-99,42%*
Engagement de financement et de garantie reçus	**520**	**602 975**	**3 489**	***>100%***	*-99,42%*

Source : SOFAC

Les engagements hors bilan sont constitués principalement des engagements de financement et de garantie reçus et de garantie donnés matérialisé majoritairement par les engagements irrévocables de LOA.

En 2019, les engagements de financement et de garantie donnés ont connu une baisse de 61,41%, passant de 100,2 Mdh en 2018 à 37,7 Mdh en 2019. Les engagements de financement et de garantie reçus ont pour leurs parts connu une augmentation significative en raison des engagements de financement reçus d'établissement de crédit de 600 Mdh portant ainsi le total des engagements reçus à 603 Mdh à fin 2019.

En 2020, les engagements de financement et de garantie donnés se sont établis à 3,8 Mdh contre 37,8 Mdh en 2019. Les engagements de financement et de garantie reçus ont pour leurs parts connu une augmentation de 17,26% portant ainsi le total des engagements reçus à 3,5 Mdh à fin 2020.

III.4. Nantissement d'actions :

A ce jour, les actions SOFAC appartenant au CIH Bank et BARID AL MAGHRIB ne font l'objet d'aucun nantissement.

III.5. Nantissement d'actifs :

A la veille de l'enregistrement du document de référence, les actifs de SOFAC ne font l'objet d'aucun nantissement.

III.6. Notation

SOFAC ne fait l'objet d'aucune notation.

IV. Gouvernance

IV.1. Assemblées générales

Selon l'article 24 des statuts de SOFAC, les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales, lesquelles sont qualifiées ordinaires, extraordinaires ou spéciales, selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Les modes de convocation, les conditions d'admission, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires du SOFAC sont conformes à la loi n°17-95 telle que modifiée et complétée

Les dispositions statutaires de SOFAC, régissant les assemblées d'actionnaires, stipulent que :

a. Mode de convocation – Article 25

Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration. A défaut, elles peuvent être convoquées en cas d'urgence par :

- Les commissaires aux comptes ;
- Un mandataire désigné par le Président du Tribunal statuant en référé, à la demande soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- Les liquidateurs ;
- Les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société.

Les Assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu suivant les indications figurant dans les avis de convocation. A noter que les convocations doivent être faites dans un journal d'annonces légales au moins 30 jours francs avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée.

b. Conditions d'admission – Article 27

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assembles Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, et également de la propriété de ses titres sous la forme et dans le délai mentionné dans les avis de convocation sans toutefois que le délai puisse excéder cinq jours francs avant la réunion de l'Assemblée.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne seront pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires reçus par la société avant la réunion de l'Assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint, ou par un ascendant ou un descendant, il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuille de valeurs mobilières.

c. Condition d'exercice du droit de vote– Article 30

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Si des actions sont soumises à usufruit, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées générales Extraordinaires. Au cas où des actions seraient remises en gage, le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres. A cet effet, le créancier gagiste dépose, à la demande de son débiteur. Les actions qu'il détient en gage aux lieux, sous la forme et dans le délai indiqué dans l'avis de convocation

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. ou par un ascendant ou un descendant, il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuille de valeurs mobilières.

Le vote a lieu, et les suffrages sont exprimés, à main levée, ou par assis et levés, ou par appel nominal, selon ce qu'en décide le Bureau de l'Assemblée. Toutefois, le scrutin peut être réclamé soit :

- Par le Conseil d'Administration ;
- Par les actionnaires représentant au moins le quart du capital, à la condition qu'ils en aient fait la demande écrite au Conseil d'Administration ou à l'Autorité convocatrice deux jours francs au moins avant la réunion.

Chaque actionnaire dispose d'autant de voix que d'actions qu'il possède ou représente.
Par ailleurs, les statuts de SOFAC ne prévoient aucune disposition concernant les conditions d'exercice du droit de vote double.

d. Règles de quorum et de majorité pour les AGO et AGE – Article 30, 32 et 33

Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis

Elle statue à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés et dans le cas où il est procédé à un scrutin. il n'est pas tenu compte des bulletins blancs.

Sont réputés également présents pour le calcul du quorum et de la majorité. les actionnaires qui participent à l'assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification dans les mêmes conditions que celles prévue pour les réunions du conseil d'administration.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, la moitié et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote.

A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle doit réunir le quart (1/4) au moins des actions ayant le droit de vote.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées et, dans le cas où il est procédé à un scrutin, il n'est pas tenu compte des bulletins blancs.

Sont réputés également présents pour Je calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification dans les mêmes conditions que celles prévues pour les réunions du conseil d'administration.

e. Bureau de l'Assemblée – Article 29

L'Assemblée Générale est présidée par le président du Conseil d'Administration et, à défaut par l'Administrateur délégué par le Conseil pour le remplacer.

Les fonctions de Scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre d'actions.

Les membres du Bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis et d'en assurer la régularité et, enfin, de veiller à l'établissement du procès-verbal.

f. Procès-Verbaux – Article 31

Les délibérations des Assemblées Générales sont constatées par des procès-verbaux inscrits ou enliassés dans un registre spécial coté, paraphé et tenu conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Ces procès-verbaux sont signés par les membres du Bureau, sans que l'omission de cette formalité puisse entrainer la nullité de la délibération.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des délibérations de l'Assemblée Générale à produire en justice ou ailleurs font foi s'ils sont signés par le Président du Conseil d'Administration, l'Administrateur délégué temporairement pour suppléer le Président empêché, ou par le Directeur Général et le Secrétaire conjointement, ou, après dissolution de la Société, par un liquidateur, conformément aux stipulations de l'article 54 de la loi.

IV.2. Organes d'administration

a. Dispositions statutaires

Les statuts de la société stipulent les principales dispositions ci-après, relatives aux organes d'administration de la société :

- **Durée de fonction des administrateurs**

La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) années au plus, comme stipulé dans l'article 16 des statuts de la société SOFAC.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes du dernier exercice de son mandat et tenue dans l'année qui suit.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire, même si cette question n'est pas prévue à l'ordre du jour.

- **Pouvoirs du Conseil**

Selon l'article 16 des statuts de SOFAC, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers sache que lesdits actes dépassaient cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffit à constituer cette preuve.

- **Réunion et délibérations**

Selon l'article 16 des statuts de SOFAC, le conseil d'administration se réunit au siège social ou dans tout autre endroit indiqué dans la convocation, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Sans préjudice des dispositions légales, la convocation émane du Président qui en fixe l'ordre du jour. En cas d'urgence, ou s'il y a défaillance de sa part, la convocation peut être faite par le ou les commissaires aux comptes. En outre, le Directeur Général ou le tiers au moins des administrateurs peuvent demander au président de convoquer le conseil d'administration s'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Pour la validité d'une délibération, il faut la présence de la moitié au moins des administrateurs en exercice. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité de ses membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux couchés ou enliassés dans un registre spécial coté, paraphé et tenu conformément aux dispositions légales.

Les procès-verbaux sont dressés par le Secrétaire et signés par le Président de séance et par un administrateur au moins. En cas d'empêchement du Président de séance, ils sont signés par deux administrateurs au moins.

b. Composition du conseil d'administration

Selon l'article 16 des statuts de SOFAC, la société est administrée par un conseil composé de 3 à 15 membres au plus, nommés par l'assemblée générale.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner le représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente : Si celle-ci révoque son représentant, elle est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Toute nomination intervenue en violation de cette disposition est nulle. Toutefois, cette nullité n'entraine pas celle des délibérations auxquelles a pris par l'administrateur irrégulièrement nommé.

Les administrateurs qui ne sont ni Président, ni Directeur Général, ni salarié de la société exerçant des fonctions de direction, doivent être plus nombreux que les administrateurs ayant l'une de ces qualités.

En outre, le nombre des administrateurs liés à la société par contrats de travail ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration.

A ce jour, le Conseil d'Administration de la Société est composé comme suit :

Membres	Fonctions au sein du CA	Date de nomination par l'AG	Date de renouvellement par l'AG	Date d'expiration du mandat
Monsieur Lotfi SEKKAT * Président du Conseil d'Administration de CIH Bank	Président	23/03/2020	29/03/2021	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2026
Le Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH Bank) **, représenté par Monsieur Younes ZOUBIR, Directeur Général Adjoint du CIH Bank en charge des finances, moyens et traitement	Administrateur	29/05/2012	09/05/2016	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2021
BARID AL MAGHRIB, représenté par Monsieur Ahmed Amin BENJELLOUN TOUIMI, Directeur Général de BARID AL MAGHRIB	Administrateur	24/05/2010	20/09/2016	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2021
Monsieur Khalid BENALLA*** Directeur Général Adjoint en charge en charge de la Banque des Particuliers et des Professionnels à CIH BANK	Administrateur	23/03/2020	NA	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2021
Monsieur Brahim ZEKHNINI**** Directeur Général Adjoint Engagements, Gestion des Risques et Recouvrement du CIH BANK	Administrateur	29/03/2021	NA	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2026
Monsieur Youssef BELHADJ Membre du directoire, en charge de la banque commerciale, des achats, des moyens généraux et du capital humain - Al BARID Bank	Administrateur	25/03/2019	29/03/2021	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2026
Monsieur M'Hamed MOUSSAOUI Membre du Directoire et Directeur Pôle Support et activités de marché - BARID AL MAGHRIB	Administrateur	30/11/2012	27/03/2017	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2022

Monsieur Larbi BELARBI Président Directeur Général de la SOMACA	Administrateur indépendant****	22/02/2012	26/03/2018	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2023
Madame Samia BOUCHAREB	Administrateur Indépendant*****	26/03/2018	NA	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2022
Monsieur Jamal LEMRIDI	Administrateur Indépendant*****	25/03/2019	NA	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2024

Source : SOFAC

** L'AG du 23 mars 2020 a ratifié la cooptation de M. Lotfi SEKKAT en remplacement de M. RAHHOU pour la durée restant à courir à son prédécesseur.*
*** Changement du représentant du CIH lors du CA du 11/06/2019 : M. ZOUBIR en remplacement de M. SEKKAT.*
**** L'AG du 23 mars 2020 ratifie la nomination de la cooptation de M. Khalid BENALLA en remplacement de M. Younes ZOUBIR pour la durée restant à courir à son prédécesseur.*
***** L'AG du 29 mars 2021 a ratifié la cooptation de M. ZEKHNINI en remplacement de M. MIMOUNI pour six ans qui prendra fin à l'issue de l'AG annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2026.*
****** Les critères d'indépendance des administrateurs correspondent aux exigences réglementaires*

Critères d'indépendance et parité homme / femme des membres du CA :

SOFAC a trois administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration, en respect de la circulaire n°5/W/2016 du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit de Bank Al Maghrib qui prévoit que le tier du conseil soit constitué d'administrateurs indépendants.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de SOFAC intègre une seule femme en tant qu'administrateur, en la personne de Madame Samia BOUCHAREB et ce depuis 2018.

Qualification et expérience des membres du CA :

M. Lotfi SEKKAT- Président du Conseil d'Administration de SOFAC

Né en 1964, M. Sekkat a intégré CIH Bank en tant que Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources, poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination en mai 2019 en qualité de Président Directeur Général de CIH Bank.

Antérieurement à sa nomination à CIH Bank, il a effectué un parcours professionnel riche au Crédit du Maroc où il a exercé diverses missions au Secrétariat Général de l'Exploitation, occupé le poste de Directeur de l'Informatique et de l'Organisation et a été nommé Directeur Central de l'Industrialisation.

M. Lotfi SEKKAT est ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure d'Electronique, Informatique et Radio Communications de Bordeaux.

M. SEKKAT a été nommé président du Conseil d'Administration de SOFAC en date du 11/06/2019, à l'issu de la démission de M. Ahmed RAHHOU étant appelé à exercer d'autres responsabilités.

A la date d'enregistrement du document de référence, en plus de ses mandats de PDG du CIH Bank et de Président du Conseil d'Administration, M. Lotfi SEKKAT est aussi administrateur des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
MAROC LEASING	Vice-Président du Conseil d'Administration
UMNIA BANK	Vice-Président du Conseil de Surveillance
LANA CASH	Président du Conseil d'Administration
ATLANTA	Administrateur
CGEM	Président de la fédération du secteur bancaire et financier

Source : SOFAC

M. ZOUBIR Younes – Représentant du CIH Bank

M.ZOUBIR a entamé son parcours professionnel en 1997 en tant qu'Inspecteur au sein de la Société Générale Marocaine des Banques. En 2000, il rejoint Wafasalaf en tant qu'auditeur Senior puis responsable de l'Audit Interne.

En 2005, il a pris la responsabilité du Département Finances et Comptabilité. En 2008 il a été nommé Directeur Financier et Administratif, membre du comité exécutif dudit Etablissement. Il a occupé ce poste

jusqu'à janvier 2011, date à laquelle, il a rejoint CIH Bank en tant que Directeur de Pôle Finances. Aujourd'hui, M. ZOUBIR occupe le poste de Directeur Général Adjoint du CIH Bank en charge des finances, moyens et traitement.

M. Younes ZOUBIR a obtenu son diplôme de troisième cycle en Science Economique, Option Finances, de l'Université Hassan II à Casablanca en 1997.

A la date d'enregistrement du document de référence, en plus de son mandat de représentant du CIH Bank au sein du Conseil d'Administration de SOFAC, M. Younes ZOUBIR est aussi administrateur des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
LE TIVOLI	Administrateur
GHOSN ENNAKHIL	Administrateur
LES HOTELS MAHD SALAM TWO	Administrateur
UMNIA BANK	Administrateur
LANA CASH	Administrateur
MAROC LEASING	Administrateur

Source : SOFAC

M. Khalid BENALLA - Administrateur intuitu-personae

M. BENALLA a démarré sa carrière en 1989 chez Crédit Du Maroc en tant qu'adjoint au Directeur d'agence à Safi. Il a été nommé Directeur de la même agence en 1992.

De 1996 à 1998, Il est Directeur de deux principales agences à Agadir successivement à clientèle type particuliers puis entreprises.

En février 1998, il a été promu Directeur Régional Multi-Marchés à Marrakech et régions.

Fin 2003, il est nommé à Rabat en tant que Directeur de Marché avec pour mission de développer le maillage du Réseau et des encours clients, dépôts et crédits.

En 2010, il est promu Directeur du Réseau Nord de la même banque, poste qu'il a occupé jusqu'à janvier 2012, date à laquelle, il a rejoint CIH Bank en tant que Directeur de la Banque des Particuliers et des Professionnels avant d'être promu en tant que Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des Particuliers et des Professionnels

M. BENALLA est diplômé en finances de l'ISCAE de Casablanca.

A la date d'enregistrement du document de référence, en plus de son mandat d'administrateur à SOFAC, M. Khalid BENALLA est aussi administrateur des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
UMNIA BANK	Membre du Conseil de Surveillance
LANA CASH	Membre du Conseil d'Administration

Source : SOFAC

M. Brahim ZEKHNINI- Administrateur intuitu-personae

M. ZEKHNINI occupe actuellement le poste de Directeur Général Adjoint Engagements, Gestion des Risques et Recouvrement du CIH Bank. M. ZEKHNINI occupait précédemment le poste de Directeur du Pôle Audit et Inspection Générale au sein de la même banque.

Avant d'intégrer CIH Bank, il effectue un parcours professionnel riche au sein de Crédit Du Maroc, où il occupe les postes de Responsable de l'Organisation et Assistance Fonctionnelle à Maîtrise d'ouvrage, Membre du comité exécutif en charge de la DSI Groupe et Membre du comité Exécutif en charge du développement et du support du réseau de proximité. Il rejoint par la suite l'organisme de microcrédit Al Baraka en qualité de Directeur Général.

M. Brahim ZEKHNINI est ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Lyon

A la date d'enregistrement du document de référence, en plus de son mandat d'administrateur de SOFAC, M. Brahim ZEKHNINI est aussi administrateur des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
SSF	Administrateur

Source : SOFAC

M. Youssef BELHADJ - Administrateur intuitu-personae

M. BELHADJ a intégré AL BARID BANK en 2009 en tant que Directeur réseau, puis en 2012, ou il a occupé le poste de Directeur du pôle ressources en charge du capital humain, organisation et AMOA, qualité Support et coordination poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination en 2016 en qualité de Membre du directoire AL BARID BANK.

Antérieurement à sa nomination à AL BARID BANK, il a effectué son parcours professionnel à Wafasalaf, et la BMCE BANK.

M. Youssef BELHADJ est titulaire d'un Master en Marketing stratégique, IAE Université de Toulouse 1.

A la date d'enregistrement du document de référence, en plus de son mandat d'administrateur de SOFAC, M. Youssef BELHADJ est aussi administrateur des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
AL BARID BANK	Membre du Directoire
BARID CASH	Administrateur

Source : SOFAC

M. M'HAMED EL MOUSSAOUI - Administrateur intuitu-personae

M. EL MOUSSAOUI a intégré AL BARID BANK en 2010 en tant que Membre du Directoire en charge de l'activité Support, puis en 2013, ou il a occupé le poste de Directeur Général Adjoint et Membre du Directoire en charge de l'activité Commercial poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination en 2015 en qualité de Directeur Général Adjoint et Membre du Directoire en charge des activités Support et Activités de marché.

Antérieurement à sa nomination à AL BARID BANK, il a effectué son parcours professionnel à POSTE MAROC, où il a piloté, notamment plusieurs projets relatifs à la création de la filiale bancaire (Al Barid Bank), et auparavant, auprès des banques de références notamment Attijari Wafabank et Crédit du Maroc.

M M'HAMED EL MOUSSAOUI est Ingénieur diplômé de L'Ecole Hassania.

A la date d'enregistrement du document de référence, en plus de son mandat d'administrateur de SOFAC, M. M'Hamed ELMOUSSAOUI est aussi administrateur des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
AL BARID BANK	Membre du Directoire
JAIDA	Représentant permanent de l'Administrateur BARID AL MAGHRIB S.A
BARID CASH	Administrateur

Source : SOFAC

M. Ahmed Amin BENJELLOUN TOUIMI – Représentant de AL Barid Bank

M Ahmed Amin BENJELLOUN TOUIMI exerçait ses fonctions au sein d'Attijariwafa bank en tant que directeur général adjoint, responsable du pôle Services financiers spécialisés (SFS) qui est une Business Unit regroupant 6 filiales parabancaires, dont Wafasalaf, Wafacash, Wafa Immobilier et Wafabail. Il aura passé 19 ans au sein de ce groupe bancaire.

En 1999, il est promu Secrétaire général, membre du Comité de Direction de la Banque. Un an plus tard, il retourne à Wafasalaf, d'abord en tant que Directeur général, puis en qualité de président du Directoire, jusqu'à sa nomination en 2004 au Comité exécutif d'Attijariwafa bank.

En 2009, il est nommé directeur général de Poste Maroc, puis Président du conseil de surveillance d'Al Barid Bank.

M Ahmed Amin BENJELLOUN TOUIMI est titulaire d'un doctorat en statistiques de l'université Pierre-et-Marie-Curie

A la date d'enregistrement du document de référence, en plus de son mandat d'administrateur et représentant de BARID AL MAGHRIB, M. Ahmed Amin BENJELLOUN TOUIMI est aussi administrateur des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
AL BARID BANK	Président du Conseil de Surveillance et représentant permanent de l'Administrateur BARID AL MAGHRIB S.A
BARID MEDIA	Président du Conseil d'Administration de Barid Media S.A et représentant permanent de l'Administrateur BARID AL MAGHRIB S.A
SDTM	Président du Conseil d'Administration de SDTM
EMS CHRONOPOST INTERNATIONAL MAROC	Administrateur au Conseil d'Administration et représentant permanent de l'Administrateur BARID AL MAGHRIB
BARID CASH	Administrateur

Source : SOFAC

Mme. Samia BOUCHAREB – Administrateur indépendant

Ayant cumulé une expérience de plus de 25 ans, en matière de pilotage stratégique Mme Samia BOUCHAREB a fait ses armes dans les plus grandes références mondiales du marketing : Johnson & Johnson, Procter & Gamble, Coca Cola.

Dans cette dernière, elle se voit confier en 2002, la direction générale de Coca Cola Maroc, et des autres régions en Afrique Equatoriale, où elle occupe ensuite, en 2014 le Poste de Directeur Stratégique pour la Business Unit North et West Africa.

En 2016, Mme Samia BOUCHAREB crée le cabinet de conseil stratégique In&Up, spécialisé en accompagnement et conseil en stratégie et marketing.

Mme Samia BOUCHAREB est titulaire d'un MBA de l'Université de ROCHESTER.

A la date d'enregistrement du document de référence, en plus de son mandat d'administratrice indépendante au sein de SOFAC, Mme. Samia BOUCHAREB est aussi administratrice des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
COCA-COLA COPORATION	Administrateur
IN&UP	Administrateur

Source : SOFAC

M. Jamal LEMRIDI - Administrateur indépendant

M Jamal LEMRIDI a effectué son service civil à la compagnie nationale Royal Air Maroc de 1982 à 1984. Il rejoint la même année le Crédit du Maroc, filiale du Groupe Crédit agricole, où il a passé toute sa carrière jusqu'à en devenir directeur général en 2006.

M Jamal LEMRIDI est membre du Conseil d'affaires Maroco-Saoudien au sein de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM).

M Jamal LEMRIDI, 62 ans, est diplômé de l'Ecole centrale de Paris (1980) et de l'ENSAE Paris (1982).

A la date d'enregistrement du document de référence, en plus de son mandat d'administrateur indépendant au sein de SOFAC, M. Jamal LAMRIDI est aussi administrateur des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
SOCIETE FINANCIERE ET IMMOBILIERE MAROCAINE	Administrateur
CMI	Administrateur
J.L CONSEILS ET SERVICES	Administrateur

Source : SOFAC

M. Larbi BELARBI – Administrateur indépendant

M. Larbi BELARBI a débuté son parcours en 1981, en intégrant le groupe canadien « Mallette Benoît » Montréal comme Consultant, puis le Groupe Mittal (ISPAT) spécialisé dans la sidérurgie et la haute technologie, en tant que Directeur Marketing et Administration Sidbec Amérique du nord.

En 1996, Larbi BELARBI se voit confier la Direction de la Chaîne de Télévision Marocaine (2M), En Août 2001, il est nommé Président Directeur Général de la SOMACA.

En juillet 2008, M. Belarbi a été nommé Conseiller du Président de la région EUROMED Afrique du groupe Renault. Il a lancé, en tant que Président de l'Association Marocaine pour l'Industrie et le Commerce de l'Automobile (AMICA), la première Convention d'affaires automobile dans le bassin méditerranéen, Automotive Meetings Tangier-Med 2008, avec pour ambition de promouvoir le développement stratégique de l'industrie automobile nationale.

M.BELARBI était également président du Comité Académique de l'Université AL AKHAWAYN Ifrane, et Vice-Président de l'Association Marocaine de l'Intelligence Economique. Il est membre du conseil économique et social et est administrateur de plusieurs sociétés publiques et privées.

M. BELARBI est Diplômé du 3ème cycle de l'Ecole Supérieure de Commerce de Lyon, MBA HEC Paris. Il a suivi une formation complémentaire dans la Direction des Entreprises à l'Université Stanford aux U.S.A. et dans le leadership à l'INSEAD.

A la date d'enregistrement du document de référence, en plus de son mandat d'administrateur indépendant de SOFAC, M. Larbi BELARBI est aussi administrateur des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
SOCIETE MAROCAINE DE CONSTRUCTIONS AUTOMOBILES	Administrateur
SIAB	Administrateur
ATLAMED	Administrateur
INSTITUT DE FORMATION AUX METIERES DE L'AUTOMOBILES	Administrateur
LBL CONSULTING	Administrateur

Source : SOFAC

c. Comités émanant du Conseil d'Administration[3] :

- **Comité d'audit**

Conformément à la circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 4/W/14 du 30 Octobre 2014 relative au contrôle interne et de la circulaire n°4/W/2018 fixant les conditions et modalités de fonctionnement du comité d'audit chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne, le comité d'audit a pour mission d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne, prenant en compte la taille, le profil de risque, l'importance systémique, la nature et volume de l'activité de SOFAC.

Le comité d'audit relève directement du conseil d'administration de SOFAC qui en détermine les modalités de fonctionnement et auquel il rend compte.
A la veille d'enregistrement du document de référence, le comité d'audit est présidé par Monsieur Jamal LEMRIDI et composé de :

- Monsieur YOUNES ZOUBIR, Directeur Général Adjoint du CIH Bank en charge des finances, moyens et traitement.
- Monsieur M'HAMED EL MOUSSAOUI, Directeur Général de Barid Al Maghrib et Directeur Général Adjoint membre du Directoire d'AL BARID Bank en charge des Activités Support et Activités de Marché,
- Monsieur BRAHIM ZEKHNINI, Directeur Général Adjoint Engagements, Gestion des Risques et Recouvrement du CIH Bank,
- Madame SAMIA BOUCHAREB, Administrateur Indépendant (fondatrice et directrice de IN&UP).

Les principales missions et attributions du comité sont les suivants :

[3] Le mandat des membres des différents comités demeure valable tant qu'ils ont la qualité d'administrateurs.
Les membres des comités peuvent être remplacés à tout moment, par simple décision du Conseil d'Administration.
Le comité d'audit ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

- Evaluer la pertinence des mesures correctrices prises ou proposées pour combler les lacunes ou insuffisances décelées dans le système de contrôle interne ;
- Recommander la nomination des commissaires aux comptes ;
- Définir les zones de risques minimales que les auditeurs internes et les commissaires aux comptes doivent couvrir ;
- Vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières destinées à l'organe d'administration et aux tiers et de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes individuels et consolidés ;
- Approuver la charte d'audit et le plan d'audit et d'apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction d'audit interne ;
- Prendre connaissance des rapports d'activité et des recommandations des fonctions d'audit interne, de contrôle permanent et de conformité, des commissaires aux comptes et des autorités de supervision ainsi que des mesures correctrices prises.

A noter que, la présentation de la synthèse des travaux du Comité et les avis et recommandations formulées au Conseil d'Administration, est à la charge du président dudit Comité.
Le comité d'audit se réuni au moins une (1) fois par trimestre.

- **Comité des risques**

Dans le cadre de la conformité avec les règles de bonne gouvernance, le Conseil d'Administration a décidé en date du 11 février 2019, la séparation du Comité des Risques du Comité d'Audit.

A la veille d'enregistrement du document de référence, le comité des risques est présidé par Monsieur M'hamed EL MOUSSAOUI, Directeur Général de Barid Al Maghrib et Directeur Général Adjoint membre du Directoire d'AL BARID BANK en charge des Activités Support, et est composé de :

- Monsieur Younes ZOUBIR, Directeur Général Adjoint en charge des Finances, Moyens et Traitements du CIH Bank,
- Monsieur Khalid BENALLA, Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des Particuliers et Professionnels du CIH Bank,
- Monsieur Larbi BELARBI, Administrateur Indépendant.

Les principales missions et attributions du comité sont les suivants:

- Conseiller l'organe d'administration concernant la stratégie en matière de risques et le degré d'aversion aux risques ;
- S'assurer que le niveau des risques encourus est contenu dans les limites fixées par l'organe de direction conformément au degré d'aversion aux risques défini par l'organe d'administration ;
- Evaluer la qualité du dispositif de mesure, maîtrise et surveillance des risques ;
- S'assurer de l'adéquation des systèmes d'information eu égard aux risques encourus ;
- Apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction de gestion et de contrôle des risques et de veiller à son indépendance.

A noter que, la présentation de la synthèse des travaux du Comité et les avis et recommandations formulées au Conseil d'Administration, est à la charge du président dudit Comité.
Le comité des risques se réuni au moins une (1) fois par trimestre.

- **Comité stratégique**

A la veille d'enregistrement du document de référence, le comité stratégique est présidé par Monsieur Lotfi SEKKAT – Président du Conseil d'Administration- et comprenant :

- Monsieur Ahmed Amin BENDJELLOUN TOUIMI, Directeur Général de Barid Al Maghrib,

- Monsieur Youssef BELHADJ, membre du Directoire Al Barid BANK, en charge de la Banque Commerciale, des Achats et Moyens Généraux et du Capital Humain,
- Monsieur Younes ZOUBIR, Directeur Général Adjoint en charge des Finances, Moyens et traitements du CIH BANK,
- Monsieur Khalid BENALLA, Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des Particuliers et des Professionnels à CIH BANK,
- Monsieur Larbi BELARBI, Administrateur Indépendant,
- Madame Samia BOUCHAREB, Administrateur Indépendant,
- Monsieur JAMAL LEMRIDI, Administrateur Indépendant,
- M. M'HAMED EL MOUSSAOUI, Administrateur intuitu-personae.

La mission du comité stratégique consiste à approfondir la réflexion stratégique de la société dans ses différents métiers notamment par :

- L'examen du plan stratégique et des objectifs de la société ;
- L'examen du budget annuel ;
- L'examen des projets de croissance externe et d'investissement à caractère stratégique ;
- Le suivi de l'évolution de la concurrence par métier ;
- Le suivi de l'évolution des participations ;
- Le suivi de l'évolution des stratégies par métier.

Le comité stratégique se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de son président notifiée au moins quinze jours avant la tenue de la réunion.

Le comité stratégique présente un compte rendu de ses travaux et des propositions ou remarques émises par ses membres au cours de la réunion du comité stratégique, lors de chaque réunion du conseil d'administration suivant l'une de ses réunions.

- **Comité de rémunération, nomination et gouvernance**

A la veille d'enregistrement du document de référence, le comité de rémunération, nomination et gouvernance est présidé par M. Lotfi SEKKAT – Président Directeur Général du CIH Bank- et constitué d'un autre membre, M. Ahmed Amin BENJELLOUN TOUIMI - Directeur Général de BARID AL MAGHRIB -. Les membres de ce comité sont nommés par le conseil d'administration pour une année prenant fin à l'issue de la réunion de conseil d'administration convoquant l'assemblée générale ordinaire.

La mission du comité de rémunération, nomination et gouvernance est la suivante :

- La rémunération des directeurs de pôle ou des directeurs généraux adjoints de la société, ainsi que toute révision de leur rémunération (telle que notamment avantage en nature, augmentation, prime et part variable).
- L'assistance dans le cadre de la sélection des directeurs de pôle ou Directeurs Généraux Adjoints de la société.

Le comité de rémunération, nomination et gouvernance se réunit à la demande conjointe des parties et au moins une fois par an, sur convocation de son président notifiée au moins quinze jours avant la tenue de la réunion.

d. Rémunération et prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du 13 Février 2017, a décidé de mettre en place un barème de calcule des rémunérations des membres des comités émanant du Conseil d'Administration. Les comités concernés sont :

- Le Comité de Nomination et de Rémunération[4];

[4] Changement d'appellation du « Comité de Nomination et de Rémunération » en « Comité de Nomination, de Rémunération et de gouvernance ».

- Le Comité Stratégique ;
- Le Comité d'Audit.

Ne bénéficient pas de cette rémunération :

- Les Administrateurs et mandataires sociaux, salariés du groupe CIH Bank ;
- Les Administrateurs et mandataires sociaux, salariés du groupe BARID AL MAGHRIB.

Le montant comptabilisé en charges en 2018 et versé aux administrateurs s'élève à 56.000 MAD.

Le montant comptabilisé en charges en 2019 et payé aux administrateurs s'élève à 16.000MAD.

Au titre de l'exercice 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire de SOFAC tenue en date du 29 Mars 2021 a décidé de ne pas distribuer des jetons de présence au profit des administrateurs de SOFAC.

L'évolution des rémunérations et prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration sur la période se présente comme suit :

En Kdh	2018	2019	2020
Rémunérations*	56	16	-
Prêts accordés	-	-	-

(*) Rémunérations concernant les membres des comités de rémunération, nomination et gouvernance, le comité stratégique et le comité d'audit à l'exclusion des administrateurs et mandataires sociaux du groupe CIH Bank et du groupe Barid Al Maghrib
Source : SOFAC

IV.3. Organes de direction de SOFAC

a. Dispositions statutaires

Les statuts de la société stipulent ce qui suit :

« La Direction Générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration avec le titre de Président Directeur Général, soit par une autre personne physique nommé par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale visées ci-dessus. Ce choix sera porté à la connaissance des actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale et fera l'objet des formalités de dépôt, de publicité et d'inscription au registre de commerce dans les conditions prévues par la loi ».

b. <u>Organigramme fonctionnel de SOFAC au 31/12/2020</u>

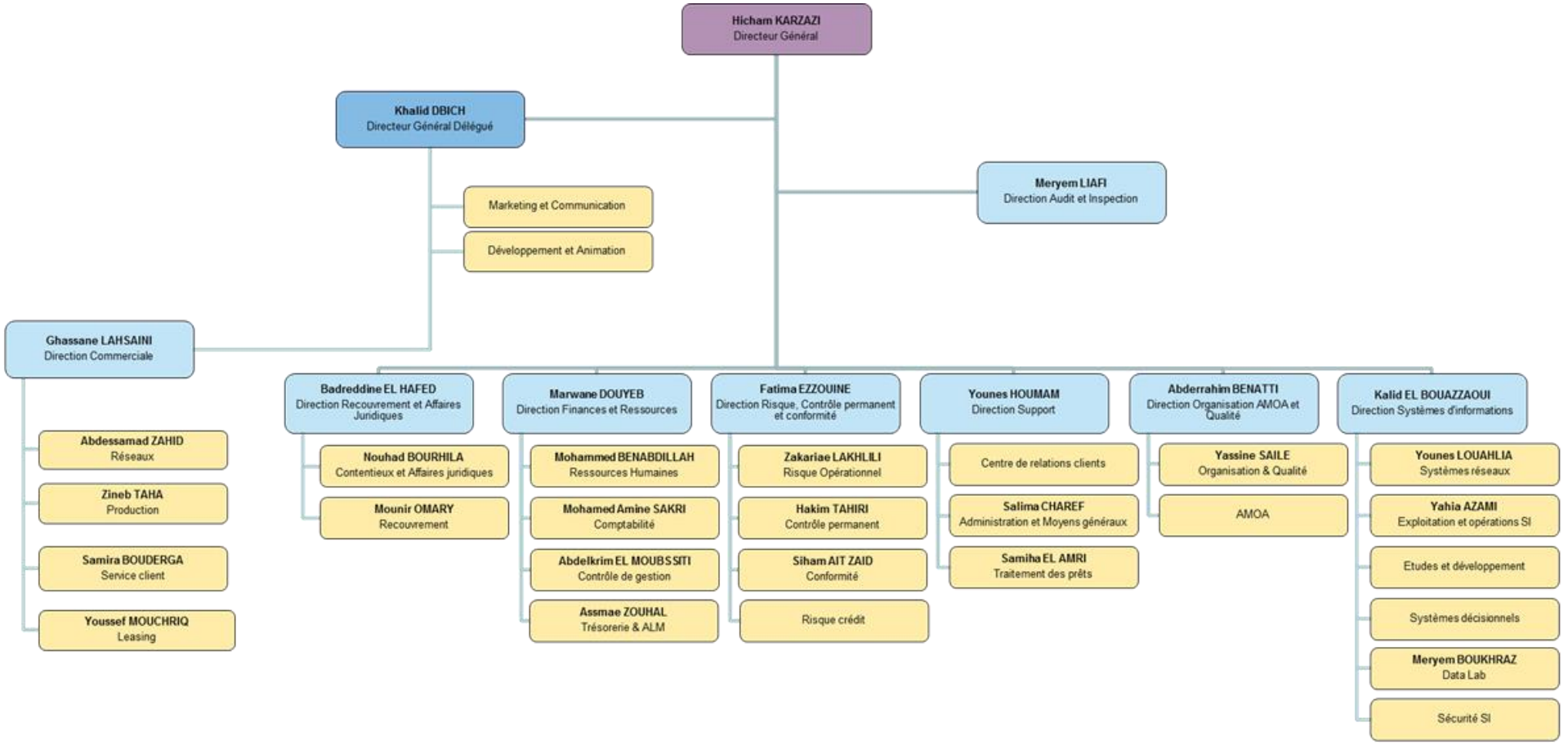

Source : SOFAC

c. Principaux dirigeants

SOFAC a opté pour une séparation entre la Présidence du Conseil d'Administration et la Direction Générale. La liste des principaux dirigeants à la date d'enregistrement du document de référence est la suivante :

Dirigeant	Fonction dans la société	Année de nomination
M. Hicham KARZAZI	Directeur Général	2010
M. Khalid DBICH	Directeur Général Délégué	2020
M. Marwane DOUYEB	Directeur Finances et Ressources	2010
M. Younes HOUMAM	Directeur Support	2010
M. Badreddine El HAFED	Directeur Recouvrement et Affaires Juridique	2012
M. Meryem LIAFI	Directeur Audit et Inspection	2019
M. Khalid EL BOUAZZAOUI	Directeur Systèmes d'Information	2014
M. Ghassane LAHSAINI	Directeur Commercial	2016
Mme. Fatima EZZOUINE	Directrice Risques, Contrôle Permanent et Conformité	2016
Abderrahim BENATTI	Directeur Organisation AMOA et Qualité	2017

Source : SOFAC

Hicham KARZAZI
Directeur Général - 50 ans : Titulaire d'un Bachelor of Science en Computer Information Systems option Software Engineering, de Strayer University – Washington D.C, ainsi que du Master's of Business Administration option Finance de l'Université Al Akhawayne à Ifrane.

M. KARZAZI a entamé sa carrière professionnelle en 1993 au CIH Bank en tant que Chef de Projet Automatisation du suivi du portefeuille des prêts hôteliers, puis en 1997 (après son MBA) en tant que Chef du Département Titrisation. En 2001, il sera nommé Directeur Général de Maghreb Titrisation dont il est le fondateur, poste qu'il occupe jusqu'à novembre 2011. En janvier 2010, il est nommé Directeur Général de SOFAC qu'il dirige parallèlement à Maghreb Titrisation jusqu'à fin 2011.

Khalid DBICH
Directeur Général Délégué - 46 ans : Ingénieur d'Etat, diplômé de l'Ecole Hassania des Travaux Publics et détenteur d'un mastère Nouvelles Technologies de l'Information de CIITCOM, France Télécom - Paris.

Avant de rejoindre SOFAC en 2004, M. DBICH a occupé des postes de responsabilité à ADOPIA SA et à CENT Networks France. Il a occupé le poste de DSI de 2004 à 2009 avant de prendre en charge la Direction Commerciale et Marketing entre 2012 et 2020.
En novembre 2020, M. DBICH a été nommé Directeur Général Délégué de SOFAC.

Marwane DOUYEB
Directeur Financier et Ressource - 41 ans : Titulaire d'un Bachelor of business administration de l'UCAC (Canada) et d'un mastère « Auditing, management control et informations systems » de l'ESC Lille.
Avant de rejoindre SOFAC, M. DOUYEB a occupé des postes de responsabilité à Honeywell SA Paris, Maroc Telecom et le Groupe CMCP. De 2007 à 2010, M. DOUYEB a occupé le poste de Responsable

Contrôle de Gestion à SOFAC avant sa nomination en février 2010 en tant que Directeur Finances et Ressources.

Younes HOUMAM

Directeur Support - 43 ans : Titulaire d'un Diplôme en Gestion et Commerce International, option Marketing et Communication de l'ESGCI-Paris et d'un DESS en Management Financier et Logistique Informatique - ESG Casablanca.

Après une expérience à WAFASALAF en tant que Responsable de la Direction Organisation et Planification, M. Younes HOMAM a intégré SOFAC en 2008 en tant que responsable de l'entité Organisation avant d'être nommé en février 2010 en tant que Directeur Support.

Badreddine El HAFED

Directeur Recouvrement et Affaires juridiques - 41 ans : Lauréat de l'institut des Hautes Etudes de Management de Rabat option finance, M. El Hafed et aussi titulaire d'un DESS création et Redressement d'Entreprise ainsi qu'un DESS Audit Comptable Juridique et Fiscal de l'Université d'Auvergne à Clermont-Ferrand.

Après une expérience en tant que Chef de Mission au sein de la Direction Générale de la SGMB, M. El Hafed rejoint SOFAC en mai 2011 en tant que Responsable Audit Interne. Il occupe le poste de Directeur Recouvrement et Conseil Juridiques depuis mai 2012.

Meryem LIAFI

Directeur Audit et Inspection – 40 ans : Mme. Meryem LIAFI est titulaire d'un Master en Gestion des Entreprises de L'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion et d'un Master en Gestion des Ressources Humaines de l'Ecole Hassania des Travaux Publics.

Mme. LIAFI a intégré SOFAC en octobre 2004, en tant que Chef de Projet AMOA, puis a pris en charge en 2007, la fonction de Gestion RH, où elle a occupé le poste de Directeur Adjoint en charge des Ressources Humaines.

M. LIAFI est Directeur Audit et Inspection depuis 2019.

Khalid EL BOUAZZAOUI

Directeur Systèmes d'Information – 53 ans : Titulaire d'un Master en Bases de Données et Intégration Systèmes, de l'université SOPHIA ANTIPOLIS de Nice **(**MBDS, d'un diplôme de Gestion Appliquée de l'Institut des Hautes Etudes Economiques et Sociales (IHEES) et d'un diplôme de Bac+4 de l'Institut Supérieur de Génie Electrique (ISGE/IGA), Option Génie Informatique.

Après de multiple expérience au sein de d'ORION Systèmes, ACRED, SDL Informatique, ORAPPLI-Cap info et GFI France Togo Telecom, M. EL BOUAZZAOUI a rejoint SOFAC en juillet 2004 en tant qu'ingénieur analyste. Il a par la suite occupé des postes de responsabilités en tant que responsable unité Etude, développement et intégration et du Systèmes d'information. Il a été nommé en 2012 Directeur adjoint en charge du Systèmes d'information et en 2014 promu Directeur Systèmes d'information.

Ghassane LAHSAINI

Directeur Commercial – 39 ans : Titulaire d'un Master en audit et contrôle de gestion et système d'information à l'ESC Lille/et d'un diplôme de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Settat option Marketing.

M. LAHSAINI a rejoint Wafa Assurance en tant qu'animateur réseau commercial au sein de la direction Bancassurance. Il a rejoint en 2006 et pour une durée de deux ans le pôle services de Maroc Telecom en tant qu'animateur réseau commercial et responsable approvisionnement et distribution des produits fixe, internet et des cartes de recharges à la direction des ventes Grand pôle public. M LAHSAINI a rejoint SOFAC en août 2016 en tant que directeur commercial.

Fatima EZZOUINE

Directrice Risques, Contrôle permanent et Conformité – 38 ans : Titulaire d'un diplôme d'ingénieur d'Etat de l'INSEA Rabat- option Economie appliquée. Auparavant, Mme. EZZOUINE avait rejoint en 2007 WAFASALAF en tant qu'ingénieur statisticien au département prévention des risques pour une durée de 5 ans.
Elle a rejoint SOFAC en tant que responsable risque crédit en 2012, avant d'occuper le poste de directrice des risques en 2016.

Abderrahim BENATTI

Directeur Organisation AMOA et Qualité – 46 ans : Titulaire d'un diplôme de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion, d'un diplôme de l'Institut Supérieur de Commerce International de Dunkerque, d'un Master Entreprenariat et Redéploiement Industriel de l'Université du Litoral Académie de Lille, d'un Master Européen des Métiers de Conseil et de l'Executive MBA de l'Ecole Supérieur des Assurances de Paris.
En 2008, M. BENATTI avait rejoint la CIMR en tant que Responsable du Département Projet et Organisation. Il a intégré SOFAC en 2010 en tant que Responsable de l'entité Organisation avant sa nomination en 2017 en tant que Directeur Organisation AMOA et Qualité.

d. Rémunération et prêts accordés aux dirigeants :

Les montants des rémunérations versées par SOFAC en faveur de ses dirigeants sur les trois dernières années se présentent comme suit :

En Kdh	2018	2019	2020
Rémunérations*	12 673	12 673	15 404
Prêts accordés**	888	382	564

Source : SOFAC

(*) Aucune rémunération exceptionnelle n'est attribuée aux dirigeants de SOFAC.

(**) Les prêts accordés aux dirigeants comprennent des prêts personnels et automobiles, SOFAC n'accorde pas de prêts immobiliers à ses dirigeants

e. Comités exécutifs

A ce jour, les comités exécutifs de SOFAC sont présentés comme suit :

Comité de direction

Le Comité de direction est une émanation de la Direction Générale. Il s'agit d'un organe décisionnel à responsabilité et fonctionnement collégiaux.

Le Comité de Direction joue un rôle important dans la supervision et la gestion de la Société. Il assure la direction effective de la société et en pilote les différentes activités.

A ce jour, les membres du comité sont :

- Directeur Général ;
- Directeur Général Adjoint, en charge de la Stratégie, du Commercial et du Marketing ;
- Directeur Recouvrement et Conseil juridique ;
- Directeur Commercial ;
- Directeur Finances et Ressources ;
- Directeur Risque, Contrôle et Conformité ;
- Directeur Support ;
- Directeur Organisation, AMOA et qualité ;
- Directeur Système d'Information ;
- Directeur Audit et Inspection.

Les membres du Comité de Direction sont désignés par le Président du comité. Les missions du Comité de Direction sont les suivantes :

- Etudier les axes permettant de faire face à la concurrence ;
- Analyser la situation de l'activité commerciale et du recouvrement ;
- Examiner l'état d'avancement des différents projets mis en place par la société ;
- Faire le point sur les activités de contrôle permanent et de l'audit ;
- Traiter les questions ayant trait au développement des activités de l'établissement.

Le Comité de Direction se réunit chaque jeudi de la semaine à 9h00 du matin. Il peut être planifié à tout autre moment par le Président.

Comité risque crédit

Ce comité est habilité à :

- Désigner les membres des comités de crédit ;
- Valider les règles d'octroi de prêts et le manuel d'acceptation
- Valider les grilles de délégation de pouvoirs,
- Assurer le suivi périodique des indicateurs de risque.

Le comité est composé du :

- Directeur Général de SOFAC, en sa qualité de Président du Comité ;
- Des membres permanents désignés par le Président du Comité Risque parmi les Directeurs d'Activité de SOFAC ;
- Responsable Risque de Crédit, en tant que secrétaire du Comité ;
- Des membres provisoires désignés pour l'un des motifs suivants :
    - L'expertise d'un collaborateur dans un sujet soumis au comité ;
    - La non-disponibilité provisoire de l'un des membres permanents du comité.

Le Comité se réunit 4 fois par an.

Comité du contrôle interne

A ce jour, le Comité de Contrôle Interne a pour rôle de piloter les activités de contrôle de l'établissement et de garantir une meilleure maîtrise des risques. Ses principales attributions sont les suivantes :

- Prendre acte de l'état d'avancement des différents plans d'action mis en place suite aux travaux de contrôle permanent et missions d'audit interne ou externe et statuer sur les situations de blocage de réalisation des recommandations ;
- S'informer des résultats des contrôles et s'assurer de la pertinence des mesures préventives ou correctives proposées pour combler les lacunes et insuffisances décelées dans le système de contrôle interne ;
- S'assurer de l'efficacité des mesures adoptées pour la maîtrise et le suivi des risques liés aux nouveaux produits ou activités ;
- Analyser les conditions de maintien en condition opérationnelle du PCA ;
- Examiner l'avancement des projets de conformité réglementaire.

Le Comité est présidé par le Directeur Général et composé de l'ensemble des directeurs. Le comité peut inviter toute autre personne à assister à ses réunions en fonction des points à traiter dans l'ordre du jour.

Les réunions du Comité se tiennent au moins quatre fois par an. Les conclusions du comité sont portées à la connaissance du comité d'audit

Comité ALM

Le comité ALM vise à piloter l'équilibre entre les ressources et les emplois au regard des risques pris par l'établissement.

L'ALM a pour vocation :

- De gérer la politique d'immunisation contre les risques liés à l'écoulement de l'actif et du passif ;
- D'assurer un adossement optimal des emplois et des ressources (équilibre financier) ;
- Fixer la politique de refinancement (caractéristiques, timing, diversification des sources de financement).

Le rôle du Comité est de s'assurer de la mise en œuvre de la politique de gestion définie. Il effectue à ce titre, de façon non limitative :

- Une revue des indicateurs ALM ;
- Une analyse des principaux faits marquants ;
- Une révision éventuelle des hypothèses retenues en début de période ;
- Une proposition de couverture des impasses ;
- Une veille réglementaire.

Le Comité est présidé par :
le Directeur Général et composé du Directeur Général adjoint en charge de l'activité commerciale et du recouvrement ;

- le Directeur Commercial ;
- le Directeur Recouvrement et Affaires Juridiques ;
- le Directeur finances et ressources ;
- le Directeur Support ;
- le Directeur Audit et Inspection ;
- le Directeur Risque, Contrôle et Conformité ;
- le Directeur SI ;
- le Responsable Contrôle de Gestion ;
- le Responsable Trésorerie.

Le comité peut inviter toute autre personne à assister à la réunion du comité en fonction des points à traiter dans l'ordre du jour.
Les réunions du Comité se tiennent une fois par trimestre.

Comité de projets

Le comité vise à superviser la gestion des projets de l'établissement. Il a pour vocation de :

- S'informer de l'avancement global des projets et s'assurer du respect des délais de livraison ;
- Lever les contraintes techniques et organisationnelles susceptibles d'entraver le bon déroulement des travaux ;
- Valider les révisions de plannings ;
- Réaliser les arbitrages nécessaires à la priorisation des projets, l'allocation des ressources et l'impact sur les budgets d'investissement.

Le comité est composé du Directeur Général, en sa qualité de Président du Comité ainsi que de neuf membres permanents :

- Le Directeur Général Adjoint en charge de l'activité Commerciale et Marketing ;
- Le Directeur Commercial ;
- Le Directeur Recouvrement et affaires Juridiques ;

- Le Directeur Ressources et Finances ;
- Le Directeur du Risque, Contrôle et Conformité ;
- Le Directeur Support ;
- Le Directeur SI ;
- Le Directeur Audit et Inspection ;
- Le responsable Organisation et AMOA, en tant que secrétaire du comité.

Comité des crédits aux entreprises

le Comité des crédits aux entreprises a pour mission de statuer sur :

- Les lignes d'autorisation de crédits à l'achat d'automobiles, émanant de la clientèle des Entreprises dont l'exposition dépasse un million de dirhams ;
- Les projets de conventions avec les grandes entreprises traitant des conditions d'octroi de crédits à la consommation à leurs salariés.

Le comité est composé des membres suivants :

- Le Directeur Général de SOFAC ;
- Le Directeur des Engagements du Crédit Immobilier et Hôtelier ou son suppléant ;
- Le directeur des crédits d'AL BARID BANK ou son suppléant.

Le directeur Risques et le directeur commercial assistent aux réunions du comité en qualité de contributeurs.

Comité réclamations clients

Ce comité a pour mission d'évaluer l'efficacité du dispositif de traitements des réclamations et d'agir sur les process à l'origine des réclamations reçues. Il a pour vocation de :

- Suivre les indicateurs de traitements des réclamations
- S'informer sur l'origine des réclamations reçues
- Acter les améliorations à apporter aux activités génératrices de réclamations et suivre leur mise en place.

Les réunions du Comité Réclamation se tiennent au moins deux fois par an conformément aux directives de BKAM. Une présentation annuelle est faite au niveau du Comité d'audit.

f. Autres comités

Comité De Crédit Restreint (CDCR)

Constitué par le Comité Risque en avril 2012 (en remplacement de l'ancien Comité d'Octroi), le Comité de Crédit Restreint est chargé d'apprécier les risques liés aux demandes ayant un KO score ou KO règles ou hors la délégation de pouvoir confiée à la direction commerciale.

Le CDCR n'intervient que sur les demandes dont l'encours client (y compris nouvelle demande) ne dépasse pas le montant d'encours maximum fixé par SOFAC

Pour toute demande de crédit dépassant les délégations de pouvoir consenties au CDCR, ce dernier procède à une étude préalable des dossiers avant de les remonter au CDCE (Comité De Crédit Elargi).

A ce jour, les membres du comité sont :

- Gestionnaire Risque Crédit. En cas d'absence, il est remplacé par le Responsable Risque ou le Directeur Risque Contrôle et Conformité.
- Représentant de la Direction Commerciale désigné par le comité Risque et ayant la délégation de pouvoir pour la prise de décision.

Le CDCR se tient quotidiennement pour faire face avec réactivité aux demandes de prêts qui lui sont remontées.

Comité de Crédit élargi (CDCE)

le Comité de Crédit Elargi est chargé d'apprécier le risque de crédit lié aux demandes de prêts qui lui sont remontées par le Comité de Crédit Restreint. Les cas pris en charge par le CDCE se résument comme suit:

- Les dossiers de crédit Ok score et Ok règles dont le montant d'encours client est supérieur au plafond de délégation de pouvoir consenti au CDCR en termes de montant.
- Tout dossier remonté par le CDCR pour lequel aucune décision n'a pu être prise faute de visibilité sur les risques et les opportunités des affaires. L'opportunité de remontée de ces affaires est laissée à l'appréciation du CDCR.

A défaut de pouvoir statuer sur les demandes de crédit qui lui sont remontées, le CDCE a la possibilité de se référer au Directeur Général Adjoint pour décision.

Le CDCE est composé de :

- Directeur Risque Contrôle et Conformité. En cas d'absence, il est remplacé par le Responsable Risque Crédit.
- Directeur Commercial. En cas d'absence, il est remplacé par un de ses collaborateurs directs désigné par le comité risque.

Le CDCE tient ses réunions selon une fréquence irrégulière (selon les flux) pour faire face avec réactivité aux demandes de prêts qui lui sont remontées.

Comité de forçage :

Le comité de forçage est habilité à étudier l'opportunité de forçage des affaires débitrices, à risque, aux phases de recouvrement supérieures. Le comité est composé de :

- Trois représentants de la Direction Recouvrement & Affaires Juridiques :
  - Le Directeur d'Activité ;
  - Le responsable du Recouvrement amiable et Précontentieux ;
  - Le responsable Contentieux et Juridique ;
- Deux représentants de la Risques, Contrôle et Conformité :
  - Le Directeur d'activité ;
  - Le Responsable Risque Crédit ;
  - Le responsable du Contrôle permanent.
- Trois représentants de la Direction Commerciale :
  - Le Directeur Commercial ;
  - Le responsable production.

Le Comité se tient une fois par mois. Il peut inviter à ses réunions, en plus de ses membres, d'autres personnes en fonction des thématiques traitées.

IV.4. Organisation de SOFAC au 31/12/2020

a. Fonctions des services et directions

Direction Recouvrement et Affaires Juridiques

La Direction Recouvrement et Affaires juridiques est une structure opérationnelle dont la vocation est de mettre en place les moyens nécessaires et optimales qui permettent de réduire le risque encouru par la société et de les faire évoluer en permanence pour une meilleure efficacité.

Ses principales missions se résument à :

- Maximiser les taux de récupération ;
- Minimiser les pertes finales en réduisant la dotation des créances et en limitant le taux de passage en contentieux ;
- Contrôler (voire réduire) les coûts opérationnels ;
- Identifier les actions optimales (timing, approche, canal…) ;
- Garantir la tenue de la vie juridique de la société ;
- Assurer la gestion juridique des risques de l'entreprise ;
- Suivre le respect de la conformité avec la réglementation juridique.

Direction Commerciale

Les principales missions de cette direction se résument à :

- Elaborer et appliquer l'ensemble de la politique commerciale de l'entreprise en coordination avec la direction générale ;
- Superviser les activités commerciales de l'entreprise pour le développement du chiffre d'affaires et l'augmentation de la productivité et le rendement des équipes ;
- Garantir la création et le lancement de nouvelles offres ainsi que la veille concurrentielle ;
- Garantir la pertinence des plans de communication externe ;
- Garantir la prospecter de nouveaux partenaires commerciaux.

Direction Support

Les principales entités de cette direction sont :

Administration et Moyens Généraux

- Gérer et conserver le patrimoine de SOFAC ;
- Assurer, dans les meilleures conditions de coûts, de qualité et de délai, les achats de fonctionnement de SOFAC ;
- Gérer les aspects administratifs
- Assurer l'interface avec les prestataires et le bon déroulement des services rendus.

Traitement des prêts

- Assurer le traitement back-office des opérations entrant dans le cadre de la gestion des prêts.
- Veiller au contrôle de la cohérence des flux des dossiers ;
- Veiller au suivi du dénouement des anomalies détectées ;
- Superviser l'apurement des suspens ;
- Superviser la gestion des prélèvements des entreprises conventionnées ;

Direction Système d'information

Les principales entités de cette direction sont :

Systèmes et Réseau

- Garantir la cohérence, les évolutions et le maintien en condition opérationnelle de l'infrastructure informatique
- Garantir la qualité du service rendu aux utilisateurs dans un souci de productivité, maîtrise des coûts et respect des délais.

Exploitation et opération SI

- Garantir un support technique et fonctionnel permanent aux utilisateurs ;
- Diriger l'ensemble des opérations de production
- Garantir la qualité de service et la sécurité

Etudes développement et intégration

- Concevoir développer et mettre au point les projets d'application informatique, de la phase d'étude à son intégration, selon des besoins fonctionnels et un cahier des charges.
- Recueillir et analyser les besoins des directions métiers de l'entreprise en matière de système d'information
- Piloter le développement, l'intégration et la maintenance des solutions applicatives.

Reporting décisionnel

- Exploiter, analyser et évaluer la richesse, de données structurées ou non, appartenant à l'entreprise
- Etablir des scénarios permettant de comprendre et d'anticiper de futurs levier Métiers ou opérationnels pour l'entreprise afin de les mettre au service des métiers

Direction AMOA et qualité

Les principales entités de cette direction sont :

Projets et AMOA

- Mettre en place et appliquer une méthodologie de management de projets ;
- Conduite de changement ;
- Piloter l'ensemble des projets entrepris par SOFAC.

Organisation et Qualité

- Conseil en interne et veille technologique et organisationnelle ;
- Maintenir et mettre à jour le manuel d'organisation des métiers ;
- Mise en place et accompagnement de la démarche qualité ;

Direction Finance et Ressources

Les principales entités de cette direction sont :

Ressources Humaines

- Mettre à la disposition de SOFAC les ressources humaines nécessaires et optimales permettant la mise en œuvre de sa stratégie à court, moyen et long terme ;
- Contribuer à l'élaboration de la politique de gestion et développement des ressources humaines et assurer sa mise en œuvre à tous les niveaux : administration, sélection, recrutement, formation, carrières.

Comptabilité

- Elaborer la stratégie financière de SOFAC en collaboration avec la Direction Générale ;
- Gérer les ressources financières et matérielles, et en contrôler l'emploi ;
- Assurer le suivi du respect du cadre législatif et réglementaire en matière financière ;
- Assurer un reporting à la Direction Générale et aux différentes Direction.

Trésorerie & ALM

- Optimiser les coûts de refinancement ;
- Montage des opérations financières ;
- Veille sur le marché et instruments de financement ;
- Etablir les prévisions de trésorerie et assurer leur mise à jour ;
- Gérer au quotidien la trésorerie de SOFAC ;
- Piloter la politique ALM de l'entreprise.

Contrôle de gestion

- Concevoir et animer la mise en place des tableaux de bord stratégiques et opérationnels qui répondent aux besoins de pilotage des différentes entités de la société ;
- Analyser les écarts entre les prévisions et les résultats réalisés.

Direction Risques, contrôle permanent et conformité

Les principales entités de cette direction sont :

Risque de crédit

- Mettre en place des outils d'aide à la décision pour l'appréciation du risque client ;
- Renforcer le dispositif de suivi du risque de crédit ;
- Etablir des études et des analyses approfondies sur le comportement client ;
- Actualiser et renforcer le manuel d'acceptation de crédit ;
- Piloter les projets relatifs à la gestion du risque de crédit ;
- Piloter la rentabilité des offres commerciales.

Conformité

- Évaluer et anticiper l'impact, de toute évolution de l'environnement juridique et réglementaire sur les activités de l'entreprise, et en informer la direction générale.
- Recueillir et analyser les lois, règlements et bonnes pratiques en matière de conformité
- Identifier les normes de conformité applicables à l'entreprise
- Identifier les impacts des normes sur les opérations effectuées par l'établissement
- Evaluer les risques de non-conformité
- Etablir les plans d'action pour la conformité
- Suivre la réalisation du plan d'action

Contrôle Permanent

- Définir, mettre en œuvre et suivre les plans de contrôle des risques résiduels provenant du risque opérationnel et du contrôle périodique
- Définir en concertation avec les process-owner les dispositifs de contrôle interne (procédures, indicateurs de mesure et d'alerte…) nécessaire à la maitrise des risques opérationnels identifiés
- Animer, former et informer l'ensemble des personnes amenées à réaliser des contrôles

Risque opérationnel

- Identifier les nouveaux risques opérationnels
- Evaluer et mesurer les risques identifiés
- Actualiser la cartographie des risques opérationnels
- Suivre les recommandations internes et externes
- Initier l'ensemble des collaborateurs sur l'importance de la remontée des incidents à travers des actions de sensibilisation et des formations

- Analyser les incidents survenus en évaluant les impacts opérationnels et financiers
- Vérifier les contrôles de premier et deuxième niveau des processus concernés des incidents survenus

Direction Audit et inspection

Les principales missions de cette entité se résument à :

- Conduire des missions conformément au plan d'audit validé par le comité d'audit :
  - ✓ S'assurer du respect des procédures (octroi, recouvrement, paie, gestion comptable…) ;
  - ✓ Evaluer le dispositif de contrôle interne ;
- Proposer des actions d'amélioration pour la couverture des risques et l'amélioration de l'efficacité ;
- Rendre compte du résultat des travaux réalisés, notamment les insuffisances relevées, à la Direction générale et au comité d'audit ;
- Conduire des missions spéciales relatives à des opérations de soupçon de fraudes ;
- Suivre la réalisation des préconisations émises par les audits internes et externes.

PARTIE III – ACTIVITE DE SOFAC

I. Historique de SOFAC

1947	Création de la société, sous le nom de Sovac Maroc avec pour vocation de soutenir l'industrialisation du pays, notamment dans le domaine de l'automobile.
1963	• La société a changé de dénomination pour devenir SOFAC Crédit et son capital est passé sous le contrôle de l'Etat.
1973	• Privatisation et introduction à la Bourse de Casablanca de SOFAC Crédit.
1994	• La société a continué sa mutation en opérateur financier majeur du secteur privé. L'actionnariat de SOFAC Crédit se répartissait entre la CDG, la BMCE, la CNIA et la SOMACA.
2002	• Lancement du leasing pour les particuliers (LOA).
2003	• Prise de contrôle de SOFAC Crédit par la CDG. Celle-ci a été suivie par une augmentation de capital de 100 millions de Dhs qui a permis à la CDG d'atteindre 67% du capital ; • Mise en place d'une nouvelle équipe managériale ; • Lancement d'un plan de départ volontaire ; • Lancement du Plan d'Actions 2003-2005 ;
2004	• Acquisition d'un bâtiment devant abriter le nouveau siège social de la société.
2005	• La participation de la CDG dans le capital de SOFAC passe à 75% suite au rachat des 8% du capital détenu par la CNIA ;
2007	• Inauguration du nouveau siège social de SOFAC ; • Adoption d'une nouvelle raison sociale : passage de « SOFAC Crédit » à « SOFAC » ; • Adoption d'une nouvelle identité visuelle de SOFAC ; • Cession de 35% du capital de SOFAC consentie par la CDG à BARID AL MAGHRIB ; • Mise en place d'un partenariat avec BARID AL MAGHRIB ; • Adoption d'un nouvel organigramme.
2008	• Elargissement des gammes produites de SOFAC à l'occasion du salon de l'automobile ; • Cession de l'ancien siège de SOFAC ; • Opération d'assainissement du portefeuille ; • Développement du partenariat avec le réseau BARID AL MAGHRIB : accroissement du nombre d'agences déployées.
2009	• Ouverture de l'agence de Rabat ; • Développement du partenariat commercial avec BARID AL MAGHRIB ;
2010	• Ouverture d'une agence propre à Marrakech et acquisition d'un local commercial à Fès. • Lancement du partenariat commercial avec le CIH Bank concernant le financement prêt personnel ; • Mise en place d'un nouvel organigramme.
2011	• Acquisition par le CIH Bank de 45,99 % du capital et droits de vote de SOFAC. • Ouverture de 3 nouvelles agences : Fès, Casablanca Oulfa et Agadir.
2012	• Ouverture de 2 nouvelles agences : Agadir et Tanger. • Lancement du produit LOA pour les sociétés.
2013	• Radiation des titres de SOFAC de la bourse de Casablanca à la suite de l'Offre Publique d'Achat suivi d'une Offre Publique de Retrait initiée par le CIH Bank. • Signature de la convention de prélèvement à la source avec la CIMR. • Ouverture de l'agence de Meknès.
2014	• Démarrage de la gestion pour le compte du CIH Bank. • Montée en charge de la gestion pour le compte d'ABB.
2015	• Augmentation de capital en numéraire à hauteur de 85 Mdh totalement souscrite par le CIH Bank. • Mise en place du nouveau système d'information dédié au recouvrement. • Arrêt de la convention avec SOPRIAM. • Signature et mise en œuvre de la convention avec le RCAR.
2016	• Obtention du label de « contribuable catégorisé » classe A avec la DGI • Création d'une direction « risques et contrôle permanent et conformité » en application des recommandations de la banque centrale • Aménagement de l'agence d'El Jadida, et location d'une agence à Tétouan ; • Ouverture de deux agences Sofac à Temara et Kenitra • Réalisation de l'augmentation du capital de SOFAC de 100 Mdh.

2017	• Extension de la convention RCAR à la concurrence • Ouverture des agences d'EL JADIDA et TETOUAN.
2018	• Lancement de la nouvelle plateforme digitale de SOFAC sous la marque CREDIZ ; • Refonte du site institutionnel de SOFAC ; • Adoption du plan stratégique 2019-2024 et dépôt de dossiers d'agrément auprès de BAM pour l'extension de l'activité au leasing, ainsi qu'auprès de l'AMMC pour la création par SOFAC d'un FPCT pour son compte.
2019	• Obtention de l'agrément de l'AMMC pour la création d'une filiale de gestion du fonds de titrisation : « SOFAC STRUCTURED FINANCE », et ce dans l'optique de diversification de ses activités ; • Agrément de BANK AL MAGHRIB pour l'élargissement de l'activité de SOFAC au leasing ; • Déploiement de la Gestion Pour Compte au profit du nouvel opérateur LLD « BADEEL » ; • Mise en production du nouveau système d'instruction des crédits « INTAJ » ; • Autorisation d'un programme de titrisation des Loyers à Recevoir sur un portefeuille de référence LOA détenu par SOFAC, et de constitution du Fonds « SOFAC AUTO LEASE FT ».
2020	• Généralisation du nouveau système d'instruction des crédits « INTAJ » au niveau du réseau propre ; • Déploiement du plan PCA suite à la crise du COVID-19 ; • Mise en place d'un dispositif de gestion de la pandémie ; • Contractualisation en avril d'enveloppes de refinancement CMT à hauteur de 950 Mdh ; • Mise en place d'un dispositif de report au profit de ses clients ; • Baisse des ventes du marché automobile de 19,7% avec un total de ventes de 133 308 unités écoulées ; • Démarrage de la production LEASING.
2021	• Autorisation de la mise en place d'un programme de titrisation des créances de loyers et des créances de prêts détenues par SOFAC et la constitution du Fonds « AUTO-HALL Financement FT » • Prise de participation de 15% dans le capital de Badeel société spécialisée dans la LLD ;

II. Appartenance de SOFAC à un Groupe

Au 31 décembre 2020, la société SOFAC est contrôlée par le CIH Bank à hauteur de 66,30%.

II.1. Présentation du CIH Bank

Dénomination sociale	Crédit Immobilier et Hôtelier par abréviation « CIH Bank»
Siège social	187, avenue Hassan II, Casablanca
Forme juridique	Société anonyme
Registre de commerce	203 au tribunal de commerce de Casablanca
Téléphone / Fax	05 22 47 90 00 / 05 22 47 91 11
Adresse électronique	www.cihbank.ma
Date de constitution	1920
% d'intérêt dans SOFAC	66,30%

Source : SOFAC

CIH Bank est un acteur dans le paysage bancaire du Royaume, offrant ses services à des clients individuels à savoir les particuliers, les professionnels et les entreprises de petites ou de moyennes tailles.

La participation de CIH Bank dans la SOFAC s'inscrit dans le cadre de son plan de développement stratégique, visant à compléter l'offre de la banque dans le domaine du financement des activités spécialisées (crédit à la consommation, leasing…).

L'organigramme juridique du Groupe CIH Bank au 31 décembre 2020 se présente comme suit :

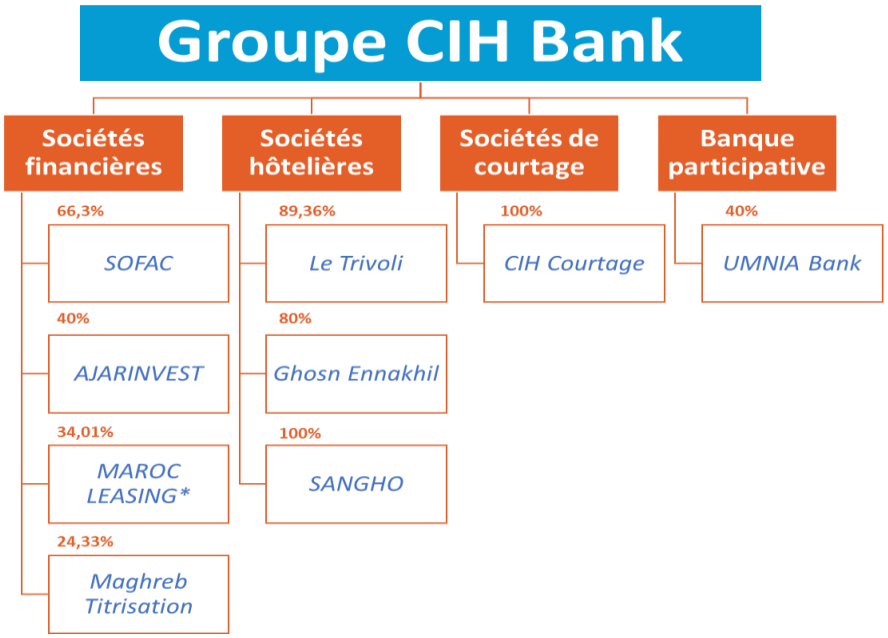

(*) Maroc leasing détenue à hauteur de 34,01% par CIH Bank, est cotée à la Bourse de valeurs de Casablanca depuis 1997
Source : SOFAC

Le domaine d'activité des différentes filiales appartenant au groupe CIH Bank se présente comme suit :

	Filiale	Domaine d'activité
Sociétés financières	*SOFAC*	Créée en 1963 sous le nom de SOVAC, SOFAC Crédit a été introduite en Bourse en 1973. En 1999, la CDG en devient l'actionnaire principal. Le 30 décembre 2011, le CIH procède à l'acquisition des participations de la CDG dans SOFAC Crédit à hauteur de 46,21%. En 2013, la valeur SOFAC est radiée de la cote suite à une procédure d'offre publique de retrait initiée par le CIH Bank. La participation de CIH Bank dans la SOFAC s'inscrit dans le cadre de son plan de développement stratégique, visant à compléter l'offre de la banque dans le domaine du financement des activités spécialisées (crédit à la consommation, leasing…).
	AJARINVEST	Créée en 2016, AjarInvest est la société de gestion du groupe CDG qui sera chargée de la structuration et de la gestion d'OPCI. Elle est née d'un partenariat entre la CDG (60%) et CIH Bank (40%). La Société de gestion a pour activité principale, tant au Maroc qu'à l'étranger la gestion d'une ou de plusieurs sociétés et fonds ayant pour objet d'investir, directement ou indirectement, dans des immeubles en vue de leur location ainsi que les opérations s'y rapportant.
	MAROC LEASING	CIH Bank a procédé à l'acquisition le 25 Mars 2011 de 34,0% de la société MAROC LEASING pour un montant de 519 Mdh pour élargir la gamme de produits offerts par la Banque à sa clientèle « Entreprises et Professionnels » et drainer de nouveaux clients Particuliers. Les différents produits que propose Maroc Leasing sont : • **Le leasing mobilier :** le leasing mobilier est un mode de financement à moyen terme de biens d'équipement mobiliers (matériels informatiques, véhicules, machines diverses) destiné principalement aux Grandes Entreprises, PME/PMI, Professions libérales et Commerçants. • **Le leasing immobilier :** le leasing immobilier est un mode de financement à moyen ou long terme de biens immobiliers (terrains, bâtiments existants ou à construire), destiné essentiellement aux entreprises. • **Le lease-back** (ou cession-bail) : Le lease-back est une technique à travers laquelle une entreprise propriétaire d'un bien à usage professionnel procède à la vente de ce bien à une société de crédit-bail, qui le met à la disposition de l'entreprise cédante par le biais de leasing mobilier ou leasing immobilier en fonction de la nature du bien cédé. Toute entreprise, quel que soit son secteur d'activité ou sa taille, peut bénéficier du lease-back.
	MAGHREB TITRISATION	Créée en avril 2001, Maghreb Titrisation est le premier établissement marocain spécialisé dans la titrisation, avec des réalisations au Maroc et à l'international. Maghreb Titrisation met en œuvre des moyens humains et techniques, expertise et connaissances des marchés financiers, et opère dans les domaines suivants: • L'Ingénierie Financière • La Gestion de Fonds • Le Développement des Systèmes d'Information.
Sociétés hôtelières	*LE TRIVOLI*	La société a pour objet au Maroc et dans tous autres pays : • L'acquisition, l'exploitation, la gestion, la location, la revente de tous biens et droits immobiliers ou mobiliers ; • La construction et la gestion de tous hôtels et, généralement, de tous les établissements touristiques ; • Et plus généralement, toutes opérations financières ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet social ou pouvant le favoriser ainsi que toute prise de participation, par tout moyen dans les sociétés ou entreprises crées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe.

	GHOSN ENNAKHIL	Créée en septembre 2000, la société a pour objet l'achat, la vente, la conception, la réalisation et la gestion pour son compte ou pour le compte d'autrui de tous hôtels, motels, complexes touristiques, restaurants, centres d'animations et de loisirs et de toutes activités de promotion hôtelière et touristique.
	SANGHO	SANGHO est une filiale à 100% de CIH Bank. Elle a pour objet l'hôtellerie de grand tourisme.
Sociétés de courtage	*CIH COURTAGE*	Afin de se placer dans le secteur du courtage en assurance, CIH Bank crée en juillet 2010 CIH Courtage. Par conséquent CIH Bank se dote ainsi, à l'instar des autres banques Marocaines, d'un cabinet captif d'assurances. La création de cette nouvelle entité ainsi que l'élargissement de la gamme de produits émise par CIH Bank va permettre au Groupe de satisfaire les besoins pressants exprimés tant par les particuliers, les professionnels ou bien encore les promoteurs immobiliers.
Banque participative	*UMNIA BANK*	Créée en 2016, UMNIA Bank est la première banque participative marocaine dédiée à la finance participative. Elle est née d'un partenariat entre la CDG, CIH Bank et le Qatar International Islamic Bank (QIIB). La banque propose des produits tels que des contrats de financement, des produits d'investissement, de placement et d'épargne. En 2017, onze agences UMNIA Bank ont ouvert leurs portes, dans différentes villes du royaume. Douze agences supplémentaires ouvrent en 2018, portant le nombre d'agences UMNIA BANK à 23 agences. Le nombre actuel d'agences UMNIA BANK s'élève à 28 agences.

Source : SOFAC

a. Actionnariat du CIH Bank

L'actionnariat du CIH Bank se présente comme suit :

Actionnaires	Au 31 Décembre 2018		Au 31 Décembre 2019		Au 31 Décembre 2020				
	Nb d'actions détenues	% de capital	Nb d'actions détenues	% de capital	Nb d'actions détenues	% de capital	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote
Massira Capital Management*	17 530 419	65,88%	17 530 419	65,88%	17 530 419	65,88%	17 530 419	61,89%	61,89%
AtlantaSanad	3 087 292	11,60%	3 087 292	11,60%	3 087 292	11,60%	3 355 811	11,84%	11,84%
CDG EP	1 246 608	4,69%	1 246 608	4,69%	1 246 608	4,69%	1 702 511	6,01%	6,01%
RCAR	-	-	-	-	-	-	1 246 608	4,40%	4,40%
HOLMARCOM	33 373	0,13%	33 373	0,13%	33 373	0,13%	35 525	0,13%	0,13%
Divers	4 710 393	17,70%	4 710 393	17,70%	4 710 393	17,70%	4 453 861	15,72%	15,72%
Total	**26 608 085**	**100%**	**26 608 085**	**100%**	**26 608 085**	**100%**	**28 324 735**	**100%**	**100%**

**Holding d'investissement détenu à 100% par la CDG à fin 2020*
Source : CIH Bank

b. Caractéristiques des actions CIH Bank

Les caractéristiques des actions du CIH Bank sont résumées dans le tableau suivant :

Date de cotation des actions	23 juin 1967
Libellé	Crédit Immobilier et Hôtelier
Ticker	CIH
Code valeur	3100
Compartiment	Premier (marché principal)
Secteur	Banques

Source : Bourse de Casablanca

c. Activité du CIH Bank

Créée en 1920, le CIH Bank est l'une des principales banques du Maroc avec une part de marché en termes de dépôt du secteur bancaire à 5,1% et en termes d'emplois à 5,8%.[5]

Au 31/12/2020, les dettes envers la clientèle du groupe CIH Bank totalisent 53 769 Mdh constitués principalement des comptes à vue pour 56%.

Les crédits distribués par le groupe CIH Bank totalisent 62 983 Mdh constitués principalement de crédits immobiliers pour 44%.

A noter que, le CIH Bank a également étendu son périmètre d'activité à travers :

- La prise de participation à hauteur de 3% dans le capital de la Société de la Bourse des Valeurs de Casablanca à la suite de sa démutualisation.
- la création en 2017 d'une filiale dédiée à la banque participative, Umnia Bank, en partenariat[6] avec la Caisse de Dépôt et de Gestion et le Qatar International Islamic Bank.
- Lancement de l'OPCI « CIH PATRIMMO » avec un apport d'un montant de 434,6 Mdh.
- Prise de participation via SOFAC de la filiale SOFAC STRUCTURED FINANCE.

5 Données GPBM au 31/12/2020
6 CIH Bank a souscrit à hauteur de 40% dans le capital de Umnia Bank en 2016.

d. Indicateurs financiers du CIH Bank

En KDH	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20	TCAM
Produit net bancaire	2 248 842	2 501 863	2 759 674	*11,25%*	*10,30%*	*10,78%*
Résultat net part du groupe	455 044	426 382	80 655	*-6,30%*	*-81,08%*	*-57,90%*
Créances sur la clientèle	47 358 257	53 097 311	62 983 367	*12,12%*	*18,62%*	*15,32%*
Dettes envers la clientèle	37 052 586	44 579 283	53 769 117	*20,31%*	*20,61%*	*20,46%*
Total bilan	64 949 880	75 134 280	89 566 358	*15,68%*	*19,21%*	*17,43%*
Fonds propres part du groupe	4 700 155	5 117 098	4 912 018	*8,87%*	*-4,01%*	*2,23%*

Source : CIH Bank -Comptes consolidés IFRS

Les principaux indicateurs financiers consolidés du CIH Bank sur la période 2018-2020 se présentent comme suit :

- Le PNB consolidé du Groupe CIH Bank affiche une hausse annuelle moyenne de 10,78% à 2 759,7 Mdh en 2020 contre 2 248,8 Mdh en 2018.
- Le résultat net part du groupe CIH Bank s'établit à 80,7 Mdh au lieu de 455 Mdh en 2018, en baisse de 57,9%. L'importante baisse observée en 2020 (-81,08%) s'explique par l'imputation du don au fonds Covid-19 et de l'impact du coût du risque sur le RNPG.
- Les créances sur la clientèle ont évolué en moyenne de 15,32% s'établissant à 62 983,4 Mdh contre 47 358,3 Mdh en 2018.
- L'encours des dettes envers les établissements de crédit et assimilés augmente en moyenne de 20,46% pour s'établir à 53 769,1 Mdh en 2020 contre 37 052,6 Mdh en 2018.
- En 2020, Les fonds propres consolidés part du Groupe totalisent 4 912 Mdh en hausse annuelle moyenne de 2,23% sur la période.
- Le total bilan consolidé s'établit à 89 566,4 Mdh en 2020, contre 64 949,9 Mdh en 2018, ce qui représente une variation annuelle moyenne de 17,43% sur la période.

II.2. Conventions réglementées au titre de l'exercice 2020 entre SOFAC, ses actionnaires de références, ses sociétés sœurs et ses filiales

Outre la distribution de dividendes, les relations entretenues par SOFAC avec les autres entités de CIH Bank et ABB sont toutes régies par des conventions réglementées.

Aucune autre convention n'a été conclue par SOFAC dans les conditions normales de marché avec les autres entités de CIH Bank et ABB.

Ci-après la liste de ces conventions reprenant pour chacune d'elle les synergies, la nature des services rendus ainsi que le mode de rémunération entre SOFAC et ses actionnaires de référence, Sociétés sœurs et ses filiales.

a. CIH Bank

- **Convention de recouvrement conclu entre SOFAC et CIH Bank**

- Parties concernées :

SOFAC et CIH Bank, CIH Bank étant actionnaire de SOFAC.

- Modalités essentielles :

Cette convention a pris effet en janvier 2013.

- Nature et objet de la convention :

Ladite convention a pour objet la sous-traitance auprès de SOFAC de la gestion des relances téléphoniques des clients ayant des impayés inférieurs ou égales à 4 échéances. Ainsi, SOFAC assure la gestion des relances

téléphoniques des clients mettant à la disposition du CIH Bank son savoir-faire en matière de démarchage téléphonique dans le domaine du recouvrement.

- Conditions et modalités de rémunération :

La rémunération à servir au Prestataire est de 1,35% du montant des encaissements effectif.

- Montant des prestations :

Le montant des prestations comptabilisées en produits au titre de l'exercice 2020 s'élève à 2 868,6 Kdh HT.
Le montant encaissé au titre de l'année 2020 s'élève à 3 189,4 Kdh TTC.

- **Convention de gestion des crédits à la consommation pour le compte de CIH Bank**

- Parties concernées :

SOFAC et CIH Bank, CIH Bank étant actionnaire de SOFAC.

- Modalités essentielles :

Cette convention a pris effet le 03 juin 2014.

- Nature et objet de la convention :

Ladite convention a pour objet la sous-traitance d'une partie de la chaîne de traitement des crédits à la consommation en faveur de SOFAC. CIH Bank distribuera les crédits et portera leurs encours sur ses livres.

- Conditions et modalités de rémunération :

Commission de gestion d'encours HT : La commission est calculée sur la base de l'encours brut mensuel : Encours fin de mois sain + Encours fin de mois impayé + Encours fin de mois contentieux.
La tarification appliquée est fixée à 1,4% HT du montant de l'encours brut mensuel.
Commission de recouvrement HT : La commission de recouvrement est calculée sur la base des encours brut mensuel selon le niveau du coût de risque réalisé par rapport au coût de risque cible définit dans les budgets annuels.
La tarification appliquée est fixée à 0,2% HT du montant de l'encours brut mensuel.

- Montant des prestations :

Le montant de prestations comptabilisées en produits au titre de l'exercice 2020 s'élève à 19 369,4 Kdh HT.

Au titre de l'exercice 2020, aucun encaissement n'a été effectué au titre de cette convention.

b. BARID AL MAGHRIB

- **Convention de partenariat conclue avec Poste Maroc**

- Parties concernées :

SOFAC et Poste Maroc, Poste Maroc étant actionnaire de SOFAC.

- Modalités essentielles :

Cette convention a pris effet en septembre 2007.

- Nature et objet de la convention :

Ladite convention a pour objet la conception, la distribution, la gestion et la promotion, en commun, des produits de crédits à la consommation proposés par les agences de Poste Maroc et financés par SOFAC, avec transmission continue et réciproque de savoir-faire et assistance technique et commerciale.

La convention définit les modalités de calcul et de partage de valeur relative à l'activité de partenariat entre les deux parties. Ledit partage de valeur est fait sur la base du produit net bancaire dégagé par ladite activité.

- Conditions et modalités de rémunération :

La rémunération consiste à un partage de la valeur calculé en fonction des frais engagés des deux parties :

• Les coûts de marketing et de distribution sont portés par Poste Maroc (communication externe et forces de vente essentiellement) compte tenu de son rôle dans le partenariat et du principe de rémunération.

• SOFAC porte les autres coûts, notamment ceux de la gestion, de recouvrement et certains investissements informatiques.

- Montant des prestations :

Le montant des commissions constatées en charges au titre de l'exercice 2020 s'élève à 291,8 Kdh HT.

Le montant décaissé au cours de l'exercice 2020 s'élève à 792,9 Kdh TTC.

- **Convention de gestion des crédits à la consommation pour le compte d'AL BARID Bank**

- Parties concernées :

SOFAC et AL BARID Bank. Les deux sociétés ont un actionnaire commun (BARID AL MAGHRIB)

- Modalités essentielles :

Cette convention a pris effet le 3 juin 2013.

- Nature et objet de la convention :

Cette convention a pour objet la sous-traitance d'une partie de la chaine de traitement des crédits à la consommation auprès de SOFAC. Ainsi, SOFAC assurera la gestion pour compte en mettant à la disposition d'AL BARID Bank son savoir-faire en matière des crédits à la consommation.

AL BARID Bank, quant à elle, distribuera les crédits et portera leurs encours sur ses livres.

- Conditions et modalités de rémunération :

Commission de gestion d'encours HT : Encours fin de mois sain + Encours fin de mois impayé + Encours fin de mois contentieux.
La tarification appliquée est fixée à 1,4% HT du montant de l'encours brut mensuel.
Commission de recouvrement HT : La commission de recouvrement est calculée sur la base des encours brut mensuel selon le niveau du coût de risque réalisé par rapport au coût de risque cible définit dans les budgets annuels.
La tarification appliquée est fixée à 0,2% HT du montant de l'encours brut mensuel.

- Montant des prestations :

Le montant des prestations comptabilisées en produits au titre de l'exercice 2020 s'élève à 27 286,8 Kdh HT.

Le montant encaissé au cours de l'exercice 2020 s'élève à 48 796,1 Kdh TTC.

c. SOFAC STRUCTURED FINANCE

- **Mandat de conseil et d'arrangement pour la constitution d'un Fonds de Placement Collectifs en Titrisation avec SOFAC**

- Parties concernées :

SOFAC et SOFAC STRUCTURED FINANCE, SOFAC étant actionnaire de SOFAC STRUCTURED FINANCE.

- Modalités essentielles :

Ce mandat a pris effet le 30 décembre 2019.

- Nature et objet de la convention :

SOFAC a mandaté SOFAC STRUCTURED FINANCE en tant que conseiller, pour l'accompagner dans la structuration et la mise en place des Fonds de Placement Collectif en Titrisation et l'élaboration de toute documentation juridique destinée aux investisseurs et aux autorités de régulation concernées.

- Conditions et modalités de rémunération :

En rémunération du mandat qui lui est confié, une rétribution forfaitaire de 1,5 MDH relative aux frais d'études, de montage et de structuration.

- Montant des prestations :

Le montant des prestations comptabilisées en charges au titre de l'exercice 2020 : Néant.

Le montant décaissé au titre de l'exercice 2020 : 1 800 Kdh TTC.

II.3. Dividendes versés

- **Dividendes versés par SOFAC au CIH Bank**

En KDH	2018	2019	2020
Résultat (année n)	105 241	118 790	17 326
Dividende par action	35,95	40,58	-
Dividendes versés au CIH (année n+1)	46 052	51 983	-

Source : SOFAC

- **Dividendes versés par SOFAC à BARID AL MAGHRIB**

En KDH	2018	2019	2020
Résultat (année n)	105 241	118 790	17 326
Dividende par action	35,95	40,58	-
Dividendes versés à la BARID AL MAGHRIB (année n+1)	23 304	26 306	-

Source : SOFAC

II.4. Flux financiers entre SOFAC ses actionnaires de référence, ses sociétés sœurs et ses filiales

Les flux faisant l'objet de conventions règlementées et détaillés ci-dessus constituent les seuls flux entre SOFAC, ses actionnaires de référence, ses sociétés sœurs et ses filiales :

Convention	Partie liée	Exercice de conclusion de la convention	Encaissement (+) / Décaissement (-) (en Kdh)*			Produits (+) / Charges (-) constatés (en Kdh)**		
			2018	2019	2020	2018	2019	2020
Gestion des crédits à la consommation	Al Barid Bank	Juin 2013	+ 33 170	+17 819	+48 796	+ 27 006	+22 861	+27 287
Recouvrement	CIH Bank	Janvier 2013	+ 2 864	+ 1 527	+3 189	+ 3 262	+875	+2 869
Gestion des crédits à la consommation	CIH Bank	Juin 2014	+ 21 636	+ 30 156	-	+ 15 000	+15 810	+19 369
Convention de partenariat	Poste Maroc	Septembre 2007	- 2 865	- 785	-793	- 1 672	-826	-292
Conseil et accompagnement	SOFAC STRUCTURED FINANCE	2019	-	-	-1 800	-	-1 500	-
Solde total			**54 805**	**48 717**	**49 392**	**43 596**	**37 220**	**49 233**

(*) Montants en TTC
(**) Montants en HT
Source : SOFAC

Les conventions règlementées entre SOFAC, ses actionnaires de référence, ses sociétés sœurs et ses filiales ont généré en 2019 des produits de 37,2 Mdh issu des conventions réglementées relatives à la gestion des crédits à la consommation conclus avec Al Barid Bank et CIH Bank pour respectivement 22,9 Mdh et 15,8 Mdh. Et des charges de 2,3 Mdh résultant, essentiellement, de la convention de conseil et accompagnement conclu avec sa filiale SOFAC STRUCTURED FINANCE pour 1,5 Mdh.

Ces conventions ont conduit à des encaissements de 49,5 Mdh et des décaissements de 0,8 Mdh en 2019. Les encaissements proviennent principalement de la convention de gestion des crédits à la consommation conclue avec Al Barid Bank et CIH Bank de respectivement, 30,2 Mdh et 17,8Mdh. De même, les décaissements sont liés à la convention de partenariat conclu avec Poste Maroc de 0,8 Mdh.

Les conventions règlementées entre SOFAC, ses actionnaires de référence, ses sociétés sœurs et ses filiales ont généré en 2020 des produits de 49,2 Mdh issu des conventions réglementées relatives à la gestion des crédits à la consommation conclu avec Al Barid Bank, la convention de recouvrement conclu avec CIH Bank et la convention de gestion des crédits à la consommation pour le compte de CIH Bank pour respectivement 27,3 Mdh, 2,9 Mdh et 19,4. Et des charges de 0,3 Mdh résultant de la convention de partenariat conclu avec Poste Maroc.

Ces conventions ont conduit à des encaissements de 52 Mdh et des décaissements de 2,6 Mdh en 2020. Les encaissements proviennent des conventions réglementées relatives à la gestion des crédits à la consommation conclues avec Al Barid Bank et CIH Bank pour respectivement 48,8 Mdh et 3,2 Mdh. De même, les décaissements sont liés à la convention de partenariat conclu avec SSF et Poste Maroc pour respectivement 1,8 Mdh et 0,8 Mdh.

Il est à noter que, hormis les différents partenariats que SOFAC a tissé avec ses actionnaires de référence CIH Bank et Barid Al Maghrib, la totalité de l'émission obligataire émise par SOFAC en décembre 2015 a été souscrite par CIH Bank.

III. Filiales de SOFAC

Au 31 décembre 2020, SOFAC détient deux filiales, à savoir le cabinet de courtage d'assurance SOFASSUR et le fonds de titrisation dédié pour son compte SOFAC STRUCTURED FINANCE.

III.1. Présentation de SOFASSUR :

Dénomination sociale	SOFASSUR
Siège social	57, boulevard Abdelmoumen, Casablanca
Forme juridique	SARL
Capital social	100 000 Dh
Objet	le Courtage en assurances : l'exercice de la profession de Courtier d'assurances dans les branches autorisées et aux activités qui sont réputées liées à la profession d'Intermédiaire d'assurance par la réglementation régissant cette profession.
% intérêt dans SOFASSUR	100%

Source : SOFAC

Créée en juin 2009, SOFASSUR est un cabinet spécialisé dans le courtage en assurances toutes branches. Il est régi par la loi 17-99 portant sur le code des assurances de 2002.

SARL au capital social de 100 000 Dirhams et filiale à 100% de SOFAC, elle doit sa création à la volonté de celle-ci de présenter des produits intégrés liés à la distribution du crédit.

En termes de synergie, SOFASSUR permet à SOFAC de développer l'activité crédit assurance et d'intervenir pour la commercialisation des produits dommages et vie avec une gestion efficace et personnalisé de tout type de contrat d'assurance y compris le portefeuille SOFAC.

Les objectifs de la création de SOFASSUR sont les suivants :

- Proposer des produits phares d'assurance qui permettent de vendre davantage de crédits automobiles.
- Une meilleure gestion des sinistres vies et non vie.
- Améliorer l'amortissement des charges fixes, profitant des synergies offertes par la distribution des deux produits.
- Réduire, pendant toute la durée du crédit, le risque lié à la couverture des véhicules, objet de garantie constituée à l'octroi du prêt.

SOFASSUR conseille et gère pour le compte de SOFAC, l'ensemble des Polices d'assurance souscrites dans le cadre de son exploitation, il s'agit des contrats d'assurances suivants :

- Assurances Multirisques Bureaux ;
- Assurance Groupe Maladie et Accidents de travail ;
- Assurance de retraite ;
- Assurance Flotte des véhicules détenue par SOFAC ;
- Assurance groupe Décès et invalidité ;
- Assurance Perte Totale de véhicules financés.

a. Organes de gouvernance de SOFASSUR :

SOFASSUR est gérée par deux gérants :

- **Khalid DBICH**

Co-gérant : Ingénieur d'Etat, diplômé de l'Ecole Hassania des Travaux Publics et détenteur d'un mastère Nouvelles Technologies de l'Information de CIITCOM, France Télécom - Paris.

Avant de rejoindre SOFAC en 2004, M. DBICH a occupé des postes de responsabilité à ADOPIA SA et à CENT Networks France. Il a occupé le poste de DSI de 2004 à 2009 avant de prendre en charge la Direction Commerciale et Marketing jusqu'en 2012.
Actuellement, Monsieur DBICH est co-gérant de SOFASSUR et Directeur Général Délégué de SOFAC.

- **Youssef FIRAR :**

Co-gérant : Titulaire d'une Maitrise en monnaie finance et banque, d'un Master en marketing, vente, distribution de l'Université de Poitiers et d'un agreement en courtage d'assurance. Youssef FIRAR a rejoint RMA WATANYA en 2006, où il a occupé le poste de Responsable Technico-Commercial jusqu'en 2007 l'année à laquelle Il rejoint CNIA en tant que Directeur Bureau Direct jusqu'en 2009.
Monsieur FIRAR a intégré SOFAC en 2010 en tant que Courtier Captif avant d'être nommé co-gérant de SOFASSUR en 2019.

b. Principaux indicateurs de SOFASSUR

En KDH	2018	2019	2020
Chiffre d'affaires	31 353	35 785	38 064
Résultat net	20 841	23 384	25 182

Source : SOFAC

Au terme de l'exercice 2019, tous les indicateurs de SOFASSUR connaissent une amélioration, le chiffre d'affaires s'apprécie de 14,14% s'établissant à 37,8 Mdh, le résultat net augmente 12,20% à 23,4 Mdh permettant ainsi de remonter 20,8 Mdh de dividendes à SOFAC.

A fin 2020, SOFASSUR a pu accroitre son chiffre d'affaires de 6,4% à 38,1 contre 35,8 Mdh. Ainsi, le résultat net au terme de l'exercice 2020 s'est établi à 25,2 Mdh contre 23,4 Mdh à fin 2019.

En KDH	2018	2019	2020
Dividendes remontés à SOFAC	17 595	20 840	23 384
Flux payés par SOFAC à SOFASSUR*	58 452	62 737	72 657

(*) Flux payés par SOFAC à SOFASSUR au titre des différents contrats d'assurance conclus par SOFAC auprès de sa filiale (refacturation à l'identique des primes d'assurances payées par SOFASSUR).

Source : SOFAC

A fin 2019, le montant payé par SOFAC à SOFASSUR en termes de flux s'établit à 62,7 Mdh contre 58,5 Mdh en 2018.

En termes de flux, le montant payé par SOFAC à SOFASSUR s'établit en 2020 à 72,7 Mdh contre 62,7 Mdh en 2019.

III.2. Présentation de SOFAC STRUCTURED FINANCE :

Dénomination sociale	SOFAC STRUCTURED FINANCE « SSF »
Siège social	57, boulevard Abdelmoumen, Casablanca
Forme juridique	SA
Capital social	2 000 000 Dhs
Objet	La Société a pour objet exclusif, la réalisation d'opérations de titrisation, au Maroc ou à l'étranger, et la gestion d'un ou plusieurs Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT), elle assure toutes autres activités connexes et ce, conformément à la réglementation en vigueur.
% intérêt dans SSF	100%

Source : SOFAC

SOFAC a créé en juillet 2019, sa filiale société de gestion de FPCT « SOFAC STRUCTURED FINANCE », après obtention de l'aval du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration après avis favorable de l'Autorité Marocaine du marché des capitaux.

A travers, cette création SOFAC envisage de créer des FPCT afin de transférer une partie de son encours, et y charger une partie de sa production future dans le but de :

- Maximiser la rentabilité de ses Actifs ;
- Optimiser les coûts de refinancement ;
- Alléger les besoins en fonds propres ;
- Et bénéficier des arbitrages fiscaux, financiers et prudentiels inhérents au montage.

SOFAC envisage de créer des FPCT, aussi pour développer l'activité de gestion pour compte, au profit de ses partenaires.

Le Conseil d'Administration de SOFAC en date du 10 février 2020 a autorisé la mise en place d'un programme de titrisation des loyers à recevoir sur un portefeuille de référence LOA, détenu par SOFAC et la constitution du Fonds « SOFAC AUTO LEASE FT ».

a. Organes de gouvernance de SSF :

Chakib EL MEZOUARI

Directeur Général : Titulaire d'un diplôme d'Ingénieur d'Etat de l'Ecole Mohammedia d'Ingénieurs.

Après une première expérience au sein de l'Office Nationale de l'Electricité (ONE) en tant que Chef de Projet, M. El Mezouari rejoint la Direction Générale des Impôts en 2004 au poste de Vérificateur Fiscal, puis par la suite le Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) au sein de la Direction de Pilotage des Projets Structurants.

M. El Mezouari rejoint SOFAC en juin 2010 en tant que Responsable Gestion des Risques et Contrôle Permanent pour une durée de deux ans. Il a occupé le poste de Directeur Audit et siège au Comité de Direction depuis avril 2012.

En 2019, Monsieur EL MEZOUARI a été nommé Directeur Général de SSF.

b. Principaux indicateurs de SSF

En KDH	2019	2020
Chiffre d'affaires	1 500	2 100
Résultat net	651	-459

Source : SOFAC

Au terme de son premier exercice, SOFAC STRUCTURED FINANCE a réalisé un chiffre d'affaires de 1,5 Mdh et un résultat net de 0,7 Mdh.

A fin 2020, le chiffre d'affaires de SSF s'est établi à 2,1 Mdh contre 1,5 Mdh. L'exercice s'est soldé par un résultat négatif de -0,5 Mdh contre 0,7 Mdh à fin 2019.

En KDH	2019	2020
Dividendes remontés à SOFAC	-	619
Flux payés par SOFAC à SSF	-	1 800

Source : SOFAC

En termes de flux, Aucun flux n'a été payé par SOFAC à SSF en 2019.

Les dividendes remontés par SSF à SOFAC à fin 2020 se sont établi à 0,6 Mdh. Les flux payés par SOFAC à SSF au titre de l'exercice ont pour leurs parts atteint 1,8 Mdh.

IV. Secteur d'activité de SOFAC

IV.1. Environnement légal et réglementaire

a. Présentation

Les sociétés de crédit à la consommation sont régies par les dispositions du Dahir n°1-14-193 du 1er Rabii I 1436 portant promulgation de la Loi n°103-12 relative aux établissements de crédit.

Selon l'article premier de ladite loi, sont considérés comme établissements de crédit les personnes morales qui exercent leur activité au Maroc, quels que soient le lieu de leur siège social, la nationalité des apporteurs de leur capital social ou de leur dotation ou celle de leurs dirigeants et qui effectuent, à titre de profession habituelle, une ou plusieurs des activités suivantes :

- La réception des fonds du public ;
- Les opérations de crédit ;
- La mise à la disposition de la clientèle de tous moyens de paiement ou leur gestion.

Les établissements de crédit comprennent deux catégories, les banques et les sociétés de financement, pouvant être classées par Bank Al-Maghrib en sous-catégories, en fonction notamment des opérations qu'elles sont autorisées à effectuer et de leur taille.

Par ailleurs, La Loi bancaire donne aux sociétés de financement la possibilité de proposer au public des opérations d'assurances de personnes, d'assistance et d'assurance-crédit.

A partir de juillet 2011, les sociétés de financement, agréées en application de la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés abrogée par la loi n°103-12, sont autorisées à présenter à leurs clients les opérations d'assurances « décès » et « invalidité » adossées aux opérations de crédit et/ou de crédit-bail, et ce après obtention d'un agrément accordé par le Ministre chargé des finances. (Arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 2179-11 du 21 juillet 2011).

b. Historique du développement du cadre légal et réglementaire

Depuis 2006, le secteur bancaire marocain a entamé un ensemble de réformes qui se sont traduites par une refonte de la loi bancaire, orientée vers la libéralisation et la modernisation du secteur (libéralisation des taux, déréglementation de l'activité bancaire, etc.).

En effet, l'année 2015 a été marquée par l'adoption par le Parlement de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés dénommée « loi bancaire » et le lancement des travaux d'élaboration des projets de circulaires d'application de ses principales dispositions. L'actuelle loi bancaire présente plusieurs apports, notamment :

- L'introduction de nouvelles dispositions relatives aux associations de micro-crédit et banques offshore, lesquelles, tout en restant régies par leurs textes spécifiques, seront soumises aux dispositions de la loi bancaire relatives à l'octroi et au retrait d'agrément, à la réglementation prudentielle et comptable et au régime des sanctions ;
- L'introduction du statut d'établissements de paiement habilités à effectuer des opérations de paiement et englobant les sociétés de transfert de fonds régies par la loi en vigueur, et le développement de dispositions relatives à la définition des conglomérats financiers et à leur surveillance ;
- L'introduction d'un cadre légal et réglementaire pour l'encadrement de l'activité de commercialisation des produits et services de banques participatives dans le secteur bancaire marocain ;
- L'instauration d'un cadre de surveillance macro-prudentielle et de gestion des crises systémiques et l'introduction de nouvelles règles de gouvernance du secteur bancaire ;

- La mise en conformité de la loi bancaire avec d'autres textes législatifs par sa mise en adéquation avec la loi sur la protection du consommateur, celles de lutte contre le blanchiment et sur la concurrence, et celle relative à la protection des données privées ;
- La mise en place de passerelles entre Bank Al Maghrib et le Conseil de la Concurrence qui pourrait émettre des avis concernant les situations de fusions relatives aux établissements de crédit.

Par ailleurs, L'année 2014 a également connu l'entrée en vigueur des normes de Bâle III, au titre des fonds propres et de la liquidité, avec la fixation des dispositions transitoires devant accompagner leur mise en application par le secteur bancaire.

En 2016, Bank Al-Maghrib a apporté des amendements aux règles encadrant les fonds propres et les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit, de marché et opérationnel. Elle a également révisé les règles de prises de participation par les établissements de crédit dans des entreprises existantes ou en création.

Pour permettre au système bancaire de s'organiser, la mise en œuvre de la directive sur les fonds propres a commencé le 1er janvier 2014 pour s'achever en 2019. BAM a prévu une mise en œuvre progressive du LCR avec une première exigence de 60% à partir de juillet 2015 et une augmentation progressive de 10% par an pour atteindre 100% au 1er juillet 2019. Aussi, suivant les recommandations du comité de Bâle, la Banque Centrale a fixé le seuil réglementaire du ratio tier one à 9% et celui du ratio de solvabilité à 12% (circulaire 1/W/16) à compter de l'exercice 2016.

D'autre part, à compter du premier janvier 2018, l'adoption de la norme IFRS 9 est devenue obligatoire pour les banques du secteur. Instaurée à la place de la norme IAS 39 qui concerne la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers, mais aussi d'IAS 32 relative à la présentation des instruments financiers, la norme IFRS 9 définit de nouveaux principes en matière de classement comptable, d'évaluation des instruments financiers et de dépréciation (ou provisionnement) du risque de crédit.

c. Développement du cadre réglementaire :

Evolution du cadre réglementaire au titre de l'année 2016 :

- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n°1/W/16** modifiant et complétant la circulaire n°14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit ;
- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n°2/W/16** modifiant et complétant la circulaire relative au coefficient minimum de solvabilité des établissements de crédit ;
- Circulaire **de Bank Al-Maghrib n°3/W/16** modifiant et complétant la circulaire relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, de marché et opérationnels des établissements de crédit ;
- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n°4/W/16** relative aux conditions de publication des états de synthèse et des états financiers par les établissements de crédit ;
- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n°5/W/16** relative à la désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit ;
- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n°8/W/16** modifiant et complétant la circulaire relative au capital minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit et fixant les modalités d'application des dispositions de l'article 30 de la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n°9/W/16** relative aux modalités de fonctionnement du dispositif de médiation bancaire ;
- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n°10/W/16** relative aux modalités de traitement des réclamations de la clientèle des établissements de crédit relative au traitement des réclamations :
- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n°11/W/16** relative aux conditions de prises de participations par les établissements de crédit dans des entreprises existantes ou en création ;
- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n° 15/W/16** fixant les conventions types précisant les clauses minimales du compte à vue, à terme, et de compte titres ;
- **Directive de Bank Al-Maghrib n°3/W/16** sur les tests d'intrusion pour encadrer le risque de cybercriminalité ;

- **Arrêté** conjoint du ministre de l'Industrie, du commerce de l'investissement et de l'économie numérique et du ministre de l'économie et des finances **n°4031-14** fixant les modèles-types des offres préalables de crédit et leurs formulaires détachables de rétractation ;
- **Arrêté** conjoint du ministre de l'Industrie du commerce de l'investissement et de l'économie numérique et du ministre de l'économie et des finances **n°4032-14** fixant le taux maximum des intérêts de retard applicable aux sommes restant dues en cas de défaillance de l'emprunteur ;
- **Arrêté** conjoint du ministre de l'Industrie du commerce de l'investissement et de l'économie numérique et du ministre de l'économie et des finances **n°4033-14** fixant la méthode de calcul de la valeur actualisée des loyers non encore échus.

Evolution du cadre réglementaire au titre de l'année 2017 :

- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2017** relative aux conditions et aux modalités d'élaboration et de présentation du plan dit « plan de redressement de crise interne » par les établissements de crédit ;
- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n° 5/W/2017** relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit ;
- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n° 6/W/2017** relative aux modalités d'approbation de la désignation des commissaires aux comptes par les établissements de crédit ;
- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n° 7/W/2017** relative aux modalités d'exercice de la mission des commissaires aux comptes des établissements de crédit :
- **Décret n°2-17-30** fixant les modalités de fonctionnement du Comité des établissements de crédit ;
- **Décret n°2-17-32** fixant la composition et les modalités de fonctionnement du Conseil national du crédit et de l'épargne.

Evolution du cadre réglementaire au titre de l'année 2018 :

- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2018** fixant les conditions et modalités de fonctionnement du comité d'audit chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise œuvre des dispositifs du contrôle interne ;
- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n° 5/W/2018** fixant les conditions et modalités de fonctionnement du comité chargé du suivi du processus d'identification et de gestion des risques ;
- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n° 6/W/2018** relative aux conditions de versement des cotisations au fond collectif de garantie des dépôts ;
- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n°7/W/2018** relative aux modalités de gestion des ressources du Fonds collectif de garantie des dépôts des établissements de crédit par la société gestionnaire des fonds de garantie des dépôts et ses interventions ;
- **Décret n°2-18-117** relatif à l'adoption des dispositions transitoires concernant l'échange automatique d'informations à des fins fiscales.

Evolution du cadre réglementaire au titre de l'année 2019 :

- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n° 3/W/2019** modifiant et complétant la circulaire n° 5/W/2017 du 24 juillet 2017 relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit ;
- **Directive n° 2/W/2019** relative à l'identification et la connaissance des relations d'affaires, clients occasionnels et bénéficiaires effectifs ;
- **Directive n° 3/W/2019** relative à la mise en place de l'approche basée sur les risques en matière d'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- **Directive n° 4/W/2019** relative aux conditions et modalités de délivrance des mainlevées des sûretés garantissant un financement bancaire ;
- **Directive n° 5/W/2019** relative à la mobilité bancaire.

Evolution du cadre réglementaire au titre de l'année 2020 :

- Lettre circulaire **LC/BKAM/2020/1** relative au refinancement des crédits bancaires accordés dans le cadre du programme intégré d'appui et de financement des entreprises.

Evolution du cadre réglementaire au titre de l'année 2021 :

- **Circulaire n° 1/W/2021** modifiant et complétant la circulaire du Wali de BAM n° 26/G/2006, telles que modifiée, relative aux exigences en fonds propres au titre des risques de crédit marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard ;
- **Circulaire n° 2/W/2021** modifiant et complétant la circulaire du Wali de BAM n° 14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit ;
- **Circulaire n° 3/W/2021** modifiant et complétant la circulaire du Wali de BAM n° 09/W/2018 relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, marché et opérationnels des banques participatives selon l'approche standard ;
- **Circulaire n° 4/W/2021** modifiant et complétant la circulaire du 10/W/2021 relative aux fonds propres des banques et sociétés de financement participatives ;
- **Circulaire n° 5/W/2021** modifiant et complétant la circulaire du Wali de BAM n°15/G/2013 relative au ratio de liquidité des banques ;
- **Circulaire n° 6/W/2021** relative au ratio de levier des banques ;
- **Circulaire n° 7/W/2021** relative à la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire ;
- **Directive n° 2/W/2021** relative à la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire ;
- **Directive n° 3/W/2021** relative au processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes ;
- **Directive n° 4/W/2021** relative aux opérations de dation en paiement et de vente à réméré ;
- **Directive n° 5/W/2021** relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement
- **Directive n° 6/W/2021** relative aux modalités d'application à l'échelle du groupe des mesures de vigilance.

d. Agrément et conditions d'exercice :

Les établissements de crédit (Banques et sociétés de financement) doivent, avant d'exercer leur activité au Maroc, avoir été préalablement agréés par le gouverneur de Bank Al-Maghrib après avis du Comité des établissements de crédit.

Préalablement à cet agrément, Bank Al-Maghrib s'assure notamment de l'adéquation des moyens humains, techniques et financiers de la personne morale postulante, de l'expérience professionnelle, de l'honorabilité des fondateurs, des apporteurs du capital, des membres des organes d'administration, de direction et de gestion.

Les sociétés de financement ne peuvent exercer des activités autres que celles prévues dans leurs décisions d'agrément et, le cas échéant, celles prévues par les textes législatifs et réglementaires les régissant.

Les changements qui affectent la nationalité, le contrôle d'un établissement de crédit ou la nature des opérations qu'il effectue habituellement, sont subordonnés à l'octroi d'un nouvel agrément.

e. Accès au capital des établissements de crédit

Conformément aux dispositions de la loi bancaire, toute personne détenant, directement ou indirectement, une participation égale ou supérieure à 5% du capital social ou des droits de vote d'un établissement de crédit doit déclarer à Bank Al-Maghrib et à l'établissement concerné la part du capital ou des droits de vote qu'elle détient.

L'accord de Bank Al-Maghrib est également requis lorsqu'une personne physique ou plusieurs personnes physiques ayant entre elles des liens ou morale envisage de détenir ou de céder, directement ou indirectement, une participation dans le capital d'un établissement de crédit conférant au moins 10%, 20% ou 30% du capital social ou des droits de vote dans les assemblées générales.

f. Contrôle interne

Afin de se prémunir contre les risques encourus, les Autorités Monétaires imposent aux établissements de crédit de se doter d'un système de contrôle interne. Ce système est construit sur une base définie par Bank Al-Maghrib.

Le contrôle interne a pour rôle :

- La vérification des opérations et procédures internes ;
- La mesure, la maîtrise et la surveillance des risques ;
- La fiabilité des conditions de collecte, de traitement, de diffusion et de conservation des données comptables et financières ;
- L'efficacité des canaux de la circulation interne de la documentation et de l'information, ainsi que leur diffusion auprès de tiers.

L'organe d'administration est responsable de l'approbation et la surveillance du système de contrôle interne. Dans ce cadre, il doit notamment :

- Définir les orientations stratégiques de l'établissement et le degré d'aversion aux risques;
- Approuver la stratégie et la politique en matière de risques ;
- S'assurer de l'adéquation du capital interne au degré d'aversion aux risques et au profil de risque de l'établissement ;
- s'assurer de la mise en place d'une structure organisationnelle appropriée et des moyens humains et matériels nécessaires à la mise en œuvre du système de contrôle interne ;
- Approuver un système de rémunération compatible avec les objectifs à long terme de l'établissement et visant à prévenir les conflits d'intérêts et à promouvoir une gestion efficace des risques, notamment pour des personnes dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'établissement ;
- S'assurer que les transactions avec les parties liées, y compris les opérations intra-groupes, sont identifiées, évaluées et soumises à des restrictions appropriées ;
- Procéder, au moins une fois par an, à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne ;
- Préserver les intérêts légitimes des actionnaires, des déposants et des autres parties prenantes;
- S'assurer que l'établissement maintien des relations régulières avec les autorités de supervision ;
- Définir et diffuser le cadre global de la gouvernance de l'établissement, ses principes et ses valeurs, y compris un code de bonne conduite favorisant l'intégrité et la remontée rapide des problèmes à des niveaux élevés de l'organisation.

g. Audit externe

Comme pour tout établissement de crédit, un double contrôle externe est nécessaire aux sociétés de crédit à la consommation :

- Un contrôle effectué par Bank Al-Maghrib sur documents et au sein des entreprises ;
- Un contrôle légal établi par deux commissaires aux comptes ;

Contrôle par Bank Al-Maghrib :

Bank Al-Maghrib est chargée de vérifier l'adéquation de l'organisation administrative et comptable et du système de contrôle interne de ces établissements et de veiller à la qualité de leur situation financière. Dans ce cadre, Bank Al-Maghrib est habilitée à effectuer, par ses agents ou par toute autre personne commissionnée à cet effet par le gouverneur, les contrôles sur place et sur documents des établissements susvisés ainsi que leurs filiales et les personnes morales qui les contrôlent.

Contrôle par les commissaires aux comptes :

Les établissements de crédit sont tenus de désigner deux commissaires aux comptes après approbation de Bank Al-Maghrib.

Les commissaires aux comptes sont tenus, dans le cadre de l'exercice de leur mission au sein des établissements de crédit de :

- Contrôler les comptes tout en vérifiant la sincérité des informations destinées au public et leur concordance avec les comptes ;
- Procéder à l'évaluation de la qualité du système de contrôle interne de l'établissement ainsi que de l'organisation générale et des moyens mis en œuvre pour assurer le bon fonctionnement de celui-ci ;
- Evaluer la qualité et l'adéquation du dispositif mis en place pour la mesure, la maîtrise et la surveillance du risque de crédit, risque de marché, risque de taux et de liquidité ;
- Apprécier la fiabilité et l'intégrité du système de traitement de l'information comptable et de gestion ;

Les établissements de crédit adressent à la Direction du Contrôle des Établissements de Crédit de Bank Al-Maghrib (DCEC) les demandes d'agrément relatives aux auditeurs externes qu'ils envisagent d'engager pour assurer la mission d'audit conformément à la circulaire n°9/G/2002 relative à l'audit externe des établissements de crédit.

Aussi, le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ayant effectué leur mission auprès d'un même établissement durant deux mandats consécutifs de trois ans, ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai de trois ans après le terme du dernier mandat sous réserve de l'approbation de Bank Al-Maghrib.

IV.2. Contrôle des établissements de crédit

a. Autorités de contrôle

Les établissements financiers sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère de l'Economie, des Finances, et de la Réforme de l'Administration, agissant sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

Bank Al-Maghrib

Bank Al-Maghrib est chargée de contrôler le respect par les établissements de crédit des dispositions de la présente loi et des textes pris pour son application.

BAM est seule habilitée à délivrer l'agrément nécessaire à l'exercice d'une activité de financement. De même, elle peut, en cas de manquement aux règles, proposer des sanctions ou prononcer des amendes.

Ministère de l'Economie, des Finances, et de la Réforme de l'Administration

Dans le cadre du soutien et de la transmission des politiques du gouvernement et tel que défini dans l'article 51 de la loi bancaire , le ministère de l'Economie, des Finances, et de la Réforme de l'Administration peut fixer par arrêtés, après avis du comité des établissements de crédit, pour l'ensemble des établissements de crédit ou pour chaque catégorie ou sous-catégorie de ces établissements, les taux maximum des intérêts conventionnels et les taux d'intérêt pouvant être appliqués à l'épargne et les conditions de distribution de crédits par le biais de conventions avec les établissements concernés.

Le Comité des Etablissements de Crédit (CEC)

Le comité a pour rôle de mener toutes études portant sur l'activité des établissements de crédit et notamment sur leurs rapports avec la clientèle et sur l'information du public.

Le CEC est présidé par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib et se réunit au moins une fois par semestre à l'initiative de son président ou sur demande d'au moins trois de ses membres lorsqu'il est saisi des questions revêtant un caractère général intéressant l'activité des établissements de crédit. Cependant, Lorsque celui-ci est saisi de questions individuelles (agréments, fusions, création de filiales), il n'est plus ouvert qu'aux représentants de BAM et du Ministère des Finances.

Le Conseil National du Crédit et de l'Epargne (CNCE)

Le conseil national du crédit et de l'épargne délibère sur toute question intéressant le développement de l'épargne ainsi que de l'évolution de l'activité des établissements de crédit et des organismes assimilés. Il formule des propositions au gouvernement dans les domaines qui entrent dans sa compétence.

Le Conseil est présidé par le Ministre de l'Economie, des Finances, et de la Réforme de l'Administration composé de représentants de l'administration, de représentants des organismes à caractère financier, de représentants des chambres professionnelles, de représentants des associations professionnelles et de personnes désignées par le Chef du gouvernement en raison de leur compétence dans le domaine économique et financier.

Ledit Conseil se réunit au moins une fois par an, sur convocation de son président.

La Commission de Discipline des Etablissements de Crédit (CDEC)

La commission est chargée d'instruire les dossiers disciplinaires dont elle est saisie et de proposer au Wali de Bank Al-Maghrib les sanctions disciplinaires à prononcer.

La Commission de Discipline des Etablissements de Crédit est présidée par le Vice-gouverneur ou le Directeur Général ou un représentant de Bank Al-Maghrib, et comprend en outre, un représentant de Bank Al-Maghrib, deux représentants du ministère de l'Economie, des Finances, et de la Réforme de l'Administration et deux magistrats.

b. Gestion des risques

Les dispositifs de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques au sein des établissements de crédit selon la circulaire 4/W/14 doivent permettre :

- D'appréhender l'ensemble des risques encourus par l'établissement notamment les risques de crédit, de marché, opérationnels, de taux d'intérêt, de concentration de crédit, de liquidité de règlement-livraison, pays et de transfert ainsi que les risques liés aux activités externalisés ;

- D'évaluer l'adéquation globale des fonds propres et de la liquidité au regard du degré d'aversion aux risques et du profil de risque de l'établissement

- Maîtriser et surveiller lesdits risques à travers un dispositif de limites internes globales ;

- Evaluer la vulnérabilité de l'établissement face à des situations de tension et de crise à travers des programmes de simulations de crise.

➢ **Risque de crédit :** le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de l'établissement**.**

➢ **Risque de concentration du crédit :** le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles. Le risque de concentration du crédit peut découler de l'exposition envers :

- Des contreparties individuelles

- Des groupes de clients liés

- Des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base

➢ **Risque de marché :** les risques de pertes liées aux variations des prix du marché. Ils recouvrent :

- Les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation tel que défini par Bank Al Maghrib

- Le risque de change et le risque sur produits de base encourus sur l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan, autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation

➢ **Risque du taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire :** est défini comme étant l'impact négatif que pourrait avoir une évolution défavorable des taux d'intérêt sur la situation financière de l'établissement, du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception de celles qui sont couvertes par le dispositif de suivi des risques de marché.

➢ **Risque de liquidité :** le risque que l'établissement ne puisse s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leurs échéances

➢ **Risque de règlement-livraison :** le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement d'une opération de règlement livraison, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de lui livrer les instruments financiers ou les fonds convenus, alors que ledit établissement a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

➢ **Risque opérationnels et plan de continuité de l'activité :** sont les risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut le risque stratégique et d'atteinte à la réputation.

IV.3. Association Professionnelle des Sociétés de Financement

En vertu de la loi bancaire, les établissements de crédit agréés en tant que sociétés de financement sont tenus d'adhérer à l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement. Cette dernière étudie les questions intéressant l'exercice de la profession, notamment l'amélioration des techniques de crédit, l'introduction de nouvelles technologies, la création de services communs. Elle peut être consultée par le Ministre chargé des finances ou le gouverneur de Bank Al-Maghrib sur toute question intéressant la profession. De même, elle peut leur soumettre des propositions dans ce domaine.

L'APSF sert d'intermédiaire pour les questions concernant la profession, entre ses membres, d'une part, et les pouvoirs publics ou tout autre organisme national ou étranger, d'autre part. Elle est habilitée à ester en justice lorsqu'elle estime que les intérêts de la profession sont en jeu et notamment lorsqu'un ou plusieurs de ses membres sont en cause.

IV.4. Règles prudentielles et classification des créances

a. Règles prudentielles

En 2016, Bank Al-Maghrib a apporté des amendements aux règles encadrant les fonds propres et les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit, de marché et opérationnel. Elle a également révisé les règles de prises de participation par les établissements de crédit dans des entreprises existantes ou en création.

Les établissements de crédit sont tenus de respecter, sur une base individuelle et/ou consolidée ou sous-consolidée, les ratios prudentiels fixés par circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib, après avis du comité des établissements de crédit.

Les règles de gestion applicables, telles que fixées par Bank Al-Maghrib, se présentent comme suit :

- Respect du seuil maximal d'émissions de Bons de Sociétés de Financement : Le rapport entre l'encours des bons des sociétés de financement et l'encours des crédits à la clientèle ne doit en aucun cas dépasser 50% conformément à la circulaire de Bank Al-Maghrib n° 3/G/96,

- Un ratio de liquidité à court terme (LCR): rapport entre le montant des actifs liquides de haute qualité que les banques détiennent et d'autre part leurs sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires suivants, dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité.
- Un coefficient minimum de liquidité fixé à 100%[7] : donné par le rapport entre, d'une part, les éléments d'actifs disponibles et réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, leurs exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés ;

- Bank Al-Maghrib a émis la circulaire 1/W/16 qui est entrée en vigueur en juin 2016 modifiant et complétant la circulaire n° 14/G/2013, relative aux fonds propres des établissements de crédit en fixant les exigences minimales ci-après :
  - Le montant des fonds propres de base doit, à tout moment, être au moins égal à 8% des risques pondérés ;
  - Le montant des fonds propres de catégorie 1 doit, à tout moment, être au moins égal à 9% des risques pondérés ;
  - Le montant des fonds propres de catégories 1 et 2, doit, à tout moment, être au moins égal à 12% des risques pondérés

- Les établissements de crédits se doivent de respecter un niveau minimum du ratio de solvabilité à 12% conformément aux dispositions de la circulaire 17/G/13 en date du 13 août 2013. Ledit ratio est défini comme étant un rapport entre d'une part, le total de leurs fonds propres et d'autre part, le total de leurs risques de crédit et de marché et opérationnel pondérés.

- Un coefficient maximum de division des risques de 20% : correspondant au rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction du degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets[8].

b. Classification des créances et règle de provisionnement

Parallèlement, Bank Al-Maghrib, par le biais de la circulaire n°19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, a énoncé les règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance.

Sont considérées comme créances au sens de la Circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°19/G/2002 alinéa ci-dessous :

- Les crédits par décaissement quelle que soit leur nature, y compris les crédits-bails et les prêts subordonnées ;
- Les titres de créances, y compris les titres subordonnés ;
- Les engagements par signature donnés, tels que les cautions et avals, les acceptations, les lettres de crédit et les engagements de financement irrévocables.

Sont considérées comme créances en souffrances au titre de la circulaire susmentionnée, les créances qui présentent un risque de non-recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.

Compte tenu du degré de risque de perte, les créances en souffrance sont réparties en trois catégories :

- Les créances pré douteuses ;
- Les créances douteuses ;
- Les créances compromises.

Les règles de provisionnement sont les suivantes :

- Les créances pré douteuses sont **provisionnées à 20%** et comprennent :

[7] Ce coefficient de liquidité n'est pas appliqué aux sociétés de financement.
[8] Circulaire BKAM n° 3/G/2001

- Les crédits amortissables, dont une échéance n'est pas réglée 90 jours après son terme ;
- Les loyers des biens donnés en location avec option d'achat, qui ne sont pas réglés 90 jours après leur terme.

- Les créances douteuses sont **provisionnées à 50%** et comprennent :
  - Les crédits amortissables, dont une échéance n'est pas réglée 180 jours après son terme ;
  - Les loyers des biens donnés en location avec option d'achat, qui ne sont pas réglés 180 jours après leur terme.
- Les créances compromises sont **provisionnées à 100%** et comprennent :
  - Les crédits amortissables, dont une échéance n'est pas réglée 360 jours après son terme ;
  - Les loyers des biens donnés en location avec option d'achat, qui ne sont pas réglés 360 jours après leur terme.

IV.5. Protection de la clientèle

a. Taux Maximum des Intérêts Conventionnels « TMIC »

Les taux d'intérêt débiteurs étaient libres jusqu'à l'institution en avril 1997, en vertu d'un arrêté du Ministre des Finances (arrêté n°155-97 du 20 janvier 1997), d'un taux appelé Taux Maximum des Intérêts Conventionnels TMIC.

Ce taux appliqué en matière de prêts accordés par les établissements de crédit, ne devait pas dépasser de plus de 70% (60% depuis octobre 1999) le Taux d'Intérêt Moyen Pondéré (TIMP) pratiqué au cours du semestre précédent par ces mêmes établissements.

En septembre 2006, le TMIC a été révisé en vertu de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2250-06 du 29 septembre 2006. Cet arrêté a institué une nouvelle méthode de calcul du TMIC, consistant à le faire évoluer en fonction de la variation de la rémunération des dépôts bancaires et ce, selon une fréquence annuelle.

Les dispositions de cet arrêté stipulent que le taux effectif global appliqué en matière de prêts accordés par les établissements de crédit ne doit pas dépasser, pour la période allant du 1er octobre 2006 au 31 mars 2007, le taux d'intérêt moyen pondéré pratiqué par ces mêmes établissements sur les crédits à la consommation au cours de l'année civile précédente majoré de 200 points de base.

Cet arrêté précise que le taux maximum sus visé est corrigé au 1er avril de chaque année par la variation du taux des dépôts bancaires à 6 mois et 1 an enregistrée au cours de l'année civile antérieure.

Le taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC) des établissements de crédit a été fixé par Bank Al-Maghrib pour la période allant du 1er avril 2021 au 31 mars 2022 à 13,36%, en baisse de 16 pbs par rapport à avril 2020 (13,52%) et 5 pbs par rapport à 2019 (13,57%).

Le graphique suivant représente l'évolution du TMIC sur la période :

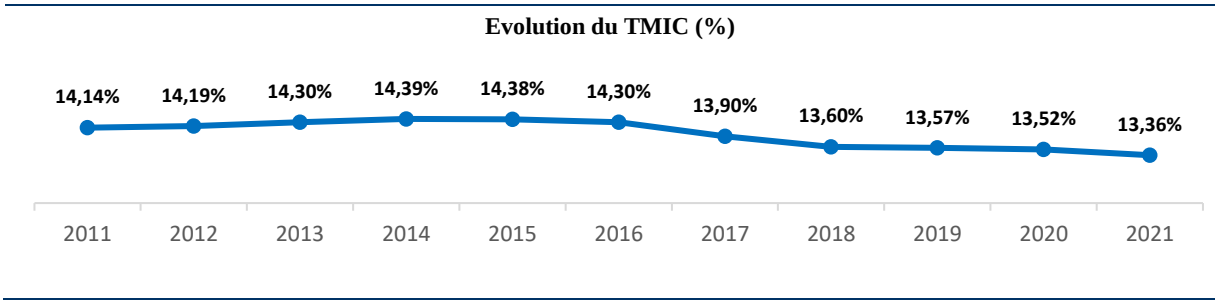

Source : BAM

b. Loi sur la protection du consommateur

La loi n° 31-08 édictant des mesures de protection du consommateur a visé les points suivants :

- Fixation des caractéristiques et les mentions du bordereau-réponse aux modifications proposées par le prêteur lors du renouvellement du contrat de crédit
- Fixation des modèles types des offres préalables de crédit et leurs formulaires détachables de rétractation ;
- Fixation du taux maximum des intérêts de retard applicable aux sommes restant dues en cas de défaillance de l'emprunteur ;
- Fixation de la méthode de calcul de la valeur actualisée des loyers non encore échus ;
- Fixation du montant maximum de la valeur des frais d'étude du dossier retenus ou demandés par le prêteur en cas du crédit immobilier ;
- Fixation du montant de l'indemnité exigée au titre des intérêts non encore échus en cas de remboursement par anticipation du crédit immobilier ;
- Le droit à la rétractation : Le consommateur dispose d'un délai raisonnable pour changer d'avis et se rétracter ;
- Le droit au remboursement par anticipation partielle ou totale : À tout moment, l'emprunteur peut payer comptant tout ou partie du montant restant dû.

L'entrée en vigueur des textes d'application de la Loi sur la protection du consommateur a eu un impact sur l'activité du crédit à la consommation. En effet, la mise en application de cette loi implique des changements dans le processus de financement des dossiers de crédit et des règles de gestion :

- Impact organisationnel :
  - Mise à jour de la documentation contractuelle : intégration des nouveaux documents (demande expresse, formulaire de rétractation);
  - Mise à jour du process de financement : intégration du délai de rétractation (prise en charge du formulaire de rétractation…).

- Impact financier
  - Suppression de la perception des intérêts M+1 lors d'un rachat anticipé
  - Suppression de la perception des pénalités contractuelles
  - Réduction du taux des intérêts de retards à 4% maximum
  - Impact sur le chiffre d'affaire des courtiers appartenant aux sociétés de financement étant donné que la loi autorise le client à choisir sa propre assurance DIT

c. Fonds collectif de garantie des dépôts

Pour assurer la protection des déposants des établissements de crédit, il est institué, conformément à l'article 132 de la loi bancaire (n°103-12), un fonds collectif de garantie des dépôts destiné à :

- indemniser les déposants en cas d'indisponibilité de leurs dépôts ou de tous autres fonds remboursables ;
- Accorder, à titre préventif et exceptionnel, à un établissement de crédit en difficulté des concours remboursables ou prendre une participation dans son capital.

Le capital social de la société gestionnaire est détenu par Bank Al-Maghrib et par les établissements de crédit adhérents aux fonds gérés par ladite société. Son conseil d'administration est présidé par le wali de Bank Al-Maghrib ou par toute autre personne déléguée par lui à cet effet.

d. Le médiateur de l'APSF

Le médiateur de l'APSF a fonctionné jusqu'en 2013 quand, sous l'égide de BAM, a été créé le 26 juin de la même année le « Centre Marocain de Médiation Bancaire » dirigé par un Médiateur unique.

Le Centre Marocain de Médiation Bancaire CMMB est constitué sous la forme d'une association à but non lucratif. Il gère le dispositif de médiation bancaire destiné au règlement à l'amiable des différends nés ou pouvant naître entre les établissements de crédit et leurs clients. Il s'agit d'un dispositif de médiation institutionnelle conventionnelle ou judiciaire au profit des personnes physiques ou morales régi par la loi 08-05 relative à la médiation.

e. Code éthique des métiers de financement

En 2011, l'APSF (Association professionnelle des sociétés de financement) regroupant les sociétés de financement de toutes tailles participant au financement de l'économie nationale par le biais du crédit à la consommation, a mis en place un code d'éthique des métiers de financement.

L'APSF a mis en place des règles éthiques que chaque membre s'engage à respecter, s'imposant ainsi des obligations strictes envers des collaborateurs, des autorités de tutelle, des clients, etc…Ledit code présente un socle minimal pour les sociétés de financement, s'engageant à respecter les engagements déontologiques et offrant ainsi un niveau de protection de la clientèle et de l'image de la profession.

f. Traitement des difficultés des sociétés de financement

Conformément à l'article 113 de la loi bancaire, les sociétés de financement en redressement ne sont pas soumises aux procédures de prévention et de traitement des difficultés de l'entreprise prévues respectivement par les dispositions des titres I et II du livre V de la loi 15-95 formant code de commerce.

IV.6. Evolution de la consommation et du crédit à la consommation

a. Evolution de la consommation[9]

L'indice des prix à la consommation annuel moyen a enregistré, au terme de l'année 2020, une augmentation de 0,7% par rapport à l'année 2019. Conséquence de la hausse de l'indice des produits non alimentaires de 0,9% et de la baisse de celui des produits alimentaires de 0,5%.

Au titre de l'année 2021, le pays devrait enregistrer une croissance de 4,4% contre une régression de 5,8% en 2020. En effet, La croissance économique devrait être soutenue en 2021 par la reprise de la demande intérieure grâce à l'accroissement de la production agricole à l'issue de la période de sécheresse et à l'allégement par l'Etat des mesures de confinement.

Par ailleurs, l'évolution des finances publiques en 2021 suppose l'augmentation des dépenses publiques, liées aux mesures nécessaires pour la dynamisation et la relance de l'activité économique qui à son tour devrait entrainer une amélioration des recettes fiscales. Dans ces conditions, le déficit budgétaire serait de 5% du PIB en 2021 au lieu de 7,6% attendu en 2020.

b. Evolution du crédit à la consommation[10]

La propagation du COVID-19 au niveau national a eu un impact significatif sur l'évolution du crédit à la consommation. En effet, la hausse du taux de chômage ainsi qu'une baisse de la consommation des ménages (hors produits de première nécessité) a contrecarré le recours au crédit.

L'encours sain du crédit à la consommation a baissé de 2,6% entre décembre 2019 et décembre 2020 pour atteindre 103,3 milliards de dirhams :

- L'encours sain des banques a atteint 54,2 milliards de DH à fin décembre 2020 contre 56,5 milliards de DH à fin décembre 2019, soit une régression de 4,2%.

[9] Source : Note d'information du HCP relative à l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'année 2020 et ses perspectives d'évolutions en 2021.
[10] Source : Statistiques annuelles GPBM 2020.

- Quant aux sociétés de financement, leur encours sain s'est élevé à 49,1 milliards de DH à fin décembre 2020 contre 49,5 milliards à fin décembre 2019, soit une baisse de 0,9%.

Le crédit à la consommation distribué par les sociétés de financement en 2020 a accusé une baisse de 21,4% par rapport à 2019 pour s'établir à 14,6 milliards de DH :

- Les crédits affectés ont atteint une production nette de 9,2 milliards de DH contre 11,8 milliards de DH soit une baisse de 22%.
- Les crédits non affectés ont diminué de 20% pour atteindre une production nette de 5,4 milliards de DH à fin 2020.

Parmi les facteurs ayant contribué à cette évolution négative :

- Le gel des activités des entreprises au premier semestre sous l'effet de la propagation de la pandémie de la COVID-19 et l'instauration des mesures sanitaires par les autorités, la hausse du taux de chômage ainsi qu'une baisse de la consommation des ménages (hors produits de première nécessité).
- Baisse du marché automobile.

IV.7. Catégories de produits

Les produits offerts par les sociétés de crédit à la consommation se présentent comme suit :

a. Produits classiques :

Prêt affecté : le prêt affecté est un crédit dont l'octroi est subordonné à l'acquisition d'un bien (équipement domestique, véhicule automobile, cyclomoteur…) ou service (voyage, frais de scolarité...).

- **La vente à crédit automobile :** Il s'agit de crédit auto classique, tel qu'il existe dans les banques traditionnelles. Le crédit auto classique permet d'emprunter en vue de financer l'acquisition d'un véhicule.

- **Location avec option d'achat (LOA) :** C'est une formule qui permet au client de jouir du bien sans en être propriétaire, avec possibilité de l'acquérir en fin de contrat. Locataire du bien, l'utilisateur doit s'acquitter des charges y afférentes, comme s'il en était propriétaire.

Prêt non affecté : le prêt non affecté ou crédit direct, appelé également prêt personnel, est proposé directement par la société de crédit ou son correspondant agréé. Les sommes prêtées sont utilisées librement par l'emprunteur.

- **Crédit renouvelable :** le crédit renouvelable (ou revolving) offre une réserve d'argent permanente au client qui l'utilise en partie ou en totalité. Les intérêts n'étant dus que sur le montant effectivement utilisé.

- **Prêt personnel ou crédit direct :** Le prêt personnel ou crédit direct, appelé généralement prêt non affecté, est proposé directement par la société de crédit ou par son correspondant agréé. Le client utilise les sommes empruntées comme il le souhaite.

b. Produits participatifs :

La loi bancaire n°103-12 promulguée en date du 24 décembre 2014 introduit la notion de banques participatives, habilitées à exercer les opérations commerciales, financières et d'investissement après avis conforme du Conseil supérieur des Oulémas conformément aux dispositions de la loi susmentionnée. Dans la foulée, BAM a annoncé, le 2 janvier 2017, avoir autorisé, après avis favorable du CEC (Comité des Etablissements de Crédit) réuni le 29 novembre 2016, la création de cinq banques participatives et le lancement de « fenêtres » au sein de trois banques pour commercialiser des produits participatifs.

Cette dernière définit notamment plusieurs produits de financement alternatifs :

- **Mourabaha :** tout contrat par lequel une banque participative vend à son client un bien meuble ou immeuble déterminé et propriété de cette banque à son coût d'acquisition augmenté d'une marge bénéficiaire, convenus d'avance ;
- **Ijara :** tout contrat selon lequel une banque participative met, à titre locatif, un bien meuble ou immeuble déterminé et propriété de cette banque, à la disposition d'un client pour un usage autorisé par la loi ;
- **Moucharaka :** tout contrat ayant pour objet la participation, d'une banque participative, à un projet, en vue de réaliser un profit. Les parties supportent les pertes à hauteur de leur participation et partagent les profits selon un pourcentage prédéterminé ;
- **Moudaraba :** tout contrat mettant en relation une ou plusieurs banques participatives (« Rab el Mal ») qui fournissent le capital en numéraire et/ou en nature et un ou plusieurs entrepreneurs (« Moudarib ») qui fournissent leur travail en vue de réaliser un projet. La responsabilité de la gestion du projet incombe entièrement au(x) entrepreneur(s). Les bénéfices réalisés sont partagés selon une répartition convenue entre les parties et les pertes sont supportées exclusivement par Rab el Mal, sauf en cas de négligence, de mauvaise gestion, de fraude ou de violation des stipulations au contrat par le Moudarib ;
- **Salam :** tout contrat en vertu duquel l'une des parties, banque participative ou client, verse d'avance le prix intégral d'une marchandise dont les caractéristiques sont définies au contrat, à l'autre partie qui s'engage à livrer une quantité déterminée de ladite marchandise dans un délai convenu ;
- **Istisna'a :** tout contrat d'acquisition de choses nécessitant une fabrication ou une transformation en vertu duquel l'une des deux parties, banque participative ou client, s'engage à livrer la chose, avec des caractéristiques définies et convenues, fabriquée ou transformée, à partir des matières dont il est propriétaire, en contrepartie d'un prix fixe dont le paiement s'effectue par l'autre partie (« moustasnii ») selon les modalités convenues.

Les sociétés de financement peuvent exercer à titre exclusif certaines des opérations définies ci-dessus, sous réserve de leur agrément par le Wali de Bank Al-Maghrib, après avis du comité des établissements de crédit. Ces sociétés ne peuvent exercer, parmi ces opérations, que celles prévues dans leurs décisions d'agrément et, le cas échéant, celles prévues par les textes législatifs et réglementaires les régissant.

IV.8. Clientèle des sociétés de financement

Deux types de clients ont recours au crédit à la consommation : les particuliers d'une part et les professionnels et entreprises d'une autre part.

a. Particuliers :

La clientèle des particuliers comprend :

- **une clientèle publique :** composée de fonctionnaires (actifs et retraités) et d'agents des collectivités locales, dont le remboursement de crédit s'effectue par un prélèvement à la source sur traitement ou pension **;**
- **une clientèle privée directe :** composée essentiellement des clients du secteur privé (salariés, professions libérales, commerçants, …), le remboursement de crédit s'effectue soit par prélèvement bancaire, soit par retenue à la source sur salaire.

b. Professionnels et entreprises

Certaines sociétés de crédit à la consommation se sont spécialisées, historiquement, dans le financement de véhicules utilitaires destinés à une clientèle composée d'artisans, de commerçants et de professions libérales.

IV.9. Réseau de distribution

La distribution des crédits à la consommation se fait principalement via :

- les agences propres appartenant à la société ;
- le réseau bancaire appartenant à la société mère ou aux sociétés du même groupe ;
- les revendeurs : ensemble de commerçants conventionnés qui procèdent au montage des dossiers de crédit ou qui servent d'intermédiaires entre les clients et les sociétés de crédit à la consommation ;
- les correspondants : entités indépendantes commercialisant les produits de crédit à la consommation dans le cadre d'accords de partenariat ;
- la grande distribution : grandes surfaces proposant une présence directe des sociétés de crédit à la consommation sur les lieux de ventes ou à travers des cartes de crédit / fidélité.

IV.10. Activité des sociétés de crédit à la consommation

a. Historique de l'évolution du secteur du crédit à la consommation

Le secteur du crédit à la consommation s'est développé à partir des années 30 au Maroc avec l'essor du marché de l'automobile. La réglementation de la vente à crédit des véhicules par le Dahir du 17 Juillet 1936 était à l'origine de la création de sociétés de financement d'achat à crédit de véhicules.

Quatre sociétés sont créées dans les années 40 et 50 : SOVAC[11] en 1947, DIAC Maroc en 1948, SOMAFIC en 1952 et ACRED[12] en 1954.

En 1974, les pouvoirs publics créent EQDOM en tant que première société destinée à financer les équipements des ménages. Entre 1975 et 1998, le secteur voit la création de 30 sociétés. Un certain nombre d'entre elles sont filiales de groupes bancaires. Les années 90 sont marquées par l'intérêt des banques pour le secteur du crédit à la consommation.

A partir de 1996, le nombre de sociétés spécialisées se réduit progressivement du fait de la mise en place d'une réglementation plus stricte :

- Les règles prudentielles à partir de 1996 ;
- Le Taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC) en 1997 ;
- Le Plan Comptable des Etablissements de Crédit en 2000 ;
- Les règles minimales en matière de contrôle interne ;
- Les règles de classement et de provisionnement des créances en souffrance en 2002.

Plus de 10 sociétés de financement sont amenées à cesser leur activité et le réseau des revendeurs agréés fait l'objet d'une campagne d'assainissement. D'autre part, des mouvements de concentrations amènent à :

- La fusion en 1999 de 5 entités régionales d'ASSALAF CHAABI avec ASSALAF CHAABI de Casablanca ;
- L'absorption en 2002 de SOGECREDIT par EQDOM ;
- L'absorption en 2003 de SOMAFIC par ACRED ;
- L'absorption en 2004 de CREDOR par WAFASALAF ;
- L'acquisition en 2007 de TASLIF par SAHAM ;
- L'acquisition en 2007 de SALAF par TASLIF et la fusion des deux sociétés en 2010 ;
- La fusion en 2011 entre BMCI CREDIT CONSO et CETELEM ;
- L'absorption en 2014 de BMCI CREDIT CONSO par sa banque mère;

[11] Actuellement SOFAC.
[12] Actuellement ACRED.

- L'acquisition en 2018 par la Société Générale Marocaine des Banques (SGMB) d'une part significative du capital d'EQDOM auprès de SG Financial Services Holding, société détenue à 100% par le groupe Société Générale ;
- La fusion-absorption en 2018 de TASLIF par SALAFIN.

b. Principaux évènements du secteur

Faits marquants 2018 :

- Evolution du marché automobile à fin décembre 2018 par rapport à fin décembre 2017 de 5% avec un total de vente de 177 359 unités.
- La production automobile de l'APSF est en hausse de 12,2%.
- Hausse de la production du prêt personnel à fin décembre 2018 de 3,4%.
- Organisation de la 11ème édition du salon automobile entre le 10 et le 22 avril 2018.
- Fusion de SALAFIN et TASLIF ;
- La reprise de la convention conclue avec la CMR (reprise effective février 2019).

Faits marquants 2019 :

- Baisse du marché automobile à fin décembre 2019 par rapport à fin décembre 2018 de 6,5% avec u n total de vente de 165 918 unités.
- Arrêt du financement automobile à taux zéro.

Faits marquants 2020 :

- Propagation de la pandémie de la COVID-19 au niveau national, ayant des répercussions sur l'activité économique y compris le secteur du crédit à la consommation.
- Baisse du marché automobile à fin décembre 2020 par rapport à décembre 2019 de 19,7% avec un total des ventes de 133 308 unités.
- Maintien du taux directeur inchangé à 1,5% à la suite des deux baisses intervenues en mars et juin dans un contexte de crise sanitaire et de repli sensible de l'activité économique.
- Baisse de 21% de la production du secteur couplée à une évolution de 30% des créances en souffrance.

a. Principaux intervenants du secteur

Après l'absorption de la BMCI Crédit Conso par sa banque mère, en 2014, et celle de TASLIF par SALAFIN en décembre 2018, ainsi que le retrait de l'agrément à un opérateur, le secteur compte désormais 12 sociétés contre 36 en 1996. Au 01 mars 2021, les principaux intervenants se présentent comme suit :

Société	Descriptif
وفا سلف Wafasalaf	Créée en 1986 par Wafabank et Sofinco, filiale de crédit à la consommation du groupe français Crédit Agricole SA, Wafasalaf fusionne avec Crédor en 2004. Aujourd'hui, cette entité compte deux actionnaires de référence à savoir Attijariwafabank et CACF Produits commercialisés : LOA, Crédit Automobile Classique, Equipement Domestique, Revolving et Crédit Personnel. **Chiffres clés 2020 :** • ***Créances sur la clientèle consolidées :*** 9 812 Mdh • ***PNB consolidé :*** 1 118 Mdh • ***RNPG consolidé :*** -134 Mdh

	Créée en 1974 par la Société Nationale d'Investissement (SNI) et la Caisse des Dépôts et de Gestion (CDG), elle est introduite en bourse en 1978. En 2002, le Groupe Société Générale en devient l'actionnaire de référence. EQDOM est l'opérateur historique du crédit aux fonctionnaires. Produits commercialisés : LOA, Crédit Automobile Classique, Equipement Domestique et Crédit Personnel. **Chiffres clés 2020 :** • ***Créances sur la clientèle consolidées:*** 5 749 Mdh • ***PNB consolidé :*** 506 Mdh • ***RNPG consolidé :*** 35 Mdh
	Créée en 1989, VIVALIS SALAF (ex-ASSALAF ACHAABI) est détenue à 87% par le Groupe Banques Populaires (61% pour la BCP et 26% pour les BPR). Produits commercialisés : LOA, Crédit automobile, Equipement Domestique, Revolving et Crédit Personnel. **Chiffres clés 2020 :** • ***Créances sur la clientèle : 9 203*** Mdh • ***PNB :*** 431 Mdh • ***Résultat net :*** 18 Mdh
	Créée en 1997 par Bank Of Africa dans le but de filialiser l'activité du financement des ménages. La société a été introduite en bourse en 2007. Produits commercialisés : Crédit automobile, LOA, revolving et crédit personnel. **Chiffres clés 2020 :** • ***Créances sur la clientèle :*** 2 501 Mdh • ***PNB :*** 368 Mdh • ***Résultat net :*** -16 Mdh
	Créée en 1954, AXA CREDIT, ex-Acred, s'introduit en bourse en 1975. Aujourd'hui AXA ASSURANCES MAROC en est l'actionnaire majoritaire et détient 87,16% du capital. Axa Crédit n'est plus côté à la Bourse de Casablanca. Produits commercialisés : Crédit Automobile Classique et Crédit Personnel. **Chiffres clés 2020 :** • ***Créances sur la clientèle :*** 1 697 Mdh • ***PNB :*** 99 Mdh • ***Résultat net : 1*** Mdh

RCI FINANCE MAROC	Créée en 2005, RCI Finance filiale marocaine du groupe RCI Banque, accompagne les ventes du groupe Renault au Maroc, en finançant les clients des réseaux Renault et Dacia dans le royaume. Produits commercialisés : Crédit Automobile Classique et LOA. **Chiffres clés 2020 :** • ***Créances sur la clientèle : 3 733*** Mdh • ***PNB :*** 300 Mdh • ***Résultat net :*** -23 Mdh

Source : APSF, sites internet et comptes annuels

b. Concours des sociétés de financement à l'économie[13]

Les concours des sociétés de financement à l'économie ressortent, à fin décembre 2020, à 185,8 milliards de dirhams, en progression de 1,7 milliard ou 0,9% par rapport à fin 2019.

Par métier, ces concours se répartissent comme suit :

- **Crédit-bail :** 48,7 milliards de dirhams (-566 millions ou -1,1%) ;
- **Crédit à la consommation :** 56,5 milliards de dirhams (+1,3 milliard de dirhams ou 2,3%) ;
- **Factoring :** 3,4 milliards de dirhams (-1,1 milliard ou -25,1%) ;
- **Financement des besoins de trésorerie liés à la réalisation de marchés publics :** 7,3 milliards de dirhams (-400 millions ou -7%) ;
- **Crédit immobilier :** 68,1 milliards de dirhams (+2,4 milliards ou 3,6%) ;
- **Financement des organismes de micro-crédit :** 912 millions de dirhams (+123 millions ou 15,6%) ;
- **financement du développement agricole solidaire :** 922 millions de dirhams (+71 millions ou 8,3%).

c. La production du secteur : LOA et crédit à la consommation

En MDH	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20	TCAM
Clients Fonctionnaires	*2 602*	*2 954*	*2 372*	*13,53%*	*-19,70%*	*-4,52%*
Clients retraités	*170*	*1 115*	*905*	*>100%*	*-18,81%*	*>100%*
Clients Conventionnés	*543*	*493*	*304*	*-9,21%*	*-38,43%*	*-25,23%*
Clients Bancaires	*2 030*	*2 123*	*1 792*	*4,58%*	*-15,60%*	*-6,05%*
Revolving	*93*	*108*	*56*	*16,13%*	*-48,42%*	*-22,60%*
Prêts non affectés	**5 438**	**6 793**	**5 428**	***24,92%***	***-20,09%***	***-0,09%***
Quote-part	*32,51%*	*36,52%*	*37,11%*	*4,01 Pts*	*0,59 Pt*	-
Crédits Automobiles	*5 696*	*6 276*	*4 215*	*10,18%*	*-32,83%*	*-13,97%*
L.O.A	*5 070*	*4 996*	*4 539*	*-1,46%*	*-9,15%*	*-5,38%*
Equipement domestique	*522*	*535*	*445*	*2,49%*	*-16,87%*	*-7,70%*
Prêts affectés	**11 288**	**11 807**	**9 199**	***4,60%***	***-22,09%***	***-9,73%***
Quote-part	*67,49%*	*63,48%*	*28,82%*	*-4,01 Pts*	*-0,59 Pt*	-
Total	**16 726**	**18 600**	**14 628**	**11,20%**	**-21,36%**	**-6,48%**

(*) Production nette : Production brute de l'exercice diminuée de la nouvelle production faite par compensation d'encours de crédits existants.
Source : APSF

En 2019, la production nette du secteur ressort à 18,6 milliards de dirhams, affichant une hausse de 10,79%. Cette évolution est issue principalement de l'augmentation des prêts non affectés, notamment pour les prêts personnels (+24,9%) qui atteint 6,8 milliards de dirhams contre 5,4 milliards de dirhams en dépit de la baisse des ventes automobiles et de l'annulation des prêts de financement à taux zéro.

[13] *Source : APSF*

Au terme de l'exercice 2020, l'ensemble des financements octroyés, toutes catégories confondues, par les sociétés de financement ont accusé une baisse. En effet, la production nette du secteur s'est établie à 14,6 milliards de dirhams, en régression de 21,4% par rapport à 2019. Une baisse expliquée principalement par l'impact de la crise sanitaire sur le secteur automobile freinant par la même occasion l'évolution des crédits automobiles qui se sont soldés par une production en retrait de 14% à 4 215 Mdh à fin 2020.

La production nette du secteur par nombre de dossier se présente comme suit sur la période :

	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20
Production en nombre	342 103	347 847	269 793	*1,68%*	*-22,44%*
Montant moyen financé en Dh	49 178	53 477	NA*	*8,74%*	*NA*

(*) Indisponible
Source : APSF

En 2019, la production en nombre s'établit à 347 847 dossiers soit une hausse de 1,68% par rapport à l'année précédente. Le montant moyen financé s'élève à 53 477 Dh, en hausse de 8,74% en raison de la hausse plus importante de la production nette (9,87%) par rapport au nombre de dossier (1,68%).

En 2020, la production en nombre affiche une baisse de 22,44%. Cette évolution négative s'explique par la conjoncture économique difficile induite par la crise de la COVID 19.

Les parts de marché en production nette des différents acteurs marocains se présentent comme suit :

	Prêts affectés			Prêts non affectés			Parts de marché totales		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
WAFASALAF	29%	27%	22%	38%	37%	35%	32%	31%	30%
SOFAC	15%	16%	21%	11%	10%	12%	14%	14%	17%
VIVALIS	14%	17%	16%	13%	13%	12%	14%	15%	14%
EQDOM	11%	9%	10%	19%	23%	21%	13%	14%	14%
RCI	20%	21%	21%	0%	0%	0%	13%	13%	13%
SALAFIN	7%	5%	5%	12%	11%	9%	8%	7%	7%
AXA CREDIT	0%	0%	0%	7%	6%	10%	2%	2%	4%
AUTRES	5%	5%	5%	1%	0%	0%	3%	3%	3%

Source : APSF

d. Encours sains du secteur : LOA et de crédit à la consommation

En MDH	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20	TCAM
Clients Fonctionnaires	*11 776*	*12 108*	*12 007*	*2,82%*	*-0,83%*	*0,98%*
Clients retraités	*1 100*	*1 907*	*2 308*	*73,36%*	*21,04%*	*44,86%*
Clients Conventionnés	*1 796*	*1 684*	*1 503*	*-6,24%*	*-10,75%*	*-8,52%*
Clients Bancaires	*3 855*	*4 247*	*4 387*	*10,17%*	*3,30%*	*6,68%*
Revolving	*218*	*258*	*229*	*18,35%*	*-11,25%*	*2,49%*
Prêts non affectés	**18 745**	**20 204**	**20 435**	***7,78%***	***1,14%***	***4,41%***
Quote-part	*39,91%*	*40,75%*	*41,59%*	*0,84 Pt*	*0,84 Pt*	-
Crédits Automobiles	*9 179*	*10 256*	*10 171*	*11,73%*	*-0,83%*	*5,26%*
L.O.A	*18 674*	*18 754*	*18 197*	*0,43%*	*-2,97%*	*-1,29%*
Equipement domestique	*375*	*370*	*330*	*-1,33%*	*-10,78%*	*-6,18%*
Prêts affectés	**28 228**	**29 380**	**28 698**	***4,08%***	***-2,32%***	***0,83%***
Quote-part	*60,09%*	*59,25%*	*58,41%*	*-0,84 Pt*	*-0,84 Pt*	-
Total	**46 973**	**49 584**	**49 132**	**5,56%**	**-0,91%**	**2,27%**

Source : APSF

A fin 2019, l'encours sains affiche une hausse de 5,6%, pour atteindre 49,6 milliards de dirhams, en lien avec la hausse de 1 084 Mdh (+11,73%) des prêts affectés aux financement automobiles et de 392 Mdh (+10,17%) des prêts au profit des clients bancaires.

En 2020, l'encours sains atteint 49,1 milliards de dirhams contre 49,6 milliards de dirhams à fin 2019 sous l'effet combiné de l'augmentation de l'encours des prêts non affectés de 1,14%, ainsi que la baisse des prêts qui atteignent 28,7 milliards de dirhams contre 29,4 milliards de dirhams à fin 2019.

Les parts de marché en encours sains des différents acteurs marocains se présentent comme suit :

	Prêts affectés			Prêts non affectés			Parts de marché totales		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
WAFASALAF	33%	31%	28%	32%	32%	30%	32%	31%	30%
EQDOM	16%	15%	13%	25%	25%	25%	20%	19%	18%
VIVALIS	12%	15%	17%	16%	17%	18%	14%	16%	17%
SOFAC	15%	15%	18%	9%	10%	11%	13%	13%	15%
RCI	14%	15%	16%	0%	0%	0%	9%	9%	9%
SALAFIN	7%	6%	5%	10%	9%	8%	9%	7%	6%
AXA CREDIT	0%	0%	0%	7%	7%	8%	3%	3%	3%
Autres	3%	3%	2%	1%	0%	0%	2%	2%	1%

Source : APSF

e. Créances en souffrances du secteur : LOA et de crédit à la consommation

En MDH	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20	TCAM
Clients Fonctionnaires	*1030*	*999*	*1 147*	*-3,01%*	*14,80%*	*5,52%*
Clients retraités	*165*	*127*	*124*	*-23,03%*	*-2,28%*	*-13,27%*
Clients Conventionnés	*693*	*651*	*719*	*-6,06%*	*10,44%*	*1,85%*
Clients Bancaires	*1 404*	*693*	*1 920*	*-50,64%*	*177,09%*	*16,95%*
Revolving	*37*	*31*	*51*	*-16,22%*	*63,16%*	*16,92%*
Prêts non affectés	**3 329**	**2 501**	**3 961**	***-24,87%***	***58,37%***	***9,08%***
Quote-part	*61,28%*	*50,86%*	*53,35%*	*-10,42 Pts*	*2,49 Pts*	-
Crédits Automobiles	*1 689*	*1 942*	*2 838*	*14,98%*	*46,13%*	*29,62%*
L.O.A	*384*	*437*	*581*	*13,80%*	*32,94%*	*23,00%*
Equipement domestique	*30*	*37*	*45*	*23,33%*	*21,79%*	*22,56%*
Prêts affectés	**2 103**	**2 416**	**3 464**	***14,88%***	***43,37%***	***28,34%***
Quote-part	*38,72%*	*49,14%*	*46,65%*	*10,42 Pts*	*- 2,49 Pts*	-
Total	**5 432**	**4 917**	**7 425**	**-9,48%**	**51,00%**	**16,91%**
Total encours brut	**52 405**	**54 501**	**56 557**	**4,00%**	**3,77%**	**3,89%**
Taux des CES	**10,37%**	**9,02%**	**13,13%**	***-1,35 Pts***	***4,11 Pts***	-

Source : APSF

Les créances en souffrances ont connu une baisse entre 2018 et 2019 s'établissant à 4,9 Mdh soit une diminution de 9,48%. Par ailleurs, la part des CES dans l'encours brut est de 9,02% en légère baisse par rapport à l'année précédente de 1,35 pts.

Les créances en souffrances pour l'année 2020 s'établissent à 7,4 Mdh contre 4,9 Mdh en 2019 soit une importante hausse de 51% en raison des effets induits par la pandémie de la COVID-19. La part des CES dans l'encours brut est de 13,13% en évolution de 4,11 points par rapport à l'année précédente.

Les parts de marché en fonction des encours en souffrances des principaux acteurs sur la période se présentent comme suit :

	Prêts affectés			Prêts non affectés			Parts de marché totales		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
WAFASALAF	26%	27%	31%	27%	28%	29%	27%	27%	30%
EQDOM	14%	14%	14%	30%	29%	29%	23%	23%	22%
VIVALIS	16%	16%	13%	11%	10%	10%	13%	13%	11%
SOFAC	12%	14%	14%	8%	9%	9%	9%	11%	11%
SALAFIN	12%	9%	8%	13%	12%	13%	13%	11%	11%
RCI	15%	16%	17%	0%	0%	0%	6%	7%	8%
AXA CREDIT	1%	1%	0%	11%	12%	10%	7%	7%	6%
Autres	5%	4%	3%	0%	0%	0%	2%	2%	2%

Source : APSF

V. Produits et marché de SOFAC

Les activités de SOFAC sont principalement orientées vers le secteur des crédits à la consommation qui depuis quelques années est devenu la deuxième source de financement des ménages après le crédit à l'habitat.

Ainsi, SOFAC a su orienter ses opérations vers deux grands types de crédits qui sont les suivants :

- Le crédit affecté, principalement destiné au financement d'acquisition de véhicules, d'équipements ménagers;
- Le crédit non affecté, aussi connu sous le nom de « crédit personnel » qui ne se voit pas lié à aucun bien spécifique.
- La gestion pour compte, déployé au profit de ses partenaires et actionnaires de référence leurs permettant d'une part, de bénéficier de l'expérience de SOFAC dans le secteur du crédit à la consommation et d'une autre part, l'externalisation d'une partie ou l'intégralité de cette activité. Par ailleurs, des conventions de gestion des crédits à la consommation ont été signées avec CIH Bank et Barid Bank. Ces conventions ont pour objet la sous-traitance d'une partie de la chaine de traitement des crédits à la consommation auprès de SOFAC. CIH Bank et Barid Bank, quant à elles, distribuent les crédits et portent leurs encours sur leurs livres.

  Pour la Gestion pour compte, SOFAC assure l'instruction des dossiers, l'octroi et la contractualisation du crédit, elle assure la gestion pour le compte de ses partenaires la gestion de la vie du dossier, les opérations après-vente et le Prélèvement des échéances ainsi que le recouvrement des impayés, ainsi que le suivi du cout du risque. Le partenaire GPC assure l'animation commerciale des offres de crédit au sein de son réseau, et le financement des crédits octroyés, il gère au profit de sa clientèle l'interface avec SOFAC les opérations effectuées par celle-ci.

  En 2019 , SOFAC et BADEEL se sont engagés dans un partenariat, donnant lieu à la naissance d'un nouveau modèle économique et financier permettant l'accès du grand public à la LLD.
  SOFAC acteur majeur du financement automobile au Maroc, apporte son expertise dans le domaine de l'octroi des crédits, la gestion des risques, mais aussi une couverture large de tout le territoire national via des agences propres et des agents agrées.
  SOFAC met à la disposition de BADEEL :

  - Infrastructures SI ;
  - Système décisionnel ;
  - Ressources humaines qualifiées et compétentes ;
  - Réseau d'agences couvrant tout le territoire.

  Ces prestations sont regroupées en 3 types :

  - Instruction des dossiers, octroi et contractualisation ;
  - Prélèvement des loyers ;
  - Recouvrement des impayés.

  Dans l'optique de renforcement des liens déjà établis ainsi que le développement de nouvelles synergies, SOFAC a pris, en février 2021, une participation de 15% dans le capital de BADEEL société spécialisée dans la LLD (location longue durée) et les services de mobilité. Cette transaction, doit permettre aux deux sociétés de renforcer leur offre de financement de l'automobile et la commercialisation des services de mobilité.
- A noter que dans le cadre de l'extension de l'agrément de SOFAC à l'activité de Leasing opéré en 2020, SOFAC vise à diversifier sa production à travers la mise en place de solutions de financement en Crédit-bail des biens mobiliers (CBM) et des biens immobiliers (CBI).
  Pour le CBM, la société projette de financer tous les segments de l'entreprise à partir de 2020 à l'exception des grandes entreprises (GE) qui nécessitent un délai « d'apprentissage » supplémentaire. La part des GE dans l'encours leasing restera marginale. Pour le CBI, SOFAC interviendra de manière progressive et mesurée.

V.1. Produits de SOFAC

a. Les prêts affectés

Les prêts affectés concernent principalement le prêt automobile mais peuvent aussi servir à financer les produits ménagers.

Les différents produits proposés par SOFAC concernant les prêts affectés sont les suivants :

- Crédit Automobile Classique, premier produit lancé par SOFAC, permet l'acquisition d'un véhicule neuf ou d'occasion (moins de 4 ans) ;
- Crédit Automobile Leasing au Particulier, plus connu sous l'appellation « location avec option d'achat » ou encore LOA, a été lancé en 2002 au sein de SOFAC et permet au client de financer l'achat d'un véhicule neuf en ayant la possibilité de payer une valeur résiduelle au moment de procéder à l'acquisition dudit véhicule ;
- Crédit Ménager, est un produit destiné au financement d'un équipement ménager, électroménager, d'ameublement ou encore informatique.

La saisonnalité du marché de financement automobile se caractérise par une concentration des ventes et du financement à l'occasion de l'Auto-Expo et la période de fin d'année.
Le salon automobile est un évènement biannuel, la deuxième année ne constatant pas la tenue de ce cet évènement, constate généralement, un étalement des ventes sur les 12 mois de l'année, avec une augmentation notable avant les vacances d'été et en décembre.

b. Les prêts non affectés

Les prêts non affectés ne sont liés au financement d'aucun bien spécifique et sont composés principalement des produits suivants :

- SOFAC Mouadaf, désigne un crédit personnel destiné à la clientèle fonctionnaire ;
- SOFAC Conso, destiné aux employés du secteur privé, aux professions libérales ainsi qu'aux salariés des sociétés conventionnées.
- Carte Accréditive, se base sur le principe du crédit revolving qui offre au client une réserve d'argent dont le montant diffère selon le profil de ce dernier et qui peut être utilisée dans les guichets automatiques bancaires ainsi que dans les magasins agréés.

Pour le prêt personnel, la période allant de juin-septembre, représente la plus forte demande en crédit à la consommation, d'autant plus que celle-ci a coïncidé ces dernières années avec les évènements et fêtes religieuses (Ramadan, la fête Aid al Adha, etc…) suivie par la rentrée scolaire.

c. Crédit-bail

A la suite de l'obtention de l'agrément de de Bank Al Maghrib pour l'activité leasing, ainsi, SOFAC a diversifié sa production en proposant des financements en Crédit-bail des biens mobiliers (CBM), des biens immobiliers (CBI) et des financements en leaseback.

- Crédit-bail mobilier, est un mode de financement à moyen terme de biens d'équipement mobiliers (matériels informatiques, véhicules, machines diverses) destiné principalement aux PME/PMI, Professions libérales et Commerçants.
- Crédit-bail immobilier, consiste en la mise en location par un crédit-bailleur d'un bien immobilier (Bâtiments d'entreprises, sièges sociaux, plateaux de bureaux, …) à usage professionnel à une entreprise qui a la faculté de l'acquérir à l'issue du bail.

Crédit	Produit	Mode de prélèvement	CSP	Durée (Mois)
Non affecté	Prêt personnel	Prélèvement à la source	Fonctionnaires Salariés Conventionnés Retraités	De 6 à 120 mois
		Prélèvement bancaire	Salariés Professions libérales Commerçants	De 6 à 84 mois
Affecté	Automobile	Prélèvement à la source	Fonctionnaires	De 6 à 72 mois
		Prélèvement bancaire	Salariés Professions libérales Loueurs	De 6 à 72 mois
	L.O.A	Prélèvement bancaire	Salariés Professions libérales Loueurs	De 6 à 72 mois
Crédit-bail	Mobilier	Prélèvement bancaire	Entreprises (TPE) Professions libérales	De 6 à 60 mois

Source : SOFAC

d. Principaux faits marquants de SOFAC en 2020

Les principaux événements qu'a connu la production de SOFAC se présentent comme suit :

- Conclusion du partenariat stratégique avec AUTO-HALL et démarrage de la structuration « Auto-Hall Crédit » ;
- Généralisation du nouveau système d'instruction des crédits « INTAJ » au niveau du réseau propre;
- Mise en place et déclenchement du plan PCA suite à la crise du COVID 19 ;
- Mise en place des solutions de télétravail et équipement des collaborateurs avec les outils nécessaires;
- Mise en place du dispositif du report de masse pour les clients SOFAC et GPC ;
- Report des encours des clients SOFAC à hauteur de 2 400 Mdh ;
- Démarrage de la production Leasing avec le financement de 20 Mdh pendant l'année 2020 ;
- Finalisation de la structuration du fonds « FT SOFAC AUTO LEASE » et dépôt du dossier auprès de l'AMMC ;
- Constatation d'une provision pour risques et charges liée au COVID-19, à hauteur de 119 Mdh.

e. Principaux faits marquants de SOFAC au 1er trimestre 2021

Au premier trimestre 2021, les principaux événements qu'a connu l'activité se présentent comme suit :

- Autorisation de la mise en place d'un programme de titrisation des créances de loyers et des créances de prêts détenues par SOFAC et la constitution du Fonds « AUTO-HALL Financement FT » ;
- Prise de participation de 15% dans le capital de Badeel société spécialisée dans la LLD.

V.2. Clientèle de SOFAC

Les clients de SOFAC sont classés selon la nature du crédit contracté :

- Conventionnés ;
- Fonctionnaires ;
- Bancaires.

} Clients prêts non affectés

- Clients prêts affectés.
- Clients Crédit-bail.

a. Clients conventionnés

Lesdits clients conventionnés sont des clients de sociétés ayant une convention avec SOFAC. Les mensualités liées au financement sont prélevées à la source par l'employeur puis par la suite ce dernier les reverse à SOFAC.

Concernant le risque lié aux clients conventionnés, ils sont considérés comme un risque modéré, étant donné que le risque d'impayé se limite à la faillite de la société conventionnée, au licenciement / démission du salarié ou encore au non reversement par l'employeur de la mensualité prélevée.

b. Clients fonctionnaires

Il s'agit des clients fonctionnaires civiles ou militaires (gendarme, DGSN et forces auxiliaires).

Le risque lié aux clients fonctionnaire est encore plus faible du fait que la mensualité étant prélevé à la source (Le prélèvement se fait par le Centre National des Traitements), le risque de licenciement ou le départ volontaire diminue encore dans ce cas précis.

c. Clients bancaires

Les clients bancaires représentent des particuliers ou des sociétés ayant opté pour le règlement de leur mensualité par prélèvement bancaire. Le risque lié à ce type de client est élevé.

En cas de contentieux avec ce type de client, le recouvrement à l'amiable est choisi en premier lieu suivi d'un recouvrement pour les cas les plus grave avec possibilité de mise en demeure et saisie des biens.

d. Clients prêts affectés

Les clients concernés sont classés en deux catégories : Crédit Automobile et LOA. SOFAC est absente du segment équipement des ménages.

Le risque lié à cette catégorie de client est modéré étant donné que lors de l'octroi d'un crédit automobile, le nantissement du véhicule se fait au profit de SOFAC. Il est à noter que le client contractant ce type de financement ne peut vendre son véhicule avant le remboursement intégral de toutes les mensualités ainsi que l'obtention de la main levée. En cas de défaut, le véhicule se voit saisi et vendu aux enchères pour remboursement de la dette.

e. Clients crédit-bail

Les clients concernés sont classés en deux catégories : Crédit-bail mobilier et Crédit-bail immobilier. A noter qu'au titre de l'exercice 2020, la production de SOFAC se limite au crédit-bail mobilier.

Le crédit-bail mobilier permet aux professionnels d'acquérir des biens adaptés à leurs activités. En effet, tous les biens d'équipements peuvent, de manière générale, être financés sous forme locative (équipements médicaux, véhicules de transports, matériels agricoles, …).

SOFAC acquiert le bien et procède à la location de ce dernier durant une certaine période à la société, à l'issue de laquelle l'entreprise pourra l'acheter à une valeur résiduelle prédéterminée.

V.3. Réseau de distribution

La distribution des produits SOFAC se fait essentiellement via 2 réseaux de distribution :

- **Réseau Direct SOFAC :** réseau constitué de 13 agences propres SOFAC à fin 2019 et réparties sur l'ensemble des régions du Maroc et sur les principales villes.

  Le réseau direct vise à assurer à SOFAC une présence accrue sur le segment automobile et leasing étant donné que ces segments sont concentrés dans les grandes villes du Royaume.
- **Réseau intermédiaires :** La distribution du prêt personnel nécessitant une présence plus dense et plus proche du client final. Celle-ci se fait par le biais de représentations propres (Villes principales) et d'agences agrées. Ce réseau constitué de 53 agents agrées (agents indépendants commercialisant les produits SOFAC en contrepartie d'une commission calculée sur la base de la production mensuelle réalisée).

L'année 2017 a connu l'ouverture de deux nouvelles agences à El Jadida et Tétouan. Les agences de distribution propres de SOFAC sont énumérées ci-après :

Agences	Dates d'ouverture	Type d'agence
CASABLANCA SIEGE	1968	Principale
MARRAKECH	2010	Principale
AGADIR HASSAN II	2011	Principale
FES	2011	Principale
CASABLANCA OULFA	2011	Relais*
CASABLANCA ROCHES NOIRES	2012	Principale
TANGER	2012	Principale
MEKNES	2013	Principale
TEMARA	2016	Principale
KENITRA	2016	Principale
EL JADIDA	2017	Principale
TETOUAN	2017	Principale
CASABLANCA SIEGE	1968	Principale

** Les agences relais ont pour but de renforcer la présence de SOFAC dans des villes jugées stratégiques*

Source : SOFAC

L'année 2019 a été marquée par la contractualisation de 8 nouvelles relations de correspondance sur les villes de Casablanca, Fès, Errachidia, Kenitra, Mohammedia, Sale, Sidi Ifni et Tanger. Cependant, avec le lancement de la nouvelle plateforme de vente en ligne CREDIZ, aucune agence n'a été créée ni envisagé.

L'évolution du réseau de distribution de SOFAC sur les trois dernières années se présente comme suit :

En nombre	2018	2019	2020	*Var 18/19*	*Var 19/20*
Agences	13	13	13	-	-
Intermédiaires agréés	46	51	53	*10,87%*	*3,92%*
Entreprises conventionnées	134	134	134	-	-

Source : SOFAC

A la date d'enregistrement du document de référence, aucune fermeture d'agence n'est survenue sur la période 2018-2020. A noter que SOFAC ne prévoit aucune fermeture d'agence au cours de l'année 2021.

En termes de politique d'ouverture d'agence, et dans une optique de digitalisation des services offerts par SOFAC à ses clients, la société a décidé de privilégier sa nouvelle plateforme digitale CREDIZ qui permet une vente directe totalement dématérialisée (simulation, demande en ligne, upload des pièces justificatives, pré-accord automatique, suivi en ligne de la demande, support et conseil en ligne…) par préférence à des ouvertures de nouvelles agences.

V.4. Production de SOFAC

a. Politique de prix et de tarification

La mise en place de la politique de tarification prend en considération l'environnement très concurrentiel des sociétés de financement, de plus en plus marqué aussi, par l'offensive des banques. Les offres de financements sont définies de manière à optimiser l'équation volume/rentabilité pour chaque produits (Crédits personnels, automobiles, loyers, …) et pour chaque catégorie de clients (Fonctionnaires, bancaires, GE, retraités etc…) tout en tenant compte du coût de risque relatif à chaque catégorie, et de l'appétence globale au risque de la société. Chaque produit fait l'objet d'une fiche de tarification dans laquelle sont définis le taux global client, le coût de refinancement, la part de frais de fonctionnement à couvrir et le coût du risque prévisionnel ; et par conséquent la rentabilité finale du produit.
Sur les dernières années, la compétition au sein du secteur porte désormais sur l'innovation, la digitalisation, la qualité de service et la couverture du marché.

b. Production nette totale

La ventilation de la production nette totale de SOFAC se présente comme suit :

Production nette (en Mdh)	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20	TCAM
Crédits à la consommation	2 326	2 590	2 480	*11,35%*	*-4,25%*	*3,26%*
Leasing	-	-	32	*NA*	*>100%*	*NA*
Production portée nette	**2 326**	**2 590**	**2 512**	***11,35%***	***-3,01%***	***3,92%***
Quote-part	*68,85%*	*66,55%*	*66,74%*	*- 2,30 Pts*	*0,19 Pt*	*-*
Crédits à la consommation	1 052	1 280	1 232	*21,67%*	*-3,75%*	*8,22%*
Leasing	-	23	21	*NA*	*-8,82%*	*NA*
Production gérée nette	**1 052**	**1 303**	**1 253**	*23,86%*	*-3,84%*	*9,14%*
Quote-part	*31,15%*	*33,45%*	*33,26%*	*2,30 Pts*	*- 0,19 Pt*	*-*
Total production nette de SOFAC	**3 378**	**3 893**	**3 764**	***15,22%***	***-3,26%***	***5,57%***
Total production nette du secteur des crédits à la consommation	***16 726***	***18 600***	***14 628***	***11,20%***	***-21,36%***	***-6,48%***
Total production nette du secteur du leasing	***47 290***	***49 237***	***48 671***	***4,12%***	***-1,15%***	***1,45%***

Source : SOFAC

La production totale de SOFAC a progressé de 15,22% entre 2018 et 2019 pour s'établir à 3 892 Mdh à fin 2019. Cette augmentation est due à une évolution positive des deux composantes de la production totale, à savoir, la production portée et la production gérée de 11,35% et 23,76% respectivement.

A fin 2020, le total de la production de SOFAC s'est établi à 3 764 Mdh contre 3 892 Mdh en 2019 en lien avec la baisse simultanée des productions portée et gérée de respectivement 3,01% et 3,84%. Cette régression a été atténuée par le lancement de l'activité leasing au second semestre 2020 dont la production s'est chiffrée à 32 Mdh.

c. Production nette portée

Crédits à la consommation :

La ventilation de la production des crédits à la consommation de SOFAC par type se présente comme suit :

Crédits à la consommation* (en Mdh)	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20	TCAM
Clients Fonctionnaires	*341*	*461*	*404*	*35,19%*	*-12,36%*	*8,85%*
Clients Conventionnés	*36*	*15*	*10*	*-58,33%*	*-33,33%*	*-47,30%*
Clients Bancaires	*216*	*236*	*253*	*9,26%*	*7,20%*	*8,23%*
Prêts non affectés	**593**	**712**	**667**	***20,07%***	***-6,32%***	***6,06%***
Quote-part	*25,49%*	*27,49%*	*26,90%*	*2,00 Pts*	*-0,59 Pt*	*-*
Crédits Automobiles	*997*	*1 184*	*905*	*18,76%*	*-23,56%*	*-4,73%*
L.O.A	*735*	*694*	*908*	*-5,58%*	*30,84%*	*11,15%*
Prêts affectés	**1 732**	**1 878**	**1 813**	***8,43%***	***-3,46%***	***2,31%***
Quote-part	*74,46%*	*72,51%*	*73,10%*	*-1,95 Pt*	*-0,59 Pt*	*-*
Total production des crédits à la consommation de SOFAC	**2 326**	**2 590**	**2 480**	***11,35%***	***-4,25%***	***3,26%***

Total production nette du secteur des crédits à la consommation	*16 726*	*18 600*	*14 628*	*11,20%*	*-21,36%*	*-6,48%*
Parts de marché de SOFAC	*14%*	*14%*	*17%*	*-*	*+3 Pts*	*-*

(*) La production nette des crédits à la consommation est retraitée des dépôts de garantie de la LOA avec dépôt de garantie.

Source : SOFAC

A fin 2019, la production nette portée de SOFAC s'établit à 2 590 Mdh en progression de 11,35% par rapport à 2018 en raison de l'évolution des lignes suivantes :

- Les prêts non affectés ont connu une hausse de 19,87% pour s'établir à 712 Mdh principalement suite à l'augmentation des prêts aux fonctionnaires et aux clients bancaires de respectivement 35,19% et 9,26% en lien avec l'évolution positive du secteur (+23%).
- Les prêts affectés augmentent de 8,43% par rapport à 2018 pour s'arrêter à 1 878 Mdh. Sous l'effet combiné de :
  - Une évolution positive dirigée par l'augmentation des crédits automobiles de 18,76% à 1 184 Mdh. En effet, l'effort commercial déployé par SOFAC a permis à pallier le ralentissement du secteur automobile et l'absence du salon automobile de Casablanca ;
  - La baisse de la LOA de 5,58% à 694 Mdh en lien avec L'année 2019, qui a connu par ailleurs, la révision à la hausse des conditions tarifaires. Cette évolution à la baisse a profité à d'autres formules de financement notamment le crédit classique.
    L'arrêt de la formule LOA gratuite a eu un effet taux positif sur les produits d'intérêts, chiffré à 3,8 Mdh, lié à la hausse de 28 Pbs du taux moyen de l'encours du produit LOA.

Dans le contexte de la crise sanitaire, la production nette portée de SOFAC s'est établie à fin 2020 à 2 480 Mdh en diminution de 4,25% par rapport à 2019. Cette régression est due principalement à la baisse de la production des prêts personnels de 6,3% en raison des mesures sanitaires instaurées par les autorités (couvre-feu, fermetures des commerces, …). Néanmoins, la performance du second semestre 2020 a permis de rattraper l'impact du confinement ayant marqué le 1er semestre.

La baisse de la production par ligne se présente comme suit :

- La production de crédits personnels a diminué de 6,32% entre 2019 et 2020 atteignant 667 Mdh en raison du repli de la production nette des clients fonctionnaires et conventionnés expliqué par une baisse globale du marché. La catégorie des clients bancaires pour sa part, affiche une hausse de 7,20%.
- Les prêts affectés baissent de 1,76% par rapport à 2019 pour s'arrêter à 1 845 Mdh. Une régression expliquée essentiellement par la diminution des financements des crédits automobiles en lien avec l'atonie du secteur automobile.

La ventilation de la production nette portée de SOFAC par type de prélèvement se présente comme suit :

Crédits à la consommation (en Mdh)	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20	TCAM
Clients Fonctionnaires	*172*	*188*	*156*	*9,30%*	*-17,02%*	*-4,76%*
Clients Conventionnés	*36*	*15*	*10*	*-58,33%*	*-33,33%*	*-47,30%*
Clients Retraités	*170*	*273*	*248*	*60,59%*	*-9,16%*	*20,78%*
Clients prélèvement à la source	**378**	**476**	**414**	***25,93%***	***-13,03%***	***4,65%***
Quote-part	*16,25%*	*18,38%*	*16,69%*	*2,13 Pts*	*-1,69 Pt*	*-*
Clients prélèvement bancaire	**1 732**	**1 878**	**2 066**	***8,43%***	***10,01%***	***9,22%***
Quote-part	*83,75%*	*81,62%*	*83,31%*	*- 2,13 Pts*	*1,69 Pt*	*-*
Total	**2 326**	**2 590**	**2 480**	***11,35%***	***-4,25%***	***3,26%***

Source : SOFAC

En 2019, le segment de la clientèle dont le prélèvement se fait à la source (fonctionnaires, retraités, clients conventionnés) représente 18,38% de la production totale portée réalisée et a enregistré une hausse de 25,93%. Le segment de la clientèle par prélèvement bancaire a enregistré une hausse de 8,43% par rapport à 2018 représentant ainsi 83,75% du total de la production des crédits à la consommation portée par SOFAC.

En 2020, le segment de la clientèle dont le prélèvement se fait à la source (fonctionnaires, retraités, clients conventionnés) a enregistré une baisse de 13,03% s'établissant ainsi à 414 Mdh. Pour sa part, le segment de la clientèle par prélèvement bancaire a atteint 2 066 Mdh contre 1 878 Mdh soit une évolution de 10,01% entre 2019 et 2020. La production nette des crédits à la consommation portée par SOFAC est constituée à 83,31% des clients par prélèvement bancaire contre 16,69% des clients par prélèvement à la source.

L'évolution des agrégats moyens des dossiers financés entre 2018 et 2020 se présente comme suit :

	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20
Clients Fonctionnaires	*11 798*	*15 912*	*14 102*	*34,87%*	*-11,38%*
Clients Conventionnés	*951*	*470*	*251*	*-50,58%*	*-46,60%*
Clients Bancaires	*4 805*	*3 870*	*2 664*	*-19,46%*	*-31,16%*
Crédits Automobiles	*7 467*	*9 030*	*6 493*	*20,93%*	*-28,10%*
L.O.A	*6 757*	*5 628*	*6 388*	*-16,71%*	*13,50%*
Nombre de dossiers financés	**31 778**	**34 910**	**29 898**	***9,86%***	***-14,36%***
Clients Fonctionnaires	*63 778*	*62 187*	*68 745*	*-2,49%*	*10,55%*
Clients Conventionnés	*81 348*	*80 419*	*91 150*	*-1,14%*	*13,34%*
Clients Bancaires	*51 021*	*59 785*	*109 336*	*17,18%*	*82,88%*
Crédits Automobiles	*105 927*	*96 360*	*139 375*	*-9,03%*	*44,64%*
L.O.A	*108 790*	*123 342*	*142 132*	*13,38%*	*15,23%*
Montant moyen des dossiers (en DH)	**73 195**	**91 496**	**103 569**	***25,00%***	***13,20%***
Clients Fonctionnaires	*87*	*86*	*86*	*-1,15%*	-
Clients Conventionnés	*77*	*78*	*80*	*1,37%*	*2,56%*
Clients Bancaires	*56*	*62*	*65*	*10,71%*	*4,84%*
Crédits Automobiles	*28*	*42*	*47*	*50,00%*	*11,90%*
L.O.A	*50*	*52*	*54*	*4,00%*	*3,85%*
Durée moyenne du Crédit (en mois)	**63**	**66**	**68**	***4,76%***	***3,03%***
Rachats par anticipation	**342 198**	**388 462**	**405 184**	***13,52%***	***4,30%***

Source : SOFAC

Le montant moyen des dossiers financés a enregistré une appréciation de 14,3% entre 2019 et 2020 pour atteindre 104 583 dirhams en 2020 contre 91 496 dirhams en 2019. Cette évolution s'explique essentiellement par :

- un accroissement de 82,88% du montant moyen des dossiers « Clients bancaires » s'établissant à 109 336 Dh à fin 2020.
- une progression de 44,64% du montant moyen des dossiers « crédits automobiles » qui passe de 96 360 Dh à 139 375 Dh en 2020 ;

Au titre de l'exercice 2020, les rachats par anticipations ont connu une augmentation de 4,3% pour atteindre 405 184 Dh en 2020 contre 388 462 Dh en 2019. L'évolution des remboursements anticipés est liée au caractère très concurrentiel du marché du crédit à la consommation.

La ventilation de la production nette des crédits à la consommation portée par zone géographique sur la période se présente comme suit :

En Mdh	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20
BENI MELLAL-KHENIFRA	23	24	59	*2,65%*	*>100%*
CASABLANCA-SETTAT	842	936	790	*11,15%*	*-15,60%*
DARAA-TAFILALET	10	17	33	*69,95%*	*98,49%*
FES-MEKNES	175	210	187	*20,23%*	*-11,10%*
GUELMIM-OUED NOUN	2	6	23	*>100%*	*>100%*
LAAYOUNE-SAKIA EL HAMRA	34	34	61	*-1,16%*	*83,30%*
MARRAKECH-SAFI	247	273	240	*10,43%*	*-12,29%*
ORIENTAL	30	32	43	*5,55%*	*36,18%*
RABAT-SALE-KENITRA	522	577	551	*10,44%*	*-4,48%*
SOUSS-MASSA	193	197	189	*1,89%*	*-3,92%*
TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	237	276	292	*16,13%*	*5,88%*
DAKHLA-OUED DAHAB*	10	10	12	*-3,08%*	*16,80%*
TOTAL	**2 326**	**2 590**	**2 480**	***11,33%***	***-4,25%***

(*) Rectification de la production (au titre des exercices 2018 et 2019) par rapport aux données figurant dans le DR au titre de l'exercice 2019 et ce, en raison d'une intégration erronée des données au niveau de la région Casablanca-Settat.
Source : SOFAC

La production nette portée de SOFAC est concentrée essentiellement sur l'axe Casablanca-Kénitra représentant en moyenne 57% sur la période.

La production par canal de distribution se présente comme suit :

Production nette portée par réseau (en Kdh)	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20	TCAM
Réseau propre	2 128	2 364	2 292	*11,06%*	*-3,04%*	*3,78%*
Réseau intermédiaire*	198	227	188	*14,26%*	*-17,02%*	*-2,63%*
TOTAL	**2 326**	**2 590**	**2 512**	***11,33%***	***-3,01%***	***3,91%***

(*) Le réseau intermédiaire intègre essentiellement les agents agrées de SOFAC
Source : SOFAC

La production de SOFAC est réalisée principalement via son réseau propre.

En 2019, la production du réseau propre atteint 2 364 Mdh, soit une hausse de 11,06% par rapport à 2018. Le réseau intermédiaire pour sa part est en augmentation de 14,26%.

En 2020, la production du réseau propre a atteint 2 292 Mdh soit une baisse de 3,04% par rapport à 2019. Le réseau intermédiaire pour sa part connait une évolution négative atteignant 188 Mdh à fin 2020 contre 226,6 Mdh en 2019. Nonobstant de la mise en place des mesures sanitaires par les autorités (fermeture des agences et commerces) ayant comme répercussion la baisse de production en réseau, SOFAC s'est appuyé sur sa plateforme digitale Crediz pour soutenir son activité.

Par ailleurs, des conventions de gestion des crédits à la consommation ont été signées avec CIH Bank et Barid Bank. Ces conventions ont pour objet la sous-traitance d'une partie de la chaine de traitement des crédits à la consommation auprès de SOFAC. CIH Bank et Barid Bank, quant à elles, distribuent les crédits et portent leurs encours sur leurs livres.

L'évolution de la production gérée par SOFAC pour le compte de ses partenaires GPC se présente comme suit :

En Mdh	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20	TCAM
ABB	543	708	592	*30,39%*	*-16,38%*	*4,41%*
CIH	510	572	640	*12,16%*	*11,89%*	*12,02%*
Production gérée nette	**1 052**	**1 280**	**1 232**	*21,67%*	*-3,75%*	*8,22%*

Source : SOFAC

L'évolution de la production gérée est fortement corrélée aux performances des partenaires du fait que SOFAC ne couvre qu'une partie de la chaine de traitement des crédits.

En 2019, la production nette GPC de SOFAC s'est établie à 1 280 Mdh contre 1 052 Mdh en 2018 soit une évolution de 21,67%.

La production nette GPC de SOFAC, au titre de l'exercice 2020, a connu une baisse de 3,75% s'établissant ainsi à 1 232 Mdh contre 1 280 Mdh en 2019.

Leasing :

La production en leasing de SOFAC sur la période se présente comme suit :

Leasing (en Mdh)	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20	TCAM
Crédit-bail mobilier	-	-	*32*	*NA*	*>100%*	*NA*
Crédit-bail immobilier	-	-	-	*NA*	*NA*	*NA*
Crédit-bail	**-**	**-**	**32**	*NA*	*>100%*	*NA*
Total production en leasing de SOFAC	**-**	**-**	**32**	***NA***	***>100%***	***NA***
Total production nette du secteur du leasing	***15 768***	***16 676***	***11 482***	***5,76%***	***-31,15%***	***-14,67%***
Parts de marché de SOFAC	***NS***	***NS***	***NS***	-	-	-

Source : SOFAC

Pour sa première année de production, l'activité leasing de SOFAC a connu une production de 32 Mdh au titre de l'exercice 2020.

La ventilation de la production nette en leasing portée de SOFAC par type de prélèvement se présente comme suit :

Leasing (en Mdh)	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20	TCAM
Clients prélèvement bancaire	**-**	**-**	**32**	*NA*	*>100%*	*NA*
Total	**-**	**-**	**32**	***NA***	***>100%***	***NA***

Source : SOFAC

La production nette en leasing de SOFAC se fait à 100% par prélèvement bancaire.

L'évolution de la production gérée par SOFAC pour le compte de son partenaire Badeel (GPC) se présente comme suit :

En Mdh	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20	TCAM
Badeel	-	23	21	*NA*	*-8,82%*	*NA*
Production gérée nette	**-**	**23**	**21**	*NA*	*-8,82%*	*NA*

Source : SOFAC

La production nette GPC de SOFAC s'est établie à 23 Mdh pour le compte de son partenaire Badeel au titre de l'exercice 2019.

La production nette GPC de SOFAC, au titre de l'exercice 2020, a connu une baisse de 8,82% s'établissant ainsi à 21 Mdh contre 23 Mdh en 2019.

V.5. Encours net de SOFAC

Crédits à la consommation :

La ventilation de l'encours net des crédits à la consommation de SOFAC par type se présente comme suit :

Crédits à la consommation * (en Mdh)	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20	TCAM
Clients Fonctionnaires	*1 262*	*1 447*	*1 584*	*14,66%*	*9,47%*	*12,03%*
Clients Conventionnés	*199*	*161*	*143*	*-19,10%*	*-11,18%*	*-15,23%*
Clients Bancaires	*350*	*438*	*563*	*25,14%*	*28,54%*	*26,83%*
Prêts non affectés	**1 811**	**2 046**	**2 290**	***12,98%***	***11,93%***	***12,45%***
Quote-part	*30,06%*	*30,68%*	*30,29%*	*0,63 Pt*	*-0,39 Pt*	-
Crédits Automobiles	*1 577*	*1 789*	*2 061*	*13,44%*	*15,20%*	*14,32%*
L.O.A	*2 637*	*2 833*	*3 210*	*7,43%*	*13,31%*	*10,33%*
Prêts affectés	**4 214**	**4 622**	**5 271**	***9,68%***	***14,04%***	***11,84%***
Quote-part	*69,94%*	*69,32%*	*69,71%*	*-0,63 Pt*	*0,39 Pt*	-
Total	**6 025**	**6 668**	**7 561**	***10,67%***	***13,39%***	***12,02%***
Total encours net secteur	**46 973**	**49 584**	**49 132**	***5,56%***	***-0,91%***	***2,27%***
Parts de marché de SOFAC	***13%***	***13%***	***15%***	-	***2 Pts***	-

**Créances sur la clientèle et L.O.A*
Encours net : Encours comptable de l'exercice après déduction des provisionnements sur créances en souffrance.
Source : SOFAC

A fin 2019, l'encours de SOFAC enregistre une croissance de 10,67% à 6 668 Mdh. Cette hausse est due principalement à l'évolution en volume des prêts affectés de 408 Mdh à 4 622 Mdh, ceux-ci représentent 69,32% de l'encours net, et sont tirés par ses deux composantes les crédits automobiles et la LOA à, respectivement, 1 789 Mdh et 2 833 Mdh.

Malgré une baisse de la production de SOFAC au titre de l'exercice 2020, l'encours est en hausse de 13,39% à 7 561 Mdh. Cette évolution est due à l'augmentation simultanée des prêts affectés de 14,04% à 5 271 Mdh et des prêts non affectés de 11,93% à 2 290 Mdh. Cette évolution s'explique essentiellement par l'effet volume induit par la nouvelle production réalisée (+2 512 Mdh à fin 2020).

Les postes qui ont connu les évolutions positives les plus significatives sont l'encours sain des clients bancaires de 28,54% à 563 Mdh et l'encours des crédits automobiles de 15,2% à 2 061 Mdh.

La ventilation de l'encours net des crédits à la consommation par type de prélèvement se présente comme suit :

Crédits à la consommation (en Mdh)	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20	TCAM
Clients Fonctionnaires	*632*	*676*	*699*	*6,96%*	*3,40%*	*5,17%*
Clients Conventionnés	*199*	*161*	*143*	*-19,10%*	*-11,18%*	*-15,23%*
Clients retraités	*630*	*771*	*885*	*22,38%*	*14,79%*	*18,52%*
Clients prélèvement à la source	**1 461**	**1 608**	**1 727**	***10,06%***	***7,40%***	***8,72%***
Quote-part	*24,25%*	*24,12%*	*22,84%*	***- 0,13 Pt***	***- 1,28 Pt***	-
Clients prélèvement bancaire	**4 564**	**5 060**	**5 834**	***10,87%***	***15,30%***	***13,06%***
Quote-part	*75,75%*	*75,88%*	*77,16%*	***0,13 Pt***	***1,28 Pt***	-
Total	**6 025**	**6 668**	**7 561**	***10,67%***	***13,39%***	***12,02%***

Source : SOFAC

En 2019, le segment de la clientèle dont le prélèvement se fait à la source (fonctionnaires, retraités, clients conventionnés) représente 24,12% de l'encours net porté total et a enregistré une hausse de 10,06%. Le segment de la clientèle par prélèvement bancaire a enregistré une hausse de 10,87% par rapport à 2018 représentant ainsi 75,88% du total de l'encours net porté.

En 2020, le segment de la clientèle dont le prélèvement se fait par prélèvement bancaire représente 77,16% de l'encours net porté total des crédits à la consommation et a enregistré une hausse de 15,3% entre 2019 et 2020 atteignant 5 834 Mdh.

La ventilation de l'encours net par zone géographique sur la période se présente comme suit :

En Kdh	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20	TCAM
BENI MELLAL-KHENIFRA	80	79	238	*-1,46%*	*202,52%*	*72,66%*
CASABLANCA-SETTAT	2 568	2 699	2 309	*5,10%*	*-14,45%*	*-5,18%*
DAKHLA-OUED ED DAHAB	19	26	33	*39,17%*	*25,41%*	*32,11%*
DARAA-TAFILALET	44	51	140	*15,35%*	*176,36%*	*78,54%*
FES-MEKNES	385	453	590	*17,59%*	*30,35%*	*23,80%*
GUELMIM-OUED NOUN	5	9	49	*94,25%*	*442,60%*	*224,65%*
LAAYOUNE-SAKIA EL HAMRA	133	136	204	*2,16%*	*50,23%*	*23,88%*
MARRAKECH-SAFI	569	659	870	*15,86%*	*32,04%*	*23,69%*
ORIENTAL	105	108	120	*2,46%*	*11,69%*	*6,97%*
RABAT-SALE-KENITRA	1 145	1 319	1 604	*15,24%*	*21,60%*	*18,38%*
SOUSS-MASSA	499	540	588	*8,19%*	*8,97%*	*8,58%*
TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	475	591	781	*24,44%*	*32,18%*	*28,25%*
TOTAL	**6 025**	**6 668**	**7 561**	***10,67%***	***13,39%***	***12,02%***

Source : SOFAC

L'encours net de SOFAC est concentrée essentiellement sur l'axe Casablanca-Kénitra représentant en moyenne 58% sur la période.

L'évolution de l'encours net des crédits à la consommation géré par SOFAC pour le compte GPC de ses partenaires CIH et ABB se présente comme suit :

En Mdh	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20	TCAM
ABB	1 227	1 550	1 725	*26,32%*	*11,31%*	*18,58%*
CIH	867	1 086	1 318	*25,20%*	*21,41%*	*23,29%*
Encours net géré*	**2 094**	**2 636**	**3 043**	***25,88%***	***15,44%***	***20,55%***

(*) L'encours net géré est porté dans les bilans des partenaires

Source : SOFAC

En 2019, l'encours GPC de SOFAC s'est établie à 2 636 Mdh contre 2 094 Mdh en 2018 soit une évolution de 25,9%.

L'encours GPC de SOFAC, au titre de l'exercice 2020, a connu une évolution de 15,44% s'établissant ainsi à 3 043 Mdh contre 2 636 Mdh en 2019. L'évolution de l'encours GPC s'explique par la production GPC réalisée par SOFAC pour le compte de ses partenaires qui s'est chiffrée à 1 232 Mdh.

Leasing :

La ventilation de l'encours net des crédits en leasing de SOFAC par type se présente comme suit :

Leasing (en Mdh)	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20	TCAM
Crédit-bail mobilier	-	-	*30*	*NA*	*>100%*	*NA*
Crédit-bail immobilier	-	-	-	*NA*	*NA*	*NA*
Leasing	-	-	**30**	*NA*	*>100%*	*NA*
Total	-	-	**30**	***NA***	***>100%***	***NA***
Total encours net secteur	**47 290**	**49 237**	**48 671**	***4,12%***	***-1,15%***	***1,45%***
Parts de marché de SOFAC	*NS*	*NS*	*NS*	-	-	-

Encours net : Encours comptable de l'exercice après déduction des provisionnements sur créances en souffrance.
Source : SOFAC

A fin 2020, l'encours de SOFAC en 2020 s'établit à 30 Mdh pour sa première année de commercialisation.

La ventilation de l'encours net par type de prélèvement se présente comme suit :

Leasing (en Mdh)	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20	TCAM
Prélèvement bancaire	-	-	**30**	*NA*	*>100%*	*NA*
Total	-	-	**30**	***NA***	***>100%***	***NA***

Source : SOFAC

La ventilation de l'encours net par zone géographique sur la période se présente comme suit :

En Kdh	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20	TCAM
CASABLANCA-SETTAT	-	-	30	*NA*	*>100%*	*NA*
Total	-	-	**30**	***NA***	***>100%***	***NA***

Source : SOFAC

L'encours net de SOFAC est concentré essentiellement au niveau de la région Casablanca-Settat.

L'évolution de l'encours net géré par SOFAC pour le compte GPC de ses partenaires CIH et ABB se présente comme suit :

En Mdh	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20	TCAM
Badeel	NA	22	40	*NA*	*81,39%*	*NA*
Encours net géré*	**NA**	**22**	**40**	***NA***	***81,39%***	***NA***

(*) L'encours net géré est porté dans les bilans des partenaires

Source : SOFAC

L'encours GPC de SOFAC, au titre de l'exercice 2020, a connu une évolution de 81,39% s'établissant ainsi à 40 Mdh contre 22 Mdh en 2019.

V.6. Créances en souffrance brutes

Les créances en souffrances brutes sur la période se présentent comme suit :

En Kdh	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20
Encours net	6 025 385	6 668 495	7 561 292	*10,67%*	***13,39%***
Provisions	411 052	459 300	562 043	*11,74%*	***22,37%***
Encours brut	**6 436 437**	**7 127 795**	**8 123 335**	*10,74%*	***13,97%***
Créances en souffrance brutes*	509 353	608 023	788 668	*19,37%*	***29,71%***
Taux de contentieux**	**7,91%**	**8,53%**	**9,71%**	***+0,62 Pt***	***1,18 Pts***
Taux de contentieux secteur	**10,4%**	**10,3%**	**13,13%**	***0,1 Pt***	***2,83 Pts***

** Les créances en souffrance incluent les créances en souffrances sur les immobilisations données en crédit-bail et en location.*

***Créances en souffrance brutes/Encours brut comptable*

Source : SOFAC

A fin 2019, les créances en souffrances brutes de SOFAC ont affiché une augmentation de 19,37%, pour ressortir à 608 Mdh contre 509,4 Mdh en 2018. Le taux de contentieux s'établit quant à lui 8,53%, en amélioration de 0,62 pt par rapport à 2018.

Les créances en souffrance brutes de SOFAC ont affiché, au titre de l'exercice 2020, une hausse de 29,71% atteignant 788,7 Mdh contre 608 Mdh en 2019. L'évolution de l'encours brut au titre de l'exercice s'explique par la mise en place par SOFAC du mécanisme de report d'échéance couplé à l'augmentation des provisions constituées en couverture du coût du risque.

Le taux de contentieux s'établit à 9,71% en hausse de 1,18 pts par rapport à 2019, cette appréciation du taux sur la période est en lien avec le contexte évolutif de la crise sanitaire et de ses répercussions sur l'activité économique au niveau national engendrant des difficultés de règlement pour les segments les plus touchés. Le taux de contentieux de SOFAC reste cependant inférieur au taux de contentieux secteur qui s'est établi à 13,13% en 2020.

Le détail des créances en souffrance brutes durant les trois derniers exercices se présente comme suit :

En Kdh	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20
Crédit-bail	**13 473**	**4 247**	**5 584**	**-68,48%**	***31,49%***
Créances en souffrance	**495 880**	**603 776**	**783 084**	**21,76%**	***29,70%***
Pré-douteux	83 539	97 457	142 891	16,66%	*46,62%*
Douteux	14 692	12 402	27 037	-15,59%	*>100%*
Compromises	397 649	493 917	613 156	24,21%	*24,14%*
Hors agios réservés	*381 285*	*480 917*	*600 151*	*26,13%*	*24,79%*

Source : SOFAC

La tendance haussière des CES sur la période est liée d'une part à la modification de SOFAC de son mix produit et d'une autre part à la récession de l'activité économique induite par le déclenchement de la pandémie de la COVID-19 en 2020.

Cependant, et compte tenu de l'augmentation de l'encours brut, le taux de sinistralité SOFAC demeure contenu et se positionne parmi les plus bas sur le marché malgré cette évolution.

En 2019, les créances en souffrances ont augmenté de 21,76% pour s'établir à 603,8 Mdh contre 495,9 Mdh l'année précédente en lien avec la modification du mix produits de SOFAC en intégrant de nouveaux segments risqués dont la production était limitée auparavant. A noter que 81,8% des créances en souffrances sont jugées compromises pour un total de 493,9 Mdh.

En 2020, les créances en souffrances ont progressé de 29,7% pour s'établir à 783,1 Mdh contre 603,8 Mdh en 2019. A noter que 78,3% des créances en souffrances sont jugées compromises pour un total de 613,2 Mdh.

La ventilation des créances en souffrance de SOFAC par type se présente comme suit :

En Kdh	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20	TCAM
Clients Fonctionnaires	51 892	53 150	60 281	*2,42%*	*13,42%*	*7,78%*
Clients Conventionnés	52 318	58 939	59 944	*12,66%*	*1,71%*	*7,04%*
Clients Bancaires	160 542	179 898	214 968	*12,06%*	*19,49%*	*15,72%*
Prêts non affectés	**264 752**	**291 987**	**335 193**	***10,29%***	*14,80%*	*12,52%*
Quote-part	*53,39%*	*48,36%*	*42,80%*	***-5,03 Pts***	***-5,56 Pts***	-
Crédits Automobiles	231 128	311 789	447 890	*34,90%*	*43,65%*	*39,21%*
L.O.A	-	-	-	*NA*	*NA*	*NA*
Prêts affectés	**231 128**	**311 789**	**447 890**	***34,90%***	***43,65%***	***39,21%***
Quote-part	*46,61%*	*51,64%*	*57,20%*	***5,03 Pts***	***5,56 Pts***	-
Crédit-bail mobilier	-	-	-	*NA*	*NA*	*NA*
Crédit-bail immobilier	-	-	-	*NA*	*NA*	*NA*
Leasing	**-**	**-**	**-**	*NA*	*NA*	*NA*
Quote-part	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*	-	-	-
Total des CES	**495 880**	**603 776**	**783 084**	**21,76%**	**29,70%**	**25,67%**

Source : SOFAC

Les créances en souffrance des différentes catégories de clients ont augmenté en 2019. Cette évolution résulte principalement de :

- La hausse de 10,29% des créances en souffrance sur les prêts non affectés suite à l'augmentation des créances en souffrances sur les prêts conventionnés et bancaires de respectivement 12,66% et 12,06% en raison de l'impact de la crise sanitaires sur les commerçants à la suite des mesures sanitaires instaurées par les autorités (couvre-feu, fermetures des commerces, …) ;
- L'augmentation des créances en souffrances sur les prêts affectés de 34,90% par rapport à 2018 pour s'arrêter à 311,8 Mdh sous l'effet de l'évolution des crédits automobiles de 18,7% à 1 184 Mdh.

L'analyse des créances en souffrance fait ressortir une hausse à fin 2020 de l'ordre de 29,7% par rapport à l'année précédente en raison de l'augmentation des créances en souffrance de l'ensemble des catégories de financement par rapport à 2019 et ce, en raison de l'évolution des lignes suivantes :

- Les créances en souffrance sur les prêts non affectés ont atteint 335,2 Mdh contre 292 Mdh à fin 2019, soit une hausse de 14,8%. Cette augmentation est essentiellement due à la hausse des créances en souffrances sur les crédits bancaires qui ont évolué de 19,49% à 215 Mdh expliquée par l'impact de la crise sanitaire sur les professions libérales et les commerçants (confinement, fermetures des cafés et restaurants,…).
- Les créances en souffrances sur les prêts affectés, constituées intégralement des créances en souffrances sur crédits auto, ont enregistré une hausse de 43,65% pour s'établir à 447,9 Mdh contre 311,8 en 2019. Cette évolution s'explique par les difficultés de règlement constatées pour les transporteurs et les loueurs en raison de la crise sanitaire.

La ventilation des créances en souffrance de SOFAC par type de prélèvement se présente comme suit :

En Kdh	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20	TCAM
Clients Fonctionnaires	*43 432*	*45 767*	*60 281*	*5,37%*	*31,71%*	*17,81%*
Clients Conventionnés	*52 318*	*58 939*	*59 944*	*12,66%*	*1,71%*	*7,04%*
Clients Retraités	*8 460*	*7 384*	-	*-12,72%*	*NA*	*NA*
Clients prélèvement à la source	**104 210**	**112 089**	**120 225**	***7,56%***	***7,26%***	***7,41%***
Quote-part	*21,02%*	*18,56%*	*15,35%*	***-2,45 Pts***	***-3,21 Pts***	-
Clients prélèvement bancaire	**391 670**	**491 687**	**662 858**	***25,54%***	***34,81%***	***30,09%***
Quote-part	*78,98%*	*81,44%*	*84,65%*	***2,45 Pts***	***3,21 Pts***	-
Total des CES	**495 880**	**603 776**	**783 084**	**21,76%**	**29,70%**	**25,67%**

Source : SOFAC

En 2019, les créances en souffrances du segment de la clientèle par prélèvement bancaire représente 81,44%

du total des créances en souffrances contre 78,98% à fin 2018 en raison du risque plus important de ce type de prélèvement (bancaire vs à la source).

En 2020, les créances en souffrances du segment de la clientèle par prélèvement bancaire représente 84,6% du total des créances en souffrances en raison du risque plus important de ce type de prélèvement (bancaire vs à la source).

V.7. Politique de recouvrement

La politique de recouvrement est initiée par la Direction Recouvrement et Affaires juridiques de SOFAC. Il s'agit d'une structure opérationnelle dont la vocation est de mettre en place les moyens nécessaires et optimaux qui permettent de réduire le risque encouru par la société et de les faire évoluer en permanence pour une meilleure efficacité.
La Direction est structurée autour de deux entités :

- Entité de recouvrement Amiable
- Entité Contentieux et Affaires Juridiques

Entité de recouvrement Amiable

- Composé d'un centre d'appel équipé par plusieurs positions pour gérer, dès la constatation de l'impayé, les relances téléphoniques, par SMS et par écrit, auprès des clients.

Entité Contentieux et Affaires juridiques

Cette entité est composée de trois Unités :

Unité Précontentieux : En charge de la phase du recouvrement précontentieux, en cas de non accord avec les clients en amiable. Ceux-ci sont transférés au recouvrement terrain, via des agents de recouvrement ou via des sociétés spécialisées.

Unité Contentieux : En charge de l'étude des dossiers physiques de crédit et au choix des procédures judiciaires adéquates à entamer par les avocats.

- Envoi par l'avocat d'une mise en demeure recommandée avec accusé de réception aux débiteurs.
- Notification et exécution des ordonnances et jugements rendus.
- Cas des dossiers auto-crédits :
- Localisation du véhicule financé pour sa restitution, après obtention du jugement de restitution.
- Vente judiciaire du véhicule restitué, au profit de SOFAC.
- Poursuite du débiteur pour le reliquat de la créance, si le produit de vente reçu ne couvre pas la totalité du montant impayé.

Unité Affaires Juridiques : dont les missions principales sont de la tenue de la vie juridique de la société, d'assurer la gestion juridique des risques de l'entreprise ; et de manière générale le suivi du respect de la conformité avec la réglementation juridique.

Les principales orientations de la politique de recouvrement se résument à :

- Maximiser les taux de récupération ;
- Minimiser les pertes finales en réduisant la dotation des créances et en limitant le taux de passage en contentieux ;
- Contrôler (voire réduire) les coûts opérationnels ;
- Identifier les actions optimales (timing, approche, canal…) ;
- Garantir la tenue de la vie juridique de la société ;
- Assurer la gestion juridique des risques de l'entreprise ;
- Suivre le respect de la conformité avec la réglementation juridique.

La chaine de recouvrement amiable et contentieux est assurée par un progiciel spécialisé, doté d'un moteur Workflow, d'un CTI, d'une GED embarquée, ainsi qu'un dispositif de classification des créances, de dispatching de portefeuilles, et d'agenda des tâches.

Les montants recouvrés par SOFAC sur les trois derniers exercices se présentent comme suit :

Recouvrement (KDH)	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20
Crédits Non Affectés	**65 108**	**69 030**	**66 179**	*6,02%*	*-4,13%*
Fonctionnaires	10 660	8 208	8 777	*-23,00%*	*6,93%*
Conventions	10 444	11 098	8 947	*6,26%*	*-19,39%*
Bancaires	44 003	49 724	48 455	*13,00%*	*-2,55%*
Crédit Affecté	**361 679**	**404 886**	**373 055**	*11,95%*	*-7,86%*
Auto classique	289 579	332 942	289 810	*14,97%*	*-12,95%*
LOA	72 100	71 943	83 245	*-0,22%*	*15,71%*
TOTAL	**426 786**	**473 916**	**439 234**	**11,04%**	**-7,32%**
Taux de recouvrement*	***84%***	***78%***	***56%***	*-6 Pts*	*-22 Pts*
Dont					
Amiable	*78%*	*81%*	*70%*	*3 Pts*	*-11 Pts*
Contentieux	*11%*	*10%*	*10%*	*-1 Pt*	-
Nombre de dossiers radiés	**586**	**436**	**273**	*-25,6%*	*-37,39%*

(*) Le taux de recouvrement = montant recouvré / créances en souffrances brutes

Source : SOFAC

Le taux de recouvrement global a diminué entre 2018 et 2019 de 6 points, s'établissant ainsi à 78%, en raison de la baisse du recouvrement des crédits au profit des fonctionnaires malgré la hausse simultanée du recouvrement des crédits affectés et des crédits non affectés de respectivement, 11,95% et 6,02%.

Le nombre total de dossiers radiés au titre de l'exercice 2019 s'est établi à 436 dossiers en baisse de 25% par rapport à l'exercice précédent. Ce recul s'explique par la diminution du nombre de dossier radié des clients fonctionnaires et bancaires de respectivement, 56% (-85 dossiers) et 22% (-70 dossiers).

En 2020, le taux de recouvrement global a connu une évolution négative de 22 points à 56% sous l'effet combiné de la hausse des créances en souffrance brutes (+29,71) et de la baisse du recouvrement global (-7,32%).

Le nombre total de dossiers radiés au titre de l'exercice 2020 s'est établi à 273 dossiers en baisse de 37,4% par rapport à l'exercice précédent.

PARTIE IV – INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

I. Approche RSE de SOFAC

Afin de répondre aux enjeux environnementaux, sociétaux et éthiques devenus primordiaux, SOFAC est engagée dans une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale.
Envisagée comme un gage de progrès et de pérennité, elle se dessine comme la clé d'une croissance partagée, profitable pour l'entreprise, ses collaborateurs, partenaires et plus largement la société civile et l'environnement au sein desquels toutes ces parties évoluent.
Dans le cadre de sa Charte de Responsabilité Sociale et Environnementale, SOFAC s'engage à:

- Respect environnemental (changement climatique)
- Innovations sociétales
- Satisfaction client
- Ethique et gouvernance
- Employeur responsable

I.1 Environnement

SOFAC, de par son activité (société de financement) et à travers la digitalisation de ses services ne présente aucun impact significatif sur l'environnement, et par conséquent ne dispose pas de mesures pour évaluer les impacts environnementaux de son activité.
Néanmoins, les activités susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement sont celles de consommation d'énergie, de déplacements professionnels ou celles en lien avec les déchets.
La société est soucieuse de mener une politique environnementale globale volontariste, ce qui se traduit par la mise en place de différents axes d'interventions visant à réduire et maîtriser les impacts de son activité sur l'environnement notamment :

Réduction de la consommation d'énergie :

- Généralisation de l'utilisation d'un éclairage à basse consommation au sein des bâtiments SOFAC, permettant de réduire la consommation d'énergie.
- Mise en place d'un système VRV (Volume de Réfrigérant Variable) qui ajuste en continu le volume réfrigérant en fonction des besoins exacts en matière de chauffage ou de rafraîchissement zone par zone, pour un confort et une efficacité énergétique optimale.
- Installation d'un système de veille prolongée de l'ensemble des postes de travail en dehors des heures de travail.
- Systématisation de l'arrêt des équipements d'éclairage et de climatisation en dehors des horaires de travail.
- Consolidation de l'infrastructure système en une plateforme virtuelle, permettant de réduire fortement la consommation énergétique liée à l'hébergement des serveurs.
- Application de la politique verte en matière d'achats d'ordinateurs et de serveurs (équipements à basse consommation électrique).

Réduction des déplacements professionnels

- Installation de systèmes de visioconférences pour éviter les déplacements dans le cadre de réunions internes.
- Développement du système de formation en e-learning pour réduire les séances en présentiel.

Sensibilisation auprès des collaborateurs, clients et partenaires :

SOFAC montre l'exemple à ses interlocuteurs en incorporant à la signature de l'ensemble de ses collaborateurs la mention « SOFAC s'engage pour la protection de l'environnement. N'imprimez ce document que si c'est nécessaire. » Ou encore auprès de ses interlocuteurs étrangers la version anglaise « SOFAC commîtes to environmental protection. Be kind to our planet and print this email only when necessary ».

Gestion des déchets

- Intervention d'organismes spécialisés pour le traitement des déchets électroniques et cartouches d'impression.
- Traçage des cartouches afin de garantir le recyclage.
- Gestion du matériel informatique en fin de vie en collaboration avec une association ayant pour mission de démanteler et revaloriser le matériel informatique usagé.
- Equipement des bâtiments centraux de poubelles de tri.
- Mise en place d'une politique de valorisation des déchets, par exemple pour nos archives.

Réduction de la consommation de papier

- Remplacement des imprimantes individuelles par des imprimantes multifonctions mutualisées.
- Paramétrage des imprimantes par défaut en recto/verso, 2 slides par page, ainsi qu'en noir et blanc pour favoriser les économies d'énergie et de toners.
- Numérisation de nombreux documents internes (bulletins de paie, supports de communication interne).

I.2 Social

SOFAC a mis en place un référentiel Métiers qui a pour objectif d'allier valorisation de la performance et développement professionnel. Celui-ci définit et décrit de façon précise les rôles et les compétences des métiers et emplois de l'entreprise ainsi que les différents niveaux auxquels ils sont exercés.

C'est à partir de là qu'est déclinée la stratégie RH couvrant le recrutement, l'intégration, en passant par la formation, la gestion des mobilités, l'administration RH, la communication interne et la gestion sociale :

- **Le Recrutement :** grâce à une démarche active tenant compte des enjeux du marché du travail, SOFAC fait preuve de beaucoup d'application dans la détection des besoins, le choix des profils appropriés et le suivi des nouvelles recrues jusqu'à leur totale intégration.

- **L'Evolution :** L'évolution au sein de l'entreprise est une étape importante dans le parcours professionnel. Aussi, offrir des perspectives attractives d'évolution de carrières à ses collaborateurs est primordial.

  L'objectif de SOFAC est d'accompagner les collaborateurs dans le cadre d'une approche constructive d'amélioration via l'écoute, l'implication et la recherche des meilleurs aboutissements en termes de gestion de carrières

- **L'Amélioration de la vie sociale des collaborateurs :** SOFAC s'assure du bien-être de ses collaborateurs : Couverture sociale, prestations du fonds d'urgence et solidarité, centres de vacances, offres conventionnées avec des salles ou clubs de sport, conventions avec des hôtels et agences de voyages…

- **La santé des collaborateurs :** SOFAC a organisé plusieurs évènements liés à la santé et au bien-être : La campagne de vaccins contre la grippe, La campagne de don du sang…

- **L'égalité homme/femme :** SOFAC à travers son processus RH veille à n'introduire aucun critère de discrimination des candidats ou des collaborateurs : A cet effet la parité homme/femme est au cœur des priorités de la société.

- **Schéma d'intéressement des collaborateurs :** SOFAC prévoit un schéma d'intéressement pour ses collaborateurs Front (Commercial et recouvrement) basé sur une prime trimestrielle, indexée à un barème calculé en fonction des taux de réalisations des objectifs de ventes et de recouvrement. Les salariés de SOFAC ne participent pas à un schéma d'intéressement du capital.
- **La rémunération :** SOFAC veille à assurer un traitement juste et équitable pour l'ensemble de ses collaborateurs. Le système de rémunération de SOFAC repose sur une partie fixe et une prime variable suivant la performance individuelle des collaborateurs.
- **La formation :** SOFAC offre à ses collaborateurs des occasions de formation continue tout au long de leur carrière, afin de développer l'expertise, la transversalité et la transférabilité des compétences, qu'elles soient techniques ou managériales.

  L'engagement de SOFAC est de mettre à la disposition de chacun les moyens et les outils pour améliorer ses performances et parfaire ses connaissances. C'est dans ce sens que, chaque année, un budget est consacré à ce volet. En faisant appel à des cursus courts, longs ou encore des formations pointues et ciblées pour accompagner chaque collaborateur dans son parcours métier.

  L'évolution des formations dispensées par SOFAC à ses collaborateurs sur la période se présente comme suit :

	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20
Budget de formation (Dh)	2 369 000	2 677 000	1 541 000	13%	-42,4%
Nombre de participants	263	101	113	-61,6%	11,9%
Nombre de jours de formation	57	34	31	-40,4%	-8,8%

Source : SOFAC

Etant donné la situation sanitaire actuelle, les actions de SOFAC sur le volet social ont été principalement orientées vers la gestion de la pandémie, tout en maintenant l'importance accordé au développement des carrières des collaborateurs ainsi qu'à l'accompagnement des recrues.

Parmi les actions entreprises par SOFAC à fin 2020 :

- Gestion des suspicions COVID-19 ;
- Gestion des cas positifs COVID-19 et des cas post-traitement ;
- Gestion des tests post-congé et des campagnes de dépistage ;
- Gestion de la communication interne ;

- Instauration du télétravail.

a. Effectif :

Répartition par nature du contrat de travail :

	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20
CDI	323	325	345	0,6%	6,2%
CDD	4	3	-	-25%	-100%
ANAPEC	20	16	13	-20%	-18,8%
Total	**347**	**344**	**358**	-0,9%	4,1%

Source : SOFAC

Au terme de l'exercice 2019, plus de 90% des collaborateurs ont un contrat à durée indéterminé, Le nombre de collaborateurs ayant un CDI s'est établi à 325 contre 323.

A fin 2020, le nombre de collaborateurs ayant un contrat CDI enregistre une hausse de 6,2% pour atteindre 345 collaborateurs contre 325 en 2019.

Répartition par catégorie

CSP	2018		2019		2020		Var 18/19		Var 19/20	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
Directeurs	1	8	2	9	2	9	100%	13%	-	-
Cadres	48	70	49	71	51	72	2,08%	1%	4,1%	1,4%
Employés	105	115	99	114	104	120	-5,71%	-0,87%	5,1%	5,3%
Total	**154**	**193**	**150**	**194**	**157**	**201**	-2,60%	0,52%	4,7%	3,6%
Effectif	**347**		**344**		**358**		**-0,86%**		**4,1%**	
Taux d'encadrement	**32%**	**40%**	**34%**	**41%**	**34%**	**40%**	**+2 Pts**	**+1 Pt**	**-**	**-1 Pt**

Source : SOFAC

En 2019, l'effectif de SOFAC est composé à 61,9% d'employés (99 femmes vs 114 hommes). Le taux d'encadrement moyen à fin 2019 est de 37,6% en hausse de 1,5 points par rapport à l'année précédente.

En 2020, l'effectif de la société de financement est de 358 personnes, composé à 62,6% d'employés (104 femmes vs 120 hommes). Le taux d'encadrement moyen à fin 2020 est de 37% en baisse d'un point par rapport à l'année précédente.

Répartition de l'effectif par sexe :

	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20
Femmes	154	150	157	-2,6%	4,7%
Hommes	193	194	201	0,5%	3,6%
Total	**347**	**344**	**358**	**-0,9%**	**4,1%**

Source : SOFAC

Au titre de l'exercice 2019, SOFAC compte à son effectif 150 femmes et 194 hommes.

A fin 2020, l'effectif de SOFAC est constitué à 44% de femmes et à 56% d'hommes.

Répartition de l'effectif par ancienneté :

	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20
0-2 ans	137	113	93	-17,5%	-17,7%
3-5 ans	64	76	90	18,8%	18,4%
6-10 ans	94	100	112	6,4%	12,0%
11-15 ans	32	34	33	6,3%	-2,9%
+15 ans	20	21	30	5%	42,9%
Total	**347**	**344**	**358**	**-0,9%**	**4,1%**

Source : SOFAC

Structure de l'effectif par tranche d'âge :

Tranche d'âge	Agent	Cadre	Cadre de direction	Maitrise	Total général
20-25 ans	9	2	-	7	18
26-30 ans	22	10	-	52	84
31-35 ans	14	20	-	50	84
36-40 ans	5	28	3	29	65
41-45 ans	2	30	4	16	52
46-50 ans		20	3	10	33
51-60 ans	2	13	1	6	22
Total général	**54**	**123**	**11**	**170**	**358**

Source : SOFAC

b. Indicateurs :

Turn-over :

Année	Personnel permanent			Taux TO[1][14]	
	Recrutements	Départs[15]	Effectif global	Turn-over arrivées	Turn-over départ
2018	51	34	347	16%	10%
2019	57	60	344	17%	17%
2020	30	19	358	8%	5%

Source : SOFAC

A fin 2019, le turn-over arrivé est de 16,6% contre un turn-over de départ de 17,4% pour une quasi-stagnation de l'effectif à 344 collaborateurs.

Au terme de l'exercice 2020, le turn-over arrivé est de 8% contre un turn-over de départ de 5% pour une augmentation globale de l'effectif de 14 personnes.

Ventilation du recrutement par catégorie :

	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20
Cadres	29	9	5	-69%	-44,4%
Non cadres	14	48	25	>100%	-47,9%
Total recrutement	**43**	**57**	**30**	32,6%	-47,4%

Source : SOFAC

Accidents de travail :

	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20
Accidents	11	11	5	-	54,5%

Source : SOFAC

A fin 2019, 11 accidents ont été enregistré par SOFAC, le même nombre qu'une année auparavant.

En 2020, Les accidents enregistrés par SOFAC se sont établis à 5 contre 11 accidents en 2019, soit une baisse de 54,5%.

Litiges sociaux :

	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20
Individuels	1	2	1	100%	-50%
Collectifs	0	0	0	-	-

Source : SOFAC

Au 31 décembre 2019, SOFAC a enregistré 2 litiges sociaux (licenciement) contrairement à un seul à fin 2018.

14 Turn-over arrivés : Recrutement / effectif global
Turn-Over départ : départ/effectif global
15 Les départs intègrent les démissions, licenciements et départs à la retraite

Au terme de l'exercice 2020, SOFAC a connu un seul litige d'ordre individuel.

Nombre de représentants du personnel :

SOFAC ne dispose pas de représentants du personnel.

Il est à noter que, conformément à la réglementation en vigueur, SOFAC a organisé une campagne électorale des délégués du personnel : à cet effet, l'ensemble du personnel a été informé dans les délais impartis de l'organisation et des modalités des élections. Cependant, une carence de candidature a été constatée puisqu'aucun candidat ne s'est présenté et les élections n'ont pas eu lieu comme convenu.

SOFAC prévoit de faire appel à une nouvelle candidature courant l'exercice 2021.

Nombre de jours de grève par exercice :

SOFAC au cours des trois derniers exercices n'a fait l'objet d'aucun jour de grève.

Nombre de licenciements et de démissions par exercice et par catégorie :

	2018		2019		2020		Var 18/19		Var 19/20	
	Démission	licenciement	Démission	licenciement	Démission	licenciement	Démission	licenciement	Démission	licenciement
Cadre	8	0	6	2	4	1	-25%	NA	-33,3%	-50%
Non Cadres	18	2	27	0	14	0	50,00%	-100%	-48,1%	-
Total	**26**	**2**	**33**	**2**	**18**	**1**	**26,92%**	-	**-45,5%**	**-50%**

Source : SOFAC

I.3 Autres aspects de la démarche RSE

Le respect de l'intérêt des clients

Le respect de l'intérêt des clients réside dans la capacité à être le partenaire privilégié et préféré des clients. Pour mériter la confiance des clients, il faut toujours agir de sorte à protéger leurs intérêts tout en respectant toutes les lois et la réglementation en vigueur.

Comprendre les besoins des clients est une obligation qui implique la responsabilité de toujours chercher à comprendre les besoins, les attentes et les intérêts des clients afin de leur fournir les produits et services adaptés.

Le traitement équitable des clients doit être garanti et on attend de la SOFAC d'agir avec équité, honnêteté et transparence pour mériter la confiance des clients, ne pas accorder de traitement préférentiel injustifié à un client, et accompagner les clients en difficulté financière pour trouver une solution à leur situation qui convienne à toutes les parties.

Protéger les intérêts des clients est un engagement fort, et cela implique de connaître et respecter toutes les règles protégeant les droits des consommateurs en vigueur sur les marchés dans lesquels la SOFAC exerce ses activités ; de concevoir des produits servant les intérêts des clients et d'appliquer des tarifs justes et transparents conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Financement vert

L'implication de SOFAC dans cette logique se matérialise par le lancement de barèmes dédiés pour le financement des voitures hybrides favorisant ainsi l'essor de cette technologie qui vise à réduire considérablement la consommation des hydrocarbures et par conséquent l'impact du gaz à effet de serre sur l'atmosphère, mais aussi le financement des équipements en panneaux photovoltaïques.

Sécurité financière :

SOFAC a menée plusieurs campagnes de sensibilisation à ces collaborateurs pour impliquer son personnel à soutenir l'entreprise dans son combat de lutte contre le blanchiment d'argent, la fraude, la corruption et le financement du terrorisme.

Concurrence loyale et intègre

SOFAC s'est engagée à promouvoir une concurrence libre et loyale, ce qui implique le devoir de ne jamais chercher à obtenir un avantage concurrentiel par l'intermédiaire de pratiques illégales ou déloyales.

SOFAC veille à éviter les affirmations publicitaires mensongères ainsi que les omissions, pratiques trompeuses, fallacieuses ou déloyales.

De par son activité, SOFAC ne couvre pas les autres aspects de la démarche RSE notamment l'impact des investissements en matière d'infrastructures et de services publics ainsi que l'impact économique et social de l'activité sur les populations riveraines ou locales.

A noter que SOFAC, n'exerce pas d'activité ayant un impact sur l'environnement et par conséquent ne fait l'objet d'aucun litige relatif à une problématique d'ordre environnemental.

PARTIE V – STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES

I. Stratégie d'investissement de SOFAC

En 2018, Le conseil d'administration de SOFAC a validé la nouvelle vision stratégique (2019-2024) de la société, axée sur 3 principaux leviers dont le déploiement permettra de renforcer, aussi bien, la production propre que la gestion pour compte :

✓ *Extension de l'agrément à l'activité de Leasing*

A travers cette extension d'activité, à travers un panel de clients se trouvant à la limite des segments servis par les banques et les organismes de micro-crédit, SOFAC vise à faire face à la saturation du marché des crédits à la consommation par la diversification de la production, et l'élargissement du périmètre d'activité, à consolider davantage les synergies avec les partenaires et à renforcer sa compétitivité et ses indicateurs financiers.

A noter qu'en février 2021, SOFAC a réalisé une prise de participation de 15% dans le capital de la société BADEEL SMARTLEASE. A travers cette alliance SOFAC et BADEEL consolideront leur partenariat opérationnel et peuvent mettre davantage en synergie leurs savoir-faire et leurs réseaux pour proposer une mobilité toujours plus intelligente aux conducteurs.

✓ *Réseau de distribution digital - CrediZ :*

Dans un marché toujours plus compétitif, en demande de réactivité, d'efficacité et de simplification des procédures, la plateforme digitale est un levier de croissance sûr et porteur d'opportunités de développement. Grâce, au lancement de la plateforme digitale Crediz, SOFAC permet à tout client de réaliser une transaction de crédit en ligne de bout en bout.

E-Commerce : Crediz permet une vente directe totalement dématérialisée (simulation, demande en ligne, upload des pièces justificatives, pré-accord automatique, suivi en ligne de la demande, support et conseil en ligne…).

Un SAV dématérialisé : Les prospects et les clients se verront créer automatiquement un compte leur donnant accès au :

- Suivi des demandes et des contrats en cours (conditions financières, tableaux d'amortissement, soldes et impayés, …)
- Service après-vente (génération en ligne des factures, des mains levées, règlement des impayés, réclamation…)
- Contenu de conseil personnalisé, aux informations push sur les offres et les promotions, et à une assistance en ligne lors du montage et au cours du contrat.

La prescription en ligne : Les prescripteurs auront à disposition un outil dématérialisé pour faire de la prospection, de l'avant-vente, de la contractualisation, du suivi de portefeuille et du suivi des commissions.

✓ *Réorientation de sa stratégie de financement :*

Dans une vision de réduction du coût de refinancement, SOFAC articule sa stratégie sur 3 axes majeurs :

- Profiter à la lumière de la création de sa filiale SOFAC STRUCTURED FINANCE, des différents avantages offerts par le mécanisme de titrisation, afin d'optimiser ses coûts de refinancement, mais aussi pour renforcer sa présence dans le financement, tout en limitant l'impact sur le bilan ;
- Profiter des opportunités de taux offerts sur le marché de la dette privé et optimiser les charges de refinancement en pilotant les tirages entre les maturités court et moyen terme.
- S'appuyer sur les opérations sur titres comme instruments de refinancement à court terme.

Politique d'investissement de SOFAC :

Malgré une année cadencée par les événements liés à la COVID-19, SOFAC continue ses projets structurants dans le cadre de sa vision stratégique, qui vise à améliorer ses part de marché en se positionnant sur les segments à fort potentiel de croissance (automobile, …), tout en incorporant de nouveaux projets urgents induit par la conjoncture actuelle.

Plusieurs chantiers sont ouverts, certains sont en exploitation, et d'autres en cours de finalisation. Les investissements réalisés et constatés comptablement se présente comme suit sur la période :

Investissements réalisés (en Kdh)	2018	2019	2020
Investissement IT	43 456	16 442	8 338
Autres investissements*	5 997	19 578	5 944
Total	**49 453**	**36 020**	**14 282**

(*) Y compris investissement financier en 2018 relatif à la création de la nouvelle filiale de titrisation.

Source : SOFAC

Les investissements réalisés (vision projet) au cours des trois dernières années se présentent comme suit :

Investissements réalisés (en Kdh)	2018	2019	2020
Investissement IT	31 010	17 735	8 969
Autres investissements*	3 215	16 336	3 650
Total	**34 225**	**34 072**	**12 619**

(*) Y compris investissement financier en 2018 relatif à la création de la nouvelle filiale de titrisation.

Source : SOFAC

Les investissements réalisés en 2018 ont cumulé un montant total de 34,2 Mdh et concernent, à la lumière des réalisations des deux exercices précédents, la mise à niveau des systèmes d'information.

A noter aussi que SOFAC en 2018, et dans une optique de saisie de l'opportunité numérique et de digitalisation, a investi dans sa plateforme CREDIZ qui vise à permettre à tout client de réaliser une transaction de crédit en ligne de bout en bout (simulation, demande en ligne, upload des pièces justificatives, pré-accord automatique, suivi en ligne de la demande, support et conseil en ligne…).

En 2019, Le montant total des investissements réalisés s'est établi à 34 Mdh et concerne, dans la continuité des investissements réalisés courant l'année précédente, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des systèmes d'information et la rationalisation des coûts. Les investissements au titre de l'année 2019 sont réparti entre la mise à niveau des systèmes d'information (Ekip POS, Module de gestion de provision,…) pour une enveloppe totale de 17,7 Mdh et les investissement d'aménagements d'un montant global de 16,3 Mdh qui ont porté sur le réaménagement d'agence et du siège pour 6,1 Mdh (y compris l'aménagement de la nouvelle filiale SOFAC STRUCTURED FINANCE), l'aménagement d'espaces de bureaux pour 4 Mdh et l'aménagement du Datacenter pour 5,8 Mdh.

L'écart constaté entre les investissements réalisés (34,1 Mdh) et ceux budgétisés (40,6 Mdh) pour l'année 2019 dans la dernière mise à jour du document de référence s'explique par la temporisation ou au report de certains projets d'investissement.

A fin 2020, le montant total des investissements réalisés par SOFAC pour l'année 2020 s'est établi à 12,6 Mdh. Lesdits investissements ont porté, à la lumière des réalisations des deux exercices précédents, sur la modernisation ainsi que la mise à niveau de l'infrastructure système de SOFAC. De plus, la société dans une optique d'amélioration continue de sa gestion opérationnelle a mis en place un outil de gestion des facturations clients, un système d'alerting et de monitoring en collaboration avec le CREDIT BUREAU et une refonte des grilles de scoring automobile particulier et prêt personnel.

II. Moyens techniques et informatiques

II.1. Moyens informatiques

SOFAC dispose d'une plateforme technique permettant le fonctionnement d'un environnement technique typé Unix, et sur des bases de données Oracle.

Hormis le système d'information métier Progiciel métier « EKIP » mis en place en 2006 pour la gestion du crédit (Production, SAV, recouvrement et contentieux), SOFAC dispose de systèmes d'information annexes permettant la gestion de la comptabilité, la trésorerie, le scoring clientèle, la sécurité du réseau, et les canaux de communication (téléphonie et messagerie).

Ce système d'information, est bâti technologiquement sur des infrastructures matérielles et logicielles de nouvelle génération, des topologies réseaux, des architectures de sécurité et des dispositifs de secours fiables et robustes.

Techniquement, le SI de SOFAC s'appuie sur des solutions modernes basées sur les nouvelles technologies de l'information et de communication, embarquant nativement un moteur WorkFlow (BPM), moteur de règles, Framework, mécanisme de connectivité et l'interfaçage (WS) standard.

Par ailleurs, SOFAC est connectée par liaison directe à certains de ses partenaires. SOFAC utilise dans ce cadre une plateforme de :

- 15 serveurs Unix (AIX) et 84 serveurs Windows et 40 serveurs Linux et 16 ESXi,
- 304 ordinateurs de bureau,
- 66 ordinateurs portables,
- 181 imprimantes,
- Réseaux WAN connectant plus de 600 agences de partenaires et d'agents.

SOFAC continue ses projets structurants dans le cadre de sa vision stratégique, plusieurs chantiers sont ouverts, certains sont en exploitation, et d'autres en cours de finalisation :

- Le projet d'intégration d'EKIP-POS, entamé en 2018 est entré dans sa phase préproduction et a été déployé sur l'intégralité du réseau propre en 2019.
- Modernisation et de mise à niveau de son système d'information par le déploiement d'une solution de provisionnement des CES, aussi bien pour son propre compte que pour celui de ses partenaires GPC.
- Mise en place d'un outil de gestion unifié de contacts clients à même de lui permettre une vision complète de ses clients.
- Aboutissement du projet data center permettant une plus grande autonomie, mais surtout une amélioration des capacités informatiques au service des métiers d'exploitation et du support. Mais aussi de la solution HELP DESK informatique mise à la disposition de tous les collaborateurs dans l'objectif de fluidifier les interventions des équipes de support informatiques.
- Refonte de la cartographie de risques opérationnels, le développement de la grille de score d'octroi des clients personnes morales, et l'actualisation de celle des prêts personnels et prêts automobiles personnes physiques.

L'année 2019 a connu l'aboutissement du projet data center permettant une plus grande autonomie, mais surtout une amélioration des capacités informatiques au service des métiers d'exploitation et du support. La solution HELP DESK informatique a été, également, mise à la disposition de tous les collaborateurs, dans l'objectif de fluidifier les interventions des équipes de support informatique. En matière de gestion des risques, SOFAC a entamé la refonte de la cartographie de risques opérationnels, le développement de la grille de score d'octroi des clients personnes morales, et l'actualisation de celle des prêts personnels et prêts automobile personnes physiques.

Au titre de l'exercice 2019, le renforcement du dispositif IT s'est fait notamment à travers les actions suivantes :

- Finalisation d'un dispositif mettant en œuvre la gestion des incidents ;
- Mise en place d'un plan de communication et de sensibilisation autour de la sécurité SI (Ateliers, formations, etc.) ;
- Mise en production du nouvel outil de gestion du temps et d'accès physique ;
- Mise à niveau des infrastructures systèmes et application pour couvrir les nouvelles activités de Titrisation et crédit-bail ;
- Mise en place d'une plateforme vocale interactive ;
- Mise en production du nouveau site de secours ;
- Mise en place d'une solution de contrôle d'accès aux réseaux interne.

Au titre de l'exercice 2020, SOFAC a poursuivi le processus de modernisation et de mise à niveau de son infrastructure système dont notamment :

- La finalisation du projet des demandes d'automatisation de certains processus métier/support, émises par les différents responsables dont notamment, le changement de l'outil permettant le calcul automatique de la provision pour créances en souffrance.
- Développement d'un nouveau module au niveau de la plateforme digitale « CREDIZ » ;
- Modernisation du Data Center de production.

✓ *Réseau de distribution digital - CrediZ :*

Le Système d'Information de SOFAC est devenu un véritable avantage en matière d'industrialisation, d'innovation et de qualité de service. Grâce à la plateforme digitale Crediz, SOFAC permet à tout client de réaliser une transaction de crédit en ligne de bout en bout.

E-Commerce : CrediZ permet une vente directe totalement dématérialisée (simulation, demande en ligne, upload des pièces justificatives, pré-accord automatique, suivi en ligne de la demande, support et conseil en ligne…).
Un SAV dématérialisé : Les prospects et les clients se verront créer automatiquement un compte leur donnant accès au :

- Suivi des demandes et des contrats en cours (conditions financières, tableaux d'amortissement, soldes et impayés, …)
- Service après-vente (génération en ligne des factures, des mains levées, règlement des impayés, réclamation…)
- Contenu de conseil personnalisé, aux informations push sur les offres et les promotions, et à une assistance en ligne lors du montage et au cours du contrat.

La prescription en ligne : Les prescripteurs auront à disposition un outil dématérialisé pour faire de la prospection, de l'avant-vente, de la contractualisation, du suivi de portefeuille et du suivi des commissions.

✓ *Plateforme digitale - INTAJ:*

La plateforme technologique de dernière génération, INTAJ, déployée auprès du réseau propre et celui des partenaires GPC, offre une forte industrialisation des processus et une dématérialisation très poussée des flux d'échange, elle permet notamment :

- Une vision 360, offrant à tous les intervenants une vue globale sur l'affaire, le tiers, le bien…
- Une gestion personnalisée des profils et des habilitations pour les intervenants.
- Un Workflow intégré et modulable, et une personnalisation des écrans selon le profil de l'utilisateur.
- Une tarification dynamique avec des matrices performantes des applicabilités.
- Une gestion électronique de documents (GED) intégrée dans l'outil.
- Une aide à la vente via des scripts, des offres ajustées pour les demandes refusées.
- Un scoring automatique.

- Des fonctionnalités ergonomiques diverses (fiabilisation des adresses via un référentiel national, Rapatriement des données de la signalétique et les bilans des personnes morales, …).
- En plus des reporting standards et automatiques, un univers BI web est mis à disposition pour enrichir les dispositifs de suivi et du pilotage de l'activité en temps réel.

II.2. Dispositif de contrôle interne

Le dispositif est articulé en trois niveaux, dépendants d'entités distinctes, à savoir : (i) l'Audit Interne, (ii) l'entité en charge du Risque Opérationnel & Contrôle Permanent et (iii) les Entités Opérationnelles.

Les contrôles de premier niveau :

Assurés par les équipes opérationnelles elles-mêmes, au fil de l'eau, selon le principe de l'auto contrôle et placé sous la supervision permanente des responsables opérationnels, ces contrôles regroupent l'ensemble des vérifications intégrées dans les modes opératoires, complétées de contrôles automatisés dans les chaînes de traitement informatiques. Ce niveau de contrôle a pour but de garantir la sécurité, le traitement correct des opérations aussi bien que le respect des procédures, des autorisations et des règles internes et externes.

Les contrôles de second niveau :

Assurés par une entité indépendante, rattachée directement à la direction générale, ces contrôles visent à s'assurer en permanence de :

- La conformité de traitement des opérations par rapport aux normes et procédures internes ;
- L'identification des risques opérationnels et le renforcement continu du dispositif des contrôles de 1er niveau ;
- La mise en œuvre des mesures liées au plan de Continuité d'Activité.

Les contrôles de troisième niveau :

Ces contrôles sont placés sous la responsabilité de l'entité d'Audit Interne. Celle-ci est rattachée hiérarchiquement à la Direction Générale et fonctionnellement au Comité d'Audit. Ce niveau de contrôle a pour objectif de :

- Evaluer de façon périodique, l'efficacité des processus de gestion des risques, es procédures et des politiques internes, selon un plan d'audit annuel validé par le Comité d'Audit ;
- S'assurer du bon fonctionnement des deux premiers niveaux de contrôle ;
- Suivre la mise en place des recommandations des audits internes et externes.

Depuis le déclenchement de la crise, SOFAC a déployé son Plan de Continuité d'Activité (Cf. facteurs de risques) et gestion de crise en assurant un suivi rapproché de son portefeuille clients, dans l'objectif de maîtriser les impacts de cette crise économique sur sa situation financière, et dont les simulations sont toujours en cours de réalisation.

PARTIE VI – SITUATION FINANCIERE DE SOFAC

I. Principaux indicateurs de SOFAC

Les principaux indicateurs de SOFAC sur la période 2018-2020 se présentent comme suit :

KDH	2018	2019	2020	*Var 18/19*	*Var 19/20*	*TCAM*
Produit net bancaire	404 383	451 261	481 423	*11,59%*	*6,68%*	*9,11%*
Résultat brut d'exploitation	214 814	247 961	280 385	*15,43%*	*13,08%*	*14,25%*
Résultat net	105 241	118 790	17 326	*12,87%*	*-85,41%*	*-59,43%*
Créances sur la clientèle	3 393 863	3 815 136	4 295 947	*12,41%*	*12,60%*	*12,51%*
Taux de contentieux sur les créances sur la clientèle	*13,07%*	*14,13%*	*16,13%*	***1,06 Pt***	***2 Pts***	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	2 631 522	2 853 359	3 265 345	*8,43%*	*14,44%*	*11,39%*
Taux de contentieux sur les immobilisations données en crédit-bail	*0,37%*	*0,11%*	*0,12%*	*-0,26 Pt*	*+0,01 Pt*	-
Total bilan	6 535 689	7 427 058	8 505 104	***13,64%***	***14,52%***	*14,08%*

Source : SOFAC

Sur la période 2018 - 2020, l'analyse des principaux indicateurs de SOFAC fait ressortir :

- Une augmentation annuelle moyenne du produit net bancaire de l'ordre de 9,11%, essentiellement due à la hausse de l'encours moyen sur la période ;
- Un résultat brut d'exploitation en hausse annuel moyen de 14,25% sur la période en lien avec la hausse du produit net bancaire ;
- Un résultat net en baisse de 59,43% sur la période, compte tenu de l'affectation en 2020 par SOFAC d'une dotation aux provisions de 96 Mdh en anticipation aux éventuels impacts liés à la crise sanitaire.
- Des créances sur la clientèle en hausse constante, atteignant 4 296 Mdh en 2020 contre 3 393,9 Mdh en 2018, conséquence du renforcement du niveau d'activité de SOFAC, avec une hausse du taux de contentieux à fin 2020 atteignant 16,13%.
- Un encours LOA en hausse, atteignant 3 265 Mdh en 2020 contre 2 631,5 Mdh en 2018, avec un repli du taux de contentieux atteignant 0,12% en 2020 contre 0,37% en 2018 ;
- Une augmentation annuelle moyenne du total bilan de l'ordre de 14,08%, essentiellement due à l'évolution des créances sur la clientèle et immobilisations données en crédit-bail et en location sur la période.

II. Rapports des commissaires aux comptes

Rapport général des commissaires aux comptes : Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2020

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société de Financement d'Achats à Crédit « SOFAC », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 749.097 dont un bénéfice net de KMAD 17.236. Ces états de synthèse ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 17 février 2021 dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date. Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société de Financement d'Achats à Crédit « SOFAC » au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle

Risque identifié

Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA sont porteurs d'un risque de crédit qui expose SOFAC à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. SOFAC constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, qui présente les critères à minima.

L'évaluation des provisions en couverture des engagements sur la clientèle requiert :

- L'identification des engagements en souffrances sensibles ;
- L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances.

Par ailleurs, au 31 décembre 2020, en sus des règles issues de la circulaire de Bank-Al-Maghrib, SOFAC a également constitué une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19.

Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).

Au 31 décembre 2020, l'encours des créances à la clientèle et les immobilisations nettes données en LOA s'élèvent respectivement à MMAD 4.295 et MMAD 3.265. Le montant total des provisions constituées selon les règles de la circulaire 19/G/2002 de Bank-Al-Maghrib s'élève à MMAD 521. Celui relatif à la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19 s'élève à MMAD 119.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux immobilisations données en LOA ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

Réponse d'audit :

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par SOFAC et testé les contrôles clés que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.

Nous avons également pris connaissance des principales conclusions des comités spécialisés chargés du suivi des créances sensibles.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- Etudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la société ; en termes de règles de déclassement et de provisionnement ;
- Prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19 ;
- Vérifier le calcul des provisions pour créances en souffrance en application des règles mises en place.

Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société, prévue par la loi.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous n'avons pas d'observations à formuler au terme de ces vérifications.

Casablanca, le 24 février 2021

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton	**MAZARS Audit et Conseil**
Faïçal MEKOUAR	Taha FERDAOUS
Associé	Associé

Approche retenue par SOFAC pour l'estimation des impacts prévisionnels de la crise sanitaire

Dans le contexte de la situation sanitaire actuelle et suite à la recommandation de la banque centrale de constater une provision complémentaire liée au COVID-19, SOFAC a procédé à une évaluation de son exposition à ce risque en utilisant la méthodologie détaillée ci-après :

SOFAC a segmenté son portefeuille en fonction de l'exposition au risque d'insolvabilité suite à la pandémie, il s'agit des :

- clients appartenant aux secteurs touchés par la pandémie (Transporteurs touristiques, restauration, agences de voyages, salariés des activités touristiques) et n'ayant pas demandé des reports.

- clients ayant bénéficié des reports selon les caractéristiques suivantes :
  - Les clients les plus importants (10% de l'encours reporté) avec un provisionnement sur la base de fiches individuelles renseignées par le métier ;
  - Les clients dont le report est terminé et ayant au moins 3 échéances facturées.
  - Les clients dont le report ne s'est terminé qu'en fin d'année ou ayant moins de 3 échéances facturées.

Ensuite il a été procédé à la détermination des encours bruts exposés en déduisant la garantie reçue, et les éléments déjà pris en compte dans les comptes, à savoir : la TVA, les agios réservés et la provision pour CES, et d'un taux d'exposition estimé par catégorie.

Enfin, l'impact IS a été neutralisé, étant donné que la provision pour risques et charges n'est pas déductible fiscalement, alors que la réalisation du risque d'impayé par provision pour CES est en revanche déductible.

Dérogation aux principes comptables utilisés au 31/12/2020

Indications des dérogations	Justifications des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	"En référence à la demande de l'APSF auprès de Bank-Al Maghrib, formulée dans le cadre de la crise sanitaire Covid 19, un traitement comptable dérogatoire au moratoire accordé par les sociétés de crédit-bail et LOA en application de la mesure de soutien décidée par le Comité de veille Economique et le Conseil national de comptabilité dans son avis n°13. Ce traitement, autorisé par Bank Al Maghrib	Le traitement consiste à procéder à une suspension des dotations aux amortissements des biens donnés en crédit-bail sur la durée du moratoire pour les dossiers ayant fait l'objet de suspension.
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	Néant	
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Néant	

Provisions pour autres risques et charges au 31/12/2020

La provision pour autres risques et charges intègre une provision qui tient compte des impacts prévisionnels de la crise sanitaire. L'estimation de cet impact a été faite notamment sur la base des éléments d'information disponibles à la date d'établissement des comptes. L'approche retenue pour l'estimation de cette provision sera actualisée pour les prochains arrêtés en tenant compte de l'évolution de la situation sanitaire et économique.

En anticipation des éventuels impacts liés à la crise sanitaire, SOFAC a affecté une dotation aux provisions de 96 Mdh, portant la provision complémentaire liée à ce risque à 119 Mdh.

Rapport général des commissaires aux comptes : Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2019

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société de Financement d'Achats à Crédit « SOFAC », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 731 839 (y compris des dettes subordonnées pour un montant de KMAD 130 000) dont un bénéfice net de KMAD 118 790.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société de Financement d'Achats à Crédit « SOFAC », au 31 décembre 2019 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société. Par ailleurs conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice 2019, la Société de Financement d'Achats à Crédit « SOFAC » a procédé à la création de la société SOFAC STRUCTURED FINANCE pour un capital de KMAD 2 000 totalement détenu par SOFAC.

Casablanca, le 12 février 2020

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton	**Coopers Audit Maroc SA**
Rachid Boumehraz	Abdellah Laghchaoui
Associé	Associé

Rapport général des commissaires aux comptes : Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2018

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société de Financement d'Achats à Crédit « SOFAC », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 682 504 (y compris des dettes subordonnées pour un montant de KMAD 130 000) dont un bénéfice net de KMAD 105 241.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société de Financement d'Achats à Crédit «SOFAC», au 31 décembre 2018 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 12 février 2019

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton	**Coopers Audit Maroc SA**
Rachid Boumehraz	Abdellah Laghchaoui
Associé	Associé

III. Analyse de l'état des soldes de gestion

En Kdh	2018	2019	2020	*Var 18/19*	*Var 19/20*
Intérêts et produits assimilés	394 341	439 397	461 496	*11,43%*	*5,03%*
Intérêts et charges assimilées	128 675	139 095	142 843	*8,10%*	*2,69%*
Marge d'intérêt	**265 666**	**300 301**	**318 653**	***13,04%***	***6,11%***
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	523 194	586 212	597 517	*12,04%*	*1,93%*
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	508 255	559 007	562 566	*9,99%*	*0,64%*
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	**14 939**	**27 205**	**34 951**	***82,11%***	***28,47%***
Commissions perçues	94 385	95 002	98 372	*0,65%*	*3,55%*
Commissions servies	6 540	7 617	5 693	*16,47%*	*-25,26%*
Marge sur commissions	**87 845**	**87 385**	**92 679**	***-0,52%***	***6,06%***
Résultat des opérations sur titres de transaction	-1 045	-3 194	-3 739	*<-100%*	*-17,05%*
Résultat des opérations sur titres de placement	-	-	-	*NA*	*NA*
Résultat des opérations de change	-	-13	-118	*NA*	*<-100%*
Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-	-	*NA*	*NA*
Résultat des opérations de marché	**-1 045**	**-3 207**	**-3 857**	***<-100%***	*-20,26%*
Divers autres produits bancaire	36 977	39 576	38 997	*7,03%*	*-1,46%*
Divers autres charges bancaires	-	-	-	*NA*	*NA*
Produit Net Bancaire	**404 383**	**451 261**	**481 423**	***11,59%***	*6,68%*
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-	-	*NA*	*NA*
Autres produits d'exploitation non bancaires	-	-	701	*NA*	*NA*
Autres charges d'exploitation non bancaire	-	-	-	*NA*	*NA*
Charges générales d'exploitation	189 569	203 300	201 740	*7,24%*	*-0,77%*
Résultat Brut d'Exploitation	**214 814**	**247 961**	**280 385**	***15,43%***	*13,08%*
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	40 365	59 857	109 127	*48,29%*	*82,31%*
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	579	955	98 109	*64,94%*	*>100%*
Résultat courant	**173 870**	**187 149**	**73 148**	***7,64%***	*-60,91%*
Résultat non courant	**-7 669**	**-4 157**	**3 492**	***45,79%***	*>100%*
Impôts sur les résultats	60 961	64 201	59 314	***5,31%***	*-7,61%*
Résultat Net	**105 241**	**118 790**	**17 326**	***12,87%***	*-85,41%*

Source : SOFAC

III.1. La marge d'intérêt

En Kdh	2018	2019	2020	*Var 18/19*	*Var 19/20*
Intérêts et produits assimilés (1)	394 341	439 397	461 496	*11,43%*	*5,03%*
Intérêts et charges assimilées	128 675	139 095	142 843	*8,10%*	*2,69%*
Marge d'intérêt (2)	**265 666**	**300 301**	**318 653**	***13,04%***	***6,11%***
Taux de marge (2)/(1)	**67,37%**	**68,34%**	**69,05%**	***+0,97 Pt***	***0,71 Pt***

Source : SOFAC

A fin 2019, la marge d'intérêt a connu une amélioration de 13,04% à 300,3 Mdh :

- Les produits d'intérêts ont évolué de 11,23% pour s'établir à 439,4 Mdh grâce à la hausse de l'encours moyen des crédits de 10,98% et du taux moyen de sortie de 0,05 Pbs qui a engendré un impact positif global de 45 Mdh sur les produits d'intérêts.
- Les charges d'intérêts s'élèvent à 139,1 Mdh en 2019 soit une hausse de 8,10% suite à l'augmentation de l'encours moyen de 10,98% et un effet taux compensé par la baisse du taux moyen de refinancement 0,08 pbs.

En 2019, le taux de marge d'intérêt enregistre une hausse de 0,97 point pour s'établir à 68,34%. Cette évolution s'explique par la hausse du niveau des intérêts perçus auprès de la clientèle entre 2018 et 2019 suite à l'amélioration de l'encours brut de SOFAC.

A fin 2020, la marge d'intérêt a progressé de 6,11% pour s'arrêter à 318,7 Mdh :

- Les produits d'intérêts ont évolué de 5,03% pour s'établir à 461,5 Mdh grâce à la hausse de l'encours moyen brut des crédits de 12,44% et la baisse du taux moyen de sortie de 43 Pbs.
- Les charges d'intérêts ont connu une augmentation de 2,69% et atteignent 142,8 Mdh Vs. 139,1 Mdh une année auparavant. Cette hausse est due à l'augmentation de l'encours moyen ainsi qu'un effet taux matérialisé par la baisse du taux moyen de refinancement 19 Pbs.

En 2020, le taux de marge d'intérêt enregistre une hausse de 71 pbs pour s'établir à 69,05%. Cette évolution s'explique par la hausse du niveau des intérêts perçus auprès de la clientèle sur la période.

Le tableau ci-après illustre l'évolution du taux de sortie moyen ainsi que du taux de refinancement moyen de SOFAC durant les 3 derniers exercices :

En Kdh	2018	2019	2020	*Var 18/19*	*Var 19/20*
Produits d'intérêt (1)	394 341	439 397	461 496	*11,43%*	*5,03%*
Encours brut moyen clientèle (2)	6 021 414	6 782 116	7 625 565	*12,63%*	*12,44%*
Taux de sortie fin de période (1)/(2)	***6,55%***	***6,48%***	***6,05%***	***-0,07 Pt***	***-0,43 Pt***
Charges d'intérêt (3)	128 675	139 095	142 843	*8,10%*	*2,69%*
Dette moyenne (4)	4 980 743	5 552 751	6 189 494	*11,48%*	*11,47%*
Taux de refinancement fin de période (3)/(4)	**2,58%**	**2,50%**	**2,31%**	***-0,08 Pt***	***-0,19 Pt***
Marge d'intermédiation	**3,97%**	**3,98%**	**3,74%**	***-0,01 Pt***	***-0,24 Pt***

- *Produits d'intérêt = (Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédits et avec la clientèle).*
- *Encours brut moyen clientèle = (créances brutes sur la clientèle n + créances sur crédit-bail n + créances brutes sur la clientèle n-1 + créances sur crédit-bail n-1) / 2*
- *Charges d'intérêt = (intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit et sur titre de créances émis).*
- *Dettes moyenne = (Dettes envers les établissements de crédit n + dépôts de la clientèle n + titres de créances émis n + Dettes envers les établissements de crédit n-1 + dépôts de la clientèle n-1 + titres de créances émis n-1) / 2*
- *Marge d'intermédiation= Taux de sortie fin de période- Taux de refinancement fin de période*

Source : SOFAC

A fin 2019, le taux de sortie s'élève à 6,48% en légère baisse de 0,07 point par rapport à 2018 . Le taux de refinancement pour sa part a également affiché une baisse de 0,08 point, passant de 2,58% en 2018 à 2,50% en lien avec baisse des taux de référence sur le marché obligataire et monétaire.

En 2020, le taux de sortie atteint 6,05%, en baisse de 0,43 point par rapport à 2019. Cette baisse s'explique par (i) la baisse de la production de SOFAC sur la période ayant un impact sur les produits d'intérêts générés.

Le taux de refinancement de fin période a également affiché une baisse de 0,19 point passant de 2,50% en 2019 à 2,31% en 2020 en raison de l'évolution des charges d'intérêts de 2,69% conjuguée à une progression de la dette moyenne de 11,47% impacté par le contexte baissier du marché des taux suite à la décision de Bank Al Maghrib de réduire son taux directeur à 1,5% en 2020.

III.2. Le résultat des opérations de crédit-bail et en location

En Kdh	2018	2019	2020	*Var 18/19*	*Var 19/20*
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	523 194	586 212	597 517	*12,04%*	*1,93%*
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	508 255	559 007	562 566	*9,99%*	*0,64%*
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	**14 939**	**27 205**	**34 951**	***82,11%***	*28,47%*

Source : SOFAC

A fin 2019, le résultat des opérations de crédit-bail et de location affiche une hausse de 82,11% et s'établit à 27,2 Mdh. Cette augmentation est en lien avec la hausse des loyers facturés de 11,8% et de l'amélioration de l'encours moyen de la LOA de 14,9% sur la même période.

En 2020, le résultat des opérations de crédit-bail et de location augmente de 28,47% et passe ainsi de 27,2 Mdh à 35 Mdh sur la période. La hausse du résultat des opérations de crédit-bail s'explique par la hausse de 30,84% de la production LOA à 908 Mdh, couplée au démarrage de la production leasing au second semestre 2020 qui s'est chiffrée à 32 Mdh.

III.3. La marge sur commissions

En Kdh	2018	2019	2020	*Var 18/19*	*Var 19/20*
Commissions perçues	94 385	95 002	98 372	*0,65%*	*3,55%*
Commissions servies	6 540	7 617	5 693	*16,47%*	*-25,26%*
Marge sur commissions	**87 845**	**87 385**	**92 679**	***-0,52%***	*6,06%*

Source : SOFAC

En 2019, la marge sur commissions s'élève à 87,4 Mdh contre 87,8 Mdh une année auparavant soit une légère baisse de 0,52%. Une performance due à :

- l'augmentation des commissions servies de 16,47% en lien avec la hausse des commissions partenaires (la commission de partage de valeur[16] de ABB[17]) de 34,7% (+ 0,6 Mdh) et l'évolution des autres frais bancaires de 28,1%.
- Evolution des commissions perçues de 0,65% et ce, suite à l'appréciation des frais de dossier de 17%, la hausse des frais annexes sur crédit (+2,3 Mdh) et des pénalités sur impayé de 73,4%.

La marge sur commission a connu au titre de l'exercice 2020 une augmentation de 6,06% pour s'arrêter à 92,7 Mdh :

- Les commissions perçues ont évolué de 24,81% et ce, suite à l'évolution de la commission de gestion pour comptes[18] de 20,6%.
- Les commissions servies ont connu pour leurs parts une baisse de 25,26% par rapport à l'année 2019 en passant de 7,7 Mdh en 2017 à 5,7 Mdh en 2020 en raison essentiellement de la baisse des commissions partenaires servies dans le cadre de la convention de partage de valeur avec Poste

[16] La commission de partage de valeurs avec Poste Maroc, correspond aux commissions payées par SOFAC à Poste Maroc dans le cadre du partenariat commercial conclu en 2007, à travers lequel, SOFAC commercialisait des prêts personnels dans le réseau postal. Après la création de la filiale bancaire ABB, ce partenariat a été abandonné en faveur d'une convention de gestion pour compte.

[17] Cf. convention conclue entre SOFAC et Barid Bank (Partie activité de SOFAC).

[18] La gestion pour compte est la réalisation de prestations de services pour le compte des partenaires dans le cadre de leur activité de financement clientèle (recouvrement, gestion administrative des dossiers, …).

Maroc, suite à la baisse des encours apportés via le réseau postal.

L'évolution des commissions perçues des partenaires de SOFAC sur la période se présente comme suit :

En Kdh	2018	2019	2020	*Var 18/19*	*Var 19/20*
ABB	27 005	22 861	27 287	*-15%*	*19%*
CIH Bank	18 082	15 810	19 369	*-13%*	*23%*
Total	**45 088**	**38 671**	**46 656**	*-14%*	*21%*

Source : SOFAC

En 2019, les commissions perçues des partenaires de SOFAC ont enregistré une baisse de 14% pour s'établir à 38,7 Mdh contre 45,1 Mdh en 2019 et ce, en raison de la baisse des commissions de gestion perçues des partenaires ABB et CIH Bank de respectivement, 15% et 13%.

Au titre de l'exercice 2020, les commissions perçues s'établissent à 47,7 Mdh en hausse de 21% par rapport à 2019. Cette évolution s'explique par la hausse des commissions de gestion perçues des partenaires ABB et CIH Bank de respectivement, 19% et 23%.

Les commissions perçues des partenaires constituent 47% du total des commissions perçues par SOFAC à fin 2020.

III.4. Le produit net bancaire

En Kdh	2018	2019	2020	*Var 18/19*	*Var 19/20*
Marge d'intérêt	**265 666**	**300 301**	**318 653**	*13,04%*	*6,11%*
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	**14 939**	**27 205**	**34 951**	*82,11%*	*28,47%*
Marge sur commissions	**87 845**	**87 385**	**92 679**	*-0,52%*	*6,06%*
Résultat des opérations de marché	**-1 045**	**-3 207**	**-3 857**	*<-100%*	*-20,26%*
Divers autres produits bancaires	36 977	39 576	38 997	*7,03%*	*-1,46%*
Divers autres charges bancaires	-	-	-	*NA*	*NA*
Produit Net Bancaire	**404 383**	**451 261**	**481 423**	*11,59%*	*6,68%*
Marge d'intérêt / PNB	**65,70%**	**66,55%**	**66,19%**	*-0,85 Pt*	*-0,36 Pt*
Marge d'intérêt / Encours brut moyen	**4,41%**	**4,43%**	**4,18%**	*+0,02 Pt*	*-0,25 Pt*

Source : SOFAC

Au 31 décembre 2019, le Produit Net Bancaire de SOFAC est passé de 404,3 Mdh à 451,3 Mdh soit une évolution positive de 11,59% expliquée notamment par :

- La hausse significative du poste « résultat des opérations de crédit-bail et de location » qui est passé de 14,9 Mdh à 27,2 Mdh,
- L'augmentation de la marge d'intérêt qui ressort à 300,3 Mdh, en évolution de 13,04% ;
- La hausse du poste « divers autres produits bancaires » de 7,03% à 39,6 Mdh lié à la hausse des dividendes émanant de SOFASSUR, ainsi que les ristournes émanant des concessionnaires automobiles, et qui sont les principales rubriques qui sont logées dans ce poste ;

En 2019, La marge d'intérêt sur PNB ressort à 66,55% en légère baisse de 0,85 pt par rapport à l'année précédente où ce taux s'est établi à 65,70%. Cette diminution est la résultante de la hausse plus importante du Produit Net Bancaire en volumes (+46,9 Mdh), par rapport à la marge d'intérêt (+34,6Mdh). Le taux de marge d'intérêt rapporté à l'encours brut moyen a connu une légère augmentation de 0,02 point entre 2019 et 2018 s'établissant ainsi à 4,43% contre 4,41%.

En 2020, le produit net bancaire a évolué de 6,68% pour s'arrêter à 481,4 Mdh contre 451,3 Mdh en 2019 expliqué par :

- L'évolution de la marge d'intérêt de 6,11% en passant de 300,3 Mdh en 2019 à 318,7 Mdh en 2020 ;
- La hausse de la marge sur commission de 6,06% entre 2019 et 2020 ;
- La baisse du résultat des opérations de marché de 20,26% (-3,9 Mdh en 2020 Vs -3,2 Mdh en 2019)

en lien avec l'augmentation des opérations d'emprunts de titres ;

- Repli de 1,46% du poste « divers autres produits bancaire[19] » à 39 Mdh contre 39,6 Mdh en 2019, et ce, suite à la diminution de la commission assurance et des ristournes concessionnaires reversés.

Le taux de marge d'intérêt sur PNB continue sur son trend haussier s'établissant à 66,19% en 2020 contre 66,55% en 2019 soit une légère diminution de 36 pbs générée par la hausse plus importante du Produit Net Bancaire (+6,68%) par rapport à la marge d'intérêt (+6,11%). Le taux de marge d'intérêt rapporté à l'encours brut moyen s'est établi à 4,18% en léger retrait par rapport à 2019 en raison d'une évolution plus importante de l'encours brut moyen (+12,44%) par rapport à l'évolution de la marge d'intérêt (+6,11%).

III.5. Les charges générales d'exploitation

En Kdh	2018	2019	2020	*Var 18/19*	*Var 19/20*
Charges de personnel	87 774	89 195	86 866	*1,62%*	*-2,61%*
Impôts et taxes	1 622	1 561	1 637	*-3,76%*	*4,89%*
Charges externes*	88 285	101 632	102 034	*15,12%*	*0,40%*
Autres charges générales d'exploitation	2 057	1 999	2 369	*-2,82%*	*18,51%*
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	9 833	8 913	8 834	*-9,36%*	*-0,89%*
Charges générales d'exploitation (1)	**189 569**	**203 300**	**201 740**	*7,24%*	*-0,77%*
Encours brut moyen **(2)**	6 021 414	6 782 116	7 623 923	*12,63%*	*12,41%*
Coût d'exploitation (1)/(2)	**3,15%**	**3,00%**	**2,65%**	***-0,15 Pt***	***-0,35 Pt***

(*) Les charges externes comprennent les « Autres charges externes ».

Source : SOFAC

En 2019, les charges générales d'exploitation ont augmenté de 7,24% pour s'établir à 203,3 Mdh tirées par :

- la hausse des charges de personnel de 1,62% à 89,2 Mdh en lien avec l'évolution de la rémunération de l'effectif de SOFAC malgré la légère baisse de l'effectif de 347 à 344.
- l'augmentation des charges externes de 15,12%, à 101,6 Mdh due principalement à une hausse des commissions apporteurs de 4,7 Mdh résultat de l'évolution des commissions vendeurs de 17,3% suite à l'augmentation de la production commissionnée de 9,8%.

En 2020, les charges générales d'exploitation ont légèrement baissé de 0,71% pour s'arrêter à 201,7 Mdh sous l'effet de la baisse des frais de communication de 32,5% ainsi que la diminution des charges du personnel de 2,61% à 86,9 Mdh en raison de la baisse de la partie variable desdites charges et ce malgré l'évolution de l'effectif de SOFAC de 344 à 358 collaborateurs.

L'évolution du coût et coefficient d'exploitation sur la période se présente comme suit :

En Kdh	2018	2019	2020	*Var 18/19*	*Var 19/20*
Produit Net Bancaire (1)	404 383	451 261	481 423	*11,59%*	*6,68%*
Charges générales d'exploitation (2)	189 569	203 300	201 740	*7,24%*	*-0,77%*
Encours brut comptable	6 436 437	7 127 795	8 123 335	*10,74%*	*13,97%*
Résultat courant (3)	173 870	187 149	73 148	*7,64%*	*-60,91%*
Coefficient d'exploitation (2)/(1)	**47%**	**45%**	**42%**	***- 2 Pts***	***-3 Pts***
Marge d'exploitation (3)/(1)	**43%**	**41%**	**15%**	***-2 Pts***	***-25,81 Pts***
Coût d'exploitation (Charges générales d'exploitation/encours brut)	**2,95%**	**2,85%**	**2,48%**	***-0,1 Pt***	***-0,37 Pt***

Source : SOFAC

En 2019, le coefficient d'exploitation affiche une baisse par rapport à 2018 de 2 points et s'arrête à 45% (vs 47% en 2018) en raison d'une évolution plus importante du PNB par rapport à la hausse des charges générales d'exploitation.
Le coût d'exploitation pour sa part, s'est établi en 2019 à 2,85%, soit en diminution par rapport à l'année

19 Le poste « autres produits bancaires » enregistre principalement les ristournes sur les factures LOA, reversées par les concessionnaires automobiles dans le cadre de partenariat sur des offres commerciales conjointes.

précédente (-0,01 pt), sous l'effet de la hausse simultanée des charges générales d'exploitation (+7,24%) et de l'encours brut (+10,74%).

En 2020, le coefficient d'exploitation ressort à 42% soit une baisse de 3 points par rapport à 2019, sous l'effet combiné de la hausse du PNB couplée à une légère baisse des charges générales d'exploitation sur la période. La marge d'exploitation de l'exercice a enregistré une baisse de 25,81 points pour s'établir à 15% contre 41% en 2019 et ce, en raison de la baisse de 60,91% du résultat courant en lien avec l'affectation par SOFAC d'une dotation aux provisions en anticipation aux éventuels impacts liés à la crise sanitaire.

Le coût d'exploitation s'est établi en 2020 à 2,48%, soit en légère baisse de 37 pbs par rapport à l'année 2019.

III.6. Le résultat brut d'exploitation

En Kdh	2018	2019	2020	*Var 18/19*	*Var 19/20*
Produit Net Bancaire	404 383	451 261	481 423	*11,59%*	*6,68%*
Produit net non Bancaire	-	-	-	*NA*	*NA*
Charges générales d'exploitation	189 569	203 300	201 740	***7,24%***	*-0,77%*
Résultat Brut d'Exploitation	**214 814**	**247 961**	**280 385**	***15,43%***	***13,08%***

Source : SOFAC

En 2019, le Résultat Brut d'Exploitation ressort à 248 Mdh contre 214,8 Mdh en 2018 soit une évolution de 15,43%. Cette évolution s'explique par la hausse de 11,59% du PNB accompagnée d'une augmentation moindre des charges générales d'exploitation de 7,24%.

En 2020, le Résultat Brut d'exploitation atteint 280,4 Mdh contre 248 Mdh soit une augmentation de 13,08%. Cette augmentation est expliquée par la hausse de 6,68% du produit net bancaire (481,4 Mdh en 2020) couplée à une quasi-stagnation des charges générales d'exploitation (201,7 Mdh en 2020).

III.7. Dotations aux provisions nettes de reprises et pertes sur créances irrécouvrables

En Kdh	2018	2019	2020	*Var 18/19*	*Var 19/20*
Dotations aux provisions- créances sur la clientèle	77 424	141 148	245 635	*82,31%*	*74,03%*
Dotations aux provisions pour Immobilisation en crédit-bail et en location	2 177	387	373	*-82,22%*	*-3,66%*
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	**79 601**	**141 535**	**246 008**	***77,81%***	*73,81%*
Reprises de provisions- créances sur la clientèle	57 412	83 923	150 790	*46,18%*	*79,68%*
Reprises de provisions pour Immobilisations en crédit-bail et location	1 206	9 754	339	*>100%*	*-96,53%*
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	**58 618**	**93 677**	**151 128**	***59,81%***	*61,33%*
Dotations nettes pour créances et engagements par signature en souffrance	**20 983**	**47 858**	**94 879**	***>100%***	***98,25%***
Provisions pour risque de change	-	-	-	*NA*	*NA*
Provisions pour autres risques et charges	18 176	3 004	102 409	*-83,47%*	*>100%*
Autres dotations aux provisions	**18 231**	**3 007**	**102 454**	***-83,51%***	*>100%*
Reprises de provisions pour risques de change	-	-	-	*NA*	*NA*
Reprise de provisions pour autres risques et charges	17 653	2 049	4 300	*-88,39%*	*>100%*
Autres reprises de provisions	**17 653**	**2 052**	**4 344**	***-88,38%***	*>100%*
Autres dotations nettes	**578**	**955**	**98 109**	***65,22%***	***>100%***
Pertes sur créances irrécouvrables	27 359	17 580	16 803	*-35,74%*	*-4,42%*
Récupérations sur créances amorties	7 978	5 841	2 555	*-26,79%*	*-56,26%*
Pertes nettes sur créances irrécouvrables	**19 381**	**11 739**	**14 248**	***-39,43%***	***21,37%***

Source : SOFAC

En 2019, les dotations nettes pour créances et engagements par signature en souffrance ont significativement augmenté pour atteindre 47,9 Mdh essentiellement sous l'effet de :

- l'augmentation des reprises sur créance de la clientèle à 83,9 Mdh (+ 46,18%) dont, essentiellement, les clients salariés de 55,2% à 17,82 Mdh et professionnels de 8,1% à 10,31 Mdh.
- hausse des dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance (77,81%) portant sur les clients salariés de 66,4% à 27,84 Mdh et professionnels de 50,3% à 21,57 Mdh.

Les pertes sur créances irrécouvrables ont régressé en 2019, de 39,43% à 11,7 Mdh contre 19,4 Mdh une année auparavant en raison de la baisse des deux composantes pertes sur créances irrécouvrables et la récupération sur créances amorties de respectivement, 35,74% et 26,79%. Cette diminution s'explique par l'effort de recouvrement de SOFAC ainsi qu'au nouveau système d'information, dédié au recouvrement mis en place en 2018.

Les autres dotations nettes (pour risque de change et autres risques et charges) ont augmenté de 65,22% à 0,9 Mdh, avec une dotation pour risques et charges de 3 004 Mdh (-83,47%).

En 2020, les dotations nettes pour créances et engagements par signature en souffrance ont presque doublé pour s'établir à 94,9 Mdh vs 47,9 Mdh au titre de l'exercice précédent, expliqué par l'effet combiné de la hausse des dotations aux provisions en lien avec la hausse du taux de contentieux et l'augmentation des reprises de provisions (créances sur la clientèle) expliquée par l'effort de recouvrement des crédits envers la clientèle consenti.

Les pertes sur créances irrécouvrables se sont établies en 2020, à 14,3 Mdh contre 11,7 Mdh en 2019, en hausse de 21,37% sur la période. Son évolution reflète (i) la diminution des pertes sur créances irrécouvrables, qui passent de 17,6 Mdh en 2019 à 16,8 Mdh en 2020 et ce, grâce à la mise en place d'un nouveau système d'information, dédié au recouvrement ayant permis un meilleur suivi du portefeuille couplé à (ii) la baisse des récupérations sur créances amorties de 56,26% à 2,6 Mdh en 2020.

Les autres dotations nettes (pour risque de change et autres risques et charges) pour leurs parts ont connu une importante évolution pour atteindre 98,1 Mdh vs 955 Kdh une année auparavant en raison de la dotation aux provisions de 96 Mdh constituée en anticipation aux éventuels impacts liés à la crise sanitaire.

A noter qu'en 2020, SOFAC a affecté une dotation aux provisions globale de 119 Mdh constituée du reliquat de la provision pour risques et charges relative à l'exercice 2019 et de la provision exceptionnelle de 96 Mdh en anticipation des éventuels impacts liés à la crise sanitaire.

En Kdh	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20
Crédits Non Affectés	**20 762**	**31 451**	**34 855**	*51,48%*	*10,82%*
Fonctionnaires	*7 055*	*3 276*	*6 332*	*-53,56%*	*93,28%*
Conventions	*6 365*	*7 973*	*4 534*	*25,26%*	*-43,13%*
Bancaires	*7 342*	*20 202*	*23 989*	*>100%*	*18,75%*
Crédit Affecté	**19 602**	**28 146**	**74 272**	*43,59%*	*>100%*
Auto classique	*18 172*	*27 146*	*73 798*	*49,38%*	*>100%*
LOA	*1 430*	*1 001*	*474*	*-30,00%*	*-52,65%*
Coût du risque (1)	**40 364**	**59 597**	**109 127**	***47,65%***	***83,11%***
Encours brut (2)	**6 436 437**	**7 127 795**	**8 123 335**	***10,74%***	***13,97%***
Taux du coût du risque* (1)/(2)	**0,63%**	**0,84%**	**1,34%**	***0,21 Pt***	***0,5 Pt***

(*) Coût du risque normatif se rapporte aux calculs réglementaires selon les circulaires de Bank Al Maghrib en la matière.

Source : SOFAC

Au titre de l'année 2019, le coût du risque se situe à 59,6 Mdh, en augmentation de 48,29% par rapport à 2018 sous l'effet de :

- La hausse du coût du risque des crédits non affectés de 51,48% suite à l'importante évolution du coût du risque des clients bancaires de 7,3 Mdh en 2018 à 20,2 Mdh en 2019 ;

- L'augmentation du coût du risque des crédits affectés de 43,59% en lien avec l'évolution du coût du risque des crédits auto-classique de 18,2 Mdh en 2018 à 27,2 Mdh en 2019.

Par conséquent, le taux du coût du risque a atteint 0,84% au cours de cette année, contre 0,63% en 2018 sous l'effet d'une plus importante hausse du coût du risque (+48,29%) par rapport à l'évolution de l'encours brut (+10,74%).
Le coût du risque au titre de l'exercice 2020 a évolué en raison des effets induits par la crise sanitaire notamment en termes de difficultés de règlement pour les segments les plus touchés. En 2020, le coût du risque a enregistré une évolution de 83,11% pour s'établir à 109,1 Mdh.

L'évolution du coût du risque par catégorie se présente ainsi :

- La hausse du coût du risque des crédits non affectés de 10,82% essentiellement due à l'augmentation du coût du risque des clients bancaires de 24 Mdh en 2020 contre 20,2 Mdh en 2019 expliquée par l'impact de la crise sanitaire sur l'activité des commerçants et des professions libérales ;
- L'augmentation du coût du risque des crédits affectés suite à l'importante hausse du coût du risque des crédits auto classique de 27,2 Mdh en 2019 à 73,8 Mdh en 2020 en raison des difficultés de règlement engendrés par la crise sanitaire sur le segment des transporteurs et loueurs courte durée.

Le taux du coût du risque évolue pour s'établir à 1,34%, en hausse de 0,5 point par rapport à 2019. En prenant compte de la provision complémentaire liée à la crise sanitaire, Le coût du risque prospectif s'élève à 4,2%.

III.8. Le résultat net

En Kdh	2018	2019	2020	*Var 18/19*	*Var 19/20*
Résultat courant	**173 870**	**187 149**	**73 148**	***7,64%***	*-60,91%*
Produits non courants	2 817	1 274	9 107	*-54,77%*	*>100%*
Charges non courantes	10 486	5 431	5 616	*-48,21%*	*3,40%*
Résultat non courant	**-7 669**	**-4 157**	**3 492**	***45,79%***	*>100%*
Résultat avant impôt	166 202	182 992	76 640	*10,10%*	*-58,12%*
Impôts sur les résultats	60 961	64 201	59 314	*5,31%*	*-7,61%*
Résultat Net de l'exercice	**105 241**	**118 790**	**17 326**	***12,87%***	*-85,41%*
Bénéfices distribués	**53 671**	**69 455**	**78 401**	***29,41%***	*12,88%*
Autofinancement	**61 402**	**57 764**	**-52 241**	***-5,92%***	*<-100%*

Source : SOFAC

Au 31 décembre 2019, le résultat courant est en évolution de 7,64%, à 187,1 Mdh couplée à une amélioration du résultat non courant à -4,2 Mdh due à la constatation des charges non courantes, liées aux opérations d'assainissement des comptes des autres actifs, cette variation est liée au caractère non courant de l'opération.

Le résultat net ressort ainsi à 118,8 Mdh en 2019 contre 105,2 Mdh en 2018 soit une évolution positive de 12,87%.

Les bénéfices distribués en 2019 s'élèvent à 69,5 Mdh (en croissance de 29,41% par rapport à 2018). De ce fait, au titre de l'exercice 2019, l'autofinancement s'établit à 57,8 Mdh en baisse de 5,92%.

Le résultat net de l'exercice 2020 s'établit à 17,3 Mdh contre 118,8 Mdh cette baisse s'explique par l'affectation d'une dotation aux provisions de 96 Mdh en anticipation aux éventuels impacts liés à la crise sanitaire.

Les bénéfices distribués en 2020 s'élèvent à 78,4 Mdh (en croissance de 12,88% par rapport à 2019). De ce fait, au titre de l'exercice 2020, l'autofinancement s'établit à -52,2 Mdh.

Au titre de l'exercice 2020, SOFAC n'a pas distribué de dividendes au profit de ses actionnaires.

IV. Analyse du bilan

IV.1. Actif du bilan

En Kdh	2018	2019	2020	*Var 18/19*	*Var 19/20*
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor, Services des chèques postaux	**4 215**	**1 134**	**1 630**	*-73,10%*	*43,73%*
Créances sur les établissements de crédit	**4 281**	**422**	**59 726**	*-90,14%*	*>100%*
A vue	1 633	422	59 726	*-74,16%*	*>100%*
A terme	*2 648*	-	-	*NA*	*NA*
Créances sur la clientèle	**3 393 863**	**3 815 136**	**4 295 947**	*12,41%*	*12,60%*
Crédits de trésorerie et à la consommation	3 271 962	3 669 036	4 073 247	*12,14%*	*11,02%*
Crédits à l'équipement	-	-	-	*NA*	*NA*
Crédits immobiliers	-	-	-	*NA*	*NA*
Autres crédits	121 901	146 101	222 700	*19,85%*	*52,43%*
Créances acquises par affacturage	-	-	-	*NA*	*NA*
Titres de transaction et de placement	**199 961**	**399 960**	**499 955**	*>100%*	*25%*
Bons de Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	*NA*	*NA*
Autres titres de créance	199 961	399 960	499 955	*>100%*	*25%*
Titres de propriété	-	-	-	*NA*	*NA*
Autres actifs	**248 681**	**291 497**	**317 228**	*17,22%*	*8,83%*
Titres d'investissement	-	-	-	*NA*	*NA*
Bons de Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	*NA*	*NA*
Autres titres de créance	-	-	-	*NA*	*NA*
Titres de participation et emplois assimilés	**100**	**2 100**	**2 100**	*>100%*	-
Créances subordonnées	-	-	-	*NA*	*NA*
Immobilisations données en crédit-bail et en location	**2 631 522**	**2 853 359**	**3 265 345**	*8,43%*	*14,44%*
Immobilisations incorporelles	**31 725**	**26 547**	**23 832**	*-16,32%*	*-10,23%*
Immobilisations corporelles	**21 341**	**36 903**	**39 341**	*72,92%*	*6,61%*
Total Actif	**6 535 689**	**7 427 058**	**8 505 104**	*13,64%*	*14,52%*

Source : SOFAC

Sur la période, le total bilan actif de SOFAC est en progression de 14,08% sous l'effet de la hausse des créances clients de 12,51%, l'augmentation des titres et valeurs de placement de 58,12% et le haussement en valeur des immobilisations données en crédit-bail et en location de 11,39%.

a. Créances sur la clientèle

En Kdh	2018	2019	2020	*Var 18/19*	*Var 19/20*
Créances nettes sur la clientèle	**3 393 863**	**3 815 136**	**4 295 947**	*12,41%*	*12,60%*
Crédits de trésorerie et à la consommation	3 271 962	3 669 036	4 073 247	*12,14%*	*11,02%*
Crédits à l'équipement	-	-	-	*NA*	*NA*
Crédits immobiliers	-	-	-	*NA*	*NA*
Autres crédits	121 901	146 101	222 700	*19,85%*	*52,43%*
% du total bilan	*51,93%*	*51,37%*	*50,51%*	*-0,56 Pt*	*-0,86 Pt*

Source : SOFAC

En 2019, les créances sur la clientèle ont augmenté de 12,41% pour atteindre 3 815 Mdh vs. 3 394 Mdh en 2018. Cette évolution s'explique principalement par la croissance de 12,14% entre 2018 et 2019 des crédits de trésorerie et à la consommation. Cette évolution est en corrélation avec l'évolution de l'activité clientèle de SOFAC (hausse de l'encours automobile de 12% vs 2018) matérialisée par l'amélioration de la production sur la période.

En 2020, les créances sur la clientèle continuent sur leur trend haussier en augmentant de 12,60% pour s'arrêter à 4 296 Mdh contre 3 815 Mdh en 2019. L'évolution des créances sur la clientèle s'explique par l'effet volume induit par la nouvelle production réalisée (+2 512 Mdh à fin 2020). Cette progression est portée essentiellement par la progression en volume (+404,2 Mdh) des crédits de trésorerie et à la consommation.

b. Evolution des créances en souffrances

En Kdh	2018	2019	2020	*Var 18/19*	*Var 19/20*
Créances nettes sur la clientèle	**3 393 863**	**3 815 136**	**4 295 947**	*12,41%*	*12,6%*
Provisions sur créances en souffrances[20]	400 059	457 675	560 384	*14,4%*	*22,44%*
Créances brutes sur la clientèle	**3 793 922**	**4 272 811**	**4 856 330**	*12,62%*	*13,66%*
Dont créances en souffrance brutes	495 880	603 776	783 084	*21,76%*	*29,7%*
Garanties reçues	67 598	116 525	241 446	*72,38%*	*>100%*
Créances en souffrances hors des garanties	**428 282**	**487 251**	**569 611**	*13,77%*	*16,9%*
Taux de contentieux *	**13,07%**	**14,13%**	**16,13%**	*1,06 Pt*	*2 Pts*
Taux de couverture **	**80,68%**	**75,80%**	**71,56%**	*- 4,88 Pts*	*-4,24 Pts*

** Créances en souffrance/Créances brutes sur la clientèle*
*** Provisions sur créances en souffrance/créances en souffrance*
Source : SOFAC

A fin décembre 2019, les créances nettes sur la clientèle atteignent 3 815 Mdh contre 3 394 Mdh une année auparavant soit une évolution de 12,41%. Les créances brutes sur la clientèle s'élèvent à 4 272,8 Mdh (vs. 3 794 Mdh en 2018) soit une augmentation de 12,62%. Cette évolution est en lien avec la diversification des produits de SOFAC.

Le taux de contentieux est en hausse de 1,06 point pour s'établir à 14,13% et le taux de couverture en baisse passe de 80,68% en 2018 à 75,8% en 2019.

En 2020, les créances nettes sur la clientèle atteignent 4 296 Mdh contre 3 815,1 Mdh en 2019 soit une augmentation de 12,6% en raison de la mise en place du mécanisme de report d'échéance opéré par SOFAC sur la période au profit de sa clientèle.

Le taux de contentieux évolue de 2 points pour s'établir à 16,13% en raison d'une évolution plus importante des créances en souffrances brutes (+29,7%) par rapport aux créances brutes sur la clientèle (+13,66%) et le taux de couverture diminue en passant de 75,80% à 71,56% soit 4,24 points de moins entre 2019 et 2020.

[20] Les provisions sur créances en souffrances correspondent à la méthode de provision BAM telle que présentée dans la circulaire n°19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.

Le détail des créances en souffrance brutes durant les trois derniers exercices se présente comme suit :

En KDH	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20
Crédit-bail	**13 473**	**4 247**	**5 584**	**-68,48%**	***31,49%***
Créances en souffrance	**495 880**	**603 776**	**783 084**	**21,76%**	***29,70%***
Pré-douteux	83 539	97 457	142 891	16,66%	*46,62%*
Douteux	14 692	12 402	27 037	-15,59%	*>100%*
Compromises	397 649	493 917	613 156	24,21%	*24,14%*
Hors agios réservés	*381 285*	*480 917*	*600 151*	*26,13%*	*24,79%*

Source : SOFAC

En 2019, les créances en souffrances ont augmenté de 21,76% pour s'établir à 603,8 Mdh contre 495,9 Mdh l'année précédente. A noter que 81,8% des créances en souffrances sont jugées compromises pour un total de 493,9 Mdh.

En 2020, les créances en souffrances ont progressé de 29,70% pour s'établir à 783 Mdh contre 603,8 Mdh en 2019. A noter que 78,3% des créances en souffrances sont jugées compromises pour un total de 613,2 Mdh.

c. Immobilisations données en crédit-bail et en location

En KDH	2018	2019	2020	*Var 18/19*	*Var 19/20*
Immobilisations brutes données en crédit-bail et en location	**3 637 410**	**4 034 977**	**4 620 827**	*10,93%*	*14,52%*
Cumul amortissements	994 246	1 178 901	1 352 220	*18,57%*	*14,70%*
Cumul provisions	11 330	2 717	3 262	*-76,02%*	*20,05%*
Immobilisations nettes données en crédit-bail et en location	**2 631 522**	**2 853 359**	**3 265 345**	*8,43%*	*14,44%*
% du total bilan	*40,26%*	*38,42%*	*38,39%*	*-1,84 Pt*	*-0,03 Pt*
Créances en souffrance brut	13 473	4 247	5 584	*-68,48%*	*31,49%*
Taux de contentieux sur les Immobilisations données en crédit-bail et en location*	***0,37%***	***0,11%***	***0,12%***	*-0,26 Pt*	*0,01 Pt*

** Créances en souffrance brutes /immobilisation brutes données en crédit-bail*

Source : SOFAC

Les immobilisations nettes données en crédit-bail et en location correspondent chez SOFAC aux crédits LOA destinés principalement à l'acquisition de véhicules.

A fin 2019, les immobilisations données en crédit-bail et en location ont affiché une hausse de 8,43% pour atteindre 2 853 Mdh contre 2 632 Mdh en 2018.

Le taux de contentieux sur les immobilisations données en crédit-bail et en location a connu une légère baisse (-0,26 pt) et s'arrête à 0,11%.

En 2020, les immobilisations nettes données en crédit-bail et en location ont augmentées de 14,44% pour atteindre 3 265,3 Mdh contre 2 853,4 Mdh une année auparavant et ce, en raison de la hausse de la production LOA couplée au démarrage de la production leasing au second semestre 2020.

Le taux de contentieux sur les immobilisations données en crédit-bail et en location est en quasi-stagnation se stabilisant à 0,12%.

La baisse du taux de contentieux traduit la bonne gestion par SOFAC des dossiers de crédits octroyés notamment en matière d'étude préalable de dossiers, ainsi que l'effort de recouvrement consenti.

d. Autres postes d'actifs

En KDH	2018	2019	2020	*Var 18/19*	*Var 19/20*
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor, Services des chèques postaux	**4 215**	**1 134**	**1 630**	*-73,10%*	*43,73%*
% du total bilan	*0,06%*	*0,02%*	*0,02%*	*-0,04 Pt*	-
Créances sur les établissements de crédit	**4 281**	**422**	**59 726**	*-90,14%*	*>100%*
% du total bilan	*0,07%*	*0,01%*	*0,70%*	*-0,06 Pt*	*0,69 Pt*
Titres de transaction et de placement	**199 961**	**399 960**	**499 955**	*>100%*	*25%*
% du total bilan	*3,06%*	*5,39%*	*5,88%*	*+2,33 Pts*	*0,49 Pt*
Autres actifs	**248 681**	**291 497**	**317 228**	*17,22%*	*8,83%*
% du total bilan	*3,80%*	*3,92%*	*3,73%*	*0,12 Pt*	*-0,19 Pt*
Titres d'investissement	**-**	**-**	**-**	*NA*	
% du total bilan	*NA*	*NA*	*NA*	*NA*	
Titres de participation et emplois assimilés	**100**	**2 100**	**2 100**	*>100%*	-
% du total bilan	-	*0,03%*	*0,02%*	*+0,03 Pt*	*-0,01 Pt*
Immobilisations incorporelles	**31 725**	**26 547**	**23 832**	*-16,32%*	*-10,23%*
% du total bilan	*0,49%*	*0,36%*	*0,28%*	*-0,13 Pt*	*-0,08 Pt*
Immobilisations corporelles	**21 341**	**36 903**	**39 341**	*72,92%*	*6,61%*
% du total bilan	*0,33%*	*0,50%*	*0,46%*	*+0,17 Pt*	*-0,04 Pt*
Total autres postes d'actifs	**510 304**	**758 563**	**943 812**	*48,65%*	*24,42%*
% du total bilan	*7,81%*	*10,21%*	*11,10%*	*+2,4 Pts*	*0,89 Pt*

Source : SOFAC

Les autres postes d'actifs ne présentent qu'une très faible part dans le bilan de SOFAC.

En 2019, le total des autres postes d'actifs se sont établis à 759 Mdh contre 510,3 Mdh en 2018 soit une évolution de 48,65% en raison de l'évolution du poste « Titres de participation et de transaction » qui s'est établi à 400 Mdh en 2019 contre 200 Mdh en 2018 expliqué par la conclusion d'une opération de prêt-emprunt de titre d'un montant de 200 Mdh.

A fin 2020, le total des autres postes d'actifs s'est établi à 943,8 Mdh contre 758,6 Mdh en 2019 soit une évolution de 24,42% sous l'effet de :

- L'augmentation du poste « autres actifs » de 8,83% à 317,2 Mdh contre 291,5 Mdh en 2019 justifiée par la hausse en valeur de la TVA récupérable.
- L'importante hausse du poste « Créances sur les établissements de crédit » à 59,7 Mdh en 2020 contre 422 Kdh en 2019 qui s'explique principalement par la hausse de l'encours des créances à vue sur les établissements de crédit correspond à l'augmentation des avoirs en dirham détenus au 31 décembre 2020 dans les comptes courants de la banque ouverts auprès des banques de la place.
- L'évolution de 25% du poste « titres de transactions et de placement » qui s'est établi à 500 Mdh, et qui correspond aux opérations de prêt emprunt de titres conclues par SOFAC.

IV.2. Passif du Bilan

En KDH	2018	2019	2020	*Var 18/19*	*Var 19/20*
Banques centrales, Trésor, Services des chèques postaux	**-**	**-**	**-**	*NA*	*NA*
Dettes envers les établissements de crédit	**1 513 120**	**1 342 815**	**2 101 195**	***-11,26%***	***56,48%***
A vue	78 681	171 988	242 668	*>100%*	*41,10%*
A terme	1 434 439	1 170 827	1 858 526	*-18,38%*	*58,74%*
Dépôts de la clientèle	**1 775 701**	**1 773 462**	**1 793 937**	***-0,13%***	***1,15%***
Comptes à vue créditeurs	-	**-**	**-**	*NA*	*NA*
Comptes d'épargne	-	**-**	**-**	*NA*	*NA*
Dépôts à terme	-	**-**	**-**	*NA*	*NA*
Autres comptes créditeurs	1 775 701	1 773 462	1 793 937	*-0,13%*	*1,15%*
Titres de créances émis	**2 010 224**	**2 690 179**	**2 677 400**	***33,82%***	***-0,48%***
Titres de créance négociables émis	2 010 224	2 690 179	2 677 400	*33,82%*	*-0,48%*
Emprunts obligataires émis	**-**	**-**	**-**	*NA*	*NA*
Autres titres de créance émis	**-**	**-**	**-**	*NA*	*NA*
Autres passifs	**518 991**	**852 659**	**1 049 262**	***64,29%***	***23,06%***
Provisions pour risques et charges	**35 149**	**36 104**	**134 213**	***2,72%***	***>100%***
Provisions réglementées	**-**	**-**	**-**	*NA*	*NA*
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	**-**	**-**	**-**	*NA*	*NA*
Dettes subordonnées	**130 000**	**130 000**	**208 332**	*-*	***60,26%***
Ecarts de réévaluation	**-**	**-**	**-**	***NA***	***NA***
Réserves et primes liées au capital	**175 180**	**175 180**	**175 180**	*-*	*-*
Capital	**193 200**	**193 200**	**193 200**	*-*	*-*
Actionnaires, capital non versé	**-**	**-**	**-**	***NA***	***NA***
Report à nouveau	**78 883**	**114 668**	**155 058**	***45,36%***	***35,22%***
Résultats nets en instance d'affectation	**-**	**-**	**-**	***NA***	***NA***
Résultat net de l'exercice	**105 241**	**118 790**	**17 326**	***12,87%***	***-85,41%***
Total Passif	**6 535 689**	**7 427 058**	**8 505 104**	***13,64%***	***14,52%***

Source : SOFAC

Sur la période, le total bilan passif de SOFAC est en progression de 14,08% sur la période 2018-2020 sous l'effet de l'évolution des dettes envers les établissements de crédits de 17,84%, des titres de créances émis de 15,41%, de l'augmentation des autres passifs de 42,19% ainsi que de la baisse des capitaux propres de 1,07%.

a. Dettes envers les établissements de crédit

En KDH	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20
Dettes envers les établissements de crédit	**1 513 120**	**1 342 815**	**2 101 195**	*-11,26%*	*56,48%*
A vue	78 681	171 988	242 668	*118,59%*	*41,10%*
A terme	1 434 439	1 170 827	1 858 526	*-18,38%*	*58,74%*
% du total bilan	*23,15%*	*18,08%*	*24,71%*	*-5,07 Pts*	*6,63 Pts*

Source : SOFAC

A fin 2019, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont connu une baisse de 11,26% pour s'établir à 1 343 Mdh contre 1 513 Mdh, en raison de la substitution de SOFAC des opérations de financement classiques par des alternatives de financement jugés moins couteuses et lui permettant de profiter des opportunités de taux.

Les dettes à terme baissent de 18,38% à 1 171 Mdh contre 1 434,4 Mdh couplée à une hausse des dettes à vue atteignant 172 Mdh contre 79 Mdh en 2018. les dettes à terme représentent 87,2% du total des dettes envers les établissements de crédits.

A fin 2020, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés se sont établies à 2 101,2 Mdh soit une évolution de 56,48% par rapport à l'année précédente. Cette hausse est expliquée par les différents CMT contractés par SOFAC sur la période afin d'assurer un adossement entre la duration des emplois et des ressources.

Les dettes à terme augmentent de 58,74% à 1 859 Mdh contre 1 171 Mdh couplée à une hausse des dettes à vue atteignant 243 Mdh contre 172 Mdh en 2019. les dettes à terme représentent 88,5% du total des dettes envers les établissements de crédits.

b. Dépôts de la clientèle

En KDH	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20
Dépôts de la clientèle	**1 775 701**	**1 773 462**	**1 793 937**	*-0,13%*	*1,15%*
Comptes à vue créditeurs	-	-	-	*NA*	*NA*
Comptes d'épargne	-	-	-	*NA*	*NA*
Dépôts à terme	-	-	-	*NA*	*NA*
Autres comptes créditeurs	1 775 701	1 773 462	1 793 937	*-0,13%*	*1,15%*
% du total bilan	*27,17%*	*23,88%*	*21,09%*	*-3,29 Pts*	*-2,79 Pts*

Source : SOFAC

Les dépôts de la clientèle correspondent aux dépôts de garantie reçus des clients dans le cadre du produit LOA avec dépôt de garantie.

En 2019, les dépôts de la clientèle ont connu une quasi-stagnation (-0,13%) à 1 773,5 Mdh contre 1 775,6 Mdh une année auparavant en corrélation avec l'évolution de l'activité LOA avec dépôt de garantie.

En 2020, les dépôts de la clientèle ont augmenté de 1,15% à 1 793,9 Mdh contre 1 773,5 Mdh une année auparavant en lien avec l'évolution de l'activité LOA avec dépôt de garantie.

c. Titres de créances émis

En KDH	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20
Titres de créances émis	**2 010 224**	**2 690 179**	**2 677 400**	*33,82%*	*-0,48%*
Titres de créance négociables émis	2 010 224	2 690 179	2 677 400	*33,82%*	*-0,48%*
Emprunts obligataires émis	-	-	-	*NA*	*NA*
Autres titres de créance émis	-	-	-	*NA*	*NA*
% du total bilan	*30,76%*	*36,22%*	*31,48%*	*+5,46 Pts*	*-4,74 Pts*

Source : SOFAC

Le poste « Titres de créances émis » correspond principalement à l'encours des Bons de Sociétés de

Financement (BSF) émis par SOFAC.

En 2019, les titres et créances émis ont connu une augmentation de 33,82% à 2 690,2 Mdh contre 2 010,2 Mdh en 2018. Cette hausse s'explique par l'effet combiné de :

- 6 nouvelles émissions de Bons de Société de Financement effectuées en 2019 pour 1 190 Mdh ;
- Remboursement annuel de 3 émissions pour 124,7 Mdh ;
- Remboursement total de 3 émissions arrivant à échéance pour 222,8 Mdh .

En 2020, les titres et créances émis se sont établis à 2 667,4 Mdh contre 2 690,2 Mdh en 2019 soit en quasi-stagnation sur la période. Cette quasi-stagnation s'explique par le fait que SOFAC a procédé à partir de 2018, à l'émission de BSF avec un remboursement linéaire annuel comme mode de remboursement permettant ainsi de renouveler tout ou partie de ses tombées par de nouvelles émissions dans le respect du plafond de son programme d'émission.

L'évolution des émissions vs tombées au titre de l'exercice se présente comme suit :

- Remboursement total de 3 émissions arrivant à échéance pour 177,2 Mdh .
- Remboursement annuel de 10 émissions pour 345 Mdh ;
- 5 nouvelles émissions de Bons de Société de Financement effectuées en 2020 pour 600 Mdh avec un remboursement annuel linéaire.

d. Capitaux propres

En KDH	2018	2019	2020	*Var 18/19*	*Var 19/20*
Réserves et primes liées au capital	175 180	175 180	175 180	-	-
Capital	193 200	193 200	193 200	-	-
Report à nouveau	78 883	114 668	155 058	*45,36%*	*35,22%*
Résultat net de l'exercice	105 241	118 790	17 326	*12,87%*	*-85,41%*
Capitaux propres	**552 504**	**601 838**	**540 764**	***8,93%***	***-10,15%***
% du total bilan	*8,45%*	*8,10%*	*6,36%*	*-0 ,35 Pt*	***- 1,74 Pts***

Source : SOFAC

A fin 2019, les capitaux propres enregistrent une hausse de 8,93% à 601,8 Mdh, issue principalement de la hausse du report à nouveau de 45,36%, qui atteint 114,7 Mdh.

En 2020, les capitaux propres se sont établis à 540,8 Mdh avec une baisse de 10,15% par rapport à l'année précédente issue notamment de la diminution du résultat net au titre de l'exercice de 85,41%.

e. Dettes Subordonnées

En KDH	2018	2019	2020	*Var 18/19*	*Var 19/20*
Dettes Subordonnées	***130 000***	***130 000***	***208 332***	-	*60,26%*
% du total bilan	*1,99%*	*1,75%*	*2,45%*	*-0,24 Pt*	*0,70 Pt*

Source : SOFAC

En 2019, les dettes subordonnées constituent 1,75% du total bilan de SOFAC, et s'établissent à 130 Mdh elles sont constituées essentiellement de l'émission obligataire effectuée par SOFAC en 2015.

Au titre de l'exercice 2020, les dettes subordonnées ont enregistré une croissance de 60,26% pour s'établir à 208,3 Mdh. Cette hausse s'explique par la conversion des bénéfices distribués en 2019 par SOFAC en instruments de fonds propres additionnels matérialisés par une dette subordonnée auprès de ses actionnaires de référence.

f. Autres passifs

En KDH	2018	2019	2020	*Var 18/19*	*Var 19/20*
Banques centrales, Trésor, Services des chèques postaux	**-**	-	-	-	-
% du total bilan	-	-	-	-	-
Autres passifs	**518 991**	**852 659**	**1 049 262**	*64,29%*	*23,06%*
% du total bilan	*7,94%*	*11,48%*	*12,34%*	*3,54 Pts*	*0,86 Pt*
Provisions pour risques et charges	**35 149**	**36 104**	**134 213**	*2,72%*	*>100%*
% du total bilan	*0,54%*	*0,49%*	*1,58%*	*-0,05 Pt*	*1,09 Pts*

Source : SOFAC

Les autres postes de passifs ne présentent qu'une très faible part dans le bilan de SOFAC.

En 2019, les autres passifs représentent 11,48% du total bilan, avec une hausse de 64,29% pour s'établir à 853 Mdh contre 519 Mdh une année auparavant. Ces autres passifs sont constitués principalement, des dettes sur titres empruntés de 200 Mdh, des dettes fournisseurs de 57 Mdh[21], des dettes envers l'Etat pour 104,8 Mdh, et des ristournes concessionnaires et frais de gestion à lisser pour 33,1 Mdh.

Au terme de l'exercice 2020, les autres passifs représentent 12,34% du total bilan, enregistrant une croissance de 23,06% pour s'établir à 1 049,3 Mdh contre 852,7 Mdh une année auparavant. Ces autres passifs sont constitués, principalement, des dettes sur titres empruntés pour 500 Mdh[22] , des dettes envers l'état (impôts et taxes) pour 122,7 Mdh et des dettes fournisseurs pour 99 Mdh.

21 Les dettes fournisseurs sont en hausse de 20 Mdh comparativement à l'exercice précédent, expliqué par la concrétisation de plusieurs investissements, principalement SI, en fin d'année, et dont le délai de paiement contractuel n'est pas dépassé.

22 Les dettes sur titres empruntés d'un montant de 500 Mdh correspondent à un prêt emprunt de titres acté par SOFAC dans l'objectif de profiter d'une part des taux d'intérêts bas qu'offre cette opération et d'une autre part permettre le remboursement des BSF arrivant à échéance.

V. Indicateurs financiers

V.1. Ressources de financement

En KDH	2018	2019	2020	*Var 18/19*	*Var 19/20*
Dettes envers les établissements de crédit	1 513 120	1 342 815	2 101 195	*-11,26%*	*56,48%*
% des ressources de financement	*25,86%*	*20,95%*	*24,71%*	*-4,91 Pts*	*3,76*
Dépôt de garantie	1 775 701	1 773 462	1 793 937	*-0,13%*	*1,15%*
% des ressources de financement	*30,35%*	*27,67%*	*21,09%*	*-2,68 Pts*	*-6,58*
Titres de créances émis	2 010 224	2 690 179	2 677 400	*33,82%*	*-0,48%*
% des ressources de financement	*34,35%*	*41,98%*	*31,48%*	*+7,63 Pts*	*-10,50*
Capitaux propres	552 504	601 839	540 764	*8,93%*	*-10,15%*
% des ressources de financement	*9,44%*	*9,39%*	*6,36%*	*-0,05Pt*	*-3,03*
Ressources de financement	**5 851 549**	**6 408 295**	**7 113 296**	***9,51%***	***11,00%***

Source : SOFAC

En 2019, les dettes envers les établissements de crédit ont connu une baisse de 11,26% à 1 343 Mdh contre 1 513,1 Mdh une année auparavant. Les dépôts de la clientèle ont atteint 1 773 Mdh en quasi-stagnation par rapport à 2018.

Les capitaux propres ont progressé de 8,93% à 601,8 Mdh (Vs 552,5 Mdh en 2018). Les ressources de financement de SOFAC s'établissent ainsi à 6 408,3 Mdh en 2019 en progression de 9,51% par rapport à 2018.

En 2020, les dettes envers les établissements de crédit ont connu une hausse de 56,48% pour atteindre 2 101,2 Mdh. Les dépôts de la clientèle ont atteint 1 793,9 Mdh avec une augmentation de 1,15% par rapport à 2019.

Les capitaux propres de 2020 ont connu un repli de 10,15% à 540,8 Mdh contre 601,8 Mdh une année auparavant. Les ressources de financement de SOFAC s'établissent ainsi à 7 113,3 Mdh contre 6 408,3 Mdh en 2019 soit une évolution de 11%.

V.2. Ratio de solvabilité

En KDH	2018	2019	2020	*Var 18/19*	*Var 19/20*
Fonds propres admissibles[23] (1)	638 652	686 314	894 895	*7,46%*	*30,39%*
Encours pondéré (2)	4 567 527	5 302 747	6 042 698	*16,10%*	*13,95%*
Ratio de solvabilité*[24] (1)/(2)	***14%***	***12,94%***	***14,81%***	***-1,06 Pt***	***+1,87 Pts***

(*) Le ratio de solvabilité est le rapport entre les fonds propres admissibles et l'encours pondérés

Source : SOFAC

En 2019, le ratio de solvabilité perd 1,06 point à 12,94%, une évolution issue de la légère hausse des fonds propres admissibles de 7,46%, conjuguée à une hausse plus importante de l'encours pondéré (+16,10%).

En 2020, le ratio de solvabilité de SOFAC a enregistré une évolution de 1,87 points pour s'établir à 14,81% en 2020 (Vs 12,94% en 2019) due à une augmentation plus importante des fonds propres admissibles par rapport à l'encours pondéré.

23 Les bases de calcul des fonds propres admissibles sont conformes à celles retenues par Bank Al Maghrib dans la circulaire 25/G/2006 tel que complétée par la circulaire 17/G/13.
24 Idem.

Le ratio "Tier 1"[25] est présenté ci-dessous pour la période 2018-2020 :

En KDH	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20
Fonds propres de base* (1)	454 507	496 890	583 786	*9,33%*	*1,73%*
Total des actifs pondérés (2)	4 567 527	5 302 747	6 042 698	*16,10%*	*13,95%*
Ratio de fonds propres[26] (1)/(2)	***9,95%***	***9,37%***	***9,66%***	***-0,58 Pt***	***-1 Pt***

(*)fonds propres (retraités des immobilisations incorporelles) / actif pondéré (en fonction du degrés de garantie, conformément aux taux fixés par BAM)

Source : SOFAC

Suivant les recommandations du comité de Bâle, la Banque Centrale a fixé le seuil réglementaire du ratio tier one à 9% et celui du ratio de solvabilité à 12% (circulaire 1/W/16) à compter de l'exercice 2016.

Au titre de l'exercice 2020, le ratio de fonds propres de SOFAC s'est établi à 9,66%.

V.3. Rentabilité financière

En KDH	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20
Résultat net (1)	**105 241**	**118 790**	**17 326**	*12,87%*	*-85,41%*
Fonds propres	**552 504**	**601 839**	**540 764**	*8,93%*	*-10,15%*
Fonds propres hors RN (2)	447 263	483 048	523 438	*8,00%*	*8,36%*
Total bilan (3)	**6 535 689**	**7 427 058**	**8 505 104**	*13,64%*	*14,52%*
ROE* (1)/(2)	*23,53%*	*24,59%*	*3,31%*	***+1,06 Pts***	***-21,28 Pts***
ROA**(1)/(3)	*1,61%*	*1,60%*	*0,20%*	***-0,01 Pt***	***-1,40 Pts***

Source : SOFAC

Au 31 décembre 2019, le ROE est de 24,59% en amélioration de 1,06 points par rapport à 2018 due à la hausse simultanée du résultat net et des fonds propres hors résultat net de respectivement, de 12,87% et 8,00% entre 2018 et 2019. Le ROA en quasi-stagnation (-0,01 Pt), s'est établi à 1,60% contre 1,61% en 2018.

En 2020, le ROE s'élève à 3,31% en repli de 21,28 points par rapport à 2019, sous l'effet combiné de la baisse du résultat net couplée à une hausse des fonds propres hors RN au cours de l'exercice. Le ROA a connu une régression de 140 points de base à 0,20% contre 1,60% en 2019.

V.4. Refinancement BSF

En KDH	2018	2019	2020	Var 18/19	Var 19/20
Encours BSF (1)	2 010 224	2 690 179	2 677 400	*33,82%*	*-0,48%*
Encours Brut* (2)	6 436 437	7 127 795	8 123 335	*10,74%*	*13,97%*
(1) / (2)	**31,23%**	**37,74%**	**32,96%**	***+6,51 Pts***	*-4,78 Pts*

** Comptable : Créances clientèle et LOA*

Source : SOFAC

En 2019, le ratio des encours BSF émis rapporté à l'encours des crédits distribués s'élève à 37,74% soit une évolution de 6,51 points.

au 31 décembre 2020, le ratio des encours BSF émis rapporté à l'encours des crédits distribués s'arrête à 32,96% soit une baisse de 4,78 pts.

25 Fonds propres de catégorie 1 sont constitués des fonds propres de base et des fonds propres additionnels après application des déductions et des retraitements prudentiels.

26 Les bases de calcul du ratio de fonds propres sont conformes à celles retenues par Bank Al Maghrib dans la circulaire n°7/G/10 complétée par la circulaire 1/W/16.

V.5. Engagements hors bilan

En KDH	2018	2019	2020	*Var 18/19*	*Var 19/20*
Engagements de financement en faveur de la clientèle	100 193	37 664	3 766	*-62,41%*	*-90,00%*
Engagement de financement et de garantie donnés	**100 193**	**37 664**	**3 766**	*-62,41%*	*-90,00%*
Engagements de financement reçus d'établissements de crédits	-	-	-	*NA*	*NA*
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédits	520	602 975	3 489	*>100%*	*-99,42%*
Engagement de financement et de garantie reçus	**520**	**602 975**	**3 489**	***>100%***	*-99,42%*

Source : SOFAC

Les engagements hors bilan sont constitués principalement des engagements de financement et de garantie reçus et de garantie donnés matérialisé majoritairement par les engagements irrévocables de LOA.

En 2019, les engagements de financement et de garantie donnés ont connu une baisse de 61,41%, passant de 100,2 Mdh en 2018 à 37,7 Mdh en 2019. Les engagements de financement et de garantie reçus ont pour leurs parts connu une augmentation significative en raison des engagements de financement reçus d'établissement de crédit de 600 Mdh portant ainsi le total des engagements reçus à 603 Mdh à fin 2019.

En 2020, les engagements de financement et de garantie donnés se sont établis à 3,8 Mdh contre 37,8 Mdh en 2019. Les engagements de financement et de garantie reçus ont pour leurs parts connu une augmentation de 17,26% portant ainsi le total des engagements reçus à 3,5 Mdh à fin 2020.

VI. Analyse du tableau des flux de trésorerie

En KDH		2018	2019	2020	*Var 18/19*	*Var 19/20*
+	Produits d'exploitation bancaire perçus	1 031 324	1 139 437	1 172 379	*10,48%*	*2,89%*
+	Récupérations sur créances amorties	7 978	5 841	2 555	*-26,79%*	*-56,26%*
+	Produits d'exploitation non bancaire perçue	2 817	1 274	9 809	*-54,77%*	*>100%*
-	Charges d'exploitation bancaire versées	644 536	709 016	714 958	*10,00%*	*0,84%*
-	Charges d'exploitation non bancaire versées	10 486	5 431	5 616	*-48,21%*	*3,40%*
-	Charges générales d'exploitation versées	179 736	194 387	192 906	*8,15%*	*-0,76%*
-	Impôts sur les résultats versés	60 961	64 201	59 314	*5,31%*	*-7,61%*
I. Flux de trésorerie nette provenant du compte de produits et charges		**146 399**	**173 517**	**211 948**	***18,52%***	***22,15%***
(+/-)	**Variation des:**					
(+/-)	Créances sur les établissements de crédit	-796	3 859	-59 304	*584,80%*	*<-100%*
(+/-)	Créances sur la clientèle	-350 037	-486 972	-592 493	*-39,12%*	*-21,67%*
(+/-)	Titres de transaction et de placement	-199 961	-201 999	-99 995	*-1,02%*	*50,50%*
(+/-)	Autres actifs	64 558	-42 816	-25 731	*<-100%*	*39,90%*
(+/-)	Immobilisations données en crédit-bail et location	-506 323	-221 837	-411 986	*56,19%*	*-85,72%*
(+/-)	Dettes envers les établissements de crédits et assimilés	-63 818	-170 305	758 380	*<-100%*	*>100%*
(+/-)	Dépôts de la clientèle	355 305	-2 239	20 475	*<-100%*	*>100%*
(+/-)	Titres de créances émis	345 117	679 955	-12 779	*97,02%*	*<-100%*
	Autres passifs	269 657	333 668	196 602	*23,74%*	*-41,08%*
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation		**-86 298**	**-108 686**	**-226 830**	***-25,94%***	***<-100%***
III. Flux de trésoreries nets provenant des activités d'exploitation		**60 101**	**64 831**	**- 14 882**	***7,87%***	***<-100%***
+	Produits des cessions d'immobilisations financières	-	-	-	*NA*	*NA*
+	Produits des cessions d'immobilisations corp. et incorporelles	-	-	-	*NA*	*NA*
-	Acquisition d'immobilisations corp. et incorporelles	20 324	19 297	8 557	*-5,05%*	*-55,66%*
+	Intérêts perçus	-	-	-	*NA*	*NA*
+	Dividendes perçus	17 595	20 840	24 003	*18,44%*	*15,18%*
IV. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		**-2 729**	**1 543**	**15 446**	***>100%***	***>100%***
+	Emission de dettes subordonnées	-	-	-	*NA*	*NA*
+	Emission d'actions	-	-	-	*NA*	*NA*
-	Intérêts versés	6 890	-	78 332	*NA*	*NA*
-	Dividendes versés	53 671	69 455	78 401	*29,41%*	*12,88%*
V. Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		**-60 561**	**-69 455**	**-68**	***-14,69%***	***99,90%***
Variation nette de la trésorerie		**-3 189**	**-3 081**	**496**	***3,39%***	*>100%*
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		**7 403**	**4 214**	**1 133**	*-43,08%*	*-73,11%*
Trésorerie à la clôture de l'exercice		**4 214**	**1 133**	**1 629**	*-73,11%*	***43,78%***

Source : SOFAC

En 2019, Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation se situent à 64,8 Mdh en 2019 contre 60,1 Mdh en 2018 principalement en raison de la hausse des titres de créances émis à 680 Mdh.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement s'établissent à 1,5 Mdh contre -2,7 Mdh en 2018. Le budget alloué à l'investissement en immobilisations corporelles et incorporelles se situe à 19,3 Mdh

en 2019, contre 20,3 Mdh en 2018. Les dividendes perçus pour leur part se sont établis à 20,8 contre 17,6Mdh en 2018 soit une évolution de 18,44%.

Les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement sont déficitaires pour la troisième année consécutive et se situent à -69,5 Mdh contre -60,6 Mdh en 2018 suite principalement à l'augmentation des dividendes versés et à l'absence d'émissions d'actions en 2019.

Par conséquent, la variation de la trésorerie nette, pour l'année 2019, est de l'ordre de -3,1 Mdh. Ainsi la trésorerie à la clôture de l'exercice s'établit à 1,1 Mdh contre 4,2 Mdh en 2018.

A fin 2020, les flux de trésorerie de SOFAC proviennent essentiellement du compte de produits et charges, ils se situent à 212 Mdh en augmentation de 22,15% en comparaison aux performances de l'exercice précédent principalement en raison de l'amélioration du Produit Net Bancaire.

Le Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation a enregistré une baisse pour s'établir à -14,9 Mdh en 2020 contre 64,8 Mdh en 2019 en raison principalement de l'augmentation des financements octroyés aux clients ainsi qu'aux immobilisations données en crédit-bail et location.

Le budget alloué à l'investissement se situe à 15,5 Mdh en 2020, contre 1,5 Mdh en 2019 sous l'effet combinée de la baisse des acquisitions d'immobilisations corporelles en lien avec la diminution des investissements réalisés en 2020 ainsi qu'à l'augmentation des dividendes perçues de SOFAC auprès de ses filiales.

Les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement s'établissent à -68 Kdh en 2020 contre -69,5 Mdh en 2019 soit une amélioration de 99,9%. Cette évolution est due à l'augmentation des intérêts et dividendes versés contre une absence d'émission de dette subordonnées et d'actions au cours de l'exercice.

Par conséquent, la variation de la trésorerie nette, pour l'année 2020, est de l'ordre de 496 Kdh. Ainsi la trésorerie à la clôture de l'exercice s'établit à 1,6 Mdh contre 1,1 Mdh en 2019.

PARTIE VII – SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DE SOFAC

Avertissement :

- SOFAC a procédé à fin 2019 à la première consolidation de ses comptes. Les principes et méthodes utilisés par SOFAC pour sa première consolidation des comptes **sont basés sur la méthodologie publiée par le Conseil National de la Comptabilité (CNC)**.
- **Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe SOFAC à compter du 1er janvier 2020** avec un bilan d'ouverture au 1er janvier 2019, conformément à la circulaire n°56/G/2007 de Bank Al-Maghrib relative aux conditions de tenue par les établissements de crédit, de leur comptabilité.

I. Principaux indicateurs consolidés de SOFAC

Les principaux indicateurs consolidés du groupe SOFAC en normes marocaines sur la période se présentent comme suit :

KDH	2018	2019	*Var 18/19*
Produit net bancaire	419 361	463 262	*10,47%*
Résultat brut d'exploitation	230 578	259 747	*12,65%*
Résultat net consolidé	111 901	120 070	***7,30%***
Créances sur la clientèle	3 393 863	3 815 136	***12,41%***
Taux de contentieux sur les créances sur la clientèle	*13,07%*	*14,13%*	*1,06 pts*

Source : SOFAC

L'analyse des principaux indicateurs consolidés du groupe SOFAC fait ressortir :

- Une augmentation du produit net bancaire consolidé de l'ordre de 10,47%, grâce à la baisse du taux de refinancement et de l'évolution de l'encours moyen ;
- Un résultat brut d'exploitation consolidé en hausse de 12,65% sur la période en lien avec la hausse du produit net bancaire ;
- Un résultat net consolidé en augmentation de 7,3% sur la période, compte tenu de l'évolution favorable de la marge sur intérêt de SOFAC et de la marge sur commission de SOFASSUR.
- Des créances sur la clientèle en hausse constante, atteignant 3 815 Mdh en 2019 contre 3 394 Mdh en 2018, conséquence du renforcement du niveau d'activité de SOFAC, avec une hausse du taux de contentieux à fin 2019 atteignant 14,13%.

Les principaux indicateurs consolidés du groupe SOFAC en normes IFRS sur la période 2019-2020 se présentent comme suit :

KDH	2019	2020	*Var 19/20*
Produit net bancaire	432 970	483 813	*11,74%*
Résultat brut d'exploitation	261 448	313 115	*19,76%*
Résultat net - part du groupe	146 874	-5 451	*<-100%*
Créances sur la clientèle	7 063 925	7 995 659	*13,19%*
Taux de contentieux sur les créances sur la clientèle	*6,38%*	*9,40%*	*3,02 Pts*

Source : SOFAC

L'analyse des principaux indicateurs consolidés IFRS du groupe SOFAC fait ressortir :

- Une hausse du produit net bancaire consolidé de l'ordre de 11,74% passant de 433 Mdh en 2019 à 483,8 Mdh en 2020 ;
- Une croissance de 19,76% du résultat brut d'exploitation consolidé s'établissant à 313 Mdh en 2020 contre 261,5 Mdh en 2019 ;
- Un résultat net part du groupe déficitaire de -5,5 Mdh en 2020 contre 146,9 Mdh en 2019 ;
- Evolution de 13,19% des créances sur la clientèle, atteignant 7 995,7 Mdh en 2020 contre 7 063,9 Mdh en 2019, avec une hausse du taux de contentieux à fin 2020 atteignant 9,4%.

L'impact du changement de référentiel sur les principaux postes consolidés se présente comme suit :

KDH	2019 (*CNC*)	2019 (*IFRS*)	*Var*
Produit net bancaire	463 262	432 970	*-6,54%*
Résultat brut d'exploitation	259 747	261 448	*0,65%*
Résultat net - part du groupe	120 070	146 874	*22,32%*
Créances sur la clientèle	3 815 136	7 063 925	*85,16%*
Capitaux propres-part du groupe	649 724	625 340	*-3,75%*

Source : SOFAC

II. Note de SOFAC sur les comptes consolidés

II.1. Comptes consolidés 2019 :

SOFAC a procédé à fin 2019 à la première consolidation de ses comptes. Cette consolidation a été dictée par la création en juillet 2019 d'une filiale ayant pour objet, la réalisation d'opérations de titrisation. Cette filiale, détenue à 100% par SOFAC et dite « SOFAC STRUCTURED FINANCE », est consolidée par intégration globale.
De ce fait, les comptes consolidés de SOFAC sont quasi identiques à ses comptes sociaux moyennant les écritures de consolidation. Afin de permettre la comparabilité de ces comptes consolidés, la Société a produit des comptes consolidés pro forma au titre des exercices clos aux 31 décembre 2018. Celles-ci ont été établis par la Société et n'ont pas fait l'objet d'un examen limité.

II.2. Comptes consolidés 2020 :

a. Principe de retraitements :

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...). Les résultats des cessions internes réalisées avec les sociétés mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans ces sociétés.

Toutes les entités du Groupe sont consolidées à partir de comptes annuels au 31 décembre, semestriels au 30 juin ou trimestriels au 30 mars et au 30 septembre.

b. Synthèse de la première application « First Time Adoption (FTA) » sur les comptes consolidés au 31/12/2020 :

Compte de résultat :

Passage du compte de résultat social au résultat IFRS (Mdh)

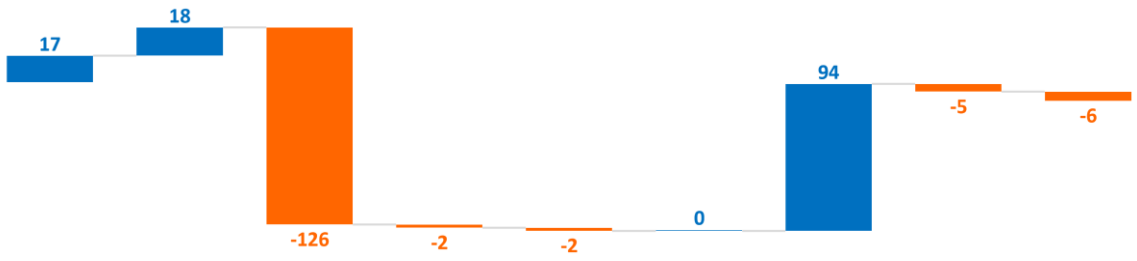

Résultat social au 31/12/2020	IFRS 16	IFRS 9	IAS 19	IAS 16	IAS 38	IAS 37	IFRIC 23	Résultat IFRS au 31/12/2020

Source : SOFAC

Bilan :

Passage du bilan social au bilan IFRS (Mdh)

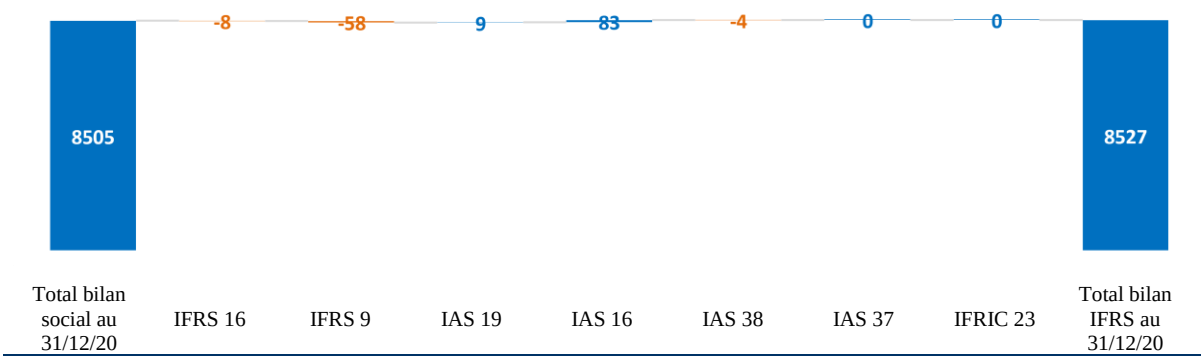

Source : SOFAC

c. Impact sur les fonds propres pour la première application des normes (FTA)

Impact capitaux propres part du groupe (Mdh)

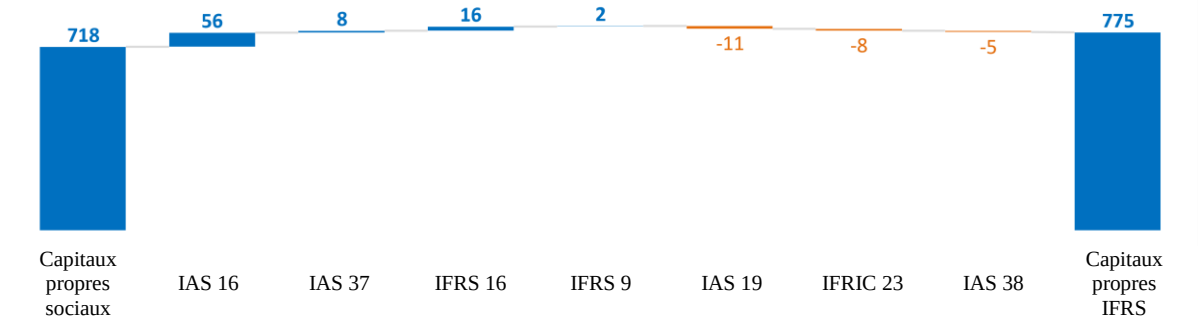

Source : SOFAC

d. Impact FTA de la norme IFRS 9

La norme IFRS 9 remplace le modèle de pertes encourues d'IAS 39 par un modèle unique de dépréciation, prospectif, fondé sur les « pertes attendues ».

Elle concerne les instruments financiers tels que les placements de trésorerie, les prêts et les engagements hors bilan donnés à la clientèle ainsi que les titres et les instruments financiers à la JV par capitaux propres recyclables (JV OCI).

Méthodologie de classification et d'évaluation des actifs financiers :

Les éléments saillants apportés par la norme consistent en :

- La réduction du nombre de catégories d'actifs : trois au lieu des quatre proposées par IAS 39 (coût amorti, juste valeur par capitaux propres et juste valeur par résultat, qui devient la catégorie par défaut) ;
- La classification selon deux critères : le modèle de gestion et les caractéristiques des flux de trésorerie des actifs financiers considérés. L'établissement détermine le modèle de gestion selon l'une des trois options définies par la norme :
  - Soit percevoir les flux de trésorerie contractuels et garder jusqu'à l'échéance (HTC : Hold To Collect) ;
  - Soit percevoir les flux contractuels et vendre l'actif (HTCS : Hold To Collect and Sell) ;
  - Soit vendre l'actif (HTS: Held for Sale).

L'établissement doit déterminer si les flux de trésorerie contractuels sont composés uniquement du paiement du principal et des intérêts (« Solely Payment of Principal and Interest « SPPI ») pour comptabiliser les instruments financiers au coût amorti. Dans le cas contraire, ils sont obligatoirement comptabilisés à la juste valeur, ce qui se matérialise par l'intention de vendre un actif, et se traduit par des impacts sur le compte de résultat ou sur les réserves pour des catégories d'actifs spécifiques.

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont remplis : le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels (« collecte ») et les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.

Les actifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération ainsi que les commissions liées à la mise en place des crédits. Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti. Ces actifs financiers font également l'objet dès l'origine d'un calcul de dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit.

Tous les actifs financiers détenus par le Groupe SOFAC sont évalués au coût amorti.

Impact sur les fonds propres pour la première application de la norme IFRS 9 (FTA) (Mdh)

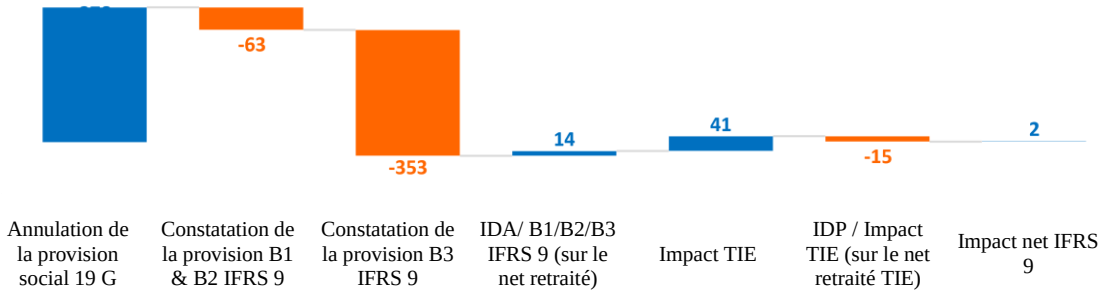

Source : SOFAC

Eléments	Impact	Impact (Mdh)
Impact provisions	L'impact IFRS 9 sur les provisions se présente comme suit : • Annulation du stock de provision social au 31/12/2018 pour un montant de 378,3 Mdh; • Constatation de la provision Bucket 3 IFRS au 31/12/2018 pour un montant de 353 Mdh; • Constatation de la provision Bucket 1 & Bucket 2 IFRS pour un montant de 63 Mdh; • Constatation de l'impôts différés actif de 14 Mdh sur le net retraité.	**483,8**
Constatation de l'impact TIE	L'impact TIE correspond à : • l'annulation des frais de dossier étalés linéairement en social pour un montant de 116,6 Mdh; • Constatation à l'actif du stock des commissions apporteurs d'affaires versées restant à étaler (méthode actuarielle) pour un montant de 25,2 Mdh; • Constatation au passif du stock des frais de dossier perçus restant à étaler (méthode actuarielle) pour un montant de 101,1 Mdh; • Constatation de l'impôts différés passif pour un montant de 15,2 Mdh sur le net retraité.	**313,1**

Source : SOFAC

e. Impact FTA de la norme IFRS 16

La nouvelle norme IFRS 16 sur les contrats de location, publiée le 13 janvier 2016, est entrée en vigueur dans les comptes des exercices ouverts à partir du 1er janvier 2019.

IFRS 16 remplace la norme IAS 17, ainsi que les interprétations correspondantes (IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », SIC 15 « Avantages dans les contrats de location simple » et SIC 27 « Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location »).

Les contrats de location (Location financement et Location simple) sont traités de la même manière. Il en résulte une comptabilisation au bilan de tous les contrats de location :

- d'un Droit d'utilisation sur l'actif loué, comptabilisé à l'actif dans les immobilisations ;
- d'une Dette locative, au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location.

Impact sur les fonds propres pour la première application de la norme IFRS 16 (FTA) (Mdh)

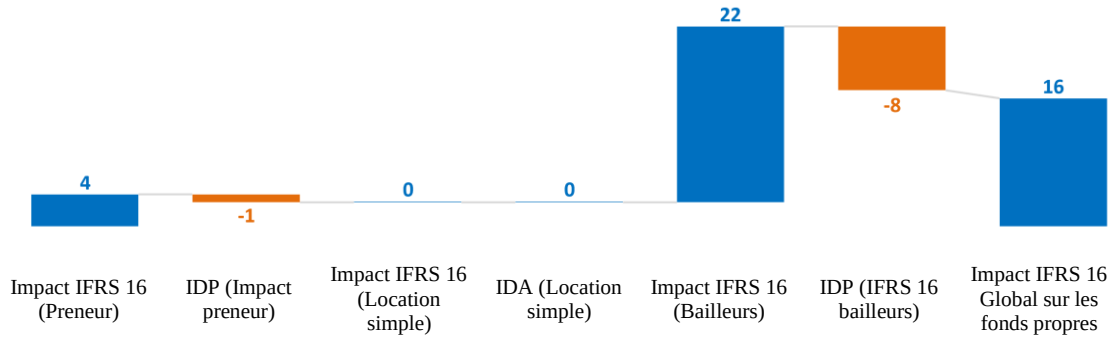

Source : SOFAC

Eléments	Impact	Impact (Mdh)
IFRS 16 (Preneur)	• Constatation des droits d'utilisation (immobilisation) pour 34,4 Mdh • Constatation de la dette au passif pour -30,8 Mdh • Constatation d'impôts différé passif -1,3 Mdh	**2,3**
IFRS 16 (Location simple)	• Constatation des droits d'utilisation (immobilisation) pour 3,8 Mdh • Constatation de la dette au passif pour -3,9 Mdh • Constatation impôts différé actif pour +0,5 Mdh	**-0,08**
IFRS 16 (Bailleurs)	• Annulation des Immobilisations corporelles données en crédit-bail pour -2 612 Mdh • Constatation de l'encours financier -2 601 Mdh • Constatation d'impôts différé passif - 8,2 Mdh • Annulation surloyer pour 33,6 Mdh	**14**

Source : SOFAC

f. Impact FTA de l'interprétation IFRIC 23

Cette interprétation clarifie les modalités de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt sur les bénéfices lorsqu'une incertitude existe sur le traitement fiscal à appliquer.

Pour la mise en œuvre de cette interprétation, le Groupe a opté pour la méthode rétrospective partielle, en comptabilisant l'effet cumulatif de la première application dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

Impact sur les fonds propres pour la première application de la norme IFRIC 23 (FTA) (Mdh)

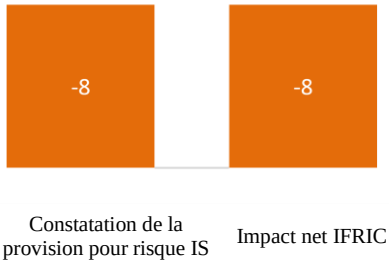

Source : SOFAC

Eléments	Impact	Impact (Mdh)
IFRIC 23	L'impact IFRIC 23 correspond à la provision constatée suite à l'évaluation des incertitudes fiscales au titre de l'IS sur les exercices non prescrits	**-8**

Source : SOFAC

g. Impôt sur la cohésion sociale :

Au titre de l'exercice 2019, l'impact de l'impôt sur la cohésion sociale s'est chiffré à 4,3 Mdh.

L’impact de l’impôt sur la cohésion sociale 2020 est comptabilisé dans les impôts sur les résultats pour un montant de l’ordre de 4,3 Mdh.

III. Rapports des commissaires aux comptes

Rapport des auditeurs indépendants sur les comptes consolidés : Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2020

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société SOFAC S.A et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé du bilan au 31 décembre 2020, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 625 340 dont une perte consolidée de KMAD 5 451. Ces états ont été établis par le Conseil d'Administration tenu en date du 1er février 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Appréciation du risque de crédit relatif aux encours à la clientèle

- Risque identifié

Le groupe comptabilise des dépréciations au titre des pertes attendues sur les encours sains (Bucket 1), les encours dégradés (Bucket 2) ainsi qu'au titre des risques avérés de perte sur les encours en défaut (Bucket 3).

Ces dépréciations sont évaluées sur la base des dispositions de la norme IFRS 9 — Instruments financiers. L'évaluation des pertes de crédit attendues sur les encours à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour :

- Déterminer les critères de classement des encours en Bucket 1, Bucket 2 et Bucket 3 ,
- Estimer les pertes attendues en fonction du Bucket,
- Établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans l'estimation des pertes attendues.

Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables appliqués par le Groupe » de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2020, le montant total des encours de prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à 7.244 MMAD ; le montant total des dépréciations s'élève à 752 MMAD.

Compte tenu de l'importance des zones de jugement entrant dans l'évaluation du risque de crédit, du recours à de nombreux paramètres et hypothèses dans les modèles de calcul des pertes attendues et des enjeux d'anticipation du risque de crédit liés à la crise de la Covid-19, nous avons considéré que l'estimation des pertes de crédit attendues sur la clientèle constituaient un point clé de l'audit.

- Réponse d'audit:

Nous avons examiné le dispositif mis en place pour classer les engagements par Bucket et pour évaluer le montant des dépréciations comptabilisées afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme à la normes IFRS et aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe et testé les contrôles clés manuels et informatisés que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs à la revue des portefeuilles, l'identification des encours dégradés ou des contreparties en défaut et à l'évaluation des pertes attendues.

Nous avons également pris connaissance des principales conclusions des comités spécialisés chargés du suivi des créances sensibles ou dégradées.

Concernant le calcul des dépréciations, nous avons notamment :

- examiné et vérifié les modalités d'identification de la dégradation significative du risque de crédit (« SICR »). Nous avons porté une attention particulière aux secteurs impactés par la crise Covid-19 ainsi qu'aux contreparties ayant bénéficié de moratoires,
- vérifié le calcul des dépréciations, sur la base d'un échantillon,
- rapproché les données issues des outils de calcul avec la comptabilité,
- apprécié le bien fondé des hypothèses utilisées par la Direction, en particulier pour l'estimation des flux futurs de recouvrement, au regard notamment des garanties sur les dossiers de crédit significatifs en Bucket 3,
- apprécié les analyses menées par la Direction et la méthodologie retenue pour déterminer les ajustements post-modèle à appliquer dans le cadre de l'anticipation du risque lié à la Covid-19.

Nous avons enfin examiné l'information donnée en annexe des comptes consolidés au titre du risque de crédit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les états financiers consolidés, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 24 février 2021

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton	**MAZARS Audit et Conseil**
Faïçal MEKOUAR	Taha FERDAOUS
Associé	Associé

Rapport des auditeurs indépendants sur les comptes consolidés : Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2019

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société SOFAC et ses filiales (Groupe SOFAC), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de produits et charges, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 649 724, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 120 070.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes marocaines telles qu'adoptées par le CNC du 15 juillet 1999. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble du Groupe SOFAC constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2019, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes marocaines telles qu'adoptées par le CNC le 15 juillet 1999.

Casablanca, le 12 février 2020

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton	**Coopers Audit Maroc SA**
Rachid Boumehraz	Abdellah Laghchaoui
Associé	Associé

Périmètre de consolidation de SOFAC

L'évolution du périmètre de consolidation de SOFAC sur la période se présente comme suit :

Société	Capital social (Kdh)	Activité	31/12/2018		31/12/2019		31/12/2020		Méthode de consolidation
			% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	
SOFAC	193 200	Société de financement	*100%*	*100%*	*100%*	*100%*	*100%*	*100%*	*Etablissement consolidant*
SOFASSUR	100	Société de courtage en assurances	*100%*	*100%*	*100%*	*100%*	*100%*	*100%*	*Intégration Globale*
SOFAC STRUCTURE D FINANCE	2 000	Société de gestion de Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT)	-	-	*100%*	*100%*	*100%*	*100%*	*Intégration Globale*

Source : SOFAC

IV. Analyse des comptes consolidés (2018-2019)

IV.1. Analyse de l'état des soldes de gestion consolidé (2018-2019)

KDH	2018	2019	*Var 18/19*
Intérêts et produits assimilés	411 843	463 631	*12,57%*
Intérêts et charges assimilées	124 138	136 899	*10,28%*
Marge d'intérêt	**287 705**	**326 732**	***13,56%***
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	*NA*
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	*NA*
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-	-	*NA*
Commissions perçues	125 738	130 787	*4,02%*
Commissions servies	13 486	13 110	*-2,79%*
Marge sur commissions	**112 252**	**117 677**	***4,83%***
Résultat des opérations sur titres de transaction	-	-	*NA*
Résultat des opérations sur titres de placement	22	83	*>100%*
Résultat des opérations de change	-	-	*NA*
Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-	*NA*
Résultat des opérations de marché	**22**	**83**	*>100%*
Divers autres produits bancaire	19 382	18 771	*-3,15%*
Divers autres charges bancaires	-	-	*NA*
Produit Net Bancaire	**419 361**	**463 262**	***10,47%***
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-	*NA*
Autres produits d'exploitation non bancaires	4	0	*-98,38%*
Autres charges d'exploitation non bancaire	-	-	*NA*
Charges générales d'exploitation	188 783	203 515	*7,80%*
Résultat Brut d'Exploitation	**230 578**	**259 747**	***12,65%***
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	40 365	59 857	*48,29%*
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	545	955	*75,23%*
Résultat courant	**189 668**	**198 934**	***4,89%***
Résultat non courant	**-7 668**	**-4 205**	***45,16%***
Impôts sur les résultats	70 099	74 659	*6,51%*
Résultat Net	111 901	120 070	***7,3%***

Source : SOFAC

La marge d'intérêt

En KDH	2018	2019	*Var 18/19*
Intérêts et produits assimilés (1)	411 843	463 631	*12,57%*
Intérêts et charges assimilées	124 138	136 899	*10,28%*
Marge d'intérêt (2)	**287 705**	**326 732**	*13,56%*
Taux de marge (2)/(1)	**69,86%**	**70,47%**	*0,61 pt*

Source : SOFAC

A fin 2019, la marge d'intérêt a progressé de 13,56% pour s'arrêter à 326,7 Mdh. Cette évolution est portée principalement par SOFAC, à hauteur de 99%, mais aussi par la variation positive de la marge réalisée par la filiale SOFASSUR profitant aussi, des effets de la dynamique commerciale.

L'évolution du taux de sortie moyen ainsi que du taux de refinancement moyen consolidé sur la période se présente comme suit :

En KDH	2018	2019	*Var 18/19*
Produits d'intérêt (1)	411 843	463 631	*12,57%*
Encours brut moyen clientèle (2)	NA*	6 723 114	*NA*
Taux de sortie fin de période (1)/(2)	**NA**	**6,90%**	*NA*
Charges d'intérêt (3)	124 138	136 899	*10,28%*
Dette moyenne (4)	NA	5 581 685	*NA*
Taux de refinancement fin de période (3)/(4)	**NA**	**2,45%**	*NA*
Marge d'intermédiation	**NA**	**4,45%**	*NA*

- *Produits d'intérêt = (Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédits et avec la clientèle).*
- *Encours brut moyen clientèle= (créances brutes sur la clientèle n + créances sur crédit-bail n + créances brutes sur la clientèle n-1 + créances sur crédit-bail n-1) / 2*
- *Charges d'intérêt = (intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit et sur titre de créances émis).*
- *Dettes moyenne = (Dettes envers les établissements de crédit n + dépôts de la clientèle n + titres de créances émis n + Dettes envers les établissements de crédit n-1 + dépôts de la clientèle n-1 + titres de créances émis n-1) / 2*

(*) Encours brut moyen indisponible pour l'année 2018 compte tenu de l'absence de comptes consolidés pour l'exercice 2017
Source : SOFAC

La marge sur commissions

En KDH	2018	2019	*Var 18/19*
Commissions perçues	125 738	130 787	*4,02%*
Commissions servies	13 486	13 110	*-2,79%*
Marge sur commissions	**112 252**	**117 677**	***4,83%***

Source : SOFAC

A fin 2019, la marge sur commission, tirée principalement par la performance de SOFASSUR, s'est établi à 117,7 Mdh contre 112,3 Mdh en 2018. Cette évolution est due à la hausse des commissions assurances de 18,4% (+3,2 Mdh) et des commissions production de 22,3% (+2,5 Mdh).

Le produit net bancaire

En KDH	2018	2019	*Var 18/19*
Marge d'intérêt	**287 705**	**326 732**	*13,56%*
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	**-**	**-**	*NA*
Marge sur commissions	**112 252**	**117 677**	*4,83%*
Résultat des opérations de marché	**22**	**83**	*>100%*
Divers autres produits bancaires	19 382	18 771	*-3,15%*
Divers autres charges bancaires	-	-	*NA*
Produit Net Bancaire	**419 361**	**463 262**	*10,47%*
Marge d'intérêt / PNB	**68,61%**	**70,53%**	*1,92 pts*
Marge d'intérêt / Encours brut moyen	**NA**	**4,86%**	*NA*

Source : SOFAC

En 2019, le produit net bancaire a évolué de 10,47% pour s'arrêter à 463,3 Mdh contre 419,4 Mdh en 2018 expliqué par :

- L'évolution de la marge d'intérêt de 13,56% en passant de 326,7 Mdh en 2018 à 287,7 Mdh en 2019.
- La hausse de la marge sur commission de 4,83% entre 2018 et 2019.

Le taux de marge d'intérêt sur PNB s'établi à 70,53% en 2019 contre 68,61% en 2018 soit une amélioration de 1,92 pts.

Les charges générales d'exploitation

En KDH	2018	2019	*Var 18/19*
Charges de personnel	88 653	91 107	*2,77%*
Impôts et taxes	1 626	1 567	*-3,66%*
Charges externes*	85 745	98 870	*15,31%*
Autres charges générales d'exploitation	2 057	2 034	*-1,11%*
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	10 702	9 938	*-7,14%*
Charges générales d'exploitation (1)	**188 783**	**203 515**	***7,80%***

(*) Les charges externes comprennent les « Autres charges externes ».

Source : SOFAC

En 2019, les charges générales d'exploitation enregistrent une hausse de 7,8% sur l'exercice pour s'établir à 203,5 Mdh . Cette évolution est principalement due à :

- la hausse des charges de personnel de 2,77% à 91,1 Mdh, en lien avec l'évolution de la rémunération de l'effectif de SOFAC malgré la légère baisse de celui-ci de 350 à 349.
- l'augmentation des charges externes de 15,31%, à 98,9 Mdh, due principalement à une hausse des commissions apporteurs de 4,7 Mdh, des frais de communication de 2,1 Mdh, et des charges d'entretien et maintenance de 1,5 Mdh.

L'évolution du coût et coefficient d'exploitation sur la période se présente comme suit :

En KDH	2018	2019	*Var 18/19*
Produit Net Bancaire (1)	419 361	463 262	*10,47%*
Charges générales d'exploitation (2)	188 783	203 515	*7,80%*
Encours brut moyen (4)	NA	6 723 114	*NA*
Résultat courant (3)	189 668	198 934	*4,88%*
Coefficient d'exploitation (2)/(1)	**45,02%**	**43,93%**	*-1,09 pts*
Marge d'exploitation (3)/(1)	**45,23%**	**42,94%**	*-2,29 pts*
Coût d'exploitation (2)/(4)	**NA**	**3,03%**	*NA*

Source : SOFAC

En 2019, le coefficient d'exploitation ressort à 43,93% soit une baisse de 1,09 points par rapport à 2018, En raison d'une plus importante hausse du PNB consolidé (+10,47%) par rapport aux charges générales d'exploitation consolidés (+7,80%).

Le coût d'exploitation s'est établi en 2019 à 3,03%.

Le résultat brut d'exploitation

En KDH	2018	2019	*Var 18/19*
Produit Net Bancaire	419 361	463 262	***10,47%***
Produit net non Bancaire	4	-	***NA***
Charges générales d'exploitation	188 783	203 515	***7,80%***
Résultat Brut d'Exploitation	**230 578**	**259 747**	*12,65%*

Source : SOFAC

En 2019, le résultat brut consolidé du groupe SOFAC a augmenté de 12,65% pour s'établir à 259,7 Mdh. Cette progression est portée par la hausse de 10,47% du PNB accompagnée d'une augmentation moindre des charges générales d'exploitation de 7,8%.

Dotations aux provisions nettes de reprises et pertes sur créances irrécouvrables

En KDH	2018	2019	Var 18/19
Dotations aux provisions- créances sur la clientèle	79 601	141 535	*77,80%*
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	**79 601**	**141 535**	*77,80%*
Reprises de provisions- créances sur la clientèle	58 618	93 416	*59,36%*
Reprises de provisions pour Immobilisations en crédit-bail et location	-	-	*NA*
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	**58 618**	**93 416**	*59,36%*
Dotations nettes pour créances et engagements par signature en souffrance	**20 983**	**48 119**	*>100%*
Autres dotations aux provisions	**18 231**	**3 007**	*-83,51%*
Autres reprises de provisions	**17 687**	**2 052**	*-88,40%*
Autres dotations nettes	**578**	**955**	*65,22%*
Pertes sur créances irrécouvrables	27 359	17 580	*-35,74%*
Récupérations sur créances amorties	7 978	5 841	*-26,79%*
Pertes nettes sur créances irrécouvrables	**19 381**	**11 739**	*-39,43%*

Source : SOFAC

En 2019, les dotations nettes pour créances et engagements par signature en souffrance enregistrent une augmentation s'établissant à 48,1 Mdh vs 21 Mdh au titre de l'exercice précédent, expliqué par la hausse des dotations aux provisions en lien avec la hausse du taux de contentieux.

Les pertes sur créances irrécouvrables se sont établies en 2019, à 11,7 Mdh contre 19,4 Mdh en 2018, en baisse de 39,43% sur la période. Son évolution reflète la diminution des pertes sur créances irrécouvrables, qui passent de 27,4 Mdh en 2018 à 17,6 Mdh en 2019 et ce, grâce à la mise en place du nouveau système d'information, dédié au recouvrement ayant permis un meilleur suivi du portefeuille.

Les autres dotations nettes (pour risque de change et autres risques et charges) pour leurs parts ont augmenté de 65,22% pour atteindre 955 Kdh vs 578 Kdh une année auparavant.

En KDH	2018	2019	Var 18/19
Coût du risque (1)	40 364	59 858	*48,30%*
Encours brut (2)	6 388 113	7 058 115	*10,49%*
Taux du coût du risque (1)/(2)	**0,63%**	**0,85%**	*-0,22 pt*

Source : SOFAC

Au titre de l'année 2019, le coût du risque se situe à 59,9 Mdh, en amélioration de 48,3% par rapport à 2018 sous l'effet combiné de :

- L'augmentation des dotations nettes pour créances et engagements par signature en souffrance de s'établissant à 48,1 Mdh contre 21 Mdh l'année précédente ;
- La baisse des pertes nettes sur créances irrécouvrables de 39,43% s'établissant à 11,7 Mdh.

Par conséquent, le taux du coût du risque a atteint 0,85% au cours de cette année, contre 0,63% en 2018.

Le résultat net

En KDH	2018	2019	Var 18/19
Résultat courant	**189 668**	**198 934**	*4,88%*
Produits non courants	2 851	1 274	*-55,32%*
Charges non courantes	10 519	5 478	*-47,92%*
Résultat non courant	**-7 668**	**-4 204**	*45,17%*
Résultat avant impôt	182 000	194 729	*6,99%*
Impôts sur les résultats	70 099	74 659	*6,51%*
Résultat Net du groupe	**111 901**	**120 070**	*7,30%*
Bénéfices distribués	**71 266**	**90 295**	*26,70%*
Autofinancement	**50 468**	**38 239**	*-24,23%*

Source : SOFAC

Le résultat net de l'exercice 2019 s'est établi à 120,1 Mdh contre 112 Mdh, en hausse de 7,3%, sous l'effet de :

- la hausse de 4,89% du résultat courant, qui passe de 189,7 en 2018 à 198,9 Mdh en 2019.

- L'amélioration du résultat non courant qui s'établit à -4,2 Mdh contre -7,7 Mdh une année auparavant, en lien avec les opérations d'assainissement des comptes des autres actifs de SOFAC

Les bénéfices distribués en 2019 s'élèvent à 90,3 Mdh (en croissance de 26,7% par rapport à 2019). De ce fait, l'autofinancement, au titre de l'exercice 2019, s'établit à 38,2 Mdh en baisse de 24,23%.

IV.2. Analyse du bilan consolidé (2018-2019)

a. Actif du bilan

En KDH	2018	2019	*Var 18/19*
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor, Services des chèques postaux	**4 215**	**1 134**	*-73,10%*
Créances sur les établissements de crédit	**23 692**	**23 083**	*-2,57%*
A vue	21 044	23 083	*9,69%*
A terme	2 648	-	*-100,00%*
Créances sur la clientèle	**3 393 863**	**3 815 136**	*12,41%*
Crédits de trésorerie et à la consommation	3 271 962	3 669 036	*12,14%*
Crédits à l'équipement	-	-	*NA*
Crédits immobiliers	-	-	*NA*
Autres crédits	121 901	146 101	*19,85%*
Opérations de crédit-bail et de location	**2 616 299**	**2 817 172**	*7,68%*
Titres de transaction et de placement	**199 961**	**399 960**	*100,02%*
Bons de Trésor et valeurs assimilées	-	-	*NA*
Autres titres de créance	199 961	399 960	*100,02%*
Titres de propriété	-	-	*NA*
Autres actifs	**258 049**	**304 926**	*18,17%*
Titres d'investissement	**-**	**-**	*NA*
Bons de Trésor et valeurs assimilées	-	-	*NA*
Autres titres de créance	-	-	*NA*
Titres de participation et emplois assimilés	**-**	**-**	*NA*
Créances subordonnées	**-**	**-**	*NA*
Immobilisations données en crédit-bail et en location	**-**	**-**	*NA*
Immobilisations incorporelles	**31 725**	**26 547**	*-16,32%*
Immobilisations corporelles	**55 719**	**70 256**	*26,09%*
Total Actif	**6 583 521**	**7 458 214**	*13,29%*

Source : SOFAC

Le total bilan consolidé du groupe SOFAC est en progression de 13,29% sous l'effet de la progression de 12,41% des créances clients et celle des opérations de crédit-bail et de location de 7,68%.

Créances sur la clientèle

En KDH	2018	2019	*Var 18/19*
Créances nettes sur la clientèle	**3 393 863**	**3 815 136**	*12,41%*
Crédits de trésorerie et à la consommation	3 271 962	3 669 036	*12,14%*
Crédits à l'équipement	-	-	*NA*
Crédits immobiliers	-	-	*NA*
Autres crédits	121 901	146 101	***19,85%***
% du total bilan	*51,55%*	*51,15%*	*-0,40 pt*

Source : SOFAC

En 2019, les créances sur la clientèle ont augmenté de 12,41% pour atteindre 3 815 Mdh vs. 3 394 Mdh en 2018. Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse de l'encours automobile de 12% par rapport à l'exercice 2018.

Evolution des créances en souffrances

En KDH	2018	2019	*Var 18/19*
Créances nettes sur la clientèle	3 393 863	3 815 136	*12,41%*
Provisions sur créances en souffrances[27]	400 059	457 675	*14,40%*
Créances brutes sur la clientèle	**3 793 922**	**4 272 811**	***12,62%***
Dont créances en souffrance brutes	495 880	603 776	*21,76%*
Taux de contentieux *	**10,48%**	**11,56%**	*+1,08 Pt*
Taux de couverture **	**80,68%**	**75,80%**	*-4,88 Pts*

** Créances en souffrance compromises /Créances brutes sur la clientèle*
*** Provisions sur créances en souffrance/créances en souffrance*
Source : SOFAC

Les créances en souffrances sur la clientèle consolidées sont constituées à 100% des créances en souffrances de SOFAC.

Au fin décembre 2019, les créances nettes sur la clientèle atteignent 3 815 Mdh contre 3 394 Mdh une année auparavant soit une évolution de 12,41%. Les créances brutes sur la clientèle brutes s'élèvent à 4 272,8 Mdh (vs. 3 794 Mdh en 2018) soit une augmentation de 12,62%. Cette évolution est en lien avec la diversification des produits de SOFAC.

Le taux de contentieux est en hausse de 1,08 point pour s'établir à 11,56% et le taux de couverture, en baisse, passe de 80,68% en 2018 à 75,8% en 2019.

Le détail des créances en souffrance brutes se présente comme suit:

En KDH	2018	2019	*Var 18/19*
Crédit-bail	**13 473**	**4 247**	***-68,48%***
Créances en souffrance	**495 880**	**603 776**	***21,76%***
Pré-douteux	83 539	97 457	*16,66%*
Douteux	14 692	12 402	*-15,59%*
Compromises	397 649	493 917	*24,21%*
Hors agios réservés	*381 285*	*480 917*	*26,13%*

Source : SOFAC

En 2019, les créances en souffrances ont augmenté de 21,76% pour s'établir à 603,8 Mdh contre 495,9 Mdh l'année précédente. A noter que, 81,8% des créances en souffrances sont jugées compromises pour un total de 493,9 Mdh.

[27] Les provisions sur créances en souffrances correspondent à la méthode de provision BAM telle que présentée dans la circulaire n°19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.

Autres postes d'actifs

En KDH	2018	2019	*Var 18/19*
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor, Services des chèques postaux	**4 215**	**1 134**	*-73,10%*
% du total bilan	*0,06%*	*0,02%*	*-0,05 pt*
Créances sur les établissements de crédit	**23 692**	**23 083**	*-2,57%*
% du total bilan	*0,36%*	*0,31%*	*-0,05 pt*
Titres de transaction et de placement	**199 961**	**399 960**	*100,02%*
% du total bilan	*3,04%*	*5,36%*	*2,33 pts*
Autres actifs	**258 049**	**304 926**	*18,17%*
% du total bilan	*3,92%*	*4,09%*	*0,17 pt*
Titres d'investissement	**-**	**-**	*NA*
% du total bilan	*-*	*-*	*NA*
Titres de participation et emplois assimilés	**-**	**-**	*NA*
% du total bilan	*-*	*-*	*NA*
Immobilisations incorporelles	**31 725**	**26 547**	*-16,32%*
% du total bilan	*0,48%*	*0,36%*	*-0,13 pt*
Immobilisations corporelles	**55 719**	**70 256**	*26,09%*
% du total bilan	*0,85%*	*0,94%*	*0,10 pt*
Total autres postes d'actifs	**573 361**	**825 906**	*44,05%*
% du total bilan	*8,71%*	*11,07%*	*2,36 pts*

Source : SOFAC

Les autres postes d'actifs ne présentent qu'une très faible part dans le bilan consolidé du groupe SOFAC.

En 2019, Le total des autres postes d'actifs se sont établis à 825,9 Mdh contre 366,8 Mdh en 2018 soit une évolution de 44,05%. Cette évolution trouve son origine dans l'augmentation du poste « Titres de participation et de transaction » qui s'est établi à 400 Mdh en 2019 contre 200 Mdh en 2018 expliqué par la conclusion d'une opération de prêt-emprunt de titre par SOFAC d'un montant de 200 Mdh.

b. Passif du Bilan

En KDH	2018	2019	*Var 18/19*
Banques centrales, Trésor, Services des chèques postaux	**-**	**-**	*NA*
Dettes envers les établissements de crédit	**1 542 314**	**1 371 489**	***-11,08%***
A vue	77 121	171 988	*>100%*
A terme	1 465 193	1 199 501	*-18,13%*
Dépôts de la clientèle	**1 775 701**	**1 773 462**	***-0,13%***
Comptes à vue créditeurs	-	-	*NA*
Comptes d'épargne	-	-	*NA*
Dépôts à terme	-	-	*NA*
Autres comptes créditeurs	1 775 701	1 773 462	*-0,13%*
Titres de créances émis	**2 010 224**	**2 690 179**	***33,82%***
Titres de créance négociables émis	2 010 224	2 690 179	*33,82%*
Emprunts obligataires émis	-	-	*NA*
Autres titres de créance émis	-	-	*NA*
Autres passifs	**494 759**	**807 256**	***63,16%***
Provisions pour risques et charges	**35 149**	**36 104**	***2,72%***
Provisions réglementées	**-**	**-**	***NA***
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	**-**	**-**	***NA***
Dettes subordonnées	**130 000**	**130 000**	-
Ecarts de réévaluation	**-**	**-**	***NA***
Réserves et primes liées au capital	**-**	**-**	***NA***
Capital	**193 200**	**193 200**	-
Actionnaires, capital non versé	**-**	**-**	***NA***
Réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de conversion et différence sur mise en équivalence	**290 272**	**336 454**	***15,91%***
Part du groupe	290 272	336 454	*15,91%*
Résultat net de l'exercice	**111 901**	**120 070**	***7,30%***
Part du groupe	111 901	120 070	*7,30%*
Total Passif	**6 583 521**	**7 458 214**	***13,29%***

Source : SOFAC

A fin 2019, l'accroissement du passif consolidé est corollaire à :

- l'augmentation des titres de créances émis de 33,82%, s'établissant ainsi à 2 690 Mdh en 2019 contre 2 010,2 Mdh en 2018.
- La hausse de 63,16% des autres passifs pour s'établir à 807,3 Mdh vs 494,8 Mdh en 2018 ;

Dettes envers les établissements de crédit

En KDH	2018	2019	*Var 18/19*
Dettes envers les établissements de crédit	**1 542 314**	**1 371 489**	*-11,08%*
A vue	77 121	171 988	*>100%*
A terme	1 465 193	1 199 501	*-18,13%*
% du total bilan	*23,43%*	*18,39%*	*-5,04 pts*

Source : SOFAC

A fin 2019, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés se sont établies à 1 371 Mdh soit une régression de 11,08 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse est en particulier imputable aux dettes à terme de SOFAC (88% du total des dettes envers les établissements de crédits), qui baissent de 18,13% sur la période, passant de 1 465 Mdh en 2018 à 1 200 Mdh en 2019.

Dépôts de la clientèle

En KDH	2018	2019	*Var 18/19*
Dépôts de la clientèle	**1 775 701**	**1 773 462**	*-0,13%*
Comptes à vue créditeurs	-	-	*NA*
Comptes d'épargne	-	-	*NA*
Dépôts à terme	-	-	*NA*
Autres comptes créditeurs	1 775 701	1 773 462	*-0,13%*
% du total bilan	*26,97%*	*23,78%*	*-3,19 pts*

Source : SOFAC

Les dépôts de la clientèle correspondent essentiellement aux dépôts de garantie reçus par SOFAC des clients dans le cadre du produit LOA avec dépôt de garantie.

En 2019, les dépôts de la clientèle ont connu une quasi-stagnation (-0,13%) à 1 773,5 Mdh contre 1 775,6 Mdh une année auparavant en corrélation avec l'évolution de l'activité LOA avec dépôt de garantie.

Titres de créances émis

En KDH	2018	2019	*Var 18/19*
Titres de créances émis	**2 010 224**	**2 690 179**	*33,82%*
Titres de créance négociables émis	2 010 224	2 690 179	*33,82%*
Emprunts obligataires émis	-	-	*NA*
Autres titres de créance émis	-	-	*NA*
% du total bilan	*30,53%*	*36,07%*	*5,54 pts*

Source : SOFAC

Le poste « Titres de créances émis » correspond principalement à l'encours des Bons de Sociétés de Financement (BSF) émis par SOFAC.

En 2019, les titres et créances émis ont connu une augmentation de 33,82% à 2 690,2 Mdh contre 2 010,2 Mdh en 2018. Cette hausse s'explique par l'effet combiné de :

- 6 nouvelles émissions de Bons de Société de Financement effectuées en 2019 pour 1 190 Mdh ;
- Remboursement annuel de 3 émissions pour 124,7 Mdh ;
- Remboursement total de 3 émissions arrivant à échéance pour 222,8 Mdh .

Capitaux propres

En KDH	2018	2019	*Var 18/19*
Réserves et primes liées au capital	-	-	*NA*
Capital	193 200	193 200	*0,00%*
Réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de conversion et différence sur mise en équivalence	290 272	336 454	*15,91%*
Résultat net de l'exercice	111 901	120 070	*7,30%*
Capitaux propres	**595 374**	**649 724**	***9,13%***
% du total bilan	*9,04%*	*8,71%*	*-0,33 pt*

Source : SOFAC

A fin 2019, les capitaux propres enregistrent une hausse de 8,93% à 601,8 Mdh, issue principalement de la hausse des réserves consolidées de 15,91%, qui atteignent 336,5 Mdh.

Dettes Subordonnées

En KDH	2018	2019	*Var 18/19*
Dettes Subordonnées	**130 000**	**130 000**	-
% du total bilan	*1,97%*	*1,74%*	*-0,23 pt*

Source : SOFAC

En 2019, les dettes subordonnées constituent 1,74% du total bilan consolidé et sont constituées essentiellement de l'émission obligataire effectuée par SOFAC en 2015, et dont l'encours s'élève à 130 MDh.

Autres passifs

En KDH	2018	2019	*Var 18/19*
Banques centrales, Trésor, Services des chèques postaux	**-**	-	-
% du total bilan	-	-	-
Autres passifs	**494 759**	**807 256**	*63,16%*
% du total bilan	*7,52%*	*10,82%*	*3,31 pts*
Provisions pour risques et charges	**35 149**	**36 104**	*2,72%*
% du total bilan	*0,53%*	*0,48%*	*-0,05 pt*

Source : SOFAC

Les autres postes de passifs ne présentent qu'une très faible part dans le bilan consolidé.

En 2019, les autres passifs représentent 10,82% du total bilan, avec une hausse de 63,16% pour s'établir à 807,3 Mdh contre 494,8 Mdh une année auparavant. Ces autres passifs sont constitués principalement, des dettes sur titres empruntés de 401 Mdh, des dettes fournisseurs de 22,5 Mdh, des dettes envers l'Etat pour 104,8 Mdh, et des ristournes concessionnaires et frais de gestion à lisser pour 101,9 Mdh.

IV.3. Indicateurs financiers consolidés (2018-2019)

Ressources de financement

En KDH	2018	2019	*Var 18/19*
Dettes envers les établissements de crédit	1 542 314	1 371 489	*-11,08%*
% des ressources de financement	*26,04%*	*21,15%*	*-4,89 pts*
Dépôt de garantie	1 775 701	1 773 462	*-0,13%*
% des ressources de financement	*29,98%*	*27,35%*	*-2,63 pts*
Titres de créances émis	2 010 224	2 690 179	*33,82%*
% des ressources de financement	*33,94%*	*41,48%*	*7,54 pts*
Capitaux propres	595 373	649 724	*9,13%*
% des ressources de financement	*10,05%*	*10,02%*	*-0,03 pts*
Ressources de financement	**5 923 613**	**6 484 854**	*9,47%*

Source : SOFAC

En 2019, les dettes envers les établissements de crédit ont connu une baisse de 11,08% à 1 371 Mdh contre 1 542 Mdh une année auparavant. Les dépôts de la clientèle ont atteint 1 773 Mdh en quasi-stagnation par rapport à 2018.

Les capitaux propres de 2019 ont connu une hausse de 9,13% à 649,7 Mdh contre 595,4 Mdh une année auparavant. Les ressources de financement de SOFAC ressortent ainsi à 6 484,9 Mdh contre 5 923,6 Mdh en 2018 soit une évolution de 13,33%.

Rentabilité financière

En KDH	2018	2019	*Var 18/19*
Résultat net (1)	111 901	120 070	*7,30%*
Fonds propres	595 374	649 724	*9,13%*
Fonds propres hors RN (2)	483 472	529 654	*9,55%*
Total bilan (3)	**6 583 521**	**7 458 214**	***13,29%***
ROE* (1)/(2)	*23,15%*	*22,67%*	*-0,48 pt*
ROA**(1)/(3)	*1,70%*	*1,61%*	*-0,09 pt*

Source : SOFAC

En 2019, le ROE s'élève à 22,67% en baisse de 48 point de base par rapport à 2018, en raison d'une hausse moins importante du résultat net consolidé par rapport aux capitaux propres hors résultat net consolidé au cours de l'exercice. Le ROA s'est établi à 1,61% contre 1,70% en 2018.

Engagements hors bilan

En KDH	2018	2019	*Var 18/19*
Engagements de financement en faveur de la clientèle	100 193	37 664	*-62,41%*
Engagement de financement et de garantie donnés	**100 193**	**37 664**	*-62,41%*
Engagements de financement reçus d'établissements de crédits	-	600 000	***NA***
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédits	520	2 975	*>100%*
Engagement de financement et de garantie reçus	**520**	**602 975**	***>100%***

Source : SOFAC

Les engagements hors bilan sont constitués principalement des engagements de financement et de garantie reçus et de garantie donnés matérialisé majoritairement par les engagements irrévocables de LOA.

En 2019, les engagements de financement et de garantie donnés ont connu une baisse de 61,41%, passant de 100,2 Mdh en 2018 à 37,7 Mdh en 2019. Les engagements de financement et de garantie reçus ont pour leurs parts connu une augmentation significative en raison des engagements de financement reçus d'établissement de crédit de 600 Mdh portant ainsi le total des engagements reçus à 603 Mdh à fin 2019.

IV.4. Analyse du tableau des flux de trésorerie consolidé (2018-2019)

En KDH		2018	2019	*Var 18/19*
+	Produits d'exploitation bancaire perçus	1 031 324	1 139 437	*10,48%*
+	Récupérations sur créances amorties	7 978	5 841	*-26,79%*
+	Produits d'exploitation non bancaire perçue	2 817	1 274	*-54,77%*
-	Charges d'exploitation bancaire versées	644 536	709 016	*10,00%*
-	Charges d'exploitation non bancaire versées	10 486	5 431	*-48,21%*
-	Charges générales d'exploitation versées	179 736	194 387	*8,15%*
-	Impôts sur les résultats versés	60 961	64 201	*5,32%*
I. Flux de trésorerie nette provenant du compte de produits et charges		**146 399**	**173 517**	***18,52%***
(+/-)	**Variation des:**			
(+/-)	Créances sur les établissements de crédit	-796	3 859	*584,80%*
(+/-)	Créances sur la clientèle	-350 037	-486 972	*-39,12%*
(+/-)	Titres de transaction et de placement	-199 961	-201 999	*-1,02%*
(+/-)	Autres actifs	64 558	-42 816	*<-100%*
(+/-)	Immobilisations données en crédit-bail et location	-506 323	-221 837	*56,19%*
(+/-)	Dettes envers les établissements de crédits et assimilés	-63 818	-170 305	*<-100%*
(+/-)	Dépôts de la clientèle	355 305	-2 239	*<-100%*
(+/-)	Titres de créances émis	345 117	679 955	*97,02%*
	Autres passifs	269 657	333 668	*23,74%*
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation		**-86 298**	**-108 686**	***-25,94%***
III. Flux de trésoreries nets provenant des activités d'exploitation		**60 101**	**64 831**	***7,87%***
+	Produits des cessions d'immobilisations financières	-	-	*NA*
+	Produits des cessions d'immobilisations corp. et incorporelles	-	-	*NA*
-	Acquisition d'immobilisations corp. et incorporelles	20 324	19 297	*-5,05%*
+	Intérêts perçus	-	-	*NA*
+	Dividendes perçus	17 595	20 840	*18,44%*
IV. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		**-2 729**	**1 543**	***156,54%***
+	Emission de dettes subordonnées	-	-	*NA*
+	Emission d'actions	-	-	*NA*
-	Intérêts versés	6 890	-	*-100,00%*
-	Dividendes versés	53 671	69 455	*29,41%*
V. Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		**-60 561**	**-69 455**	***-14,69%***
Variation nette de la trésorerie		**-3 189**	**-3 081**	***3,39%***
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		**7 403**	**4 214**	***-43,08%***
Trésorerie à la clôture de l'exercice		**4 214**	**1 133**	***-73,11%***

Source : SOFAC

En 2019, Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation se situent à 64,8 Mdh en 2019 contre 60,1 Mdh en 2018 principalement en raison de la hausse des titres de créances émis à 680 Mdh.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement s'établissent à 1,5 Mdh contre -2,7 Mdh en 2018. Le budget alloué à l'investissement en immobilisations corporelles et incorporelles se situe à 19,3 Mdh en 2019, contre 20,3 Mdh en 2018. Les dividendes perçus pour leur part se sont établis à 20,8 contre 17,6Mdh en 2018 soit une évolution de 18,44%.

Les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement sont déficitaires pour la troisième année consécutive et se situent à -69,5 Mdh contre -60,6 Mdh en 2018 suite principalement à l'augmentation des dividendes versés et à l'absence d'émissions d'actions en 2019.

Par conséquent, la variation de la trésorerie nette, pour l'année 2019, est de l'ordre de -3,1 Mdh. Ainsi la trésorerie à la clôture de l'exercice s'établit à 1,1 Mdh contre 4,2 Mdh en 2018.

V. Analyse des comptes consolidés IFRS (2019-2020)

V.1. Analyse du compte de résultat IFRS (2019-2020)

KDH	2019	2020	*Var 19/20*
Intérêts et produits assimilés	467 615	516 396	*10,43%*
Intérêts et charges assimilées	140 797	145 267	*-3,17%*
Marge d'intérêt	**326 818**	**371 128**	***13,56%***
Commissions (produits)	79 643	81 952	*2,90%*
Commissions (charges)	6 117	5 693	*6,93%*
Marge sur commissions	**73 526**	**76 259**	***3,72%***
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	35	-	*-100%*
Gains ou pertes nets des instruments mesurés à la juste valeur par capitaux propres	-	-	*NA*
Produits des autres activités	35 785	40 578	*13,39%*
Charges des autres activités	3 194	4 152	*-30,01%*
Produit net bancaire	**432 970**	**483 813**	***11,74%***
Charges générales d'exploitation	158 807	154 278	*2,85%*
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	12 715	16 420	*-29,14%*
Résultat brut d'exploitation	**261 448**	**313 115**	***19,76%***
Coût du risque	34 145	324 194	*<-100%*
Résultat d'exploitation	**227 303**	**-11 079**	***<-100%***
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	*NA*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1 274	9 808	*>100%*
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	*NA*
Résultat avant impôt	**228 577**	**-1 271**	***<-100%***
Impôt sur les résultats	81 703	4 180	*94,88%*
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	*NA*
Résultat net	**146 874**	**-5 451**	***<-100%***
Intérêts minoritaires	-	-	*NA*
Résultat net - part du groupe	**146 874**	**-5 451**	***<-100%***
Résultat de base par action (en dirhams)	76	-3	*<-100%*
Résultat dilué par action (en dirhams)	-	-	*NA*

Source : SOFAC

La marge d'intérêt

En KDH	2019	2020	*Var 19/20*
Sur opérations avec les établissements de crédits	-	36	*NA*
Sur opérations avec la clientèle	467 615	516 359	*10,42%*
Produits d'intérêt (1)	**467 615**	**516 396**	***10,43%***
Sur opérations avec les établissements de crédits	52 689	44 881	*-14,82%*
Sur dettes représentées par titres	81 162	93 400	*15,08%*
Sur dettes subordonnées	6 942	6 985	*0,63%*
Autres intérêts et charges assimilés	4	-	*-100,00%*
Charges d'intérêt	**140 797**	**145 267**	***3,17%***
Marge d'intérêt (2)	**326 818**	**371 128**	***13,56%***
Taux de marge (2)/(1)	**69,89%**	**71,87%**	***1,98 Pts***

Source : SOFAC

Au titre de l'exercice 2020, la marge d'intérêt consolidée a affiché une hausse de 13,56% par rapport à 2019, pour s'établir à 371,1 Mdh en 2020 contre 326,8 Mdh en 2019. Cette évolution est liée principalement à :

- l'augmentation de 10,43% des produits d'intérêts sur opérations avec la clientèle de SOFAC S.A. en raison de la hausse de l'encours de crédit ;
- la hausse de 15,08% des charges d'intérêts sur dettes représentées par titres de SOFAC S.A. due aux différentes émissions de BSF réalisées par SOFAC sur la période ;
- Diminution des charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédits de 14,82% à 44,9 Mdh malgré une augmentation de l'encours de crédits de SOFAC S.A. expliquée notamment par un effet taux matérialisé par la baisse des taux d'intérêts sur les nouveaux emprunts contractés.

L'évolution du taux de sortie moyen ainsi que du taux de refinancement moyen consolidé sur la période se présente comme suit :

En KDH	2019	2020	*Var 19/20*
Produits d'intérêt (1)	467 615	516 396	*10,43%*
Encours brut moyen clientèle (2)	NA	7 529 792	*NA*
Taux de sortie fin de période (1)/(2)	**NA**	**6,86%**	*NA*
Charges d'intérêt (3)	140 797	145 267	*3,17%*
Dette moyenne (4)	NA	4 844 312	*NA*
Taux de refinancement fin de période (3)/(4)	**NA**	**3,00%**	*NA*
Marge d'intermédiation	**NA**	**3,86%**	*NA*

- *Produits d'intérêt = (Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédits et avec la clientèle).*
- *Encours brut moyen clientèle= (créances brutes sur la clientèle n + créances sur crédit-bail n + créances brutes sur la clientèle n-1 + créances sur crédit-bail n-1) / 2*
- *Charges d'intérêt = (intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit et sur titre de créances émis).*
- *Dettes moyenne = (Dettes envers les établissements de crédit n + dépôts de la clientèle n + titres de créances émis n + Dettes envers les établissements de crédit n-1 + dépôts de la clientèle n-1 + titres de créances émis n-1) / 2*

(*) Encours brut moyen indisponible pour l'année 2019 compte tenu de l'absence de comptes consolidés en IFRS pour l'exercice 2018
Source : SOFAC

Produits nets des commissions

En KDH	2019	2020	*Var 19/20*
Commissions nettes sur opérations	**79 643**	**81 952**	***2,90%***
Sur opérations avec la clientèle	79 643	81 952	*2,90%*
Prestations de services bancaires et financiers	**6 117**	**5 693**	***-6,93%***
Sur opération de paiement	6 117	5 693	*-6,93%*
Produits nets des commissions	**73 526**	**76 259**	***3,72%***

Source : SOFAC

A fin 2020, la marge sur commission consolidé, tirée principalement par l'évolution de la commission GPC, ainsi que l'amélioration des commissions de courtage d'assurance de SOFASSUR, s'est établi à 76,3 Mdh contre 73,5 Mdh en 2019.

Les prestations de services bancaires et financiers ont connu pour leurs parts une baisse de 6,93% par rapport à l'année 2019 en passant de 6,1 Mdh en 2019 à 5,7 Mdh en 2020 en raison essentiellement de la baisse des commissions partenaires de SOFAC S.A. servies dans le cadre de la convention de partage de valeur avec Poste Maroc, suite à la baisse des encours apportés via le réseau postal.

Résultat des autres activités

En KDH	2019	2020	*Var 19/20*
Produits de la promotion immobilière	-	-	-
Produits sur opérations de location simple	-	-	-
Variations de juste valeur des immeubles de placement	-	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrat d'assurance	-	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurances	-	-	-
Variation des provisions techniques des contrats d'assurances	-	-	-
Autres produits (charges) nets	32 591	36 425	*11,76%*
Produits et charges nets des autres activités	**32 591**	**36 425**	*11,76%*

Source : SOFAC

Les « Produits et charges nets des autres activités » correspondent principalement aux commissions de courtage d'assurance de la filiale SOFASSUR et des commissions de gestion de la filiale SSF.

Les produits et charges nets des autres activités ont atteint 36,4 Mdh en 2020 contre 32,6 Mdh en 2019 soit une évolution de 11,76% sur la période 2019-2020.

Le produit net bancaire

En KDH	2019	2020	*Var 19/20*
Marge d'intérêt	**326 818**	**371 128**	*13,56%*
Marge sur commissions	**73 526**	**76 259**	*3,72%*
Résultat des opérations de marché	**35**	**-**	*NA*
Résultat des autres activités	32 591	36 425	*11,76%*
Produit Net Bancaire	**432 970**	**483 813**	*11,74%*
Marge d'intérêt / PNB	**75,48%**	**76,71%**	*1,23 Pts*
Marge d'intérêt / Encours brut moyen	**NA**	**4,93%**	*NA*

Source : SOFAC

A fin 2020, le produit net bancaire consolidé s'établit à 483,8 Mdh, contre 433 Mdh l'exercice précédent, cette amélioration de 11,76% est le résultat de :

- La progression de la marge sur intérêt de 13,56%, avec des produits d'intérêts qui passent de 467,6 Mdh à fin 2019 à 516,4 Mdh à fin 2020 ;
- La croissance de 3,72% de la marge sur commission s'établissant à 76,3 Mdh contre 73,5 Mdh en 2019.

La contribution sur la période des filiales de SOFAC S.A. au produit net bancaire consolidé se présente comme suit :

En KDH	2019	2020	*Var 19/20*
SOFAC	395 170	443 062	*12,12%*
SOFASSUR	35 808	38 140	*6,51%*
SSF	1 500	2 099	*39,93%*

Source : SOFAC

Les charges générales d'exploitation

En KDH	2019	2020	*Var 19/20*
Charges de personnel	94 499	93 895	*-0,64%*
Impôts et taxes	1 567	1 652	*5,43%*
Services extérieurs et autres charges*	62 742	58 731	*-6,39%*
Charges générales d'exploitation	**158 807**	**154 278**	***-2,85%***

(*) Le poste services extérieurs et autres charges correspond aux charges externes et autres charges d'exploitation.

Source : SOFAC

Les charges générales d'exploitation consolidées ont enregistré une baisse de 2,85% pour s'établir à 154,3 Mdh contre 158,8 Mdh en 2019. Cette baisse est due essentiellement au repli de 6,39% des charges relatives aux services extérieurs et autres charges due à l'application du Taux d'Intérêt Effectif (TIE) en IFRS 9.

Le détail des charges de personnel sur la période se présente comme suit :

En KDH	2019	2020	*Var 19/20*
Salaires et appointements	53 510	54 782	*2,38%*
Primes et indemnités	14 923	15 439	*3,46%*
Charges de retraite	18 759	15 104	*-19,49%*
Charges d'assurances sociales	4 703	5 170	*9,94%*
Autres charges de personnel	2 604	3 400	*30,58%*
Charges de personnel	**94 499**	**93 895**	*-0,64%*

Source : SOFAC

A fin 2020, les charges de personnel consolidées se sont établies à 93,9 Mdh contre 94,5 Mdh en 2019, en quasi-stagnation (-0,64%) sur la période sous l'effet combinée de la hausse des « salaires et appointements » et des « primes et indemnités » de respectivement 2,38% et 3,46% contre une baisse des charges de retraite sur la période de 19,49%.

L'évolution du coût et coefficient d'exploitation sur la période se présente comme suit :

En KDH	2019	2020	*Var 19/20*
Produit Net Bancaire (1)	432 970	483 813	*11,74%*
Charges générales d'exploitation (2)	158 807	154 278	*-2,85%*
Encours brut moyen (3)	NA	7 529 792	*NA*
Coefficient d'exploitation (2)/(1)	**36,68%**	**31,89%**	***-4,79 Pts***
Coût d'exploitation (2)/(3)	**NA**	**2,05%**	*NA*

Source : SOFAC

En 2020, le coefficient d'exploitation ressort à 31,89% soit une baisse de 4,79 points par rapport à 2019, En raison de la hausse du PNB consolidé (+11,74%) couplée à une baisse des charges générales d'exploitation consolidées (-2,85%).

Le coût d'exploitation s'est établi en 2020 à 2,05%.

La répartition des charges générales d'exploitation consolidées par filiale se présente comme suit :

En KDH	2019	2020	*Var 19/20*
SOFAC	158 807	154 278	*-2,85%*
SOFASSUR	2 033	1 784	*-12,3%*
SSF	737	2 559	*>100%*

Source : SOFAC

Le résultat brut d'exploitation

En KDH	2019	2020	*Var 19/20*
Produit Net Bancaire	432 970	483 813	*11,74%*
Charges générales d'exploitation	158 807	154 278	*-2,85%*
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	12 715	16 420	*29,14%*
Résultat brut d'exploitation	**261 448**	**313 115**	*19,76%*

Source : SOFAC

En 2020, le résultat brut d'exploitation consolidé du groupe SOFAC a augmenté de 19,76% pour s'établir à 313,1 Mdh. L'augmentation constatée sur la période s'explique essentiellement par :

- la hausse de 11,74% du produit net bancaire consolidé ;
- L'appréciation des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles de 29,14% compte tenue de l'augmentation continue des investissements permettant le renforcement de l'infrastructure informatique permettant l'accompagnement de la digitalisation du Groupe.

Coût du risque

En KDH	2019	2020	*Var 19/20*
Dotations aux provisions	**120 248**	**314 980**	*>100%*
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	112 296	314 980	*>100%*
Provisions pour dépréciation des titres	-	-	*NA*
Provisions pour risques	7 952	-	*NA*
Reprise de provisions	**97 841**	**4 344**	*-95,56%*
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	95 789	-	*NA*
Provisions pour dépréciation des titres	-	-	*NA*
Provisions pour risques	2 052	4 344	*>100%*
Variation des provisions	**22 407**	**310 635**	*>100%*
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	17 580	16 114	*-8,34%*
Récupérations sur prêts et créances amorties	-5 841	-2 555	*56,26%*
Autres pertes	-	-	*NA*
Coût du risque (1)	**34 145**	**324 194**	*>100%*
Encours brut (2)	7 063 925	7 995 659	*13,19%*
Taux du coût du risque* (1)/(2)	**0,48%**	**4,05%**	*3,57 Pts*

(*) le coût du risque provient à 100% de SOFAC.

Source : SOFAC

Selon la norme IFRS 9, les modalités de calcul des pertes attendues sur les actifs financiers dépendent de la classe ou du niveau de risques à laquelle appartiennent ces actifs. La norme prévoit trois (3) stages distincts selon le niveau de dégradation de risque d'un actif depuis l'origination :

- Stage 1 : loge les actifs financiers sains n'ayant pas connu d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. La dépréciation sur les actifs de cette catégorie correspond à la perte attendue sur un horizon de 12 mois.

- Stage 2 : reprend les actifs considérés comme risqués ou dont la qualité de crédit s'est significativement détériorée sans qu'aucune perte de crédit n'ait cependant été observée, pour ces actifs, la dépréciation représentera alors la perte de crédit attendue sur la durée de vie total du contrat (jusqu'à sa date d'échéance).

- Stage 3 : comprend les actifs dont la qualité s'est significativement détériorée et une perte est observée au point que la recouvrabilité du principal est mise en cause. Comme pour les actifs en stage 2, la

dépréciation sera estimée « à maturité ».

Les options de staging retenu par SOFAC sont les suivantes :

- Bucket 1: Aucun impayé ;
- Bucket 2 : 1 et 2 impayés ou Dossier ayant atteint le défaut historiquement et régularisé par la suite ;
- Bucket 3 (défaut) : Les dossiers présentant 3 impayés et plus.

Au titre de l'année 2020, le coût du risque consolidé s'élève à 315 Mdh contre 34 Mdh en 2019 après intégration du provisionnement prospectif du risque relatif aux impacts potentiels de la crise sanitaire. L'évolution du coût du risque s'explique principalement par :

- l'augmentation des provisions pour dépréciation des prêts et créances à 315 Mdh en 2020 contre 112,3 Mdh en lien avec l'introduction de la norme IFRS 9 et qui implique le provisionnement des encours sains dès l'octroi de crédit ;
- La baisse des reprises de provisions au titre de l'exercice 2020 en raison principalement de l'affectation du reliquat du stock de provisions pour risques et charges constitué par SOFAC S.A. au titre de l'exercice 2019 aux provisions constituées en anticipation aux éventuels impacts liés à la crise sanitaire.

Par conséquent, le taux du coût du risque a atteint 4,85% au cours de cette année, contre 0,48% en 2019.

La ventilation du coût du risque par Bucket se présente ainsi :

En KDH	31/12/2019	31/12/2020	Var
Bucket 1	**-314**	**23 136**	***>100%***
Dont Prêts et créances sur les EC et OA			*NA*
Dont Prêts et créances à la clientèle	-314	23 136	*>100%*
Dont Engagement hors bilan			*NA*
Dont Instruments de dettes			*NA*
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable			*NA*
Bucket 2	**-9 609**	**143 156**	***>100%***
Dont Prêts et créances sur les EC et OA			*NA*
Dont Prêts et créances à la clientèle	-9 609	143 156	*>100%*
Dont Engagement hors bilan			*NA*
Dont Instruments de dettes			*NA*
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable			*NA*
Bucket 3	**44 271**	**134 952**	***>100%***
Dont Prêts et créances sur les EC et OA			*NA*
Dont Prêts et créances à la clientèle	44 271	134 952	*>100%*
Dont Engagement hors bilan			*NA*
Dont Instruments de dettes			*NA*
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable			*NA*
Récupérations sur créances amorties	5 841	2 555	*56%*
Pertes sur créances irrécouvrables	17 580	16 803	*4%*
Autres	-11 940	8 703	*NA*
Coût du risque	**34 145**	**324 194**	***<-100%***

Source : SOFAC

Le résultat net

En KDH	2019	2020	*Var 19/20*
Résultat d'exploitation	**227 303**	**-11 079**	*<-100%*
Résultat avant impôt	**228 577**	**-1 271**	*<-100%*
Impôt sur les résultats	81 703	4 180	*-94,88%*
Résultat net	**146 874**	**-5 451**	*<-100%*
Intérêts minoritaires	-	-	*NA*
Résultat net - part du groupe	**146 874**	**-5 451**	*<-100%*

Source : SOFAC

Le résultat net consolidé du Groupe SOFAC au titre de l'exercice 2020 s'est établi à -5,5 Mdh contre 146,9 Mdh, sous l'effet de :

- l'affectation de SOFAC d'une dotation aux provisions de 96 Mdh en anticipation aux éventuels impacts liés à la crise sanitaire.

- Le résultat négatif réalisé par SSF filiale de SOFAC (-459 Kdh).

La répartition du résultat net consolidé par filiale* se présente comme suit :

En KDH	2019	2020	*Var 19/20*
SOFAC	143 678	-6 171	*<-100%*
SOFASSUR	23 384	25 182	*7,69%*
SSF	652	-459	*<-100%*
INTERCOS	-20 840	-24 003	*-15,18%*

Source : SOFAC

V.2. Analyse du bilan consolidé IFRS

a. Actif du bilan

En KDH	01/01/2019*	31/12/2019	31/12/2020	*Var 01-19/12-19*	*Var 19/20*
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	**4 215**	**1 134**	**1 630**	*-73,10%*	*43,78%*
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	**199 961**	**399 960**	**499 955**	*100,02%*	*25%*
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	*NA*	*NA*
Autres Actifs financiers à la juste valeur par résultat	199 961	399 960	499 955	*100,02%*	*25%*
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	*NA*	*NA*
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	*NA*	*NA*
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	*NA*	*NA*
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-	-	-	*NA*	*NA*
Titres au coût amorti	-	-	-	*NA*	*NA*
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	**25 251**	**22 897**	**82 969**	*-9,32%*	*>100%*
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	**5 960 461**	**6 613 481**	**7 243 972**	*10,96%*	*9,53%*
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	*NA*	*NA*
Placements des activités d'assurance	-	-	-	*NA*	*NA*
Actifs d'impôt exigible	**7 811**	**9 138**	**10 458**	*16,99%*	*14,44%*
Actifs d'impôt différé	**70 052**	**69 526**	**134 988**	*-0,75%*	*94,15%*
Comptes de régularisation et autres actifs	**221 071**	**263 615**	**360 468**	*19,24%*	*36,74%*
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	*NA*	*NA*
Participations dans des entreprise mises en équivalence	-	-	-	*NA*	*NA*
Immeubles de placement	-	-	-	*NA*	*NA*
Immobilisations corporelles	**209 720**	**219 531**	**206 782**	*4,68%*	*-5,81%*
Immobilisations incorporelles	**30 980**	**25 802**	**23 087**	*-16,71%*	*-10,52%*
Ecarts d'acquisition	-	-	-	*NA*	*NA*
Total Actif	**6 729 521**	**7 625 085**	**8 564 311**	*13,31%*	*12,32%*

(*) la colonne du 01/01/2019 correspond au 31/12/2018.

Source : SOFAC

L'actif consolidé du groupe SOFAC évolue en moyenne de 12,81% sur la période 2018-2020 en passant de 6 729,5 Mdh en 2018 à 8 564,3 Mdh en 2020 et ce, en raison de l'augmentation des « actifs financiers à la juste valeur par résultat », « des Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti » et des « Actifs d'impôt différé » de respectivement, 58,12%, 10,24% et 38,82% sur la période.

Actifs financiers à la juste valeur

En KDH	01/01/2019	31/12/2019	31/12/2020	*Var 01-19/12-19*	*Var 19/20*
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	*NA*	*NA*
Bons du Trésor	-	-	-	*NA*	*NA*
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	*NA*	*NA*
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	*NA*	*NA*
Titres de participation non consolidés	-	-	-	*NA*	*NA*
Instruments dérivés	-	-	-	*NA*	*NA*
Autres actifs financiers détenus à la juste valeur par résultat	**199 961**	**399 960**	**499 955**	*>100%*	*25%*
% du total bilan	*2,97%*	*5,25%*	*5,84%*	*2,27 Pts*	*0,59 Pt*

Source : SOFAC

Les actifs financiers détenus à la juste valeur consolidée correspondent essentiellement aux opérations de prêt-emprunt de titres réalisés par SOFAC S.A. sur la période.

Au titre de l'exercice 2020, les actifs financiers détenus à la juste valeur par résultat ont enregistré une hausse de 25% s'établissant ainsi à 500 Mdh contre 400 Mdh à fin 2019.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés

En KDH	01/01/2019	31/12/2019	31/12/2020	*Var 01-19/12-19*	*Var 19/20*
A vue	**25 251**	**22 897**	**82 969**	*-9,32%*	*>100%*
Comptes ordinaires	25 251	22 897	82 969	*-9,32%*	*>100%*
Prêts et comptes au jour le jour	-	-	-	*NA*	*NA*
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-	-	*NA*	*NA*
A terme	-	-	-	*NA*	*NA*
Prêts et comptes à terme	-	-	-	*NA*	*NA*
Prêts subordonnés et participants	-	-	-	*NA*	*NA*
Valeurs reçues en pension à terme	-	-	-	*NA*	*NA*
Créances rattachées	-	-	-	*NA*	*NA*
Total Brut	**25 251**	**22 897**	**82 969**	*-9,32%*	*>100%*
Dépréciation	-	-	-	*NA*	*NA*
Total Net	**25 251**	**22 897**	**82 969**	*-9,32%*	*>100%*
% du total bilan	*0,38%*	*0,30%*	*0,97%*	*-0,07 Pt*	*0,67 Pt*

Source : SOFAC

Les prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés consolidés, composés essentiellement des créances détenues par SOFAC S.A, à 83 Mdh en 2020 contre 22,9 Mdh en 2019 qui s'explique principalement par la hausse de l'encours du compte ordinaire et qui correspond à l'augmentation des avoirs en dirham détenus au 31 décembre 2020 dans les comptes courants de SOFAC S.A. ouverts auprès des banques de la place.

Prêts et créances sur la clientèle

En KDH	01/01/2019	31/12/2019	31/12/2020	*Var 01-19/12-19*	*Var 19/20*
Crédits de trésorerie	-	-	-	*NA*	*NA*
Comptes à vue débiteurs	-	-	-	*NA*	*NA*
Créances commerciales	-	-	-	*NA*	*NA*
Crédits à l'exportation	-	-	-	*NA*	*NA*
Crédits à la consommation	6 348 933	7 058 146	7 989 808	*11,17%*	*13,20%*
Crédits à l'équipement				*NA*	*NA*
Crédits immobiliers				*NA*	*NA*
Intérêts courus à recevoir	-	-	-	*NA*	*NA*
Valeurs reçues en pension	-	-	-	*NA*	*NA*
Créances acquises par affacturage	-	-	-	*NA*	*NA*
Autres créances	27 625	5 779	5 851	*-79,08%*	*1,24%*
Encours brut	**6 376 558**	**7 063 925**	**7 995 659**	*10,78%*	*13,19%*
Dépréciations	416 097	450 444	751 687	*8,25%*	*66,88%*
Encours net	**5 960 461**	**6 613 481**	**7 243 972**	*10,96%*	*9,53%*
% du total bilan	*88,57%*	*86,73%*	*84,58%*	*-1,84 Pts*	*-2,15 Pts*

Source : SOFAC

Les créances en souffrances sur la clientèle consolidées sont constituées à 100% des créances en souffrances de SOFAC.

A fin 2020, les prêts et créances sur la clientèle consolidés atteignent 7 244 Mdh contre 6 613,5 Mdh une année auparavant soit une évolution de 9,53%. Cette évolution essentiellement par l'effet volume induit par la nouvelle production réalisée par SOFAC S.A. (+2 512 Mdh à fin 2020).

La ventilation de l'encours brut et des dépréciations par bucket sur la période se présente comme suit :

En KDH	01/01/2019	31/12/2019	31/12/2020	*Var 01-19/12-19*	*Var 19/20*
Encours brut (1)	**6 376 558**	**7 063 925**	**7 995 659**	*10,78%*	*13,19%*
Encours sains (*Bucket 1*)	4 904 046	5 314 022	4 687 879	*8,36%*	*-11,78%*
Encours dégradés (*Bucket 2*)	959 842	1 246 807	2 451 914	*29,90%*	*96,66%*
Encours en défaut (*Bucket 3*)	512 670	503 096	855 865	*-1,87%*	*70,12%*
Dépréciations	**416 097**	**450 444**	**751 687**	***8,25%***	***66,88%***
Encours sains (*Bucket 1*)	18 067	17 753	40 888	*-1,74%*	*130,32%*
Encours dégradés (*Bucket 2*)	45 005	35 396	178 551	*-21,35%*	*>100%*
Encours en défaut (*Bucket 3*) **(2)**	353 025	397 296	532 248	*12,54%*	*33,97%*
Encours net	**5 960 461**	**6 613 481**	**7 243 972**	***10,96%***	***9,53%***
Taux de contentieux (2)/(1)	***5,54%***	***5,62%***	***6,66%***	***+0,08 Pt***	***1,04 Pt***

Source : SOFAC

Au titre de l'exercice 2020, l'encours brut consolidé s'est apprécié de 13,19% à 7 995,7 Mdh contre 7 063,9 Mdh à fin 2019. L'encours sains constitue 58,6% du total de l'encours brut.

Les dépréciations pour leurs parts ont augmenté de 66,88% pour s'établir à 751,7 Mdh contre 450,4 Mdh l'année précédente et ce, en raison de l'introduction de la norme IFRS 9 impliquant le provisionnement des encours sains dès l'octroi de crédit. Par bucket, 70,8% de l'encours des dépréciations sont jugés en défaut (*Bucket 3*).

Le taux de contentieux est en hausse de 1,04 point pour s'établir à 6,66%.

La ventilation du taux de couverture par Bucket se présente ainsi :

En KDH	01/01/2019			31/12/2019			31/12/2020		
	B1	**B2**	**B3**	**B1**	**B2**	**B3**	**B1**	**B2**	**B3**
Créances Clientèles brutes (1)	4 904 046	959 842	512 670	5 314 022	1 246 807	503 096	4 687 879	2 451 914	855 865
Dépréciation (2)	18 067	45 005	353 025	17 753	35 396	397 296	40 888	178 551	532 248
Taux de couverture (2)/(1)	**0,37%**	**4,69%**	**68,86%**	**0,33%**	**2,84%**	**78,97%**	**0,87%**	**7,28%**	**62,19%**

Source : SOFAC

Comptes de régularisation et autres actifs

En KDH	01/01/2019	31/12/2019	31/12/2020	*Var 01-19/12-19*	*Var 19/20*
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	-	-	-	*NA*	*NA*
Créances fiscales	176 728	99 920	168 340	*-43,46%*	*68,47%*
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	-	1 362	8 805	*NA*	*>100%*
Débiteurs Divers	44 343	162 334	183 323	*>100%*	*12,93%*
Comptes de liaison	-	-	-	*NA*	*NA*
Comptes de régularisation et autres actifs	**221 071**	**263 615**	**360 468**	*19,24%*	*36,74%*
% du total bilan	***3,29%***	***3,46%***	***4,21%***	***0,17 Pt***	***0,75 Pt***

Source : SOFAC

En 2020, les comptes de régularisation et autres actifs consolidés ont enregistré une hausse de 36,74% pour s'établir à 360,5 Mdh contre 263,6 Mdh en 2019. Cette appréciation est due à l'augmentation des créances fiscales de 68,47% et du poste « débiteurs divers » de 12,93%.

Immobilisations corporelles

En KDH	01/01/2019	31/12/2019	31/12/2020	*Var 01-19/12-19*	*Var 19/20*
Terrains et constructions	173 866	113 165	131 769	*-34,91%*	*16,44%*
Matériel, outillage et transport	-	-	-	*NA*	*NA*
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers	47 350	37 232	41 577	*-21,37%*	*11,67%*
Autres immobilisations corporelles	28 956	32 555	36 433	*12,43%*	*11,91%*
En-cours	1 914	10 243	10 162	*>100%*	*-0,79%*
Droit d'utilisation	-	-5 271	-	*NA*	*100,00%*
Immobilisations corporelles brutes	**252 086**	**187 924**	**219 942**	*-25,45%*	*17,04%*
Amortissement	42 366	8 864	11 715	*-79,08%*	*32,16%*
Immobilisations corporelles nettes	**209 720**	**179 060**	**208 227**	*-14,62%*	*16,29%*
% du total bilan	***3,12%***	***2,35%***	***2,43%***	***-0,77 Pt***	***0,08 Pt***

Source : SOFAC

Au titre de l'exercice 2020, les immobilisations corporelles nettes sont en hausse de 16,29% atteignant 208 Mdh contre 179 Mdh en 2019. Cette évolution s'explique par une appréciation de la valeur marché des immobilisations du groupe sur la période.

Immobilisations incorporelles

En KDH	01/01/2019	31/12/2019	31/12/2020	*Var 01-19/12-19*	*Var 19/20*
Valeur brute	94 567	94 078	94 492	*-0,52%*	*0,44%*
Amortissement	63 587	68 276	71 405	*7,37%*	*4,58%*
Valeur nette	**30 980**	**25 802**	**23 087**	*-16,71%*	*-10,52%*
% du total bilan	***0,46%***	***0,34%***	***0,27%***	***-0,12 Pt***	***-0,07 Pt***

Source : SOFAC

Les immobilisations incorporelles nettes ont enregistré une baisse de 10,52% pour atteindre 23,1 Mdh au 31 décembre 2020 contre 25,8 Mdh en 2019. Ce repli est dû essentiellement à l'évolution de l'amortissement sur la période.

b. Passif du Bilan

En KDH	01/01/2019*	31/12/2019	31/12/2020	*Var 01-19/12-19*	*Var 19/20*
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	-	*NA*	*NA*
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	*NA*	*NA*
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	*NA*	*NA*
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	*NA*	*NA*
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	*NA*	*NA*
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	**1 513 120**	**1 342 629**	**2 101 195**	*-11,27%*	*56,50%*
Dettes envers la clientèle	**1 775 701**	**1 773 462**	**1 793 937**	*-0,13%*	*1,15%*
Titres de créance émis	**2 010 224**	**2 690 179**	**2 677 400**	*33,82%*	*-0,48%*
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	*NA*	*NA*
Passifs d'impôt exigible	**70 099**	**74 659**	**70 488**	*6,51%*	*-5,59%*
Passifs d'impôt différé	**104 269**	**111 122**	**110 276**	*6,57%*	*-0,76%*
Comptes de régularisation et autres passifs	**442 432**	**750 821**	**921 718**	*69,70%*	*22,76%*
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	*NA*	*NA*
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	-	-	-	*NA*	*NA*
Provisions	**52 476**	**43 021**	**55 624**	*28,87%*	*29,29%*
Subventions et fonds assimilés	-	-	-	*NA*	*NA*
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	**130 000**	**130 000**	**208 332**	-	*60,26%*
Capitaux propres	**631 201**	**709 191**	**625 340**	*12,36%*	*-11,82%*
Capitaux propres part du groupe	**631 201**	**709 191**	**625 340**	*12,36%*	*-11,82%*
Capital et réserves liées	193 200	193 201	193 201	-	-
Réserves consolidées	329 515	368 546	437 590	*11,84%*	*18,73%*
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	571	-	*NA*	*NA*
Résultat de l'exercice	108 486	146 874	-5 451	*35,39%*	*<-100%*
Intérêts minoritaires	-	-	-	*NA*	*NA*
Total Passif	**6 729 521**	**7 625 085**	**8 564 311**	*13,29%*	*12,32%*

(*) la colonne du 01/01/2019 correspond au 31/12/2018.

Source : SOFAC

Le passif consolidé du groupe SOFAC est en progression de 12,81% sur la période, sous l'effet de la hausse des « Dettes envers les établissements de crédit et assimilés », des « Titres de créance émis » et des « Comptes de régularisation et autres passifs » de respectivement, 17,84%, 15,41% et 44,34%.

Dettes envers les établissements de crédit

En KDH	01/01/2019	31/12/2019	31/12/2020	Var 01-19/12-19	Var 19/20
Dettes envers les établissements de crédit	**1 513 120**	**1 342 629**	**2 101 195**	*-11,27%*	*56,50%*
Comptes ordinaires créditeurs	**78 681**	**171 453**	**242 240**	*>100%*	*41,29%*
Valeurs données en pension	**199 961**	**399 960**	**499 955**	*100,02%*	*25%*
au jour le jour	-	-	-	*NA*	*NA*
à terme	199 961	399 960	499 955	*100,02%*	*25%*
Emprunts de trésorerie	**1 231 369**	**767 500**	**1 356 548**	*-37,67%*	*76,75%*
au jour le jour	-	-	-	*NA*	*NA*
à terme	1 231 369	767 500	1 356 548	*-37,67%*	*76,75%*
Emprunts financiers	-	-	-	*NA*	*NA*
Intérêts courus à payer	**3 109**	**3 716**	**2 452**	*19,53%*	*-34,02%*
Autres dettes	-	-	-	*NA*	*NA*
% du total bilan	*22,48%*	*17,61%*	*24,53%*	*-4,87 Pts*	*6,93 Pts*

Source : SOFAC

Au 31 décembre 2020, l'encours des dettes envers les établissements de crédit a connu une hausse de 56,5 %, passant de 1 342,6 Mdh à 2 101,2 Mdh expliquée par la hausse des emprunts de trésorerie à terme contractés pour les besoins de refinancement de la banque de 76,75% à 1 356,6 Mdh contre 767,5 Mdh à fin 2019 ainsi que l'évolution des valeurs données en pension de 25% à 500 Mdh expliquée par le prêt-emprunt de titre acté par SOFAC en 2020 de 500 Mdh.

Dépôts de la clientèle

En KDH	01/01/2019	31/12/2019	31/12/2020	Var 01-19/12-19	Var 19/20
Dépôts de la clientèle	**1 775 701**	**1 773 462**	**1 793 937**	*-0,13%*	*1,15%*
Comptes à vue créditeurs	-	-	-	*NA*	*NA*
Comptes d'épargne	-	-	-	*NA*	*NA*
Dépôts à terme	-	-	-	*NA*	*NA*
Autres comptes créditeurs	1 775 701	1 773 462	1 793 937	*-0,13%*	*1,15%*
% du total bilan	*26,39%*	*23,26%*	*20,95%*	*- 3,13 Pts*	*-2,31 Pts*

Source : SOFAC

En 2020, le total des dépôts de la clientèle du Groupe SOFAC a enregistré une hausse de 1,15% pour s'établir à 1 793,9 Mdh, contre 1 773,5 Mdh en 2019.

Titres de créances émis

En KDH	01/01/2019	31/12/2019	31/12/2020	Var 01-19/12-19	Var 19/20
Titres de créances émis	**2 010 224**	**2 690 179**	**2 677 400**	*33,82%*	*-0,48%*
Bons de caisse	-	-	-	*NA*	*NA*
Titres du marché interbancaire	-	-	-	*NA*	*NA*
Titres de créances négociables	**2 010 224**	**2 690 179**	**2 677 400**	*33,82%*	*-0,48%*
Emprunts obligataires	-	-	-	*NA*	*NA*
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	*NA*	*NA*
% du total bilan	*29,87%*	*35,28%*	*31,26%*	*+5,41 Pts*	*-4,02 Pts*

Source : SOFAC

Le poste « Titres de créances émis » consolidé correspond principalement à l'encours des Bons de Sociétés de Financement (BSF) émis par SOFAC.

En 2020, les titres et créances émis se sont établis à 2 667,4 Mdh contre 2 690,2 Mdh en 2019 soit en quasi-stagnation sur la période.

L'évolution des émissions vs tombées au titre de l'exercice se présente comme suit :

- Remboursement total de 3 émissions arrivant à échéance pour 177,2 Mdh .
- Remboursement annuel de 10 émissions pour 345 Mdh ;
- 5 nouvelles émissions de Bons de Société de Financement effectuées en 2020 pour 600 Mdh avec un remboursement annuel linéaire

Comptes de régularisation et autres passifs

En KDH	01/01/2019	31/12/2019	31/12/2020	*Var 01-19/12-19*	*Var 19/20*
Opérations diverses sur titres	200 028	400 859	501 266	*>100%*	*25,05%*
Sommes dues à l'Etat	-	-	-	*NA*	*NA*
Clients avances et acomptes	-	-	-	*NA*	*NA*
Charges à payer	144 437	186 602	211 800	*29,19%*	*13,50%*
Dividendes à payer	-	-	-	*NA*	*NA*
Autres passifs	97 967	163 361	208 652	*66,75%*	*27,72%*
Comptes de régularisation et autres passifs	**442 432**	**750 821**	**921 718**	***69,70%***	***22,76%***
% du total bilan	*6,57%*	*9,85%*	*10,76%*	***3,27 Pts***	***0,92 Pt***

Source : SOFAC

Au titre de l'exercice 2020, les comptes de régularisation et autres passifs du groupe ont connu une hausse de 22,76% pour s'établir à 921,7 Mdh contre 750,8 Mdh en 2019. Cette hausse provient essentiellement de l'augmentation de 25% des opérations diverses sur titres constituées des dettes sur titres empruntés de SOFAC S.A. pour 500 Mdh.

Provisions

En KDH	01/01/2019	31/12/2019	31/12/2020	*Var 01-19/12-19*	*Var 19/20*
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	16 501	19 387	23 287	*17,49%*	*20,12%*
Provisions pour autres risques et charges	35 975	23 634	32 337	*-34,30%*	*36,82%*
Total des provisions	**52 476**	**43 021**	**55 624**	*-18,02%*	*29,29%*
% du total bilan	*0,78%*	*0,56%*	*0,65%*	*-0,22 Pt*	*0,09 Pt*

Source : SOFAC

Les provisions consolidées ont connu une augmentation de 29,29% se chiffrant à 55,6 Mdh en 2020, contre 43 Mdh en 2019 pour un niveau de provisions pour pensions de retraite et obligations similaires atteignant 23,3 Mdh (+20,12%) et des provisions pour autres risques et charges se chiffrant à 32,3 Mdh (+36,82%).

Dettes Subordonnées

En KDH	01/01/2019	31/12/2019	31/12/2020	*Var 01-19/12-19*	*Var 19/20*
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	**130 000**	**130 000**	**208 332**	-	*60,26%*
% du total bilan	*1,93%*	*1,70%*	*2,43%*	***-0,23 Pt***	***0,73 Pt***

Source : SOFAC

Le poste « Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie » correspond principalement à l'encours des dettes subordonnées contractés par SOFAC.

Au titre de l'exercice 2020, les dettes subordonnées ont enregistré une croissance de 60,26% pour s'établir à 208,3 Mdh. Cette augmentation s'explique par les instruments de fonds propres additionnels contractés en 2020 par SOFAC via des emprunts perpétuels auprès de ses actionnaires de référence.

V.3. Indicateurs financiers consolidés IFRS

Ressources de financement

En KDH	2019	2020	Var 19/20
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 342 629	2 101 195	*56,50%*
% des ressources de financement	*20,61%*	*32,25%*	*11,64 Pts*
Dettes envers la clientèle	1 773 462	1 793 937	*1,15%*
% des ressources de financement	*27,22%*	*27,53%*	*0,31 Pt*
Titres de créances émis	2 690 179	2 677 400	*-0,48%*
% des ressources de financement	*41,29%*	*41,09%*	*-0,2 Pt*
Capitaux propres part du Groupe	709 191	625 340	*-11,82%*
% des ressources de financement	*10,88%*	*9,60%*	*-1,29*
Ressources de financement	**6 515 461**	**7 197 872**	*10,47%*

Source : SOFAC

En 2020, les dettes envers les établissements de crédit ont connu une hausse de 10,47% pour atteindre 2 101,2 Mdh. Les dettes envers la clientèle ont atteint 1 793,9 Mdh avec une augmentation de 1,15% par rapport à 2019.

Les capitaux propres part du Groupe de 2020 ont connu un repli de 11,82% à 625,3 Mdh contre 709,2 Mdh une année auparavant. Les ressources de financement de SOFAC s'établissent ainsi à 7 197,9 Mdh contre 6 515,5 Mdh en 2019 soit une évolution de 10,47%.

Rentabilité financière

En KDH	2019	2020	Var 19/20
Résultat net part du Groupe (1)	146 874	-5 451	*-103,71%*
Capitaux propres part du Groupe	709 191	625 340	*-11,82%*
Fonds propres part du Groupe hors RN (2)	562 317	630 790	*12,18%*
Total bilan (3)	**7 625 085**	**8 564 311**	*12,32%*
ROE* (1)/(2)	***26,12%***	***-0,86%***	***-26,98 Pts***
ROA**(1)/(3)	***1,93%***	***-0,06%***	***-1,99 Pts***

Source : SOFAC

En 2020, le ROE consolidé, négatif, s'élève à -0,86% en repli de 26,98 points par rapport à 2019, expliqué par le résultat net négatif part du Groupe réalisé couplée à une hausse des fonds propres hors RN au cours de l'exercice. Le ROA a connu une régression de 199 points de base à -0,06% contre 1,93% en 2019.

Engagements hors bilan

En KDH	2019	2020	Var 19/20
Engagements de financement en faveur de la clientèle	37 664	3 766	*-90%*
Engagement de financement et de garantie donnés	**37 664**	**3 766**	*-90%*
Engagements de financement reçus d'établissements de crédits	-	-	*NA*
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédits	602 975	3 489	*-99,42%*
Engagement de financement et de garantie reçus	**602 975**	**3 489**	*-99,42%*

Source : SOFAC

Les engagements hors bilan sont constitués principalement des engagements de financement et de garantie reçus et de garantie donnés matérialisé majoritairement par les engagements irrévocables de LOA.

En 2020, les engagements de financement et de garantie donnés se sont établis à 3,8 Mdh contre 37,8 Mdh en 2019. Les engagements de financement et de garantie reçus ont pour leurs parts connu une augmentation de 17,26% portant ainsi le total des engagements reçus à 3,5 Mdh à fin 2020.

Ratio de solvabilité

En KDH	2018	2019	2020	*Var 18/19*	*Var 19/20*
Fonds propres admissibles[28] (1)	638 652	686 314	894 895	*7,46%*	*30,39%*
Encours pondéré (2)	4 567 527	5 302 747	6 042 698	*16,10%*	*13,95%*
Ratio de solvabilité*[29] (1)/(2)	***14%***	***12,94%***	***14,81%***	***-1,06 Pt***	***+1,87 Pts***

(*) Le ratio de solvabilité est le rapport entre les fonds propres admissibles et l'encours pondérés

Source : SOFAC

En 2019, le ratio de solvabilité perd 1,06 point à 12,94%, une évolution issue de la légère hausse des fonds propres admissibles de 7,46%, conjuguée à une hausse plus importante de l'encours pondéré (+16,10%).

En 2020, le ratio de solvabilité de SOFAC a enregistré une évolution de 1,87 points pour s'établir à 14,81% en 2020 (Vs 12,94% en 2019) due à une augmentation plus importante des fonds propres admissibles par rapport à l'encours pondéré.

Ratio de fonds propres

En KDH	2018	2019	2020	*Var 18/19*	*Var 19/20*
Fonds propres de base* (1)	454 507	496 890	583 786	*9,33%*	*1,73%*
Total des actifs pondérés (2)	4 567 527	5 302 747	6 042 698	*16,10%*	*13,95%*
Ratio de fonds propres[30] (1)/(2)	***9,95%***	***9,37%***	***9,66%***	***-0,58 Pt***	***-1 Pt***

(*) fonds propres (retraités des immobilisations incorporelles) / actif pondéré (en fonction du degré de garantie, conformément aux taux fixés par BAM)

Source : SOFAC

Suivant les recommandations du comité de Bâle, la Banque Centrale a fixé le seuil réglementaire du ratio tier one à 9% et celui du ratio de solvabilité à 12% (circulaire 1/W/16) à compter de l'exercice 2016.

Au titre de l'exercice 2020, le ratio de fonds propres de SOFAC s'est établi à 9,66%.

28 Les bases de calcul des fonds propres admissibles sont conformes à celles retenues par Bank Al Maghrib dans la circulaire 25/G/2006 tel que complétée par la circulaire 17/G/13.
29 Idem.
30 Les bases de calcul du ratio de fonds propres sont conformes à celles retenues par Bank Al Maghrib dans la circulaire n°7/G/10 complétée par la circulaire 1/W/16.

Variation des capitaux propres

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres recyclables	Gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres de clôture 31 décembre 2018 (Avant FTA)	**193 200**	**-**	**-**	**380 165**	**-**	**-**	**-**	**-**	**573 365**
Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impact de la première adoption IFRS (FTA)	-	-	-	57 836	-	-	-	-	57 836
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres d'ouverture 1er janvier 2019	**193 200**	**-**	**-**	**438 001**	**-**	**-**	**-**	**-**	631 201
Opérations sur capital	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	- 69 455	-	-	-	-	- 69 455
Résultat de l'exercice au 31 Décembre 2019	**-**	**-**	**-**	**146 874**	**-**	**-**	**-**	**-**	146 874
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	-
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat	**-**	**-**	**-**	**-**	**571**	**-**	**-**	**-**	571
Gains ou pertes latents ou différés	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture 31 décembre 2019	**193 200**	**1**	**-**	**515 420**	**571**	**-**	**-**	**-**	**709 191**

Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres d'ouverture 1er janvier 2020	**193 200**	**1**	**-**	**515 420**	**571**	**-**	**-**	**-**	**709 191**
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	- 78 401	-	-	-	-	- 78 401
Résultat de l'exercice au 31 Décembre 2020	**-**	**-**	**-**	**- 5 451**	**-**	**-**	**-**	**-**	- 5 451
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	-
Gains ou pertes latents ou différés	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture 31 décembre 2020	**193 200**	**1**	**-**	**431 568**	**571**	**-**	**-**	**-**	**625 340**

Source : SOFAC

Au titre de l'exercice 2019, l'évolution à la hausse des capitaux propres consolidés par rapport à 2018 (573,4 Mdh vs 709,2 Mdh), correspond à l'effet conjugué des éléments ci-après :

- Distribution de dividendes au titre des résultats de l'exercice 2018 pour 69,5 Mdh ;
- Hausse des réserves et résultats consolidés de 15% en lien avec l'impact de la première adoption IFRS (FTA) sur les capitaux propres chiffré à 57,8 Mdh ;
- Constatation du résultat net consolidé de l'exercice 2019 pour 146,9 Mdh ;
- Des pertes nettes latentes sur actifs financiers disponibles à la vente pour MAD 5,4 millions. Il s'agit principalement des variations de juste valeur relatives aux instruments classés en valeur de marché par capitaux propres.

A fin décembre 2020, les capitaux propres part du groupe SOFAC se sont établis à 625,3 Mdh avec une baisse de 11,82% par rapport à l'année précédente. Cette évolution intègre l'effet combiné des principaux éléments ci-après :

- Distribution de dividendes au titre du résultat de l'exercice 2019 pour 78,4 Mdh, converties en dettes subordonnées au profit des actionnaires de SOFAC dans

l'objectif d'améliorer les ratios prudentiels de la Société ;

- Constatation d'un résultat net consolidé négatif au titre de l'exercice 2020 de -5,5 Mdh, en raison de la baisse du résultat net de SOFAC ainsi que le résultat net négatif réalisé par SSF au titre de l'exercice.

V.4. Analyse du tableau des flux de trésorerie consolidé IFRS

En KDH		2019	2020	*Var 19/20*
Résultat avant impôts		**228 577**	**-1 271**	*<-100%*
+/-	Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	12 715	16 420	*29,14%*
+/-	Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-	*NA*
+/-	Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-	-	*NA*
+/-	Dotations nettes aux provisions	9 637	12 603	*30,77%*
+/-	Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-	*NA*
+/-	Perte nette/gain net des activités d'investissement	-	-	*NA*
+/-	Produits/charges des activités de financement	-35	-	*>100%*
+/-	Autres mouvements	-30 715	70 479	*>100%*
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		**-8 398**	**99 501**	*>100%*
+/-	Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	-168 137	698 494	*>100%*
+/-	Flux liés aux opérations avec la clientèle	-655 260	-610 015	*6,90%*
+/-	Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	480 561	-112 774	*<-100%*
+/-	Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	275 459	2 244	*-99,19%*
-	Impôts versés	-70 099	-74 659	*-6,51%*
Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		**-137 476**	**-96 710**	*29,65%*
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle		**82 703**	**1 521**	*-98,16%*
+/-	Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-	-	*NA*
+/-	Flux liés aux immeubles de placements	-	-	*NA*
+/-	Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-16 329	-956	*94,14%*
Flux net de trésorerie lie aux opérations d'investissement		**-16 329**	**-956**	*94,14%*
+/-	Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-69 455	-78 401	*-12,88%*
+/-	Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-	78 332	*NA*
Flux net de trésorerie lie aux opérations de financement		**-69 455**	**-68**	*99,90%*
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		-	-	*NA*
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		**-3 081**	**496**	*>100%*
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		**4 215**	**1 134**	*-73,10%*
	Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	4 215	1 134	*-73,10%*
	Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-	-	*NA*
trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		**1 134**	**1 630**	*43,78%*
	Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	1 134	1 630	*43,78%*
	Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-	-	*NA*
Variation de la trésorerie nette		**-3 081**	**496**	*>100%*

Source : SOFAC

A fin 2020, il est constaté dans l'ensemble des flux une sortie nette de trésorerie pour 496 Kdh, résultante de l'effet compensé des principaux éléments suivants :

- Des entrées nettes de trésorerie pour 1,5 Mdh, au titre des flux d'actifs et de passifs provenant des activités opérationnelles expliqué par (i) la hausse des financements octroyés aux clients (-610 Mdh) , (ii) la hausse des différents emprunts contractés sur la période par le Groupe (+698 Mdh) et (iii) la constatation d'un montant négatif (-112 Mdh) relatif au flux liés aux autres opérations affectant des

actifs ou passifs financiers expliqué par la baisse des titres de créances émis sur la période (-12 Kdh) ainsi que le montant des actifs financiers à la juste valeur par résultat (-99 Kdh);

- Des sorties nettes de trésorerie de 956 Kdh, découlant des activités d'investissement en immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Des sorties nettes de trésorerie pour 68 Kdh contre 69,5 Mdh liés aux opérations avec l'actionnaire intégrant des distributions de dividendes pour 78,4 Mdh couplée à un contrat de prêt perpétuel contracté auprès de ses actionnaires de référence (conversion des dividendes distribués en dette subordonnée).

PARTIE VIII – PRINCIPAUX INDICATEURS TRIMESTRIELS DE SOFAC

I. Principaux indicateurs trimestriels (T1) de SOFAC

La production de SOFAC affiche une progression de +46% au premier trimestre 2021, portée par la montée en charge du financement automobile.

Le premier trimestre a également été marqué par la prise de participation effective dans le capital de BADEEL SMARTLEASE S.A., nouvel opérateur innovant dans le marché LLD.

SOFAC confirme ainsi, l'amélioration de ses fondamentaux, notamment à travers la croissance de son encours de crédit et de son PNB.

MDH	T1 2020	T1 2021	*Var*
Production nette	770	1 120	*46%*

Source : SOFAC

La distribution du crédit durant le 1er trimestre 2021 est en hausse de 46% par rapport à la même période de l'année précédente.

Cette évolution s'explique par la performance de l'activité commerciale, principalement sur le segment du financement automobile.

MDH	2020	T1 2021	*Var*
Encours brut*	8 097	8 864	*9%*
Endettement net	4 778	5 281	*11%*

(*) Indicateurs opérationnels

Source : SOFAC

L'encours brut s'établit à 8 864 Mdh, soit une progression de 9%.

A fin mars 2021, la dette de SOFAC s'élève à 5 281 Mdh, en hausse de 11%, comparativement à l'exercice précédent.

MDH	T1 2020	T1 2021	*Var*
PNB	116	137	*18%*
PNB consolidé	115	136	*18%*

Source : SOFAC

En corrélation avec l'augmentation de l'encours de crédit, SOFAC enregistre sur le trimestre un PNB de 137 Mdh en social et 136 Mdh en consolidé, soit une progression de 18% par rapport à la même période de l'exercice précédent.

II. Principaux indicateurs trimestriels (T2) de SOFAC

MDH	Juin 2020	Juin 2021	*Var*
Production nette	1 003	2 238	*>100%*

Source : SOFAC

La distribution du crédit durant le 2ème trimestre 2021 a augmenté de 885 Mdh comparativement à la même période de 2020.

Au premier semestre 2021, la production cumulée a connu une progression de 123% par rapport à la même période de l'année précédente pour s'établir à 2 238 Mdh.

Evolution de la production nette *(en Mdh) :*

Var: +123%

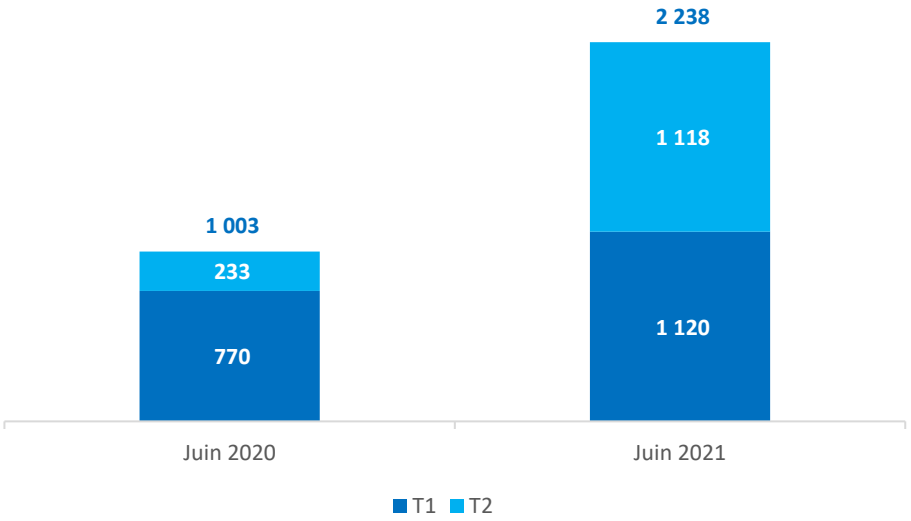

Source : SOFAC

MDH	Juin 2020	Juin 2021	*Var*
PNB	234	300	*28%*
PNB consolidé	213	274	*10%*
Résultat net	38	81	*>100%*
RNPG	18	104	*>100%*

Source : SOFAC

Conséquemment à l'évolution de l'encours le PNB de SOFAC du 1er semestre 2021, enregistre une hausse de 28% pour s'établir à 300 Mdh.

Sur base consolidée, le PNB s'apprécie de 28% par rapport à la même période de 2020 et s'établit à 274 Mdh.

Sur base sociale, le résultat net du 1er semestre est en augmentation de 43 Mdh pour atteindre 81 Mdh.

Sur base consolidée, Le résultat s'élève à 104 Mdh soit une progression de 86 Mdh.

MDH	2020	Juin 2021	*Var*
Encours brut*	8 097	9 594	*18%*
Endettement net	4 779	5 854	*23%*

(*) Indicateurs opérationnels

Source : SOFAC

L'encours brut a atteint 9 594 Mdh à fin juin 2021, soit une évolution de 18% depuis le début de l'exercice. Cette réalisation est expliquée par l'effet de la nouvelle production.

L'encours de la dette sur le semestre, a évolué de 23%, cette hausse est corrélée à celle de la nouvelle production.

PARTIE IX – PERSPECTIVES DE SOFAC

I. Orientations stratégiques de SOFAC

Le conseil d'administration de SOFAC a validé la nouvelle vision stratégique (2019-2024) de la société, axée sur 3 principaux leviers :

- Extension de l'agrément à l'activité de leasing ;
- Réorientation de la stratégie de financement ;
- Digitalisation de son canal de distribution à travers le développement continue de sa plateforme digitale CREDIZ.

Principales réalisations du plan stratégique de SOFAC :

Dans la continuité du plan stratégique 2019-2024, SOFAC a poursuivi en 2020 la mise en œuvre de ses orientations dans un contexte de gestion de crise. L'activité a été ainsi marquée par :

- Généralisation en novembre 2020 du nouveau système d'instruction des crédits « INTAJ » au niveau de l'ensemble du réseau propre permettant une forte industrialisation des processus et une dématérialisation très poussée des flux d'échange.
- Démarrage en décembre 2020 de la production du leasing visant à faire face à la saturation du marché des crédits à la consommation par la diversification de la production.

En 2021, SOFAC devrait confirmer son orientation stratégique, dans un contexte de reprise économique, à travers une amélioration de la part de marché, dans les catégories automobiles et prêts personnels aux ménages.

Pour le marché automobile, les ventes Automobiles devraient poursuivre la tendance de reprise observée, depuis juillet 2020, avec à la clé, une croissance de 5,2% prévue en 2021, par le rapport Fitch Solutions sur le secteur.

Dans le l'optique de consolidation de son intérêt pour le marché LLD, favorablement concerné par la reprise de mobilité des opérateurs, SOFAC a scellé une alliance avec l'opérateur BADEEL SMARTLEASE à travers la prise de participation de 15% dans le capital de ladite société en février 2021. Par le biais de cette alliance, SOFAC vise à :

- Etendre les activités de SOFAC au financement de la Location Longue Durée ;
- Profiter d'un levier de négociation auprès des distributeurs automobiles pour le placement des offres de financement de SOFAC ;
- Profiter de l'opportunité de placement des offres leasing hors automobile auprès des clients entreprises de BADEEL SMARTLEASE SA ;

Et plus généralement, via ce nouveau levier, SOFAC ambitionne de renforcer sa présence et consolider sa position dans le marché de financement automobile.

Cette prise de participation s'est faite à titre gracieux en contrepartie de la prise en charge par la société de financement de prestations de gestion pour compte, au profit de la société BADEEL SMARTLEASE SA. Il s'agit pour SOFAC de :

- Mettre à la disposition de la société, les ressources « back-office » de SOFAC, notamment pour les besoins des opérations de scoring, de prélèvements et de recouvrement ;
- Promouvoir, dans la limite du possible, des synergies commerciales avec ses partenaires, notamment, en commercialisant les services offerts par la Société à travers le réseau de distribution de SOFAC, des sociétés appartenant à SOFAC et auprès de son groupe ;
- Mettre à la disposition de la Société les bases de données clients de SOFAC, sous réserve du respect des dispositions de la loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel ;
- Accompagner la Société dans la définition de ses actions marketing/communication, étant entendu que les dépenses y afférentes seront totalement à la charge de la société.
- Accompagner et conseiller la Société auprès des institutions financières pour le financement de son activité ;
- Participer au financement de l'activité LLD de la société dans la limite de ses règles prudentielles.

L'exercice 2021, marquera la poursuite des efforts dans la commercialisation des produits leasing et dans le renforcement de la digitalisation des services, via sa plateforme CREDIZ. Deux axes majeurs entamés, conformément aux orientations stratégiques, avant crise sanitaire.

En matière de gestion du risque crédit, et dans le sillage de la crise, les acteurs économiques continueraient d'avoir des difficultés pendant une grande partie de l'année 2021, ce qui se traduirait par un niveau d'impayés brut élevé, comparativement aux niveaux d'avant crise.

À ce titre, SOFAC déployé son Plan de Continuité d'Activité et gestion de crise en assurant un suivi rapproché de son portefeuille clients, dont l'objectif est (i) d'ajuster sa politique du risque et pour accompagner sa clientèle par des solutions de reports spécifiques, nécessaires à la reprise de leurs activités ainsi que (ii) de maîtriser les impacts de cette crise économique sur la situation financière de la société, et dont les simulations sont toujours en cours de réalisation.

En matière de gestion des risques, SOFAC est en cours de finalisation de sa cartographie de risques opérationnels, et de la mise à jour du Plan de Continuité d'Activité incorporant les éléments relatifs au COVID-19

Sur le plan refinancement, la société vise la réduction de ses coûts, en entendant profiter des niveaux de taux actuels, notamment à travers notamment :

- Profiter à la lumière de la création de sa filiale SOFAC STRUCTURED FINANCE, des différents avantages offerts par le mécanisme de titrisation, afin d'optimiser ses coûts de refinancement, mais aussi pour renforcer sa présence dans le financement, tout en limitant l'impact sur le bilan ;
- Profiter des opportunités de taux offerts sur le marché de la dette privé et optimiser les charges de refinancement en pilotant les tirages entre les maturités court et moyen terme *(Cf. Emissions décidée par les instances et non encore réalisées)*.
- S'appuyer sur les opérations sur titres comme instruments de refinancement à court terme.

Prévisions d'investissement :

Projets	2021 Estimée
Investissement d'agencement	40 800
Investissement IT	11 520
Total (en Kdh)	**52 320**

Source : SOFAC

Dans l'optique de saisie de l'opportunité numérique, de la mise à niveau des systèmes d'informations, et d'atteindre ses objectifs de performance, SOFAC continue à investir dans les projets informatiques afin de digitaliser l'activité.

II. Prévisions chiffrées antérieures de SOFAC

Prévisions de résultats :

En Kdh	2020 E	2020 R	Variation
Produits d'intérêts	542 748	539 848	*-0,53%*
Charges d'intérêts	145 860	146 581	*0,49%*
Marge d'intérêt	396 888	393 267	*-0,91%*
Commissions perçues	93 179	93 968	*0,85%*
Commissions servies	5 651	5 811	*2,84%*
Marge sur commissions	87 528	88 156	*0,72%*
Produit Net Bancaire	484 416	481 423	*-0,62%*
Résultat Brut d'Exploitation	277 552	279 683	*0,77%*
Coût du risque	120 716	109 127	*-9,60%*
Résultat d'exploitation	156 836	170 556	*8,75%*
Résultat non courant	875	3 492	*>100%*
Impôt sur la société	55 130	59 314	*7,59%*
Résultat Net	-5 614	17 326	*>100%*

Source : SOFAC

SOFAC dans l'élaboration de ses prévisions de résultat au titre de l'exercice 2020 a prévu (i) une croissance du PNB sous l'effet conjoint de la hausse de l'encours et de l'amélioration de la marge financière. (ii) une baisse du coefficient d'exploitation grâce à une meilleure optimisation des charges externes d'exploitation et à la maitrise de la masse salariale. (iii) une stabilisation du coût du risque conformément à la politique de risque de la Société. Par conséquent, une évolution du résultat net devait être observée.

Cependant, dans un contexte économique difficile, SOFAC a prôné la prudence dans ses hypothèses de résultat prenant comptes des effets engendrés par la crise sanitaire ainsi que les impératifs de sécurité dictés par les autorités sanitaires. En effet, SOFAC a élaboré plusieurs scénarii de sortie de crise en simulant une hausse du coût de risque combinée à différents niveaux de baisse de la production. Celles-ci, sont mises à jour, en permanence au regard de l'actualisation des réalisations et de l'évolution des hypothèses à privilégier.

De ce fait, au titre de l'exercice 2020, SOFAC a réalisé un PNB légèrement inférieur aux prévisions (-0,62%), celui-ci ressort à 481,4 Mdh contre 484,4 estimé.

Par ailleurs, en termes de résultat net, SOFAC a réalisé une performance qui s'élève à 17,3 Mdh dépassant ainsi largement les objectifs mis en place.

PARTIE X - FAITS EXCEPTIONNELS

I. Gestion de la crise sanitaire

Dans le contexte actuel de pandémie, SOFAC a mobilisé les ressources nécessaires pour assurer la continuité de ses services, sur l'ensemble de son réseau, tout en garantissant la sécurité de ses collaborateurs.

En respect des impératifs de sécurité dictés par les autorités sanitaires, SOFAC a également mis en place des plateformes digitales dédiées, au profit de ses clients pour limiter leurs déplacements et pour accompagner ceux qui sont les plus touchés par les impacts économiques de la crise.

En effet, la crise induite par la pandémie de la COVID-19 a engendré des difficultés de trésorerie pour les segments les plus touchés, notamment les transporteurs, les loueurs courte durée, certaines conventions GE, les salariés du privé, les commerçants et les professions libérales.

En réponse à ce contexte, SOFAC a mis en place des produits de report d'échéances pour aider ses clients à mieux affronter cette crise, en leur permettant de soulager leur trésorerie pendant cette période marquée par une baisse d'activité et de revenu.

SOFAC a ainsi profité de l'avance prise sur les projets de digitalisation Web-CREDIZ, pour gérer en ligne les demandes de reports et pour offrir à ses clients des plateformes de contractualisation de crédit en ligne.

Depuis le déclenchement de la crise, SOFAC a déployé son Plan de Continuité d'Activité et gestion de crise et assure un suivi rapproché de de son portefeuille clients, dans l'objectif de maitriser les impacts de cette crise économique sur sa situation financière.

II. Impact de la crise sanitaire sur l'activité de SOFAC

La crise induite par la pandémie de la COVID-19 a engendré au 31 mai 2020, une baisse des crédits distribués pendant la période de confinement, ainsi que des difficultés de règlement pour les segments les plus touchés, notamment les transporteurs, certaines conventions GE, les salariés du privé, les commerçants et les professions libérales.
En réponse à ce contexte, SOFAC a mis en place des produits de report d'échéances pour aider ses clients à mieux affronter cette crise, en leur permettant de soulager leur trésorerie pendant cette période marquée par une baisse d'activité et de revenu.
SOFAC assure, par ailleurs, un suivi rapproché de son portefeuille clients, dans l'objectif de limiter les impacts de cette crise économique sur sa situation financière.

Produits de report proposés :

Ces produits couvrent à la fois les prêts personnels, hypothécaires, conventions GE, ainsi que les crédits automobiles et la LOA pour les personnes physiques, morales et les professionnels.
Des durées allant de 1 mois à 6 mois sont proposées selon la demande du client, son secteur d'activité et son profil risque.

Au-delà des formulaires spécifiques des demandes de report mis à disposition des clients au niveau des agences, et pour leur permettre de renseigner leurs demandes tout en respectant les consignes du confinement national, SOFAC a déployé un dispositif de recueil à distance via :

- Une plateforme web sur le site web de SOFAC et relayée sur ses réseaux sociaux, permettant l'authentification du client et la formalisation de sa demande à travers une demande imprimable ou manuscrite à signer et à uploader sur la même plateforme.
- Une plateforme téléphonique dédiée, chargée de recueillir, expliquer et assister le client dans la formalisation de sa demande.
- Un dispositif proactif d'information et de suivi des demandes via des appels sortants, des sms-ing et vms-ing

Bien que le système d'information de SOFAC prenne en charge nativement les fonctionnalités de report d'échéances, un développement spécifique a été mis en place pour assurer un traitement de masse des opérations de report, et pour couvrir les gaps liés à la gestion spécifique induite par le report des prestations d'assurance selon les modalités convenues avec les compagnies prestataires et les besoins spécifiques des clients GPC.

Mise à niveau du dispositif de gestion des risques opérationnels

Conformément à la réglementation en vigueur, SOFAC définit le risque opérationnel comme étant le « risque de perte résultant de carences ou de défaillances inhérentes aux procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

- **Processus de gestion du risque opérationnel :**

Le processus de gestion des risques opérationnels au sein de Sofac est composé de méthodologies et pratiques liées aux activités d'identification, d'évaluation, de suivi et de traitement des risques opérationnels.

- Identification des risques :

L'identification des risques opérationnels liés à l'activité de l'établissement a pour objectif de recenser l'ensemble des défaillances (avérées / potentielles) pouvant avoir une incidence sur le fonctionnement de ses processus, et par conséquent empêcher l'atteinte de ses objectifs. Un risque se caractérise par une ou plusieurs causes génériques (Déclencheur(s) de l'évènement de risque), une catégorie d'événement bâloise et une ou plusieurs conséquences.

- Evaluation des risques :

La gravité d'un risque se mesure selon deux paramètres :

- ✓ Le niveau de fréquence ;
- ✓ Le niveau d'impact du risque (la sévérité).

La connaissance de ces deux paramètres permet de positionner les risques sur une matrice « Fréquence x Impact » et de classifier les risques selon une échelle de gravité.

- Indicateurs de suivi des risques :

Les indicateurs de suivi des risques (Key Risk Indicators : KRI) offrent une vision instantanée des modifications de l'environnement de risque et de contrôle interne, pouvant avoir un impact sur le profil de risque de la société. L'objectif consiste, pour chaque processus ou ensemble de processus, à déterminer ce qui peut renforcer l'occurrence d'un événement de pertes, c'est-à-dire les sources potentielles à l'origine d'une dégradation du profil de risque de la société. Ces indicateurs comportent généralement des seuils, dont le dépassement déclenche la mise en œuvre d'actions préventives.

- Mécanisme de couverture des risques :

Une bonne maîtrise du risque opérationnel dans la société nécessite, outre une bonne mesure du niveau de risque, la mise en place et le suivi de dispositifs visant à prévenir ou à atténuer le risque opérationnel.

Il existe 4 types de mécanismes de couverture du risque opérationnel :

- ✓ Les mesures de prévention sur les occurrences, qui visent à agir sur la diminution de la fréquence d'occurrence des risques ;
- ✓ Les mesures de prévention sur les impacts, qui visent à agir sur l'atténuation de l'impact financier, en cas de survenance de la défaillance ;
- ✓ Les mesures de contrôle qui visent à anticiper la survenance d'un risque ou à en éviter sa propagation à la défaillance ;
- ✓ Les assurances qui permettent de diminuer l'impact financier d'une défaillance.

- Collecte des incidents :

Un incident correspond à la survenance effective d'un risque au sein de la société. Il peut provoquer :

- ✓ Une ou plusieurs pertes opérationnelles ;
- ✓ Un incident sans impact financier, i.e. « quasiperte » ;
- ✓ A la fois une (ou des) perte(s) ainsi que des impacts non financiers.

Un incident doit nécessairement être relié à un risque. Si ce n'est pas possible, il est nécessaire de mettre à jour la cartographie des risques afin que cette dernière reflète au mieux la réalité des risques encourus par la société.

- **Comitologie :**

A travers le Comité des Risques, le Conseil d 'Administration approuve le dispositif d 'identification et de gestion des Risques Opérationnels (RO), sa stratégie, ses orientations, sa politique, et ses principes.

A cet égard, le Comité des Risques est chargé de ce qui suit :

- ✓ Examiner la Stratégie de gestion du risque Opérationnel et formuler des recommandations à l'organe d'administration à ce sujet ;
- ✓ Passer en revue, au moins une fois par an, la politique de gestion du risque opérationnel et le dispositif d'appétence pour le risque de l'établissement ;
- ✓ Evaluer la qualité et la pertinence du dispositif d'identification, de mesure et d'atténuation des risques opérationnels encourus par l'établissement ;
- ✓ Fournir à l'organe d'administration des avis sur l'appétence au risque actuel et futur ;
- ✓ Surveiller la mise en œuvre, par l'organe de direction, de la déclaration d'appétence au risque ;
- ✓ S'assurer de l'efficacité du processus d 'adéquation des fonds propres internes destinés à couvrir les risques opérationnels, tenant compte de l'appétence au risque définie par le conseil d'administration.

- **Plan de continuité d'activité :**

L'entreprise ne peut empêcher la survenance de certains risques exogènes et endogènes, tels que les inondations et les attaques virales, mais elle peut à défaut en limiter les impacts. C'est alors qu'intervient notamment le plan de continuité d'activité PCA. Ce plan est défini par le comité de Bâle comme étant « l'ensemble des mesures visant à assurer, selon divers scénarii de crises, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services essentielles de l'entreprise puis la reprise planifiée des activités ».

Mise à jour du Plan de Continuité d'Activité pour incorporer les éléments relatifs au COVID-19 :

Dans le cadre des mesures que SOFAC a prise pour prévenir la propagation du coronavirus tant au niveau de ses collaborateurs que dans la relation avec ses clients, une organisation spécifique est mise en place pour assurer la continuité en fonction des alertes remontée.

- **Gestion par SOFAC de l'impact de la crise sanitaire sur ses clients :**

SOFAC a réagi rapidement pour faire face aux impacts de la crise sanitaire sur ses clients. Un comité Ad-hoc a été instauré pour concevoir et piloter le dispositif de gestion des reports des échéances en adéquation avec les pratiques du marché en se basant sur les notes émises principalement par le comité de veille économique, le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM)...

- **Gestion par SOFAC de l'impact de la crise sanitaire sur ses collaborateurs :**

- Désinfection et nettoyage des lieux des locaux :

  Une désinfection globale des locaux de SOFAC a été programmée deux fois par mois avec un démarrage 2 jours avant la reprise, cette opération concerne les locaux du siège, Annexe Walili, et le réseau d'agences. Le dépôt de Dar Bouazza sera désinfecté avant et après chaque Vente Aux Enchère Publiques. Outre cette mesure, un renforcement de nettoyage des locaux avec un passage supplémentaire au niveau des agences et un passage toutes les heures au niveau des zones sanitaires du siège et des plateaux Walili.

- Affichage des gestes barrières et des consignes de sécurité :

  Pour sensibiliser l'ensemble des personnes au respect des gestes barrières, un affichage a été mis en place dans l'enceinte des locaux de SOFAC (Siège, Annexe Walili, Agences, dépôt) à travers des fiches et messages sur les écrans des agences, il s'agit principalement des (i) Consignes barrières générales de sécurités, (ii) Procédures à suivre, (iii) Obligation de prise de température, (iv) Obligation de port du masque, (v) Limitation du nombre de personnes dans quelques endroits communs (Sanitaires, ascenseurs et kitchenettes) et (vi) Marquage pour la distanciation.

- Contrôle d'accès aux locaux

  Des contrôles renforcés ont été mis en place à l'entrée des locaux, pour s'assurer (i) du port de masques, (ii) de la température de la personne à travers une caméra thermique au niveau du siège et les pistolets thermiques pour les autres sites, (iii) respect de la distanciation sociale dans le cas des clients en file d'attente, (iv) enregistrement des noms, prénoms et n° de CIN, date et heure d'arrivée de tous les visiteurs des sites SOFAC.

  Ce contrôle concerne les salariés, les prestataires de service et les clients…

  Interdiction d'accès des prestataires externes au niveau du siège. En cas de livraison, ces prestataires passent par le bureau d'ordre, seul interlocuteur et interface avec les entités internes chargées de la réception. Pour les livraisons personnelles, les intéressées doivent les chercher à l'extérieur des locaux SOFAC.

- **Gestion par SOFAC de l'impact de la crise sanitaire sur ses collaborateurs :**

Il a été décidé de mettre en congé les collaborateurs dont la présence n'est pas indispensable au bureau. Il a été convenu de maintenir la règle de ne décompter du solde de congé que la moitié du congé accordé. Pour rappel cette règle est appliquée sur les soldes des années 2019 et 2020 et ne s'appliquera qu'après épuisement des soldes de congé des périodes antérieures.

Les managers ont veillé à organiser des rotations de travail de leurs équipes, si la situation le permettait pour assurer une équité et une optimisation de consommation de congé de leurs collaborateurs.

Pour les personnes ayant des maladies chroniques ne pouvant pas se rendre dans les lieux de travail par peur du risque de contamination, un congé peut être accordé sur la base de certificat médical. Le cas échéant, déclencher une contre-visite avec une durée alignée au plan de déconfinement du pays et de la société.

- **Organisation du travail des entités :**

Les principes d'organisation convenus sont comme suit :

- L'organisation d'une reprise progressive et prudente garantissant les meilleures conditions de protection des collaborateurs ;
- Maintien du télétravail pour les fonctions supports et les fonctions métiers (si possible) tant que possible et en priorisant les personnes atteintes de maladies chroniques, les femmes enceintes…
- Appréciation par les managers d'organiser des rotations des équipes entre le travail en présentiel au bureau, le télétravail et les congés.
- Appréciation des déplacements, est laissée aux managers en fonction de l'activité avec déclaration au RH dans le cas contraire. Un ordre de mission ouvert est établi pour les personnes concernées pour faciliter leurs déplacements fréquents.
-

- **Communication interne et externe :**

Un dispositif de communication interne et externe est mis en place pour informer les différentes parties prenantes.

- Communication interne :

  Outre l'affichage mis en place dans l'enceinte des locaux de SOFAC portant sur les gestes barrières et consignes de sécurité, l'entité RH envoyait un mailing à l'ensemble du personnel sur les mesures mises en place pour la reprise progressive du travail et les consignes de sécurités.

  L'entité RH a communiqué toute décision et mesure, prises par la Direction Générale et le comité Adhoc courant cette période de déconfinement.

- Communication externe :

  Sur le plan de communication externe, les actions suivantes, ont été mises en place : (i) publication d'un communiqué en direction des clients sur la page facebook, (ii) mailing aux partenaires, automobiles, Agents agrées et les entreprises conventionnées.

PARTIE XI - LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

A la date d'établissement du présent document de référence SOFAC ne connaît aucun litige ou affaires contentieuses susceptibles d'affecter de façon significative sa situation financière, ses résultats et son activité.

PARTIE XII – FACTEURS DE RISQUES

I. Risque client

La clientèle de SOFAC peut être segmentée en trois catégories :

- les salariés des sociétés conventionnées,
- les fonctionnaires,
- et les clients directs.

Chaque catégorie présente les risques spécifiques ci-après :

I.1 Segment des clients conventionnés

La société conventionnée s'engage à prélever chaque mois sur le salaire de son employé le montant de la mensualité revenant à SOFAC. Les événements pouvant provoquer une situation d'impayés au niveau de ce segment sont :

- La faillite de la société : Pour minimiser ce risque, SOFAC s'assure, avant la signature de la convention, de la solvabilité de l'entreprise et sélectionne avec soin les secteurs d'activité éligibles.

- Le licenciement de l'employé : Un segment à fort risque, la société de crédit à la consommation peut difficilement recouvrer sa créance dans la mesure où le client n'est plus en mesure d'honorer ses engagements du fait de la perte de son emploi.

- Le non reversement par l'employeur des mensualités prélevées : Concerne les employeurs qui, pour des raisons diverses, notamment de trésorerie, prélèvent la mensualité mais ne la reversent pas à SOFAC. L'employeur s'expose, conformément aux termes de la convention signée avec SOFAC, à des poursuites judiciaires.

I.2 Segment des fonctionnaires

Le risque de licenciement ou de départ du fonctionnaire demeure, même s'il reste relativement stable. Ce risque peut être accentué par les départs à la retraite anticipée des fonctionnaires. La continuité de prélèvement des fonctionnaires ayant un crédit n'est pas garantie.

SOFAC a pris des mesures préventives en ne distribuant pas de crédit dont la date d'échéance dépasserait la date d'anniversaire de 55 ans du débiteur.

Un protocole d'accord a été signé le 15 avril 2005 entre la Caisse Marocaine des Retraites et cinq Sociétés de financement membres de l'Association Professionnelle des Sociétés de financement (APSF).

Ledit protocole a pour objet de fixer les conditions et les modalités de précompte sur pension au profit des Sociétés de financement au titre des prêts que ces dernières accorderont aux retraités affiliés à la CMR.

I.3 Segment des clients directs (non conventionnés et non fonctionnaires)

Cette catégorie présente un risque élevé dans la mesure où :

- ✓ Les mensualités ne sont pas prélevées à la source, contrairement aux clients conventionnés et aux fonctionnaires ;

- ✓ La mise en place d'un prélèvement automatique irrévocable à partir du compte bancaire du client ne constitue pas une garantie de règlement des échéances, notamment dans le cas où le compte bancaire est insuffisamment provisionné.

- ✓ Le management de SOFAC a comme principal objectif d'assurer une meilleure maîtrise du risque de contrepartie à travers une optimisation permanente des grilles de scoring.

Parallèlement, le management a procédé à une réorganisation du recouvrement et du contentieux visant à une amélioration du taux de recouvrement de l'entreprise à travers :

- ✓ L'acquisition d'une solution ACP dédiée à la gestion des impayés qui a permis d'améliorer sensiblement les performances sur ce volet et de hisser SOFAC en tête des meilleurs indicateurs risque du marché.

- ✓ Finalisation de l'élaboration des procédures et du dispositif de contrôle pour les processus suivants : Moyens Généraux, Achats, Recouvrement Amiable et Contentieux, Juridique, Organisation et Gestion de Projets, et Système du Contrôle.

- ✓ Mise en place d'un outil de gestion de contact unifié, GENSYS, qui permet une meilleure optimisation des compagnes de relance des clients.

- ✓ Recours au service d'alerting d'InfoRisk dans le cadre de la crise COVID-19.

Ces différentes actions ont pour objectif de limiter au maximum le taux d'impayés relatif aux productions à venir et de baisser le taux des créances en souffrance du portefeuille.

II. Risque de baisse de la rentabilité en raison de la baisse du TMIC

Le TMIC (taux maximum des intérêts conventionnels), est corrigé au 1er avril de chaque année par la variation du taux des dépôts bancaires à 6 mois et 1 an enregistrée au cours de l'année civile antérieure.

Le taux maximum qui peut être appliqué aujourd'hui par la profession est de 13,36 % pour la période allant du 1er avril 2021 au 31 mars 2022, contre 20,42% en 1997. Cette baisse enregistrée sur cette période a un impact significatif sur la rentabilité du secteur.

Dans ce contexte, SOFAC a les moyens de s'adapter à la baisse du TMIC grâce, notamment :

- A la diversification et à la baisse du TMP de ses sources de financement, notamment à travers le programme d'émission de BSF ;

- Au développement de l'activité commerciale à la fois par le lancement de nouveaux produits et par l'amélioration permanente de la productivité des équipes.

- A la maîtrise des coûts d'exploitation.

A noter aussi que, la baisse du TMIC permet de bénéficier de taux plus favorables, ce qui peut engendrer le remboursement par anticipation des dossiers en cours afin de bénéficier d'un nouveau dossier à un taux d'intérêt plus favorable. Cependant, Cette pratique reste mineure, puisqu'un remboursement anticipé suppose des frais qui font que l'opération n'est pas rentable pour le client.

III. Risque relatif à la dépendance structurelle des marges d'intermédiation

La marge d'intérêt de SOFAC représente la part la plus importante dans la composition de son PNB, soit 66% au 31 décembre 2020.

L'effritement de la marge d'intérêt peut avoir comme conséquence la baisse de la profitabilité de SOFAC.

SOFAC a développé depuis 2015, l'activité de gestion pour compte au profit d'ABB et du CIH Bank pour réduire la dépendance des marges d'intermédiation. SOFAC a développé également l'activité bancassurance à travers sa filiale SOFASSUR.

Le plan stratégique 2019-2024, prévoit également le développement de nouvelles lignes d'activités à même de réduire cette dépendance à savoir l'activité leasing et la gestion des Fonds de titrisation à travers sa filiale SSF.

IV. Risque de liquidité et de taux

Le secteur du crédit à la consommation est fortement concurrentiel. Les opérateurs du secteur sont les sociétés de crédit à la consommation d'une part et les banques de réseau, qui, d'une autre part se sont également positionnées sur ce segment depuis quelques années.

Par ailleurs, l'arrivée de nouveaux intrants a pour conséquence, la baisse tendancielle des marges des sociétés de crédit à la consommation qui pourrait induire ces derniers, à rechercher l'effet volume par une croissance non maîtrisée de la production qui peut impliquer un accroissement des risques.

Ce risque peut se manifester des manières suivantes :

A- Crise de surliquidité : Elle peut provenir d'une baisse de production et / ou une hausse des remboursements par anticipation sous l'effet notamment de l'intensification de la concurrence.

Ce type de crise, sans mettre en péril la survie de l'entreprise, peut impacter de façon significative ses résultats. Le pilotage des indicateurs de production et de RPAT permet d'en détecter les prémices.

B- Crise d'asséchement des liquidités : Elle se manifeste par une augmentation importante du niveau des impayés. Les facteurs de risques impliqués dans ce type de crise sont :

- La dégradation de la qualité du portefeuille,
- Une baisse de la performance du recouvrement,
- Une hausse du volume des résiliations.

L'identification et la quantification du risque de liquidité permet alors de se prémunir contre le risque de défaillance des engagements émis.
La gestion des risques de liquidité et de taux a pour objectif de:

- Identifier et mesurer les risques de transformation de la société à travers des indicateurs de gestion ;
- Modéliser l'évolution du Bilan en utilisant les modèles statistiques, les outils informatiques et ajustements des résultats générés ;
- Entériner les résultats obtenus et émettre les conclusions adéquates relativement aux expositions de Sofac aux risques ALM ;
- Elaborer les reportings périodiques au comité ALM et au Comité des Risques (respect des ratios et normes règlementaires en termes de liquidité et d'adossement des financements à MLT, analyse des niveaux d'expositions aux risques de liquidité et de taux) et proposer les actions correctives ;
- Immuniser le bilan contre les risques financiers en mettant en place une politique de couverture et de refinancement adaptée, en cohérence avec le coût des ressources et le niveau de rentabilité attendu par la société ;
- Responsabiliser les fonctions commerciales sur les objectifs de rentabilité qu'elles maitrisent directement, en les centralisant au niveau de l'entité ALM ;
- Etudier d'impact des nouveaux produits en termes de risques ALM.

Dans ce contexte, SOFAC, grâce aux différentes actions menées dans le cadre de son plan stratégique, a les moyens de renforcer ses parts de marché.

La société SOFAC a choisi quant à elle la voie de la progression maîtrisée des encours en privilégiant la gestion optimisée des risques et la recherche de nouveaux produits et segments de marché à même de lui permettre d'asseoir une croissance saine.

V. Risque concurrentiel

Le secteur du crédit à la consommation présente à la fois (i) une très forte concentration (il est en effet dominé par deux opérateurs majeurs) et (ii) une très forte intégration car ces sociétés de crédit sont adossées à des banques. En effet, sur ce marché, deux acteurs sur vingt, concentrent plus de la moitié des encours de crédits à la consommation (WAFASALAF et EQDOM). Il est à noter, que les sociétés de crédit à la consommation détiennent plus de 80% de parts de marché et concentrent en parallèle près de 95% des encours de crédits.

En 2018, La fusion-absorption de TASLIF par SALAFIN permettra l'amélioration des parts de marché du nouvel ensemble et le développement de nouvelles activités. Par ailleurs, dans le cadre de son plan stratégique 2019-2024 et de la conjoncture favorable du marché, SOFAC devrait consolider sur ses acquis (notamment en termes de parts de marché) pour les exercices à venir.

Pour se faire, SOFAC a mis en place une stratégie visant à :

- renforcer sa position sur le marché du crédit à la consommation grâce à une offre de produits et services large ;
- Améliorer et développer la relation client en commercialisant une partie de son savoir-faire auprès de confrères ou d'acteurs d'autres secteurs d'activité.

VI. Risque opérationnel

Les affaires d'escroquerie, de fraude et de pratiques inappropriées ne sont pas à exclure du secteur d'activité de SOFAC. C'est pour cela que la société est obligée de prendre de plus en plus de mesures pour parer à ces éventualités.

A travers sa nouvelle organisation et les différents chantiers lancés depuis 2010, SOFAC a renforcé sa maitrise des risques opérationnels. En effet, la mise en place d'entités de contrôle a permis de mieux piloter et contrôler le recouvrement, les contentieux ainsi que tous les aspects comptables.

La fonction Risque Opérationnel a pour rôle d'identifier les risques encourus par l'établissement, et de coordonner les actions des opérationnels visant à maintenir un dispositif de contrôle interne efficace. Il s'attèle notamment à:

- Identifier les risques opérationnels impactant les activités de l'établissement ;
- Piloter le dispositif de collecte des incidents ;
- Impacter la cartographie des risques ;
- Renforcer ou mettre en place des contrôles visant à mieux couvrir les zones de risque nouvellement identifiées ;
- Etablir, tester et mettre à jour le plan de continuité des activités de l'établissement (PCA).

Les fonctions de mesure, de contrôle et de gestion des risques opérationnels au sein de SOFAC sont déployées en conformité avec les exigences de Bank Al Maghrib.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est basé sur la mise en place de pratiques saines, notamment:

- Une charte claire, définie par la fonction « Risques Opérationnels », validée par le Conseil d'Administration et appliquée par tous les métiers de la société ;
- Une culture forte du risque opérationnel au sein de la société ;
- Un reporting interne efficace.
- Un plan de secours et de continuité d'activités.

a. Identification des risques

L'identification des risques opérationnels a pour objectif de recenser l'ensemble des défaillances (avérées / potentielles) pouvant avoir une incidence sur le fonctionnement de ses processus, et par conséquent empêcher l'atteinte de ses objectifs.

b. Evaluation des risques

La gravité d'un risque se mesure selon deux paramètres :

- La récurrence ;
- Le niveau d'impact du risque (la sévérité).

c. Indicateurs de suivi des risques

Les indicateurs de suivi des risques (Key Risk Indicators : KRI) permettent de donner une vision sur le niveau de risque encouru par la société et leurs couvertures.

L'objectif consiste, pour chaque processus, à déterminer les sources potentielles à l'origine d'une dégradation de son niveau de risque.

Ces indicateurs comportent généralement des seuils, dont le dépassement déclenche la mise en œuvre d'actions préventives.

d. Mécanismes de couverture des risques

Une bonne maîtrise du risque opérationnel dans la société nécessite la mise en place et le suivi des dispositifs visant à prévenir ou à atténuer le risque opérationnel.

Il existe quatre types de mécanismes de couverture du risque opérationnel :

- Les mesures de prévention sur les occurrences, qui visent à agir sur la diminution de la récurrence des risques ;
- Les mesures de prévention sur les impacts, qui visent à agir sur l'atténuation de l'impact financier, en cas de survenance de la défaillance ;
- Les mesures de contrôle qui visent à anticiper la survenance d'un risque ou à en éviter sa propagation ;
- Les assurances qui permettent de diminuer l'impact financier d'une défaillance.

e. Collecte des incidents

Un incident correspond à la survenance effective d'un risque potentiel au sein de la société. Il peut provoquer:

- Une ou plusieurs pertes opérationnelles ;
- Un incident sans impact financier, i.e. « quasi-perte » ;
- Une (ou des) perte(s) et des impacts non financiers à la fois.

Dans l'impossibilité de relier un incident à son risque, il est nécessaire de mettre à jour la cartographie des risques.

La collecte des incidents répond à trois objectifs majeurs :

- Se conformer à la réglementation en vigueur ;
- Calibrer ou « Back-tester » la cartographie des risques opérationnels ;
- Contribuer à la maîtrise et à la couverture du risque opérationnel au sein de la société.

Un dispositif de gestion du risque opérationnel aux nouvelles activités sera déployé selon les risques y afférents.

VII. Risque de modification du cadre réglementaire

Le secteur du crédit à la consommation est encadré par différents textes législatifs qui régissent l'ensemble de l'activité et conditionnent la rentabilité de la filière.

En 2008, la nouvelle loi de finances change la donne pour les sociétés de leasing et les opérateurs LOA. Effectivement, depuis le 1er janvier 2008, la TVA facturée aux clients sur les opérations de LOA n'est plus de 10% mais de 20%, éliminant ainsi le précèdent décalage entre la TVA payée et la TVA facturée.

Suite à l'application de la loi de finances 2008, les opérations de LOA ont perdu de leur attractivité vis-à-vis des clients, leur coût étant dorénavant majoré d'une TVA de 20% au lieu de 10%. Effectivement, l'augmentation de la TVA à 20% porte le coût de la LOA quasiment au même niveau que celui d'un crédit Auto classique. La différence est qu'avec un crédit Auto, l'emprunteur est propriétaire du véhicule alors qu'il n'en est que le locataire dans le cadre d'une LOA.

Par ailleurs, la circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°15/G/13 du 13 Août 2013 relative au ratio de liquidité des banques fixe le ratio de liquidité à 100%. Il convient par ailleurs de noter qu'à titre transitoire, les établissements de crédit sont tenus de respecter un ratio minimum de liquidité d'un niveau de 60% à compter du 1er juillet 2015, 70% à compter du 1er juillet 2016, 80% à compter du 1er juillet 2017, 90% à compter du 1er juillet 2018 et 100% à compter du 1er juillet 2019.

SOFAC est donc amenée à se conformer aux évolutions des cadres législatifs et réglementaires des métiers de financement (mesures fiscales de la Loi de Finances, de Bank Al Maghrib, mesures relatives à la protection du consommateur, etc.).

VIII. Risque Informatique

Le PCA adopté par SOFAC est un dispositif qui se décline en cinq plans par domaine d'activité détaillés comme suit :

Le Plan de Continuité des Opérations (PCO) : Détaille les procédures de continuité opérationnelles en mode palliatif en cas de survenance de sinistre jusqu'au retour à la normale de l'ensemble des processus Critiques de notre activité notamment :

- PCO Recouvrement Contentieux
- PCO Recouvrement à l'amiable
- PCO Octroi de crédit
- PCO Service Après-Vente
- PCO Trésorerie
- PCO Comptabilité

Le Plan de Gestion de Crise (PGC): A pour objet de décrire les responsabilités et d'organiser la gestion d'une crise de la phase déclenchement jusqu'à la phase de fin de crise :

- Acteurs de la Gestion de Crise à savoir, la cellule de Crise Décisionnelle (CCD), la Direction Systèmes d'information, le département administration et moyens généraux, le département Marketing & Communication, les Relais PCA
- Organisation de la gestion de crise

Le Plan de Communication (PCOM): Définit les lignes directrices, les acteurs des communications internes et externes et la nature des messages à communiquer lors de la survenance d'une crise ;

- Gestion des Ressources Humaines
- Courriers Types et règles de communication de crise
- Schéma du dispositif de communication de crise
- Check-lists Communication pilotage de crise
- Check-lists Communication sortie de crise

Le Plan d'hébergement (PHEB) : Détaille les solutions de repli retenues, les procédures de reprise et d'hébergement des utilisateurs (transport, accueil, dispositifs et moyens informatiques sur les positions de secours) et précise l'organisation pour mettre en œuvre et utiliser les moyens de repli prévus.

Le Plan de Secours Informatique (PSI) : A pour objet de s'assurer de la mise en place des moyens informatiques permettant la reprise des activités dans les délais et selon les exigences exprimées et d'organiser l'utilisation des équipements dans le site de repli.

IX. Caractère imprévisible de la durée et des effets de la pandémie de Covid-19

L'année 2020 a été marquée par le contexte inédit de la crise sanitaire dû au Covid-19 qui a engendré des répercussions à la fois directes et indirectes sur l'activité économique nationale et mondiale. Plusieurs secteurs clés ont été impactés, y compris le secteur du crédit à la consommation. En effet, l'incertitude quant à la durée et à l'ampleur de la crise sanitaire rend difficile la prévision de l'impact sur l'économie marocaine. Les conséquences sur l'activité de SOFAC dépendront de la durée de la pandémie, des mesures prises par le gouvernement et Bank Al Maghrib, ainsi que l'évolution du contexte sanitaire mais également économique, financier et social.

Afin de faire face à cette situation exceptionnelle, SOFAC a mobilisé les ressources nécessaires pour assurer la continuité de ses services sur l'ensemble de son réseau, tout en garantissant la sécurité de ses collaborateurs. En respect des impératifs de sécurité dictés par les autorités sanitaires, SOFAC a également mis en place des plateformes digitales dédiées au profit de ses clients, pour limiter leurs déplacements et accompagner ceux qui sont les plus touchés par les impacts économiques de la crise, en leur proposant des solutions de report de leurs échéances de crédit. Depuis le déclenchement de la crise, SOFAC a déployé son Plan de Continuité d'Activité et gestion de crise en assurant un suivi rapproché de son portefeuille clients, dans l'objectif de maîtriser les impacts de cette crise économique sur sa situation financière.

Cependant, les impacts potentiels sur les projections de la société en termes d'activité et de résultat ne peuvent être quantifiés à ce stade de manière très fine. Néanmoins, de par la qualité du portefeuille de SOFAC et du suivi consacré, aucun impact défavorable n'a été constaté et le coût du risque reste maitrisé.

ANNEXES

Statuts

https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_25.pdf

Rapports généraux des Commissaires aux Comptes

2018 : https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_21.pdf

2019 (Comptes sociaux): https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_47.pdf

2019 (Comptes consolidés) : https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_66.pdf

2020 (Comptes sociaux) : https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_64.pdf

2020 (Comptes consolidés IFRS) : https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_63.pdf

Rapports spéciaux des commissaires aux comptes

2018 : https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_18.pdf

2019 : https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_48.pdf

2020 : https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_65.pdf

Rapports de gestion

2018 : https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_22.pdf

2019 : https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_44.pdf

2020 : https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_62.pdf

Rapport financier Annuel :

2019 : https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_44.pdf

2020 : https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_59.pdf

Communiqués de presse

2018 :

- https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_9.pdf
- https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_10.pdf

2019 :

- https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_11.pdf
- https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_13.pdf
- https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_35.pdf

2020 :

- https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_39.pdf
- https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_41.pdf
- https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_42.pdf
- https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_44.pdf
- https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_46.pdf
- https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_52.pdf
- https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_54.pdf
- https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_55.pdf

2021 :

- https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_56.pdf
- https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_57.pdf
- https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_58.pdf
- https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_60.pdf